



HAL
open science

La grammaire du français. Terminologie grammaticale

Philippe Monneret, Fabrice Poli

► **To cite this version:**

Philippe Monneret, Fabrice Poli. La grammaire du français. Terminologie grammaticale. 2020, EDUSCOL. hal-03959089

HAL Id: hal-03959089

<https://hal.science/hal-03959089>

Submitted on 27 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

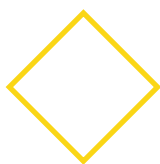


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les guides
fondamentaux
pour enseigner



La grammaire du français

Terminologie grammaticale



L'élaboration de cet ouvrage a été coordonnée par le service de l'instruction publique et de l'action pédagogique de la direction générale de l'enseignement scolaire. Il a été rédigé sous la direction de Philippe Monneret, professeur des universités, et de Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Avant-propos

La présente terminologie grammaticale, destinée prioritairement aux professeurs du premier degré et aux professeurs de lettres, mais aussi à tous les enseignants qui sont susceptibles d'avoir recours à ces notions dans leur enseignement (notamment les professeurs de langues), constitue **un outil de formation visant à donner aux enseignants les moyens de s'approprier un savoir grammatical solide**, fondé sur les connaissances actuellement disponibles en linguistique française. Elle a pour vocation d'énumérer, de définir et d'illustrer d'exemples simples un ensemble structuré de notions grammaticales, dont la connaissance est requise pour être en mesure d'enseigner la grammaire dans les classes des premier et second degrés avec un recul critique suffisant.

Cette terminologie est par ailleurs organisée selon un certain nombre de principes d'analyse, dont les principaux sont les suivants :

- **la phrase est considérée comme la structure fondamentale**, à partir de laquelle les autres structures peuvent être définies ;
- **comprendre l'organisation grammaticale d'une langue, et en particulier de la langue française, c'est principalement comprendre comment certaines structures sont incluses ou imbriquées dans d'autres**. Par exemple, une proposition subordonnée est incluse dans une proposition principale, un complément du nom est inclus dans un groupe nominal, etc.

Cette terminologie s'attache donc à expliciter soigneusement les relations d'inclusion entre structures grammaticales et à analyser non seulement les mots mais aussi les groupes de mots (groupe nominal, groupe verbal, etc.);

- **toute structure grammaticale est composée d'éléments en relation avec d'autres éléments.**
Les éléments (mots ou groupes de mots) sont classés selon leur « nature » et les relations entre éléments sont définies par des « fonctions ». L'essentiel de l'apprentissage de la grammaire scolaire consiste donc à développer la capacité d'identifier la nature et la fonction de mots ou de groupes de mots, dont la description constitue l'essentiel de cette terminologie ;
- **l'analyse se concentre sur les structures canoniques de l'écrit, c'est-à-dire sur les structures les plus simples ou les plus fréquentes dans les textes.**
Cette terminologie est destinée à permettre un premier niveau d'appréhension du système de la langue française, fondé sur la reconnaissance des structures les plus simples et les plus régulières. Les élèves pourront, plus tard, développer leur esprit critique à partir de ce qui leur a été enseigné ;
- **la terminologie est organisée selon deux niveaux correspondant à deux niveaux de formation complémentaires : un premier niveau fournit une description d'ensemble minimale de la terminologie constitutive de la grammaire du français ; un second niveau propose une description plus complète.**
Le choix de cette présentation en deux niveaux est fondé sur l'idée qu'une compréhension satisfaisante de la grammaire française (mais cela vaut aussi bien pour d'autres langues) requiert une vue d'ensemble

du système. **Le premier niveau de description de cette terminologie se caractérise par une granularité moins fine que le second**, mais ces deux niveaux présentent une terminologie permettant une description complète du système. Au sein de la seconde partie, ont par ailleurs été ménagés des encadrés « Pour aller plus loin » qui proposent des développements théoriques plus approfondis : les professeurs y trouveront des exposés qui développent la terminologie grammaticale en direction de la stylistique, de la pragmatique et de la philosophie du langage ;

- afin de donner aux analyses proposées une perspective diachronique, **les faits grammaticaux ont été, chaque fois que cela a semblé utile et nécessaire, rapprochés, dans leur différence ou leur similitude, des faits latins ou d'ancien français**, approche qui permet d'inscrire les structures françaises soit dans un continuum soit dans une rupture historique.

La terminologie grammaticale connaît des évolutions, des tendances et parfois même des antagonismes : le présent ouvrage se propose, à la lumière de travaux scientifiques et universitaires récents et consensuels, de définir **une base terminologique de référence** et de la justifier par une description raisonnée du système de la langue. Cette base terminologique est **fondée non pas sur une théorie linguistique particulière mais sur une analyse des usages dans le discours grammatical scolaire**, que l'on s'est attaché à présenter d'une manière ordonnée tout en clarifiant ce qui semblait obscur, en supprimant les doublons et en comblant quelques lacunes lorsque cela paraissait nécessaire.

Sommaire

niveau I

1	La fonction des mots et groupes de mots	p. 12
1.1	La phrase	p. 12
1.2	Le groupe sujet : la fonction sujet	p. 14
1.3	Le groupe verbal : les fonctions complément d'objet et attribut	p. 15
1.4	Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel	p. 17
1.5	Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction épithète, fonction complément du nom)	p. 19
1.6	Conclusion : la notion de « fonction »	p. 20
2	Phrase et proposition	p. 22
2.1	Phrase simple et phrase complexe	p. 22
2.2	Phrase complexe par subordination	p. 23
2.3	Phrase complexe par coordination et par juxtaposition	p. 24
2.4	Les types de phrases	p. 25
2.5	Les formes de phrases	p. 26
3	Nature des mots et des groupes de mots	p. 28
3.1	Le nom et le déterminant	p. 28
3.1.1	Le nom	p. 28
3.1.2	Le déterminant	p. 30
3.1.2.1	L'article	p. 30
3.1.2.2	Le déterminant possessif	p. 31
3.1.2.3	Le déterminant démonstratif	p. 32
3.2	Le verbe et le groupe verbal	p. 33
3.2.1	La conjugaison du verbe (morphologie verbale)	p. 33
3.2.1.1	Radical et désinence	p. 33
3.2.1.2	Le classement des verbes en groupes	p. 34
3.2.2	Les modes et les temps	p. 36
3.2.2.1	Modes non personnels	p. 36

3.2.2.2	Mode indicatif	p.36
3.2.2.3	Mode subjonctif	p.37
3.2.2.4	Mode impératif	p.38
3.3	L'adjectif	p.38
3.4	L'adverbe	p.39
3.5	La préposition et le groupe prépositionnel	p.40
3.6	Le pronom	p.41
3.7	La conjonction	p.43
3.7.1	La conjonction de coordination	p.43
3.7.2	La conjonction de subordination	p.43
4	Le lexique	p.44
4.1	La formation des mots (morphologie lexicale)	p.44
4.1.1	Les mots dérivés : préfixes et suffixes	p.45
4.1.2	Les mots composés	p.46
4.2	Les relations entre les mots (sémantique lexicale)	p.47
4.2.1	Les familles de mots	p.47
4.2.2	Le champ lexical	p.48
4.2.3	La synonymie et l'antonymie	p.48
4.2.4	L'homonymie	p.49
4.3	Les relations entre les différents sens d'un même mot : la polysémie (sémantique lexicale)	p.50

niveau II

1	Phrase simple et phrase complexe	p.52
1.1	La subordination	p.52
1.2	Les propositions subordonnées complétives	p.55
1.2.1	La proposition subordonnée conjonctive	p.55
1.2.2	La proposition subordonnée interrogative totale	p.56
1.3	Les propositions subordonnées circonstancielles	p.57
1.4	Les propositions subordonnées relatives	p.59
1.4.1	Les propositions subordonnées relatives adjectives	p.59
1.4.2	Les propositions subordonnées relatives substantives	p.60
1.5	Les subordonnées sans conjonction de subordination	p.62
1.5.1	La proposition subordonnée infinitive	p.62

1.5.2	La proposition subordonnée participiale	p. 63
1.5.3	La proposition subordonnée interrogative partielle	p. 63
1.6	La coordination et la juxtaposition	p. 65
1.7	Les types de phrases	p. 66
1.7.1	Le type déclaratif	p. 67
1.7.2	Le type interrogatif	p. 68
1.7.2.1	Interrogation directe et interrogation indirecte	p. 68
1.7.2.2	Interrogation totale et interrogation partielle	p. 69
1.7.2.3	Portée de l'interrogation	p. 69
1.7.3	Le type impératif	p. 71
1.8	Les formes de phrases	p. 72
1.8.1	La forme négative	p. 73
1.8.2	La forme passive	p. 76
1.8.3	La forme exclamative	p. 77
1.8.4	La forme emphatique	p. 78
1.8.5	La forme impersonnelle	p. 79
1.9	Les phrases atypiques (ou non verbales)	p. 80
1.9.1	La phrase averbale	p. 80
1.9.2	La phrase elliptique	p. 81
1.9.3	Le mot-phrase	p. 81

2 La fonction des mots et groupes de mots p. 82

2.1	La phrase	p. 82
2.2	Le groupe sujet : la fonction sujet	p. 83
2.3	Le groupe verbal	p. 84
2.3.1	La fonction complément d'objet	p. 84
2.3.2	La fonction attribut	p. 86
2.3.2.1	L'attribut du sujet	p. 87
2.3.2.2	L'attribut du COD	p. 89
2.4	Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel	p. 89
2.5	Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction complément du nom, fonction épithète) et l'expansion du groupe nominal (fonction apposition)	p. 94
2.5.1	La fonction complément du nom	p. 94
2.5.2	La fonction épithète	p. 96
2.5.3	La fonction complément de l'adjectif	p. 97
2.6	La fonction apposition	p. 97
2.7	Les fonctions énonciatives et textuelles	p. 99

3	La nature des mots ou groupes de mots	p.101
3.1	Le nom	p.102
3.2	L'adjectif	p.104
3.3	Les déterminants	p.106
3.3.1	L'article	p.107
3.3.2	Les déterminants possessifs	p.110
3.3.3	Les déterminants démonstratifs	p.111
3.3.4	Les déterminants interrogatifs	p.113
3.3.5	Les déterminants indéfinis	p.114
3.3.6	Les déterminants exclamatifs	p.116
3.3.7	Les déterminants numériques	p.116
3.3.8	Les déterminants relatifs	p.117
3.4	Les pronoms	p.118
3.4.1	Les pronoms personnels	p.118
3.4.2	Les pronoms possessifs	p.121
3.4.3	Les pronoms démonstratifs	p.121
3.4.4	Les pronoms indéfinis	p.123
3.4.5	Les pronoms interrogatifs	p.124
3.4.6	Les pronoms relatifs	p.125
3.4.7	Les pronoms adverbiaux	p.127
3.5	Les adverbes	p.128
3.6	Les prépositions	p.130
3.7	Les conjonctions	p.131
3.7.1	Les conjonctions de coordination	p.131
3.7.2	Les conjonctions de subordination	p.132
3.8	Les interjections et les onomatopées	p.134
3.9	Le verbe	p.135
3.9.1	Radical et désinence	p.136
3.9.2	Classement morphologique des verbes	p.137
3.9.3	Auxiliaires et semi-auxiliaires	p.139
3.9.4	Les voix	p.141
3.9.5	Les modes	p.143
3.9.5.1	Les modes personnels	p.143
3.9.5.2	Les modes non personnels	p.150

4	Le lexique	p. 159
4.1	Le morphème	p. 160
4.2	Point de vue diachronique : l'histoire des mots	p. 161
4.3	La formation des mots (morphologie lexicale)	p. 164
4.3.1	Les mots dérivés : préfixes et suffixes	p. 165
4.3.2	Les mots composés	p. 167
4.3.3	Les locutions	p. 168
4.3.4	La conversion	p. 169
4.3.5	Autres procédés de formation	p. 170
4.4	Les relations entre les mots (sémantique lexicale)	p. 171
4.4.1	Les familles de mots	p. 171
4.4.2	Le champ lexical	p. 172
4.4.3	Dénotation et connotation	p. 172
4.4.4	Synonymie et antonymie	p. 173
4.4.5	Hyperonymie et hyponymie	p. 175
4.4.6	Homonymie	p. 176
4.4.7	Polysémie	p. 177

Conclusion générale

p. 179

Annexes

Tableau 1	Les natures de mot (ou de groupe de mots) pour chaque fonction	p. 185
Tableau 2	Les fonctions possibles pour chaque nature de mot (ou de groupe de mots)	p. 193

Index

p. 201

Liste des abréviations

p. 211

niveau I

**Les
structures
élémentaires**

1 La fonction des mots et groupes de mots

Une partie importante de l'analyse grammaticale de la phrase consiste à identifier la fonction des mots ou groupes de mots qui la constituent. Ce sont en effet ces fonctions qui permettent d'interpréter les phrases et de comprendre leur sens. Puisque la phrase est considérée comme la structure fondamentale, la terminologie relative aux fonctions commencera par une analyse de la phrase.

1.1

La phrase

- ▶ La phrase type (P) est composée de deux éléments : un groupe sujet (GS) et un groupe verbal (GV). On adoptera donc la formule : $P = GS + GV$.

La phrase (1)

$$P = GS + GV$$

$P =$ *Le facteur distribue le courrier.*

$GS =$ *le facteur*; $GV =$ *distribue le courrier*

Ces deux éléments sont obligatoires pour qu'on ait une phrase type : sauf cas particulier, ni *le facteur* employé seul ni *distribue le courrier* employé seul ne constituent une phrase. À titre d'exemples, *Sors!* et *Excellent, ce rôti!* sont des phrases mais ne sont pas des phrases types.

- ▶ La phrase peut également comporter un élément apportant des informations complémentaires, non obligatoires : le groupe circonstanciel (GC).

La phrase (2)

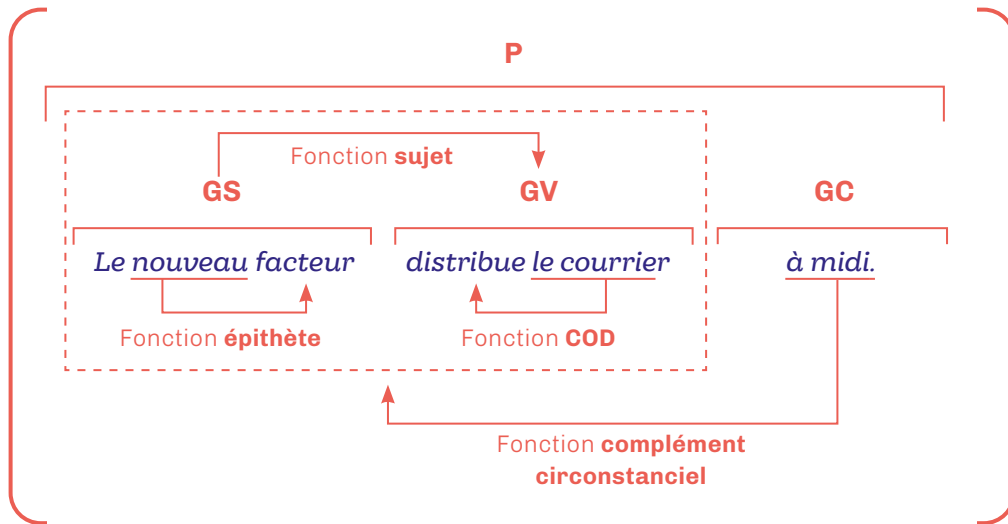
$$P = [GS + GV] + GC$$

$P =$ *Le facteur distribue le courrier à huit heures.*

$GS =$ *le facteur*; $GV =$ *distribue le courrier*; $GC =$ *à huit heures*

La formule complète de la phrase type (les parenthèses indiquant le caractère facultatif du GC) est donc la suivante : $P = [GS + GV] (+ GC)$.

Cette description indique bien que, entre les trois groupes majeurs qui constituent la phrase, seules deux fonctions peuvent être identifiées : la fonction sujet et la fonction complément circonstanciel. Toutes les autres fonctions (complément d'objet direct, épithète, etc.) n'existent qu'à l'intérieur des groupes qui forment la phrase. Par exemple, la fonction complément d'objet direct est une fonction interne au GV et la fonction épithète une fonction interne au groupe nominal (GN). Cette hiérarchie des fonctions est le fondement de la syntaxe du français. Schématiquement¹ :



Il convient donc de poursuivre l'analyse en examinant chacun des trois groupes constitutifs de la phrase : GS, GV et GC.

HISTOIRE DE LA LANGUE L'ordre, habituel mais non systématique, des mots de la phrase latine plaçait généralement le sujet en tête, les différents compléments en position centrale et le verbe à la fin de la phrase (*Le professeur félicite les élèves, Magister discipulos laudat*). Toutefois, le système des déclinaisons, qui indiquait la relation que les mots de la phrase entretenaient entre eux, conférait à l'ordre des mots une importance secondaire (*Discipulos magister laudat* a la même signification que *Magister discipulos laudat*), tandis que, en français, la disparition du système des déclinaisons a attribué à l'ordre des mots un rôle essentiel (*Alice félicite Paul* n'a pas le même sens que *Paul félicite Alice*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE

GROUPE SUJET

GROUPE VERBAL

GROUPE CIRCONSTANCIEL

¹ _____ Dans le schéma qui suit, le GS a la forme d'un GN.

Le groupe sujet : la fonction sujet

- Le groupe sujet (GS) règle l'accord du verbe (ou, inversement, le verbe s'accorde avec le groupe sujet)² : *Le facteur distribue le courrier*; *Les facteurs distribuent le courrier*.

Le GS peut avoir différentes natures :

- il peut être constitué d'un groupe nominal (comme *le facteur* dans les phrases précédentes). Un groupe nominal (GN) – voir plus loin le chapitre « nature des mots et des groupes de mots » – est un groupe formé à partir d'un nom (*facteur*) et précédé, dans sa forme canonique, d'un déterminant (*le* dans *le facteur*). Dans la phrase *Le facteur distribue le courrier*, le GN *le facteur* est sujet du verbe « distribuer »;
- il peut être constitué d'un pronom personnel. Par exemple, dans la phrase *Il distribue le courrier*, le groupe sujet du verbe « distribuer » est le pronom personnel *Il*. En d'autres termes, *il* est sujet de *distribue*.

Remarque : de même qu'en mathématiques un ensemble peut être réduit à un seul élément, on admettra par convention qu'en grammaire un groupe syntaxique puisse être réduit à un seul mot. Ainsi dans la phrase *Il distribue le courrier*, le GS se réduit au seul pronom personnel *Il*. De même, le groupe verbal (GV) peut être réduit au verbe (*Alice travaille*) et le GN peut être réduit au nom, en particulier dans le cas des noms propres (*Alice travaille*).

D'autres types de groupes sujets (infinitif, subordonnée complétive, etc.) sont abordés dans le deuxième niveau.

● NOTIONS GRAMMATICALES

GRUPE SUJET

GRUPE NOMINAL

² _____ Dans le schéma qui précède, la flèche va du GS au GV pour indiquer que le GS est sujet du GV. Mais si l'on avait voulu indiquer que le GV dépend du GS, puisqu'il s'accorde avec lui, la flèche aurait été orientée dans l'autre sens.

Le groupe verbal : les fonctions complément d'objet et attribut

1.3

- ▶ Le groupe verbal (GV) se compose d'un verbe et d'un ou plusieurs constituants, qui peuvent à leur tour avoir une nature de groupe nominal (GN), de pronom ou encore d'adjectif dans le cas de l'attribut.
- ▶ Dans *Le facteur distribue le courrier*, le GV *distribue le courrier* est formé d'un verbe (*distribue*) et d'un GN de fonction complément d'objet direct (*le courrier*). On notera que ce groupe nominal complément d'objet direct (GN COD) peut être remplacé par un pronom (*Il le distribue*). Lorsque le complément d'objet est un groupe nominal prépositionnel (GNP), c'est-à-dire un GN précédé d'une préposition, on parle de complément d'objet indirect (dans *Le facteur parle à la voisine*, le GNP *à la voisine* est COI de *parle*). Le groupe nominal prépositionnel complément d'objet indirect (GNP COI) peut aussi être remplacé par un pronom (*Le facteur lui parle*). Un GV peut comporter un ou deux compléments (*Le facteur distribue le courrier à ma voisine*). Il peut également ne comporter aucun complément, donc se réduire au verbe seul (*L'enfant parle*)³.

Les principaux types de GV sont donc les suivants (les GN COD et les GP COI pouvant être remplacés par des pronoms) :

Les différents types de groupes verbaux

GV = V : *Le facteur travaille. Le facteur dort. Le facteur parle.*

GV = V + GN : *Le facteur distribue le courrier.*
le courrier : GN COD de *distribue*

GV = V + GNP : *Le facteur parle à sa collègue; le facteur va à Paris.*
à sa collègue : GNP COI de *parle*;
à Paris, GNP COI de *va*

GV = V + GN + GNP : *Le facteur donne une lettre à ma voisine.*
une lettre : GN COD de *donne*;
à ma voisine : GNP COI de *donne*

GV = V + GNP + GNP : *Le facteur parle de ses vacances à sa collègue.*
de ses vacances : GNP COI de *parle*;
à sa collègue : GNP COI de *parle*

³ ——— En Belgique et à Québec, le COD est nommé « CDV » (complément direct du verbe) et le COI est nommé « CIV » (complément indirect du verbe).

- ▶ Un complément d'objet est en rapport avec le sens du verbe. Plus précisément, il est impliqué par le sens du verbe. Par exemple, le verbe *boire* implique des compléments dont le sens est compatible avec le sens de *boire* : *elle boit de l'eau, elle boit du café*, etc. Le verbe *aller* implique une destination (par conséquent *à Paris* est un COI dans *Elle va à Paris*). Si le complément d'un verbe ne respecte pas cette contrainte, le sens obtenu est généralement métaphorique (*Il boit ses paroles*).
- ▶ Dans le cas particulier où le sens du verbe se réduit à une idée d'identification (*Alice est avocate*) ou d'attribution d'une propriété (*Alice est grande*), le verbe est dit de type « attributif ». Le principal verbe attributif est le verbe *être* (d'autres verbes attributifs sont évoqués en II.2.3.2). La fonction de l'élément qui est associé au verbe attributif dans le GV est la fonction attribut du sujet. La fonction attribut du sujet peut être assurée par un GN ou par un adjectif⁴.

La fonction attribut du sujet

Alice est grande.

GS : *Alice*; GV : *est grande* (*est* : verbe attributif;
grande : adjectif attribut du sujet *Alice*)

Alice est une bonne avocate.

GS : *Alice*; GV : *est une bonne avocate* (*est* : verbe attributif;
une bonne avocate : GN attribut du sujet *Alice*)

Remarque : la fonction attribut du COD est traitée en II.2.3.2.2.

● NOTIONS GRAMMATICALES

GROUPE VERBAL

GROUPE NOMINAL PRÉPOSITIONNEL

COMPLÉMENT D'OBJET DIRECT

COMPLÉMENT D'OBJET INDIRECT

VERBE ATTRIBUTIF

ATTRIBUT DU SUJET

⁴ _____ L'expression « attribut du sujet » pose problème car elle relie au sujet de la phrase un élément (le GN ou le GAdj, de fonction attribut) qui appartient au GV. On la conserve malgré tout, parce qu'elle appartient à la tradition grammaticale scolaire.

Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel

- ▶ À la différence du complément d'objet du verbe (COD ou COI) qui est lié au sens du verbe, le complément circonstanciel n'entretient aucun rapport de sens nécessaire avec le sens du verbe. Il donne des informations complémentaires au sujet de l'événement décrit par l'ensemble du groupe sujet et du groupe verbal [GS + GV] : lieu de l'événement, moment de l'événement, cause de l'événement, etc. C'est pour cette raison que le complément circonstanciel est toujours facultatif (il peut donc être supprimé sans que l'intégrité de la phrase soit affectée) et qu'il peut par ailleurs être déplacé dans la phrase, puisqu'il possède une autonomie par rapport à l'ensemble [GS + GV].

Le groupe circonstanciel

Le facteur distribue le courrier à huit heures.

ou

À huit heures, le facteur distribue le courrier.

ou

Le facteur, à huit heures, distribue le courrier.

On remarquera que le complément d'objet, parce qu'il fait partie de la structure GV, ne peut pas être déplacé en tête de phrase : **Le courrier le facteur distribue à huit heures*; **À Paris, le facteur va* (mais *à Paris* est un groupe circonstanciel (GC) dans la phrase *Le facteur travaille à Paris*, qui se transforme aisément en : *À Paris, le facteur travaille*⁵).

Remarque : l'astérisque (*) signale le caractère agrammatical d'une phrase.

Une formule plus précise de la structure de la phrase serait donc : P = [GS + GV] (+ GC). Dans cette formule, les crochets indiquent que l'ensemble formé par le GS et le GV présente une solidarité indépendamment du GC et les parenthèses indiquent le caractère facultatif du GC.

- ▶ La fonction complément circonstanciel peut être assurée par des groupes nominaux prépositionnels (GNP), par des groupes nominaux (GN), par des adverbes ou par des propositions subordonnées.

⁵ _____ Les deux phrases sont syntaxiquement correctes mais se distinguent par une nuance de sens : la phrase *À Paris, le facteur travaille* répond à la question « Que fait le facteur à Paris ? » tandis que la phrase *Le facteur travaille à Paris* répond à la question « Où le facteur travaille-t-il ? ».

La fonction complément circonstanciel

Le GNP complément circonstanciel

à huit heures dans *Le facteur distribue le courrier à huit heures.*

Le GN complément circonstanciel

le matin dans *Le facteur distribue le courrier le matin.*

L'adverbe complément circonstanciel

aujourd'hui dans *Le facteur distribue le courrier aujourd'hui.*

La proposition subordonnée complément circonstanciel

quand le jour se lève dans *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.*

- Lorsque la fonction circonstancielle est reconnue comme telle dans la structure de la phrase, différents types de compléments circonstanciels peuvent être distingués selon leur sens.

Les différents types de compléments circonstanciels

Complément circonstanciel de temps

GN : *le matin* dans *Le facteur distribue le courrier le matin.*

GNP : *à huit heures* dans *Le facteur distribue le courrier à huit heures.*

Adverbe : *aujourd'hui* dans *Le facteur distribue le courrier aujourd'hui.*

Proposition subordonnée : *quand le jour se lève*
dans *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.*

Complément circonstanciel de lieu

GNP : *dans le quartier* dans *Le facteur distribue le courrier dans le quartier.*

Adverbe : *ici* dans *Ici, le facteur distribue le courrier.*

Complément circonstanciel de cause

GNP : *à cause des conditions météorologiques* dans *Le courrier n'a pas été distribué à cause des conditions météorologiques.*

Proposition subordonnée : *parce que c'est son métier*
dans *Le facteur distribue le courrier parce que c'est son métier.*

Remarque : d'autres types de compléments circonstanciels (conséquence, but, moyen, etc.) sont évoqués en II.2.4.

● NOTIONS GRAMMATICALES

GRUPE CIRCONSTANCIEL

COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL DE TEMPS

COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL DE LIEU

COMPLÉMENT CIRCONSTANCIEL DE CAUSE

Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction épithète, fonction complément du nom)

- ▶ De même que le groupe verbal (GV) est un groupe syntaxique dont le noyau est un verbe (V), le groupe nominal (GN) est un groupe syntaxique dont le noyau est un nom (N). Outre le nom, le GN comporte très souvent un déterminant (Dét) et, facultativement, un adjectif (ou plusieurs adjectifs) ou un groupe prépositionnel, qui constituent ce que l'on nomme des « expansions du nom ».

Par exemple, le GN *une bonne avocate* comprend, outre le noyau N *avocate*, un Dét (*une*) et un adjectif (*bonne*) de fonction épithète, et le GN *la pharmacienne de mon quartier* comprend, outre le noyau N *pharmacienne*, un Dét (*la*) et un GNP (*de mon quartier*) de fonction complément du nom.

Les fonctions épithète et complément du nom

Dans le GN *une bonne avocate*, l'Adj *bonne* a la fonction épithète du nom *avocate*.

Dans le GN *la pharmacienne de mon quartier*, le groupe nominal prépositionnel *de mon quartier* a la fonction complément du nom *pharmacienne*.

La formule générale du groupe nominal est donc la suivante : GN = Dét + N (+ Exp), le constituant « expansion » (Exp), facultatif, pouvant être ou bien un Adj épithète ou bien un GNP complément du nom. Le terme « expansion » est donc un terme général de fonction, qui regroupe d'une manière indistincte la fonction épithète et la fonction complément du nom.

Remarque : dans le cas où le noyau du GN est un nom propre, le GN est souvent réduit à un nom (GN = N).

Il existe différents types de déterminants, qui seront présentés ultérieurement.

● NOTIONS GRAMMATICALES

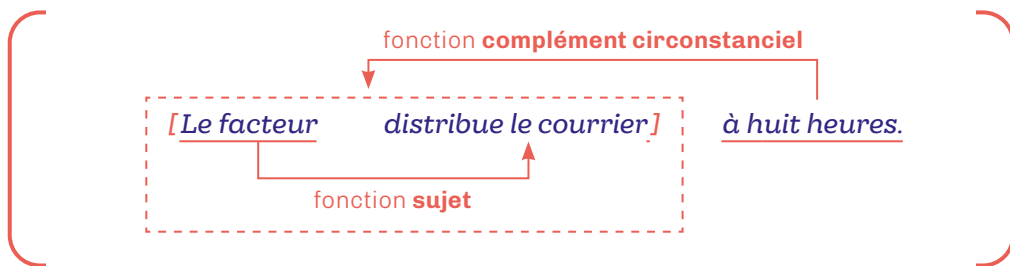
FONCTION ÉPITHÈTE

FONCTION COMPLÉMENT DU NOM

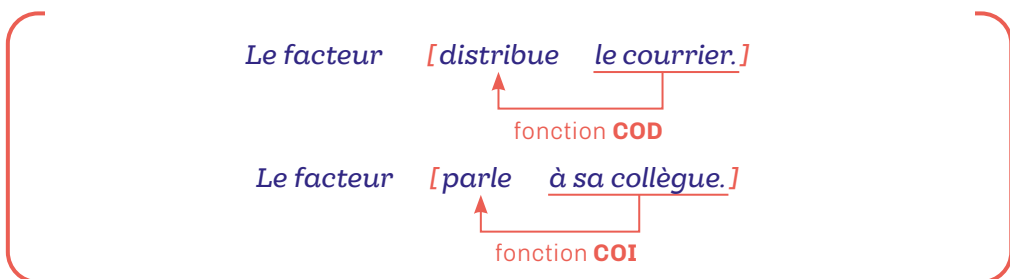
EXPANSION DU NOM

1.6 Conclusion : la notion de « fonction »

- ▶ Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, on notera que, d'une manière générale, le terme « fonction » désigne une relation entre des mots ou des groupes de mots.
- ▶ Dans la tradition grammaticale française, seuls les mots et groupes de mots lexicaux ont une fonction (à l'exception du verbe et du groupe verbal (GV)), ainsi que les pronoms ; les déterminants, les prépositions, les conjonctions sont des outils grammaticaux qui n'ont pas de fonction par eux-mêmes mais font partie d'un groupe de mots qui a une fonction. Par exemple, dans *Le château de ma mère*, la préposition *de* n'a pas de fonction mais le groupe nominal prépositionnel (GNP) *de ma mère* qu'elle introduit est de fonction complément du nom. Quant au verbe ou au groupe verbal, il est considéré comme le pivot de la phrase, par rapport auquel les fonctions sujet et complément circonstanciel se définissent⁶. C'est pourquoi, dans notre tradition grammaticale, il n'existe pas de terme pour définir sa fonction.
- ▶ Dans la phrase, la fonction sujet désigne la relation entre un groupe nominal (GN) ou un pronom d'une part et un GV d'autre part, tandis que la fonction complément circonstanciel désigne la relation entre l'ensemble [GS + GV] et un GNP, un GN, un adverbe (Adv) ou une proposition subordonnée :

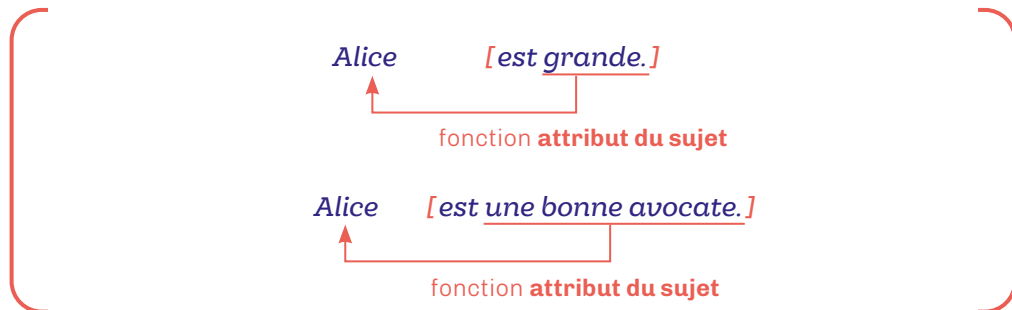


- ▶ Dans le GV, la fonction complément d'objet direct (COD) désigne la relation entre un GN et le V dont il est COD tandis que la fonction complément d'objet indirect (COI) désigne la relation entre un GNP et le V dont il est COI :

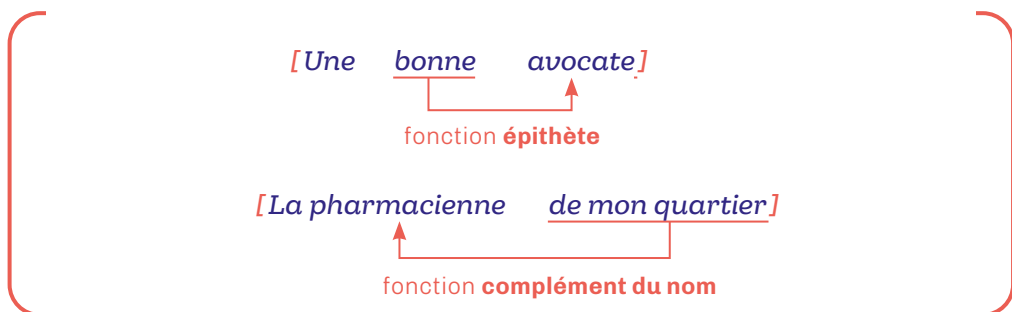


⁶ _____ L'intérêt d'introduire un terme nouveau qui corresponde à la fonction du groupe verbal (par exemple « prédicat ») est très limité car le groupe verbal a toujours la même fonction (tandis que les autres groupes de mots ont des fonctions variables). Voir II.2.1.

- Dans le cas particulier du GV ayant pour noyau un verbe attributif, la fonction attribut du sujet désigne la relation entre un adjectif (Adj) ou un GN et le GS dont ils sont attribués⁷ :



- Dans le GN, la fonction épithète désigne la relation entre l'adjectif et le nom tandis que la fonction complément du nom désigne la relation entre le GNP et le nom dont il est complément :



● NOTIONS GRAMMATICALES



⁷ _____ La flèche indique donc la relation de sens qui unit l'attribut au sujet et qui justifie la dénomination « attribut du sujet ». Mais, du point de vue grammatical, l'Adj ou le GN de fonction attribut du sujet sont liés au verbe au sein du GV, ce qu'indiquent les crochets (voir note 4, page 16).

2 Phrase et proposition

On parle de « phrase », selon sa définition graphique, pour désigner toute unité de sens repérée à l'écrit par le fait qu'elle commence par une majuscule et s'achève par un point (ou un point d'interrogation, d'exclamation ou des points de suspension).

Une phrase peut comporter une ou plusieurs propositions. Une proposition est toujours formée d'un groupe sujet et d'un groupe verbal (voire également d'un complément circonstanciel) : elle a toujours une structure de phrase (P = [GS + GV] (+ GC)).

Remarque : les propositions ne sont pas totalement équivalentes à des phrases puisqu'elles ne correspondent pas à la définition graphique de la phrase : si la proposition est en début de phrase, elle ne se termine pas par un point et si elle n'est pas en début de phrase, elle ne commence pas par une majuscule.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE

PROPOSITION

2.1 Phrase simple et phrase complexe

▶ Une phrase, au sens défini plus haut (P = [GS + GV] (+ GC)), peut être composée de plusieurs propositions. On parle de « phrase simple » quand une phrase ne comporte qu'une seule proposition (par exemple : *Le facteur distribue le courrier à huit heures*) et de « phrase complexe » quand une phrase comporte au moins deux propositions (par exemple : *Le facteur distribue le courrier et il aime son travail*).

▶ Deux principaux types de phrases complexes doivent être distingués :

- la phrase complexe par subordination, dans laquelle une proposition subordonnée est incluse dans la proposition principale ;
- la phrase complexe par coordination ou juxtaposition, qui est formée de deux propositions situées sur le même plan et reliées par une conjonction de coordination ou par une virgule (ou un point-virgule).

Par exemple, la phrase *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève* est une phrase complexe par subordination parce qu'elle contient elle-même la proposition subordonnée *quand le jour se lève*. La phrase *Le facteur distribue le courrier et il aime son travail* est une phrase complexe par coordination parce qu'elle est composée de deux propositions coordonnées : 1) *Le facteur distribue le courrier*; 2) *il aime son travail*.

Phrase simple et phrase complexe

Phrase simple

Le facteur distribue le courrier à huit heures.

Phrase complexe par subordination

Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.

Phrase complexe par coordination

Le facteur distribue le courrier et il aime son travail.

Phrase complexe par juxtaposition

Le facteur distribue le courrier ; il aime son travail.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE SIMPLE

PHRASE COMPLEXE

COORDINATION

JUXTAPOSITION

SUBORDINATION

Phrase complexe par subordination

2.2

- ▶ Dans la tradition grammaticale française, l'expression « proposition subordonnée » est utilisée pour désigner une proposition incluse dans une « proposition principale ». Par exemple, *quand le jour se lève* (dans *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève*) est une proposition subordonnée incluse dans la proposition principale *Le facteur distribue le courrier*.
- ▶ Ici, la proposition subordonnée est introduite par une conjonction de subordination (*quand*). Cette conjonction de subordination est l'outil qui permet l'inclusion de la subordonnée dans la principale. L'analyse de cette structure est donc la suivante :

Proposition principale et proposition subordonnée

P = *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.*

GS = *le facteur*

GV = *distribue le courrier*

GC = *quand le jour se lève*

Mais comme le groupe circonstanciel (GC) *quand le jour se lève* constitue lui-même une proposition, son analyse se poursuit ainsi :

Analyse de la proposition complément circonstanciel

GC = Conjonction de subordination (= *quand*) + P

P = *Le jour se lève.*

GS = *le jour*

GV = *se lève*

● NOTIONS GRAMMATICALES

PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSITION SUBORDONNÉE

CONJONCTION DE SUBORDINATION

2.3 Phrase complexe par coordination et par juxtaposition

- ▶ À la différence de la subordination, qui suppose une relation d'inclusion d'une proposition dans une autre, les notions de coordination et de juxtaposition désignent une relation entre deux propositions qui se situent sur le même plan et forment, à elles deux, une nouvelle phrase. Ces deux phrases situées sur le même plan sont nommées « propositions indépendantes ». Ainsi, la phrase complexe *Le facteur distribue le courrier et il aime son travail* est formée de deux propositions indépendantes : 1) la phrase *Le facteur distribue le courrier* (P = GS (*le facteur*) + GV (*distribue le courrier*)); 2) la phrase *Il aime son travail* (P = GS (*il*) + GV (*aime son travail*)). Ces deux propositions indépendantes sont ici reliées par le mot *et* que l'on nomme « conjonction de coordination ». Parmi les autres conjonctions de coordination, on mentionnera la conjonction *ou* (*Tu entres ou tu sors?*).

Conjonctions de coordination : et, ou

Le facteur distribue le courrier et il aime son travail.

Tu entres ou tu sors?

- ▶ Le terme « juxtaposition » est utilisé lorsque les propositions indépendantes ne sont pas reliées par une conjonction de coordination, mais par une virgule, un point-virgule ou les deux points (:). (*Le facteur distribue le courrier; il aime son travail.*)

Remarque : très souvent, lorsqu'il est le même dans plusieurs propositions juxtaposées ou coordonnées, le groupe sujet n'est exprimé que dans la première proposition. Par exemple, la phrase complexe *Le facteur arrive, ouvre la boîte aux lettres, distribue le colis et repart* contient quatre propositions, mais le groupe sujet *Le facteur* n'est répété dans aucune des trois propositions qui suivent la première : on observe donc dans ce cas une ellipse du sujet dans ces propositions. En dépit de cette ellipse du sujet, ces trois propositions sont tout de même considérées comme indépendantes.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PROPOSITION INDÉPENDANTE

COORDINATION

JUXTAPOSITION

CONJONCTION DE COORDINATION

ELLIPSE DU SUJET

Les types de phrases

2.4

- La phrase est d'abord une structure grammaticale. Mais cette structure peut être employée pour réaliser des types d'actes (verbaux) distincts. On distingue trois types d'actes fondamentaux : le type déclaratif correspondant à l'assertion (affirmer quelque chose, donc présenter ce que l'on dit comme vrai), le type interrogatif correspondant à l'interrogation (poser une question, demander une information), le type impératif correspondant à l'injonction (donner un ordre). Toute phrase appartient nécessairement à l'un de ces trois types d'actes, qui correspondent canoniquement à trois structures distinctes :

Les trois types de phrase

Type déclaratif

Cette chimiste travaille dans un laboratoire.

Type interrogatif

Avez-vous terminé?

Est-ce que vous avez terminé?

Vous avez terminé?

Qui a parlé?

Quelle femme était-elle?

Type impératif

Ouvrez la fenêtre.

Mets le livre dans la bibliothèque.

Qu'il sorte.

Remarques

- L'exclamation n'est pas un type d'acte spécifique mais une nuance susceptible de s'ajouter à l'un des trois types d'actes fondamentaux. Elle sera par conséquent classée parmi les formes de phrases.
- Dans certains cas, le type de phrase formel ne correspond pas au type d'acte auquel il est usuellement associé. Par exemple, la question *Peux-tu me passer le sel ?* ne correspond pas à un acte d'interrogation mais à un ordre (atténué) ou à une demande, donc au type impératif. C'est pourquoi la réponse attendue à cette question n'est pas seulement verbale (« oui » ou « non ») mais comportementale (passer effectivement le sel). Pour plus de détails sur ce point, voir le II.1.7.

● NOTIONS GRAMMATICALES

TYPE DÉCLARATIF

TYPE INTERROGATIF

TYPE IMPÉRATIF

ASSERTION

INTERROGATION

INJONCTION

2.5

Les formes de phrases

- Les types de phrases sont obligatoires au sens où une phrase est nécessairement déclarative ou interrogative ou impérative. Mais la phrase peut aussi, facultativement, être de forme négative, passive ou exclamative. Ainsi la phrase déclarative *Le facteur distribue le courrier* se distingue de la phrase déclarative à la forme négative (*Le facteur ne distribue pas le courrier*), à la forme passive (*Le courrier est distribué par le facteur*) ou à la forme exclamative (*Le facteur distribue le courrier!*). Par ailleurs, les formes de phrases peuvent être cumulées (*Le facteur n'a pas distribué le courrier aujourd'hui!* : forme exclamative + forme négative).

Trois formes de phrases

Forme négative

Elles ne mangent pas de fraises. (type déclaratif)*N'avez-vous pas terminé ?* (type interrogatif)*N'ouvrez pas la fenêtre.* (type impératif)

Forme passive

La scène a été racontée par deux témoins. (type déclaratif)*La scène a-t-elle été racontée par deux témoins ?* (type interrogatif)*Que les frais soient pris en charge par l'agresseur.* (type impératif)

Forme exclamative

C'est bon! Que c'est bon! (type déclaratif)
Avez-vous enfin terminé! (type interrogatif)
Ouvrez la fenêtre! (type impératif)

La phrase *Le facteur distribue le courrier* est une phrase de type déclaratif. N'étant ni à la forme négative, ni à la forme passive, ni à la forme exclamative, elle est donc positive et active. On ne parlera toutefois pas de « forme positive » ni de « forme active », car la phrase positive, active et non exclamative est considérée comme la phrase de base (*Le facteur distribue le courrier*).

Remarque : d'autres formes de phrases (impersonnelle, emphatique) sont abordées en II.1.8.4 et II.1.8.5.

● NOTIONS GRAMMATICALES

FORME NÉGATIVE

FORME PASSIVE

FORME EXCLAMATIVE

3

Nature des mots et des groupes de mots

Il existe huit natures ou classes de mots : les mots lexicaux sont le nom, le verbe, l'adjectif, l'adverbe ; les mots grammaticaux sont le déterminant, le pronom, la conjonction, la préposition⁸. La nature d'un mot détermine son emploi dans la phrase. Par exemple, le nom est souvent précédé d'un déterminant, l'adjectif se rapporte à un nom, etc. Les mots de même nature ont des propriétés communes (les noms ont majoritairement un pluriel en *s*, les verbes ont très souvent un pluriel en *-ent* à la troisième personne, les adverbes sont invariables, etc.). La nature d'un mot est également nommée « classe (grammaticale) ».

NOTIONS GRAMMATICALES

NATURE DE MOT

CLASSE DE MOT

3.1

Le nom et le déterminant

3.1.1

Le nom

- ▶ Les noms se répartissent en noms propres et noms communs. Le nom propre désigne un être singulier ou une chose singulière, tandis que le nom commun s'applique à des catégories d'êtres, d'objets ou de concepts qui partagent des caractéristiques communes.
- ▶ Les noms propres peuvent désigner des personnes individuelles inconnues (*Jean Dupont*) ou connues (*Jean de La Fontaine*), des personnages de fiction (*Cendrillon*), des lieux géographiques (*Bordeaux, la Seine, la Lune, Mercure*), des divinités (*Jupiter, Junon, Dieu, le Tout-Puissant*), des monuments et œuvres artistiques (*Le Panthéon, La Joconde*), des moyens de transport (*Le Normandie, le Mirage IV*), des événements ou des périodes historiques (*la Renaissance, l'Empire*), etc.

⁸ _____ Sur l'interjection, parfois ajoutée à cette liste des natures de mots, voir II.3.8. Sur la distinction entre mots lexicaux et mots grammaticaux, voir II.4.

- ▶ Les noms communs comportent deux grandes catégories : les êtres animés (*homme, animal*) ou inanimés (*table, chaise*). Ils se répartissent par ailleurs en deux genres : masculin et féminin.

Noms propres et noms communs

Noms propres

Strasbourg, la Tour Eiffel, le Rhône, Cendrillon, etc.

Noms communs

êtres animés : *homme, femme, cheval, etc.*

êtres inanimés : *voiture, échelle, vase, etc.*

Remarque : les distinctions plus complexes entre noms concrets et noms abstraits et entre noms comptables et noms massifs sont abordées en II.3.1.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE 1.** La morphologie du latin possédait trois genres (masculin, féminin, neutre) qui ont été, pour les noms, réduits à deux en français (masculin et féminin). Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de genre neutre en français mais que ce genre ne présente pas de marques spécifiques (cette question sera reprise en II.3.1). Du latin au français, les genres des noms ont parfois changé et ils se sont stabilisés au XVII^e siècle. **2.** La distinction en genre appliquée aux noms d'êtres non animés n'est guère susceptible de véhiculer des représentations sociales chez les locuteurs (peu importe que *commode* soit féminin et que *bureau* soit masculin : cette différence est perçue comme arbitraire). Mais la question du genre grammatical présente des enjeux sociaux qui peuvent être perçus comme importants dans le cas des noms désignant des personnes. C'est pourquoi des propositions de féminisation de noms de métiers émergent à certaines périodes de l'histoire du français, ainsi que d'autres débats liés à la visibilité du genre féminin dans les usages de la langue. Par exemple, le mot *avocate* désignait d'abord l'épouse d'un avocat général. Ce n'est qu'au cours du XX^e siècle que ce féminin s'est peu à peu généralisé pour désigner une personne de sexe féminin exerçant le métier d'avocat. Cet exemple montre qu'il existe, dans certains secteurs de la grammaire (mais aussi, bien évidemment, dans le lexique), des relations entre l'évolution des sociétés et les changements linguistiques.

3.1.2

Le déterminant

- ▶ Le déterminant est un mot grammatical placé avant le nom dans le groupe nominal (GN) et qui contribue à son identification. Ainsi dans la phrase *J'ai aimé ce livre*, le déterminant démonstratif *ce* permet de savoir de quel livre il est question (celui que je montre ou que j'ai dans la main, etc.).

3.1.2.1

L'article

- ▶ On distingue l'article défini et l'article indéfini :

L'article

Article défini : *le temps* (article défini masculin *le*), *la vie* (article défini féminin *la*), *les hommes*, *les femmes* (article défini pluriel, masculin ou féminin, *les*), *l'école*, *l'arbre* (forme élidée de l'article défini, masculin ou féminin, *l'*, devant voyelle).

Article indéfini : *un homme* (article indéfini masculin *un*), *une femme* (article indéfini féminin *une*), *elle achète des fruits/pommes* (article indéfini pluriel, masculin ou féminin, *des*), *elle mange de délicieux fruits/délicieuses pommes* (article indéfini pluriel, masculin ou féminin, *de*, forme réduite de *des*).

Remarques

- Lorsque l'article indéfini pluriel est séparé du nom par un adjectif, il se change souvent en *de* (*elle mange des fruits délicieux/de délicieux fruits*).
 - Lorsque l'article indéfini pluriel est employé dans le complément d'une phrase négative, il se change le plus souvent en *de* (*Elle mange des fruits* ➔ *Elle ne mange pas de fruits*).
- ▶ L'article défini comporte en outre des formes dites « contractées », qui résultent de l'amalgame d'une préposition (*à* ou *de*) et d'un article défini :

Formes contractées de l'article défini

à + le = au. *Elle va au travail.*
à + les = aux. *Elle donne à manger aux animaux.*
de + le = du. *Elle revient du travail.*
de + les = des. *L'herbe des champs est verte.*

Remarques

- Il existe un troisième type d'article en français, l'article partitif, qui s'emploie généralement avec des noms massifs (noms concrets massifs – *Elle mange du pain* – ou noms abstraits – *Il faut du courage pour faire cela*). Il conviendra donc de ne pas confondre *du* partitif et *du* forme contractée de l'article. Voir II.3.3.1.
- Il convient également de ne pas confondre *des* article indéfini pluriel (*Elle achète des fruits*) et *des* (de + les) forme contractée de l'article défini pluriel (*Elle parle des fruits qu'elle a achetés*).

HISTOIRE DE LA LANGUE L'article n'existe pas en latin. Il s'agit d'une création du français (que l'on retrouve dans d'autres langues romanes) à partir du déterminant numéral *unus* pour l'article indéfini et à partir du démonstratif *ille* pour l'article défini. En ancien français, l'emploi de l'article devant les noms n'est pas encore généralisé, et il ne commencera à l'être qu'à partir des XVI^e et XVII^e siècles.

● NOTIONS GRAMMATICALES

ARTICLE DÉFINI

ARTICLE INDÉFINI

Le déterminant possessif

3.1.2.2

- ▶ Le déterminant possessif contient, outre une valeur équivalente à celle d'un article défini, une information relative à la personne grammaticale : *mon chapeau* inclut une référence à la première personne (littéralement « le chapeau de moi »), *ton chapeau* inclut une référence à la deuxième personne, etc.
- ▶ Bien qu'il se nomme « possessif », sa signification va au-delà de la simple possession et est porteuse de multiples nuances : possession proprement dite (*Je te prête mon livre*) ; habitude (*Elle prend son train tous les matins à la même heure*) ; relation avec la personne (*J'ai échoué à mon examen*) ; respect (*À vos ordres, mon colonel!*).

Formes du déterminant possessif

Première personne : *mon, ma, mes, notre, nos*

Deuxième personne : *ton, ta, tes, votre, vos*

Troisième personne : *son, sa, ses, leur, leurs*

Remarques

- La forme *leur* est également une forme du pronom personnel : *elle leur parle*. Cette forme ne peut être confondue avec celle du déterminant possessif puisque ce dernier, en tant que déterminant, introduit toujours un GN tandis que le pronom personnel *leur* est situé dans le groupe verbal, dont il constitue un complément. D'une manière plus marginale, on se gardera du risque de confusion possible avec *les leurs*, pronom possessif.
- Devant un nom féminin commençant par une voyelle, on utilise non pas la forme féminine *ma* mais le masculin *mon* : *ma femme*; *mon amie* (et non **ma amie*).

● NOTION GRAMMATICALE

DÉTERMINANT POSSESSIF

3.1.2.3

Le déterminant démonstratif

- ▶ Le déterminant démonstratif est porteur de deux valeurs : d'une part celle d'un article défini (comme dans le cas du déterminant possessif), d'autre part une information supplémentaire indispensable à son interprétation. En effet, le déterminant démonstratif s'interprète par renvoi à un antécédent (*On voit beaucoup de chênes dans les forêts. Ces arbres perdent leurs feuilles en hiver*) ou par référence à la situation d'énonciation (*Regarde ces arbres!* [= *les arbres qui sont ici*]). Le démonstratif peut également annoncer ce qui va suivre (*Elle prononça ces paroles : «*Me voilà*»*) : dans ce cas, l'information est obtenue par renvoi non pas à un antécédent mais à un subséquent, c'est-à-dire un élément qui suit.

Formes du déterminant démonstratifMasculin singulier : *ce (ce garçon), cet (cet élève)*Féminin singulier : *cette (cette élève)*Pluriel : *ces (ces élèves)*

● NOTIONS GRAMMATICALES

DÉTERMINANT DÉMONSTRATIF

ANTÉCÉDENT

SUBSÉQUENT

Le verbe et le groupe verbal

3.2

La conjugaison du verbe (morphologie verbale)

3.2.1

Radical et désinence

3.2.1.1

- ▶ Conjuguer un verbe signifie produire l'ensemble des formes possibles d'un verbe en fonction de plusieurs variables : le mode, le temps et la personne.
- ▶ Un verbe, comme tous les autres mots, se décompose en plusieurs éléments, nommés « morphèmes ». L'analyse des éléments constitutifs du verbe se situe donc sur le plan morphologique.
- ▶ Deux types de morphèmes doivent être distingués pour l'analyse morphologique du verbe :
 - le radical contient le sens lexical stable du verbe. Par exemple, pour le verbe *chanter*, le radical est *chant-*;
 - la désinence est le morphème, placé à droite du radical, qui varie selon le temps, le mode et la personne du verbe. Par exemple, dans *chantais* la désinence est *-ais*, dans *chanterons*, la désinence est *-erons*. Dans la pratique de classe, le terme « désinence » peut être remplacé par « terminaison ».
- ▶ Beaucoup de verbes se conjuguent sur un seul radical (par exemple *chanter*) mais, dans certains cas, la conjugaison du verbe mobilise plusieurs formes du radical :
 - verbes à un seul radical : par exemple, *chanter*;
 - verbes à deux radicaux : par exemple, *lire* (radical *li-* dans *je lis, tu lis*, etc. ; radical *lis-* dans *nous lisons, vous lisez*, etc.) ;
 - verbes à trois radicaux : par exemple, *vivre* (radical *vi-* dans *je vis, tu vis*, etc. ; radical *viv-* dans *je vivais, tu vivais*, etc. ; radical *véc-* dans *je vécu, tu vécu*) ;
 - verbes à plus de trois radicaux : auxiliaires *être* et *avoir* ; *savoir, pouvoir, aller*, etc.
- ▶ Enfin, la désinence du verbe conjugué se décompose elle-même en plusieurs morphèmes flexionnels nommés « marques » : marque de temps et marque de personne. Par exemple, dans *ils chantaient*, la désinence *-aient* comporte une marque de temps *-ai-* (que l'on retrouve dans *je chantais, il chantait*, etc.) et une marque de personne *-ent* (que l'on retrouve dans *ils chantent*, etc.).

Remarque : aux marques de temps et de personne s'ajoutent les marques de mode (-*ss-* dans *que je finisse*) qui seront abordées dans le niveau II.

Décomposition de la forme verbale

Radical : *chant-* (verbe *chanter*), *li-* et *lis-* (verbe *lire*)

Désinence : *-aient* dans *chantaient*

Marque de temps : *-ai-* marque de l'imparfait dans *chantaient*

Marque de personne : *-ent* marque de troisième personne du pluriel dans *chantaient*

HISTOIRE DE LA LANGUE Le système des radicaux qui caractérise les verbes du français moderne est souvent plus complexe que celui du latin, qui présentait une conjugaison assez régulière. Par exemple, le verbe *habere* (avoir) présente une conjugaison sur un seul radical (*hab-*) beaucoup plus régulière que celle du verbe français *avoir* (construit sur six radicaux). En raison d'évolutions phonétiques liées principalement à des facteurs accentuels, les radicaux se sont multipliés en ancien français et ont parfois connu des simplifications au cours de l'évolution de l'ancien français au français moderne. Par exemple, le verbe *parler*, issu du verbe latin *parabolare*, qui se conjugait sur un seul radical, a abouti en ancien français à une conjugaison sur deux radicaux, *parl-* et *parol-* : *je parol*, *tu paroles*, *il parole*, *nous parlons*, *vous parlez*, *ils parlaient*. Dans l'évolution de l'ancien français au français moderne, cette conjugaison s'est régularisée au bénéfice du radical *parl-*. Comprendre l'établissement de la morphologie du verbe français requiert donc la prise en compte du français médiéval.

NOTIONS GRAMMATICALES

MORPHÈME VERBAL

MORPHOLOGIE VERBALE

RADICAL

DÉSINENCE

MARQUE DE TEMPS

MARQUE DE PERSONNE

3.2.1.2

Le classement des verbes en groupes

- ▶ Traditionnellement, les verbes français sont classés en trois groupes, qui correspondent, au moins pour les deux premiers, à une homogénéité des formes de conjugaison.
- ▶ Les verbes du premier groupe sont ceux qui présentent un infinitif en *-er*. Ils se conjuguent à partir d'un seul radical, sur le modèle de *chanter*. C'est pour-

quoi, compte tenu du nombre de ses radicaux, le verbe **aller** n'est pas classé dans ce groupe, en dépit de sa forme d'infinitif. Généralement, les verbes nouveaux (néologismes) sont formés sur le modèle des verbes de ce groupe (**liker**, **tweeter**, etc.).

- ▶ Les verbes du deuxième groupe présentent un infinitif en **-ir** et plusieurs formes de leur radical en **-iss-**, dont le participe présent (**-issant**). Par exemple, le verbe **finir**, dont le participe présent est **finissant**, appartient à la catégorie des verbes du deuxième groupe, à la différence de **partir**, dont l'infinitif est en **-ir** mais qui ne forme pas son participe présent au moyen de la désinence **-issant** (**partir**, **partant**).

- ▶ Les verbes du troisième groupe sont tous les verbes qui n'appartiennent à aucun des deux premiers groupes. Il s'agit donc d'une catégorie très hétérogène au plan morphologique. On distingue néanmoins trois types : les verbes ayant un infinitif en **-ir** (mais pas de participe présent en **-issant**) comme **partir**, les verbes ayant un infinitif en **-oir** du type **savoir**, **valoir**, etc. et les verbes ayant un infinitif en **-re**, du type **dire**, **écrire**, **prendre**, etc. On y rattache aussi les verbes **être**, **avoir** et **aller**.

Les groupes de verbes

Verbes du premier groupe : **chanter**, **parler**, etc.

Verbes du deuxième groupe : **finir**, **bondir**, **grossir**, etc.

Verbes du troisième groupe :

ayant un infinitif en **-ir** : **partir**, **servir**, **fuir**, etc.

ayant un infinitif en **-oir** : **savoir**, **apercevoir**, **devoir**, etc.

ayant un infinitif en **-re** : **écrire**, **dire**, **prendre**, etc.

verbe **aller**

verbes **être**, **avoir**

▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les trois groupes de verbes du français sont seulement en partie issus des types latins de verbes, car on distingue cinq types de verbes en latin. Les verbes français du premier groupe (**aimer**) sont issus de verbes latins en **-are** (**amare**), les verbes du deuxième groupe sont notamment issus de verbes latins en **-ire** (**finire**).

NOTIONS GRAMMATICALES

VERBE DU PREMIER GROUPE

VERBE DU DEUXIÈME GROUPE

VERBE DU TROISIÈME GROUPE

3.2.2

Les modes et les temps

3.2.2.1

Modes non personnels

- Les « modes non personnels » sont nommés ainsi parce qu'ils ne varient pas selon la personne et donc se conjuguent sans pronom personnel⁹. Les deux modes non personnels sont l'infinitif et le participe. Le mode participe comporte lui-même deux temps, le participe présent et le participe passé.

Infinitif et participe

Infinitif : *aimer*

Participe présent : *aimant*

Participe passé : *aimé*

Remarque : l'infinitif et le participe sont bien des formes de la conjugaison du verbe. Il est donc erroné de les considérer comme « des formes non conjuguées » du verbe. En réalité, elles s'analysent, au même titre que toutes autres formes du verbe, comme étant formées d'un radical et d'une désinence.

● NOTIONS GRAMMATICALES

INFINITIF

PARTICIPE PRÉSENT

PARTICIPE PASSÉ

3.2.2.2

Mode indicatif

Temps simples : présent, imparfait, futur, passé simple, conditionnel présent

Temps composés : passé composé, plus-que-parfait, futur antérieur, passé antérieur, conditionnel passé

Remarque : le conditionnel, en dépit d'une tradition encore vivace, doit bien être considéré comme un temps de l'indicatif. La symétrie qui existe dans la morphologie des verbes du premier groupe est un argument majeur en faveur de cette analyse du conditionnel comme temps et non pas comme mode : *chanterai/chanterais/chantai/chantais*. Morphologiquement, pour les verbes du premier groupe (qui sont les plus fréquents), le conditionnel est au futur ce que l'imparfait est au passé simple. Toutefois, dans l'usage scolaire, le conditionnel est parfois considéré comme un mode et enseigné comme tel.

⁹ _____ L'impératif se conjugue sans pronom personnel mais varie selon la personne.

Temps de l'indicatif

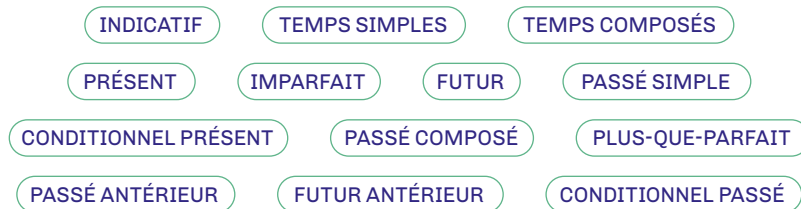
Temps simples

Présent : *je chante*
 Passé simple : *je chantai*
 Imparfait : *je chantais*
 Futur : *je chanterai*
 Conditionnel présent : *je chanterais*

Temps composés

Passé composé : *j'ai chanté*
 Passé antérieur : *j'eus chanté*
 Plus-que-parfait : *j'avais chanté*
 Futur antérieur : *j'aurai chanté*
 Conditionnel passé : *j'aurais chanté*

● NOTIONS GRAMMATICALES



Mode subjonctif

3.2.2.3

Les temps du subjonctif

Temps simples

Présent : *Il faut qu'elle fasse un effort.*
 Imparfait : *Il fallait qu'elle fit un effort.*

Temps composés

Passé : *Je regrette qu'elle ait fait cette erreur.*
 Plus-que-parfait : *Je regrettais qu'elle eût fait cette erreur.*

3.2.2.4

Mode impératif

Formes de l'impératif

Présent : *Chante! Chantons! Chantez!*

Passé : *Aie fini! Ayons fini! Ayez fini!*

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Une erreur fréquemment commise en français consiste à ajouter un *-s* à la deuxième personne du singulier des verbes du premier groupe conjugués à l'impératif. Or, la forme latine était, pour les verbes latins qui ont donné en français les verbes du premier groupe, la suivante : *ama!* (*Aime!*). Le *-a* final latin a évolué dès l'ancien français en *-e*, ce qui explique la forme actuelle de l'impératif des verbes du premier groupe : *Aime! Chante! Traverse!*

● NOTIONS GRAMMATICALES

IMPÉRATIF PRÉSENT

IMPÉRATIF PASSÉ

3.3

L'adjectif

► L'adjectif exprime une qualité ou une propriété du nom auquel il se rapporte (*petit, grand, gentil*, etc.). Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.

L'adjectif épithète et attribut

Adjectif épithète : *un beau cahier, un cahier à grands carreaux, une grande trousse, mes anciennes trouses, une voiture rapide, un travail parfait*

Adjectif attribut : *ce cahier est beau, cette trousse est belle.*

● NOTIONS GRAMMATICALES

ADJECTIF ÉPITHÈTE

ADJECTIF ATTRIBUT

L'adverbe

- ▶ L'adverbe est un mot invariable qui peut se rapporter à un verbe (*Elle agit fermement*), à un adjectif (*Une écriture peu lisible*) ou à un autre adverbe (*Elle travaille très sérieusement*).
- ▶ Les adverbes peuvent être classés en fonction de leur sens, qui peut être plutôt de type lexical (comme les adverbes en *-ment*) ou plutôt de type grammatical (adverbes d'intensité du type *si* dans *Elle est si grande!*, adverbes de négation, etc.).

Les adverbes

Adverbes de temps : *maintenant, hier, bientôt*, etc.
 Adverbes de lieu : *ici, là, ailleurs, partout*, etc.
 Adverbes de manière : *gentiment, rapidement*, etc.
 Adverbes interrogatifs : *pourquoi? quand?*, etc.
 Adverbes d'intensité : *si* (dans des constructions du type *Elle est si grande!*), *très*, etc.
 Adverbes de négation : *ne...pas, ne...jamais, ne...que*, etc.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le suffixe *-ment* des adverbes de manière est issu de l'ablatif *mente* du nom latin féminin *mens* signifiant « esprit, disposition d'esprit ». Dans les constructions formées d'un adjectif suivi de *mente*, le nom *mente* fut peu à peu compris au sens de « manière d'être », puis perçu comme un suffixe adverbial. Le fait que *mens* soit un nom féminin explique pourquoi les adverbes en *-ment* sont souvent formés sur le féminin de l'adjectif (*finallement, anciennement*, etc.). La trace de cette formation a parfois disparu au cours de l'histoire du français : par exemple, la forme *vraiment* est attestée en ancien français, mais elle a été supplantée par *vraiment*.

La préposition et le groupe prépositionnel

- ▶ La préposition est un mot invariable. Elle introduit un groupe prépositionnel qui joue un rôle de complément. Elle se place devant un groupe nominal (*à la mer*, *pour Alice*), un pronom (*pour toi*), un adverbe (*Sors d'ici!*) ou un infinitif (*Je viens pour travailler*). Les prépositions peuvent être constituées d'un mot (*sur*) ou de plusieurs (*au-dessus de*).
- ▶ Les prépositions les plus fréquentes du français sont, selon la base de données Lexique (<http://www.lexique.org>) : *de*, *à*, *en*, *dans*, *pour*, *sur*, *avec*, *par*, *sans*. Les prépositions *de* et *à* sont de très loin les plus fréquentes.

Les prépositions les plus fréquentes

de : *Elle revient de l'école.*
à : *Elle va à l'école.*
en : *Elle reste en classe.*
dans : *Elle joue dans la cour.*
pour : *Elle travaille pour réussir.*
sur : *Elle s'assoit sur un banc.*
avec : *Elle travaille avec courage.*
par : *Elle regarde par la fenêtre.*
sans : *Elle réussit sans difficulté.*

- ▶ Le groupe nominal prépositionnel (GNP) est un groupe nominal introduit par une préposition. Ses fonctions possibles sont :
 - complément du nom (*La voiture de mes parents*);
 - complément d'objet indirect (*Elle parle de ses vacances*; *Elle va à Paris*; *Elle va à l'école*);
 - complément circonstanciel (*À l'école, on apprend à lire*).
- ▶ Le terme « groupe prépositionnel » est donc un terme général qui regroupe les différents types de groupes prépositionnels : non seulement le GNP mais aussi d'autres structures qui seront introduites plus loin : le groupe infinitif prépositionnel (GIP), le groupe adverbial prépositionnel (GAP) et le groupe pronominal prépositionnel (GPP).

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRÉPOSITION

GROUPE PRÉPOSITIONNEL

GROUPE NOMINAL PRÉPOSITIONNEL

Le pronom

► On se limite, dans ce premier niveau, à l'identification du **pronom personnel**. Ce type de pronom comporte de nombreuses formes qui varient selon la personne, le genre, le nombre et la fonction. Certaines formes de pronoms sont assignées à une fonction spécifique, d'autres peuvent avoir plusieurs fonctions :

- pronoms personnels de fonction sujet : *je, tu, il(s), elle(s)¹⁰, on*.
- pronoms personnels de fonction sujet ou complément (direct ou indirect) : *nous, vous* :
sujet : *Nous parlons. Vous parlez.*
COD : *Alice nous dérange. Alice vous dérange.*
COI : *Alice nous parle. Alice vous parle.*
- pronoms personnels de fonction complément d'objet (direct ou indirect) : *me, te, se* (*se* est un pronom personnel réfléchi)
COD : *Alice me/te dérange./Alice se regarde.*
COI : *Alice me/te parle./Alice se parle (à elle-même).*
- pronoms personnels de fonction complément d'objet direct : *le, la, les* dans des emplois du type : *Alice le/la/les voit.*
- pronoms personnels de fonction complément d'objet indirect : *lui¹¹, leur* dans des emplois du type : *Alice lui/leur parle.*

Pronoms personnels sujets	Pronoms personnels COD	Pronoms personnels COI
<i>je</i>	<i>me</i>	<i>me</i>
<i>tu</i>	<i>te</i>	<i>te</i>
<i>il, elle</i>	<i>le, la</i>	<i>lui</i>
<i>nous</i>	<i>nous</i>	<i>nous</i>
<i>vous</i>	<i>vous</i>	<i>vous</i>
<i>ils, elles, on</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>
	<i>se</i>	<i>se</i>

Remarque : le pronom *on* est un pronom indéfini qui peut être employé à la place d'un pronom personnel sujet (*Nous y allons* ➔ *On y va*).

¹⁰ _____ Le pronom *elle(s)* s'emploie également comme forme disjointe (*C'est à elle que je parle*).

¹¹ _____ Le pronom *lui* s'emploie également comme forme disjointe (*C'est à lui que je parle*).

Emploi des pronoms personnels

Pronom personnels sujets : *Je veux venir.*
 Pronoms personnels COD : *Ma mère me regarde.*
 Pronoms personnels COI : *Ma mère me parle.*

Remarque : les formes dites « disjointes », qui peuvent être employées après une préposition (*moi, toi, soi, lui, eux*), sont abordées en II.3.4.1, ainsi que les pronoms adverbiaux *en* et *y* (*Elle en parle*¹²; *Elle y pense*).

- ▶ Le pronom personnel s'emploie ou bien pour représenter un acteur de l'interlocution (*je, tu, nous, vous* et *on* lorsqu'il est employé comme équivalent de *nous*) ou bien comme substitut d'un groupe nominal (GN), qui est nommé « antécédent » du pronom personnel (*Alice voit une maison* ➔ *Alice la voit* : le pronom *la* a pour antécédent le GN *une maison*). Il est donc préférable, dans ce dernier cas, de considérer que le pronom tient lieu d'un GN plutôt que de considérer qu'il « remplace un nom ».

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le pronom indéfini *on* et le nom commun *homme* tirent leur origine du même nom latin. *On* provient en effet du nominatif *homo*, tandis que *homme* procède de l'accusatif *hominem*. *Homo, hominis*, nom masculin ou féminin, désignait en latin « l'être humain » et pouvait indifféremment désigner « l'homme » ou « la femme ». Le mot va ensuite se spécialiser dans le sens d'« être humain de sexe masculin ». Cf. aussi ci-dessous II.3.4.4.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRONOM PERSONNEL

ANTÉCÉDENT

12 _____ À distinguer de la préposition *en* dans des constructions du type *Elle travaille en Espagne*.

La conjonction

3.7

La conjonction est un mot invariable. Deux types de conjonctions doivent être distingués : la conjonction de coordination et la conjonction de subordination.

La conjonction de coordination

3.7.1

- La conjonction de coordination est un mot invariable reliant entre eux des mots (*Pierre et Marie*), des groupes de mots (*la directrice de l'entreprise et la responsable du recrutement*) et des propositions (*Elle ne sait pas lire mais elle regarde les images*) de même fonction et souvent de même nature¹³.

Conjonctions de coordination

mais, ou, et, or, ni, car

Remarque : le mot *donc* gagne à être considéré comme un adverbe, au même titre que *pourtant*, *cependant*, etc. Il peut en effet apparaître dans des positions impossibles pour les conjonctions de coordination (par exemple, en fin de phrase : « *Tu pars, donc.* ». Voir aussi II.3.7.1.).

● NOTION GRAMMATICALE

CONJONCTION DE COORDINATION

La conjonction de subordination

3.7.2

- La conjonction de subordination est un mot invariable qui permet à une proposition subordonnée d'être incluse dans la proposition dite « principale » (*Elle travaille quand il fait jour*). Les conjonctions de subordination peuvent exprimer le temps (*quand, lorsque, dès que*), la cause (*parce que, sous prétexte que*), etc.

● NOTION GRAMMATICALE

CONJONCTION DE SUBORDINATION

¹³ _____ Cette seconde condition n'est pas toujours vérifiée : *J'aime le son de sa voix et comme elle argumente.*

Le lexique

L'étude du lexique est limitée dans cette première partie à l'analyse ponctuelle des principaux types de formation des mots, à l'examen de relations entre mots ou entre différents sens d'un même mot.

4.1

La formation des mots (morphologie lexicale)

▶ On distingue les mots simples et les mots complexes. Les mots simples comprennent un seul morphème lexical et ne comportent ni préfixe, ni suffixe (*souris*, *table*, *maison*), tandis que les mots complexes contiennent plusieurs morphèmes (soit deux morphèmes lexicaux, soit un morphème lexical et un ou plusieurs préfixes ou suffixes). Les mots complexes peuvent eux-mêmes être divisés en trois catégories :

- les mots dérivés (un morphème lexical et au moins un préfixe ou un suffixe) :
dérivés par préfixation (*refaire*, *impossible*) ;
dérivés par suffixation (*embarquement*, *national*) ;
- les mots composés (deux morphèmes lexicaux. Par exemple, *portefeuille*, *chou-fleur*, *pomme de terre*).

Mots simples et mots complexes

Mots simples

faire, *nation*, *pomme*, *terre*, *rouge*, *gorge*

Mots complexes

Mots dérivés par préfixation : *refaire*

Mots dérivés par suffixation : *national*

Mots composés : *rouge-gorge*, *pomme de terre*

● NOTIONS GRAMMATICALES

MOT SIMPLE

MOT COMPLEXE

MOT DÉRIVÉ PAR PRÉFIXATION

MOT DÉRIVÉ PAR SUFFIXATION

MOT COMPOSÉ

Les mots dérivés : préfixes et suffixes

4.1.1

- ▶ Les mots dérivés sont formés de deux types d'éléments : à un radical porteur du sens principal et souvent susceptible d'un usage autonome, s'ajoutent un ou plusieurs éléments non autonomes qui viennent modifier le sens du dérivé ainsi formé. Les éléments ajoutés sont les préfixes et les suffixes.
- ▶ Les éléments placés avant le radical sont les préfixes, ceux placés après le radical sont les suffixes. Les préfixes ne modifient pas la classe grammaticale de la base (*faire* [V] ➔ *défaire* [V]). Les suffixes peuvent en revanche changer la classe grammaticale de la base (*président* [N] ➔ *présidentiel* [Adj.]).

Ainsi l'adjectif *utile* précédé du préfixe *in-*, non autonome, devient l'adjectif *inutile*. Le nom *président*, quand il est augmenté du suffixe *-iel*, non autonome, change de classe grammaticale pour devenir l'adjectif *présidentiel*.

Un mot peut connaître plusieurs dérivations : *intolérable* est un dérivé à partir du radical *tolérer* par suffixation (*tolérable*), puis par préfixation (*intolérable*).

Mots dérivés : les préfixes et les suffixes

Mots formés à l'aide d'un préfixe

capable ➔ *incapable*
porter ➔ *importer*

Mots formés à l'aide d'un suffixe

président ➔ *présidentiel*

Mots formés à l'aide d'un préfixe et d'un suffixe

tolérer ➔ *intolérable*

Remarque : les marques de genre (*-e* dans *président* ➔ *présidente*), de nombre (*-s* dans *présidente* ➔ *présidentes*), de temps, de mode et de personne (*-ait* dans *elle marchait*; *-er* dans *marcher*) ne sont pas des suffixes mais des morphèmes flexionnels (voir II.4.1).

● NOTIONS GRAMMATICALES

RADICAL

PRÉFIXE

SUFFIXE

4.1.2

Les mots composés

- Les mots composés sont des mots complexes formés de deux unités lexicales (ou mots, au sens graphique) qui sont susceptibles d'un usage autonome et qui sont ou bien soudées graphiquement (*portefeuille*) ou bien unies par un trait d'union (*porte-clés*, *poisson-chat*) ou enfin simplement juxtaposées (*pomme de terre*, *château fort*). Ainsi les deux éléments formant le nom composé *poisson-chat* sont susceptibles d'une utilisation indépendante (*Le poisson est dans l'eau et le chat essaie de l'attraper*).

Les mots composés : quelques formations courantes

- [nom + nom] : *poisson-chat*, *porte-fenêtre*
- [nom + préposition + nom] : *pomme de terre*
- [nom + adjectif] : *coffre-fort*, *château fort*
- [adjectif + nom] : *rouge-gorge*
- [verbe + nom] : *portefeuille*, *porte-clés*
- [adjectif + adjectif] : *aigre-doux*
- [adverbe + adjectif] : *tout-puissant*
- [préposition + nom] : *avant-projet*
- [préposition + verbe] : *sous-entendre*

● NOTION GRAMMATICALE

MOT COMPOSÉ

Les relations entre les mots (sémantique lexicale)

4.2

- ▶ Après avoir examiné la formation des mots, dont l'étude relève de la morphologie lexicale, on adoptera le point de vue de la sémantique lexicale, qui s'intéresse aux relations de sens entre les mots et aux relations entre les différents sens d'un même mot.

Les familles de mots

4.2.1

- ▶ Une famille de mots est un ensemble de mots ayant en commun un même radical.

Famille de mots

Les mots *cœur*, *cardiaque*, *cordial*, *cordialité*, *cordialement* sont de la même famille parce qu'ils ont en commun un radical issu des formes latine (*cœur*, *cordial*, *cordialité*) ou grecque (*cardiaque*) du mot *cœur*.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** La connaissance des familles de mots repose évidemment sur des connaissances étymologiques. Par exemple, la connaissance de l'étymon latin *cor*, *cordis* (*cœur*) est utile à l'établissement de la famille du mot *cœur*.

● NOTION GRAMMATICALE

FAMILLE DE MOTS

4.2.2

Le champ lexical

- ▶ Le terme « champ lexical » est utilisé pour désigner un ensemble de mots qui, dans un texte, se rapportent à un même thème, à une même notion.

Champ lexical

Champ lexical de la nature : *prairie, herbe, forêt, branche, feuille, bouleau, nid, oiseau*, etc.

Champ lexical de la navigation : *hommes d'équipage, mer, navire, aviron, tempête*, etc.

● NOTION GRAMMATICALE

CHAMP LEXICAL

4.2.3

La synonymie et l'antonymie

- ▶ La synonymie et l'antonymie sont des relations entre les mots fondées sur leur sens. Les mots dont les sens sont proches et qui peuvent, dans certains contextes, être interchangeables, sont des synonymes.

Synonymie

Les enfants jouent/les enfants s'amused
(*jouer* et *s'amuser* sont ici synonymes)

Elle s'est dissimulée derrière une porte/Elle s'est cachée derrière une porte (*se dissimuler* et *se cacher* sont ici synonymes)

Une assurance logement/une assurance habitation
(*logement* et *habitation* sont ici synonymes)

La synonymie est relative à un contexte. Par exemple, *jouer* ne se substitue plus à *s'amuser* dans *Elles jouent aux cartes*.

- ▶ On notera par ailleurs que des synonymes peuvent également se distinguer en termes de registres de langue (*livre/bouquin, voiture/bagnole*). On distingue généralement trois registres de langue : un registre familier (*canasson*), un registre courant (*cheval*), un registre soutenu (*destrier*).

- ▶ La synonymie est usuellement distinguée de l'antonymie : les mots de sens similaires sont des synonymes et, inversement, les mots qui ont des sens opposés sont des antonymes.

Remarque : le registre de langue peut aussi être nommé dans l'usage scolaire « niveau de langue ».

Antonymie

vivant/mort; mâle/femelle
chaud/froid; grand/petit; riche/pauvre

NOTIONS GRAMMATICALES

SYNONYMIE

SYNONYME

REGISTRE DE LANGUE

ANTONYMIE

ANTONYME

L'homonymie

4.2.4

- ▶ L'homonymie est une relation entre des mots de significations différentes fondée sur l'identité de leur forme, orale ou écrite. Les homonymes sont rangés en deux catégories.

- Ils peuvent être des mots qui s'écrivent de la même façon mais n'ont pas le même sens (*la mousse des arbres, le mousse du bateau*). On les nomme « homonymes homographes ». Parfois, les homonymes homographes n'ont pas la même prononciation (*les fils de mon frère, les fils de laine*).
- Ils peuvent aussi être des mots qui se prononcent de la même façon mais s'écrivent de façon différente et n'ont pas le même sens (*vers, vert, verre*). On les nomme « homonymes homophones ».

Les homonymes

Homonymes homographes : la mousse des arbres,
le mousse du bateau; les fils de mon frère, les fils de laine.

Homonymes homophones : un compte en banque,
les contes de Charles Perrault, le comte et la comtesse.

NOTIONS GRAMMATICALES

HOMONYME HOMOPHONE

HOMONYME HOMOGRAPHE

4.3 Les relations entre les différents sens d'un même mot : la polysémie (sémantique lexicale)

La polysémie désigne le fait qu'un mot soit pourvu de plusieurs sens différents mais qui présentent une certaine similarité. Ainsi, *une souris* peut notamment désigner un petit mammifère rongeur (c'est le sens premier du mot), mais il désigne aussi aujourd'hui un élément d'un ordinateur, par analogie avec la forme de la souris (corps + queue).

La polysémie ne concerne pas seulement les noms mais toutes les classes de mots, dont notamment les verbes (*Une tuile est tombée du toit. La nuit tombe de bonne heure*).

Remarque : la polysémie d'un mot est parfois nommée « champ sémantique ».

Polysémie

souris

sens premier : « rongeur » ;
autre sens : « souris d'ordinateur » ;

fleur

sens premier : « partie de végétal » ;
autres sens : « la fleur de l'âge », « faire une fleur à quelqu'un ».



HISTOIRE DE LA LANGUE Tous les sens d'un mot ne sont pas apparus en même temps et certains mots peuvent gagner ou perdre des sens au cours de leur histoire. De même que les mots *souris* ou *bureau* ont vu leur polysémie s'accroître avec le développement du vocabulaire de l'informatique, le mot *ami* a désormais intégré dans beaucoup de dictionnaires le sens « ami sur un réseau social ».

● NOTIONS GRAMMATICALES

POLYSÉMIE

SENS PREMIER

niveau II

Le système de la langue

1 Phrase simple et phrase complexe

La phrase se définit à la fois d'un point de vue graphique, comme suite de mots qui commence par une majuscule et se termine par une ponctuation forte (point final, point d'interrogation, point d'exclamation, points de suspension), et, du point de vue de sa construction, comme suite de mots décomposable en un groupe sujet (GS), un groupe verbal (GV) et, éventuellement, un groupe circonstanciel (GC) : $P = [GS + GV] (+ GC)$.

La phrase simple est formée d'une seule proposition tandis que la phrase complexe est formée de plusieurs propositions.

Deux principaux types de phrases complexes doivent être distingués :

- la phrase complexe par subordination, dans laquelle une proposition subordonnée est incluse dans la proposition principale ;
- la phrase complexe par coordination ou juxtaposition, qui est formée de deux propositions situées sur le même plan et reliées par une conjonction de coordination ou par un signe de ponctuation.

1.1

La subordination

► L'étude de la subordination consiste essentiellement en l'étude des propositions subordonnées. Une proposition subordonnée se définit comme une proposition incluse dans une autre proposition, dite « principale » et dépendant de celle-ci¹⁴. En français, la subordination requiert généralement la présence d'un mot subordonnant (conjonction de subordination ou pronom relatif)¹⁵. Il existe toutefois trois cas de subordination sans conjonction : la proposition subordonnée infinitive (*J'entends l'oiseau chanter*), la proposition subordonnée participiale (*Le chat parti, les souris dansent*) et la proposition subordonnée interrogative partielle (*Je me demande qui chante*)¹⁶.

¹⁴ _____. La subordonnée dépend de la principale au sens où elle tient lieu d'un constituant de la principale. Par exemple, comme on le verra plus loin, la proposition subordonnée conjonctive peut occuper la position du COD dans le GV de la principale (*Je crois qu'il va faire beau/Je crois cela*), la proposition subordonnée relative adjective peut occuper la fonction d'épithète dans un GN de la principale (*Un sportif qui est fatigué doit se reposer/Un sportif fatigué doit se reposer*), etc.

¹⁵ _____. Ce n'est pas le cas dans toutes les langues. Par exemple, en anglais, la présence du mot subordonnant n'est pas aussi indispensable qu'en français : *I hope you will come back* (« J'espère que tu reviendras ») se rencontre aussi bien que *I hope that you will come back* (avec la conjonction de subordination *that*). L'équivalent français de cette construction se trouve aussi en français, mais uniquement à l'oral et dans un registre très relâché : *J'espère il reviendra*.

¹⁶ _____. Dans *Je me demande qui chante*, le mot *qui* n'est pas un mot subordonnant puisqu'on le trouve aussi bien en l'absence de subordination, dans l'interrogation directe *Qui chante?* Voir II.1.5.3. Le cas de la juxtaposition à valeur subordonnante est examiné plus bas, au II.1.6.

- ▶ Quatre grands types de propositions subordonnées peuvent être distingués :
- les propositions subordonnées complétives ;
 - les propositions subordonnées circonstancielles ;
 - les propositions subordonnées relatives ;
 - les propositions subordonnées sans conjonction de subordination.
- ▶ Ces types de subordonnées se distinguent d'abord en fonction de la présence ou de l'absence d'un mot subordonnant : les propositions subordonnées complétives, circonstancielles et relatives se distinguent des autres en raison du fait qu'elles sont introduites par un mot subordonnant. Elles se distinguent ensuite selon les propriétés de ce mot subordonnant :
- dans les propositions subordonnées complétives, le mot subordonnant est une conjonction de subordination qui joue un rôle de pur outil grammatical (*que* dans *Je crois qu'il va faire beau* ou *si* dans *Je me demande s'il va faire beau*) n'apportant aucune information spécifique sur la relation entre la proposition subordonnée et la proposition principale ;
 - dans les propositions subordonnées circonstancielles, le mot subordonnant est également une conjonction de subordination, mais qui n'est pas seulement un outil grammatical de subordination parce qu'il apporte en outre des informations sur la relation entre la proposition subordonnée et la proposition principale. Par exemple, *quand* indique que cette relation est de nature temporelle (*Je sortirai quand tu auras fini* : la conjonction de subordination *quand* indique une relation temporelle entre *tu auras fini* et *je sortirai*), *parce que* indique que cette relation est de nature causale (*Je sors parce que j'ai envie de prendre l'air* : *avoir envie de prendre l'air* est la cause de *je sors*), etc. ;
 - dans les propositions subordonnées relatives, le mot subordonnant joue non seulement un rôle d'outil de subordination mais aussi un autre rôle, pronominal. C'est ce qui justifie que cet outil de subordination soit nommé « pronom ». Le pronom relatif joue donc simultanément deux rôles : celui d'un outil subordonnant (au même titre que les conjonctions de subordination) et celui d'un pronom. Par exemple, dans *L'homme que tu as vu est un ami*, le pronom relatif *que* joue un rôle subordonnant (comme dans une proposition subordonnée complétive), mais il joue également un rôle de pronom, qui a un antécédent (*l'homme*) et une fonction (COD de *voir* ; littéralement : *tu as vu QUE (= l'homme)*). En revanche, dans une proposition subordonnée complétive ou circonstancielle, la conjonction de subordination n'a pas de fonction : elle est limitée à un pur et simple rôle d'outil subordonnant, éventuellement porteur, dans le cas des circonstancielles, d'informations sur la relation entre la subordonnée et la principale.

Les types de propositions subordonnées

Propositions subordonnées introduites par un mot subordonnant

- Le mot subordonnant est un pur outil grammatical ;

il n'a pas de fonction dans la subordonnée :

propositions subordonnées complétives

- conjonction de subordination *que* :

proposition subordonnée conjonctive

Je crois qu'il va faire beau.

- conjonction de subordination *si* :

proposition subordonnée interrogative totale

Je me demande s'il va faire beau.

- Le mot subordonnant est une conjonction de subordination indiquant la relation de la principale à la subordonnée ; il n'a pas de fonction dans la subordonnée :

propositions subordonnées circonstancielles

Je sortirai quand tu auras fini.

Je sors parce que j'ai envie de prendre l'air.

- Le mot subordonnant est un pronom relatif, jouant à la fois un rôle subordonnant et un rôle pronominal ; il a une fonction dans la subordonnée :

propositions subordonnées relatives

L'homme que tu as vu est un ami.

L'homme qui te parlait est un ami.

Propositions subordonnées sans mot subordonnant

Proposition subordonnée infinitive

J'entends l'oiseau chanter.

Proposition subordonnée participiale

Le chat parti, les souris dansent.

Proposition subordonnée interrogative partielle

Je me demande qui chante.

Remarque : la proposition subordonnée inclut le mot subordonnant. Par exemple, dans *Je crois qu'il va faire beau*, la proposition subordonnée conjonctive est *qu'il va faire beau*. Mais la structure de phrase (de type P = GS + GV (+GC)) que contient cette proposition subordonnée est *il va faire beau* (GS = *il* ; GV = *va faire beau*). Par conséquent, cette structure de phrase incluse dans la proposition subordonnée ne contient pas le mot subordonnant *que*. Quant à la délimitation de la proposition principale, la tradition scolaire la fait parfois apparaître par effacement de la subordonnée. Par exemple, dans *Je crois qu'il va faire beau*, la proposition principale serait *Je crois*. Mais *Je crois* n'est pas une phrase complète car *croire* exige (sauf à changer de sens) un complément d'objet. Il serait donc plus juste de considérer que, dans cette phrase, la proposition principale est *Je crois X*, où X indique un complément d'objet indéterminé. On comprend mieux ainsi en quoi consiste le phénomène de subordination : il consiste en l'inclusion d'une phrase P2 (*il va faire beau*) dans une phrase P1 (*Je crois X*) au

moyen d'un outil de subordination (la conjonction de subordination *que*) et dans une certaine position (ici à la place du COD de *croire*, notée par X). La phrase P1 est nommée « proposition principale », la phrase P2 précédée de l'outil de subordination est nommée « proposition subordonnée » et l'ensemble formé par P1 et P2 est une phrase, au sens graphique du terme.

L'exposé ci-dessous présentera d'abord les propositions subordonnées introduites par un mot subordonnant (1.2, 1.3 et 1.4) puis les propositions subordonnées sans mot subordonnant (1.5).

Les propositions subordonnées complétives

1.2

- ▶ Les propositions subordonnées complétives¹⁷ sont équivalentes à des groupes nominaux (*Je souhaite qu'elle réussisse* = *Je souhaite sa réussite*). Elles ont donc des fonctions de groupes nominaux (GN) – et, très souvent, la fonction complément d'objet direct (COD). Elles sont introduites par une conjonction de subordination dont le rôle est celui d'un pur outil de subordination.
- ▶ Deux types de propositions subordonnées complétives peuvent être distinguées : la proposition subordonnée conjonctive, introduite par la conjonction de subordination *que* et la proposition subordonnée interrogative totale introduite par la conjonction de subordination *si*.

La proposition subordonnée conjonctive

1.2.1

- ▶ La proposition subordonnée conjonctive est introduite par la conjonction de subordination *que*. Elle peut avoir les fonctions suivantes :

Fonctions de la proposition subordonnée conjonctive

Sujet : *Qu'elle n'ait pas compris me surprend.*

Attribut du sujet : *Mon souhait est que vous réussissiez.*

COD : *Je crois que vous avez raison.*

Complément du verbe impersonnel : *Il faut que tu partes.*

Complément du nom : *La crainte qu'elle parte m'envahit.*

Apposition : *Je ne souhaite qu'une chose : que vous réussissiez.*

¹⁷ _____ Compte tenu de la définition adoptée, la dénomination « complétive » ne signifie pas que ces subordonnées ont nécessairement une fonction de complément.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin possédait des propositions subordonnées conjonctives complétives introduites par *quod* + indicatif ou par *ut* + subjonctif. Les propositions introduites par *quod* pouvaient être sujet, attribut du sujet ou apposées à un pronom neutre. Les propositions introduites par *ut* étaient la plupart du temps COD. D'un point de vue fonctionnel, les structures latines, où une proposition subordonnée conjonctive complétive peut remplir différentes fonctions syntaxiques, se retrouvent donc en français. Toutefois, les conjonctions de subordination *quod* et *ut* ont été en français remplacées par *quia*, initialement conjonction de subordination de cause (« parce que »), qui a évolué en *qui* puis en *que*. La structure la plus usitée, du type *Je crois que vous avez raison* (où la proposition subordonnée est de fonction COD), était en latin rendue, non par une subordonnée complétive, mais par une subordonnée infinitive.

● NOTION GRAMMATICALE

PROPOSITION SUBORDONNÉE CONJONCTIVE

1.2.2

La proposition subordonnée interrogative totale

- ▶ La proposition subordonnée interrogative totale est introduite par la conjonction de subordination *si*. Elle constitue une interrogation totale, c'est-à-dire qui porte sur l'ensemble de la phrase, et à laquelle il est possible de répondre par « oui » ou par « non » (voir plus loin le chapitre consacré à l'interrogation). Puisqu'il s'agit d'une proposition subordonnée, elle constitue également une interrogation indirecte. Ainsi, dans la phrase *Je me demande s'il fera beau*, la proposition subordonnée interrogative *s'il fera beau* équivaut à l'interrogation directe *Fera-t-il beau ?*, question à laquelle il est possible de répondre par « oui » ou par « non ».
- ▶ La proposition subordonnée interrogative totale est le plus souvent de fonction COD : dans *Je me demande s'il fera beau* la proposition subordonnée *s'il fera beau* est COD de *demander*.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les propositions subordonnées interrogatives totales du latin fonctionnaient comme celles du français à deux exceptions près : les particules interrogatives utilisées (*-ne*, *num*, *nonne*, *an*) servaient à la fois pour l'interrogation directe et l'interrogation indirecte ; le mode employé était systématiquement le subjonctif. Le français a remplacé les conjonctions de subordination latines par *si* (du latin *si*), substitution qui s'observe déjà dans les textes latins tardifs.

● NOTION GRAMMATICALE

PROPOSITION SUBORDONNÉE INTERROGATIVE TOTALE

Les propositions subordonnées circonstancielles

1.3

- Les propositions subordonnées circonstancielles sont introduites par une conjonction de subordination, qui joue un rôle d'outil de subordination mais qui, en outre, indique par son sens la relation qu'entretient la subordonnée avec la principale. Elles ont toujours, comme l'indique leur nom, la fonction complément circonstanciel. On peut les classer selon le sens de la conjonction de subordination, bien que ce classement soit nécessairement partiel en raison de la variété très grande des relations sémantiques concevables entre la proposition principale et la proposition subordonnée.

Les propositions subordonnées circonstancielles

Proposition subordonnée circonstancielle de temps

(conjonctions *quand, lorsque, après que*, etc.) :

Quand vous aurez fini, vous me préviendrez.

Proposition subordonnée circonstancielle de cause

(conjonctions *parce que, puisque*, etc.) :

La rivière ne coule plus parce que l'été a été très sec.

Proposition subordonnée circonstancielle de conséquence

(conjonctions *si bien que, au point que*, etc.) :

L'été a été très sec, si bien que la rivière ne coule plus.

Proposition subordonnée circonstancielle de but

(conjonctions *pour que, afin que, de peur que*, etc.) :

Je vous l'ai donné pour que vous l'utilisiez.

Proposition subordonnée circonstancielle d'hypothèse

(conjonction *si* principalement) :

Si vous venez, nous irons à la plage.

Proposition subordonnée circonstancielle de concession

(conjonctions *bien que, quoique, encore que*, etc.) :

Je déménagerai demain, bien que la maison ne soit pas achevée.

Proposition subordonnée circonstancielle de comparaison

(conjonctions *comme, ainsi que, de même que*, etc.) :

Alice s'en alla comme elle était venue.

Proposition subordonnée circonstancielle de comparaison hypothétique (conjonction *comme si*) :

Je la connais comme si je l'avais toujours côtoyée.

- Dans certains cas, la subordonnée est liée à la principale non seulement par la conjonction de subordination mais aussi par un mot qui, dans la principale, annonce la subordonnée. On parle dans ce cas de proposition subordonnée « corrélatrice » (ou, pour désigner l'ensemble formé par la principale et la subordonnée, de « système corrélatif »). Ce type de construction se rencontre notamment :
- dans les propositions circonstancielles consécutives : *Il a tant plu que la rivière a débordé*. Cette phrase équivaut à *Il a beaucoup plu, si bien que la rivière a débordé*. Mais, à la différence de la subordonnée consécutive sans corrélation, la proposition subordonnée corrélatrice est annoncée dans la principale par *tant*.
 - dans les propositions circonstancielles comparatives : *Elle est aussi intelligente que sa mère l'était* contient une proposition subordonnée comparative corrélatrice, équivalente à la proposition subordonnée comparative sans corrélation *Elle est intelligente comme sa mère l'était*.
 - dans les propositions subordonnées causales : *Elle est d'autant plus déçue qu'elle avait beaucoup travaillé* contient une proposition subordonnée causale corrélatrice qui équivaut à la proposition subordonnée causale sans corrélation *Elle est déçue parce qu'elle avait beaucoup travaillé*.

La notion de corrélation indique que, dans le cas où une phrase comporte un système corrélatif, la proposition principale perd son autonomie par rapport à la subordonnée. Par exemple, dans la phrase *Elle est aussi intelligente que sa mère l'était* la principale **Elle est aussi intelligente* n'est pas une phrase autonome, à la différence de *Elle est intelligente* dans la construction non corrélatrice *Elle est intelligente comme sa mère l'était*.

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin possédait, d'un point de vue sémantique, les mêmes propositions subordonnées circonstancielles que celles que l'on observe en français. D'un point de vue fonctionnel, l'on relève en revanche deux différences majeures : le latin usait plus volontiers que le français du subjonctif qui, en latin, était par exemple systématique dans les propositions subordonnées de conséquence et de condition ; le français a renouvelé la quasi-totalité des conjonctions de subordination latines, leur préférant généralement des conjonctions majoritairement composées d'un premier mot et de la conjonction *que* (par exemple : *bien que*).

● NOTION GRAMMATICALE

PROPOSITION SUBORDONNÉE CIRCONSTANCIELLE (TEMPS, CAUSE, CONSÉQUENCE, BUT, HYPOTHÈSE, CONCESSION, COMPARAISON, COMPARAISON HYPOTHÉTIQUE)

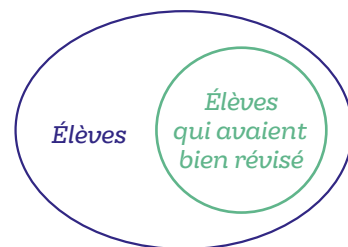
Les propositions subordonnées relatives

- ▶ Les propositions subordonnées relatives présentent cette particularité d'être introduites par un pronom relatif. Ce pronom a un antécédent dans la proposition où s'insère la proposition subordonnée relative (sauf dans le cas des relatives substantives, voir II.1.4.2) et une fonction dans celle-ci. À la différence des propositions subordonnées complétives et circonstancielles, pour lesquelles une seule fonction est impliquée (celle de la subordonnée, puisque la conjonction de subordination n'a pas de fonction), l'analyse de la proposition subordonnée relative requiert l'identification de deux fonctions : la fonction de la proposition subordonnée relative et la fonction du pronom relatif. Par exemple, dans la phrase *La femme que tu as vue est une amie*, la proposition subordonnée relative *que tu as vue* est de fonction épithète du nom *femme* et le pronom relatif de fonction COD de *voir*.
- ▶ Deux principaux types de propositions subordonnées relatives doivent être distingués selon les fonctions qu'elles peuvent avoir. Les propositions subordonnées relatives adjectives ont des fonctions adjectivales (épithète, apposition), tandis que les propositions subordonnées substantives ont des fonctions nominales (sujet, COD, etc.).

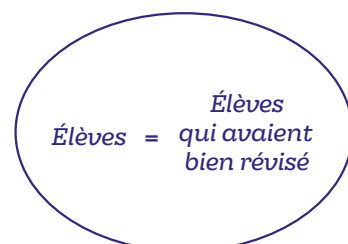
Les propositions subordonnées relatives adjectives

- ▶ Les deux principales fonctions des propositions subordonnées relatives adjectives sont la fonction épithète et la fonction apposition.

Au plan sémantique, la proposition subordonnée relative adjective de fonction épithète permet, généralement, de construire un sous-ensemble à partir du nom antécédent du pronom relatif. Par exemple, dans la phrase *Les élèves qui avaient bien révisé ont obtenu d'excellentes notes*, la relative *qui avaient bien révisé* construit un sous-ensemble de l'ensemble des élèves.



En revanche, la subordonnée relative adjective apposée ne permet pas de construire un sous-ensemble et laisse inchangé l'ensemble désigné par le nom. C'est pourquoi, à la différence de la subordonnée relative adjective épithète, on peut la supprimer sans changer le sens de la phrase. Ainsi,



la phrase *Les élèves, qui avaient bien révisé, ont obtenu d'excellentes notes* présuppose, en raison des virgules qui encadrent la relative et lui donnent la fonction d'apposition, que tous les élèves avaient bien révisé.

- Qu'elles soient de fonction épithète ou apposée, les propositions subordonnées relatives se caractérisent également par la fonction du pronom relatif qui les introduit.

Fonctions du pronom relatif dans la proposition subordonnée relative adjective

Pronom relatif de fonction sujet

L'homme qui te parlait est un ami.

Pronom relatif de fonction COD

L'homme que tu as vu est un ami.

Pronom relatif de fonction COI

*L'homme à qui tu parlais est un ami ;
l'homme à qui tu as donné ce livre est un ami ;
l'homme dont tu parlais est un ami ;
l'homme auquel tu parlais est un ami ;
la ville où tu vas est toute proche.*

Pronom relatif de fonction complément du nom

J'ai aimé le livre dont cet homme est l'auteur.

Pronom relatif de fonction complément circonstanciel

La ville où je suis né est près d'ici.

1.4.2

Les propositions subordonnées relatives substantives

- Les propositions subordonnées relatives substantives présentent deux caractéristiques :
- elles ont des fonctions nominales (sujet, COD, COI, etc.) ;
 - le pronom relatif qui les introduit n'a pas un nom comme antécédent mais il renvoie à un ensemble indéterminé, et s'accompagne parfois d'un pronom démonstratif dont il est solidaire.

Par exemple, dans le proverbe *Qui veut voyager loin ménage sa monture*, la proposition subordonnée relative substantive *qui veut voyager loin* est de fonction sujet de *ménage* et le pronom relatif *qui* renvoie à un être animé quelconque

ou indéterminé. On remarquera que le sens de la phrase est maintenu lorsque le pronom relatif est précédé d'un pronom démonstratif : *Celui qui veut voyager loin ménage sa monture*. Les deux phrases peuvent donc être traitées de la même façon, comme des relatives substantives.

- Les propositions subordonnées relatives substantives sont des équivalents de GN et peuvent, par conséquent, avoir les fonctions du GN.

Fonctions des propositions relatives substantives

Proposition subordonnée relative substantive de fonction sujet

Qui veut voyager loin ménage sa monture ; celui qui veut voyager loin ménage sa monture.

Proposition subordonnée relative substantive de fonction COD

J'aime qui m'aime ; j'aime celui qui m'aime.

Proposition subordonnée relative substantive de fonction COI

Donne-le à qui tu voudras ; donne-le à celui/celle que tu voudras.

Proposition subordonnée relative substantive de fonction attribut

Je ne suis pas qui vous croyez ; je ne suis pas celui que vous croyez.

- D'une manière générale, l'analyse d'une relative requiert donc :

- sa délimitation ;
- l'identification de sa fonction ;
- l'identification du pronom relatif et de son antécédent ;
- l'identification de la fonction du pronom relatif.

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les propositions subordonnées relatives latines, majoritairement introduites par le relatif *qui, quae, quod*, fonctionnaient globalement comme en français et étaient au mode indicatif. L'on peut par exemple citer le cas des relatives substantives du type *Qui bene amat bene castigat* (*Qui aime bien châtie bien*). Par ailleurs, les propositions relatives au subjonctif, très fréquentes, sont, en latin, porteuses d'une valeur circonstancielle (*Nemo est qui uelit uenire. Il n'y a personne qui veuille venir*) qui se retrouve aussi en français.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES RELATIVES

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES RELATIVES ADJECTIVES

PROPOSITIONS SUBORDONNÉES RELATIVES SUBSTANTIVES

1.5

Les subordonnées sans conjonction de subordination

Trois types de subordonnées se construisent sans aucun outil de subordination : la proposition subordonnée infinitive, la proposition subordonnée participiale et la proposition subordonnée interrogative partielle.

1.5.1

La proposition subordonnée infinitive

- ▶ La proposition subordonnée infinitive est un groupe infinitif (GInf) qui comporte un sujet propre, c'est-à-dire distinct du sujet de la proposition principale. Dans la phrase *J'entends l'oiseau chanter*, le sujet de la proposition principale est le pronom personnel *J(e)* (sujet de *entendre*) et le sujet de la proposition subordonnée infinitive est le GN *l'oiseau* (sujet de *chanter*). En revanche, dans la phrase *J'aimerais partir en vacances* les verbes *aimer* et *partir* ont le même sujet : le pronom personnel *J(e)*. Par conséquent, *partir en vacances* n'est pas une proposition infinitive dans cette phrase, mais un groupe infinitif de fonction COD de *aimer*.

Remarque : considérer que, dans la phrase précédente, *l'oiseau* est le sujet de *chanter* est une simplification, qui n'est valide qu'à condition d'entendre « sujet » au sens sémantique d'agent (celui qui fait l'action). En effet, la pronominalisation fait apparaître que *l'oiseau* a une fonction de COD : *j'entends l'oiseau chanter* ➔ *je l'entends chanter* (et non pas **j'entends il chanter*, ce qui serait le cas si *l'oiseau* avait un statut syntaxique de sujet).

- ▶ La proposition infinitive apparaît principalement après des verbes de perception (*voir, entendre, sentir*, etc.). Elle est l'équivalent syntaxique d'un GN et occupe la fonction COD du verbe de la proposition principale. Elle est parfois l'équivalent d'une complétive : *J'entends l'oiseau chanter* = *J'entends que l'oiseau chante*.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** La proposition subordonnée infinitive constituait en latin la structure par excellence de la subordination. Elle n'entretient cependant aucun rapport avec son équivalent sémantique français car une structure du type *Je l'entends chanter* était rendue en latin par une proposition subordonnée participiale (*Audio eum cantantem*). L'équivalent fonctionnel de la subordonnée infinitive latine (*Credo te esse beatum*) est, en français, la subordonnée complétive introduite par *que* (*Je crois que tu es heureux*).

La proposition subordonnée participiale

1.5.2

- ▶ La proposition subordonnée participiale requiert également un sujet (ou un agent) distinct de celui de la proposition principale. Le verbe de la proposition participiale peut être conjugué au participe présent ou au participe passé.

Propositions subordonnées participiales

Proposition subordonnée participiale au participe présent

Le temps s'améliorant, ils décidèrent de sortir.

Proposition subordonnée participiale au participe passé

Le chat parti, les souris dansent.

- ▶ La proposition subordonnée participiale est de fonction complément circonstanciel. Ainsi, dans la phrase *Le temps s'améliorant, ils décidèrent de sortir*, la participiale équivaut à une proposition subordonnée circonstancielle causale (*Puisque le temps s'améliore, ils décident de sortir*) et dans la phrase *Le chat parti, les souris dansent*, la participiale équivaut à une proposition subordonnée circonstancielle temporelle (*Quand le chat est parti, les souris dansent*) ou causale (*Puisque le chat est parti, les souris dansent*).

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** L'ablatif absolu, doté d'un sujet propre et d'un attribut du sujet (*Cicerone consule, Cicéron étant consul*) ou d'un participe (*His uerbis dictis, Ces paroles ayant été prononcées*), était, en latin, l'un des équivalents fonctionnels de la proposition participiale française.

● NOTION GRAMMATICALE

PROPOSITION SUBORDONNÉE PARTICIPIALE

La proposition subordonnée interrogative partielle

1.5.3

- ▶ La proposition subordonnée interrogative partielle est une interrogation indirecte, puisqu'il s'agit d'une subordonnée, et qui porte non pas sur l'ensemble de la phrase (comme dans le cas de l'interrogation totale) mais sur un de ses constituants. Par exemple, dans la phrase *Je demande à qui ce livre appartient*, l'interrogation porte sur le COI de *appartenir*. En effet, le verbe *appartenir* se construit avec un COI (X appartient à Y) et l'interrogation porte bien sur

la personne (Y) à laquelle appartient le livre (X). En outre, on remarquera que *à qui* n'est pas un outil subordonnant puisque cet élément est maintenu dans l'interrogation directe : *À qui appartient ce livre ?*

▶ La proposition subordonnée interrogative partielle est l'équivalent syntaxique d'un GN et peut avoir une fonction sujet ou COD :

- sujet : *Comment cela est arrivé ne nous regarde pas.*
- COD : *Je demande à qui ce livre appartient ; J'ignore où je suis.*

Remarque : malgré la préposition *à*, la subordonnée interrogative *à qui ce livre appartient* est bien de fonction COD puisque le verbe *demander* est transitif (*demander quelque chose*).

▶ L'élément introducteur de la proposition subordonnée interrogative partielle peut être :

- un pronom interrogatif, *qui* ou *que* : *Je me demande qui a fait cela ; Je me demande que faire ;*
- un GN introduit par le déterminant interrogatif *quel(le)* : *Je me demande quelle étudiante a fait cela ;*
- un adverbe interrogatif : *où, quand, pourquoi, comment*, etc. : *Je me demande où/quand/pourquoi/comment cela s'est passé.*
- un groupe pronominal prépositionnel : *Je me demande à qui ce livre appartient.*

Propositions subordonnées interrogatives partielles

Proposition subordonnée interrogative partielle de fonction sujet

Pourquoi elle a voulu partir si vite demeure inexplicé.

Proposition subordonnée interrogative partielle de fonction COD

Je me demande qui a fait cela.

L'interrogation peut porter sur différents constituants de la phrase (voir II.1.7.2 le chapitre consacré à l'interrogation).

▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les propositions subordonnées interrogatives partielles avaient, en latin, un fonctionnement assez voisin de celui observé en français. À la différence toutefois du français, le latin y employait systématiquement le subjonctif et ces propositions ne pouvaient être de fonction sujet mais étaient seulement de fonction COD.

La coordination et la juxtaposition

1.6

- ▶ Dans la phrase complexe, les notions de coordination et de juxtaposition désignent une relation entre deux propositions qui se situent sur le même plan et forment, à elles deux, une nouvelle phrase. Ces deux propositions situées sur le même plan sont nommées « propositions indépendantes ».

Remarques

- Indépendamment de la phrase complexe, la juxtaposition et la coordination permettent d'établir une relation entre des mots ou des groupes de mots.
- Lorsqu'elle n'a pas une valeur énumérative, la juxtaposition a une valeur subordonnante (voir « Pour aller plus loin »).

- ▶ Le terme « juxtaposition » est utilisé lorsque les propositions indépendantes ne sont pas reliées par une conjonction de coordination, mais par une virgule, un point-virgule ou par les deux points (:).

Les relations de coordination et de juxtaposition peuvent s'établir entre plus de deux propositions.

POUR ALLER PLUS LOIN

La relation établie entre plusieurs propositions par juxtaposition est sémantiquement implicite. Il peut s'agir :

- d'une idée de succession : *Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.* (Racine);
- d'une idée de concomitance : *Le Canadien appelait, il criait, mais en vain.* (J. Verne);
- d'une idée de causalité : *Le vent se lève, il va pleuvoir;*
- d'une idée d'opposition : *Les pauvres ont la santé, les riches ont les remèdes* (proverbe).

Dans certains cas, la juxtaposition équivaut à une subordination. On parle dans ce cas de « subordination implicite ». Par exemple, la juxtaposition dans la phrase *Tu aurais travaillé, tu aurais eu de meilleurs résultats* équivaut à une subordination de type hypothétique (« Si tu avais travaillé, tu aurais eu de meilleurs résultats »).

La relation établie entre plusieurs propositions par coordination se prête à diverses interprétations, du même type que celles qui caractérisent la juxtaposition. Cette relation demeure implicite dans le cas de la conjonction de coordination **et** mais elle est explicite dans les autres cas. Les relations de coordination s'établissent au moyen de conjonctions de coordination mais aussi de connecteurs qui expriment ou bien des liens argumentatifs (*ainsi, d'ailleurs, en effet*, etc.) ou bien des liens assurant la cohésion textuelle (*d'abord, premièrement, enfin*, etc.). Les connecteurs qui expriment une relation argumentative sont nommés « connecteurs argumentatifs », les connecteurs qui assurent la cohésion textuelle sont nommés « connecteurs textuels ».

Remarque : il existe un cas d'insertion de phrase qui n'est généralement pas inclus dans la catégorie de la subordination et qui ne se réduit pas à une simple juxtaposition : *je comprends, dit-elle, il faut partir*. La proposition *dit-elle* est nommée proposition « incise ».

HISTOIRE DE LA LANGUE Cf. II.3.7.2.

● NOTIONS GRAMMATICALES

COORDINATION

JUXTAPOSITION

PROPOSITION INCISE

1.7

Les types de phrases

▶ On distingue trois types d'actes fondamentaux : le type déclaratif correspondant à l'assertion (affirmer quelque chose, donc présenter ce que l'on dit comme vrai), le type interrogatif correspondant à l'interrogation (poser une question, demander une information), le type impératif correspondant à l'injonction (donner un ordre). Toute phrase appartient nécessairement à l'un de ces trois types d'actes, qui correspondent canoniquement à trois structures syntaxiques distinctes.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

On distinguera donc clairement le plan morphosyntaxique de la structure grammaticale de la phrase et le plan pragmatique du type d'acte effectué par l'énonciation de la phrase :

Plan morphosyntaxique		Plan pragmatique
Phrase déclarative	➡	Valeur d'assertion
Phrase interrogative	➡	Valeur d'interrogation
Phrase impérative	➡	Valeur d'injonction

La prise en compte de la dimension pragmatique du langage (la parole n'a pas seulement pour fonction de décrire le monde ou d'exprimer ses pensées pour les communiquer mais aussi de réaliser des actes) est issue d'un domaine de la philosophie du langage, la pragmatique, qui est par la suite devenue également un domaine des sciences du langage. L'œuvre de référence est le livre de John Austin (1911-1960), *How to do Things With Words* (1962), traduit en 1970 sous le titre *Quand dire, c'est faire*. Austin a notamment introduit la notion de « performatif » : un énoncé performatif accomplit l'acte qu'il énonce. Par exemple, lorsque le président d'un tribunal dit *La séance est ouverte*,

il ouvre effectivement la séance par la seule énonciation de cette phrase (mais si un individu qui n'a pas le statut exigé par le contexte – ici, d'être président du tribunal – prononce la même phrase, l'énoncé ne peut pas avoir cette valeur performative). Austin s'est également intéressé à la question des excuses, puisque les excuses sont également des performatifs : dire « Je m'excuse », c'est réaliser l'acte de s'excuser. Plus généralement, son analyse des excuses nous interroge sur ce que sont les actions : qu'est-ce au juste qu'une action si un acte peut être effectué par la simple profération de mots ? Tout acte aurait-il une dimension langagière ?

Le type déclaratif

1.7.1

- Le type de phrase déclaratif se présente généralement sous la forme canonique de la phrase.

Phrase de type déclaratif

$P = [GS + GV] (+ GC)$

Aujourd'hui, Alice va à la plage.

Elle est partie travailler à l'étranger pour six mois.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Bien qu'elle ait fondamentalement une valeur pragmatique d'assertion, la phrase déclarative s'utilise souvent dans des énoncés qui ne se limitent pas, au plan pragmatique, à une pure et simple assertion. Par exemple, la phrase déclarative *J'ai froid* peut signifier implicitement, dans un contexte déterminé : *Ferme la fenêtre!* Dans ce cas, la phrase de type assertif aura une valeur pragmatique injonctive. Plus généralement, une phrase déclarative est très souvent interprétable dans un contexte plus large que ce qu'elle asserte strictement. Par exemple, dans une phrase du type *Il y a beaucoup de bruit ici*, même si son énonciateur prétend à la neutralité de l'assertion pure et simple (« Je ne fais que décrire une situation objective »), l'assertion sera naturellement interprétée comme un reproche ou une demande (de faire le silence). Par conséquent, l'énonciateur d'une phrase de ce type est presque toujours de mauvaise foi s'il prétend ne faire que décrire une situation objective. De même, la phrase déclarative *Les élèves de cette classe ont un niveau très faible en français* peut être interprétée, au-delà de la pure et simple assertion, comme un reproche au professeur, comme une allusion à la composition sociologique du quartier où se situe l'école, etc. L'assertion de la phrase déclarative vaut donc non seulement pour le contenu asserté (présenté comme vrai) mais aussi pour les motivations de l'assertion (pourquoi l'énonciateur produit-il cet énoncé dans ce contexte ?).

1.7.2

Le type interrogatif

- ▶ La phrase de type interrogatif se caractérise grammaticalement par l'une des caractéristiques suivantes :

Phrase de type interrogatif : ses différents marqueurs

Inversion du sujet simple : *Vas-tu à la plage?*

Inversion du sujet complexe : *Alice va-t-elle à la plage?*

Utilisation de la locution interrogative *est-ce que* :

Est-ce que tu vas à la plage?

Utilisation d'un pronom interrogatif simple :

Qui va à la plage aujourd'hui?

Utilisation d'un pronom interrogatif complexe :

Qui est-ce qui va à la plage aujourd'hui?

Utilisation d'un adverbe interrogatif et inversion du sujet :

Quand vas-tu à la plage? Pourquoi vas-tu à la plage?

Utilisation d'une intonation interrogative : *Tu vas à la plage?*

Remarques

- Dans le cas d'une interrogation au moyen d'un adverbe interrogatif, l'absence d'inversion du sujet est caractéristique d'un registre de langue familier ou de l'oral (*Pourquoi tu vas à la plage?*).
- L'interrogation peut être combinée à une négation ; on parle dans ce cas de phrase interro-négative (*Ne vas-tu pas à la plage aujourd'hui?* – question à laquelle on répond par « si » ou par « non »).

1.7.2.1

Interrogation directe et interrogation indirecte

- ▶ Le type de phrase interrogatif désigne uniquement l'interrogation directe, qui s'observe dans les propositions principales ou indépendantes, et qui est marquée par un point d'interrogation. L'interrogation indirecte est une construction interrogative en proposition subordonnée, qui n'est jamais marquée ni par un point d'interrogation ni par l'inversion du sujet.

Interrogation directe et interrogation indirecte

Vas-tu à la plage?

Interrogation directe : phrase de type interrogatif

Je te demande si tu vas à la plage.

Interrogation indirecte : phrase de type déclaratif

À quelle heure vas-tu à la plage?

Interrogation directe : phrase de type interrogatif

Je te demande à quelle heure tu vas à la plage.

Interrogation indirecte : phrase de type déclaratif

Interrogation totale et interrogation partielle

1.7.2.2

- L'interrogation totale porte sur l'ensemble de la phrase et suscite par conséquent une réponse généralement affirmative (oui, si) ou négative (non). L'interrogation partielle porte uniquement sur l'un de ses constituants.

Interrogation totale et interrogation partielle

Interrogation totale (réponses possibles : oui/non/si)

Vas-tu à la plage? Interrogation directe totale

Je te demande si tu vas à la plage. Interrogation indirecte totale

Ne vas-tu pas à la plage aujourd'hui? Interro-négation directe totale

Interrogation partielle (réponse par oui/non impossible)

À quelle heure vas-tu à la plage? Interrogation directe partielle

Je te demande à quelle heure tu vas à la plage.

Interrogation indirecte partielle

Portée de l'interrogation

1.7.2.3

- L'interrogation partielle est une interrogation qui porte sur un constituant particulier de la phrase. La forme de l'interrogation varie selon sa portée. Les portées possibles de l'interrogation partielle sont diverses.

Portée de l'interrogation partielle

L'interrogation porte sur le groupe sujet de la phrase :

- au moyen du pronom interrogatif :

Qui va à la plage? Lesquels vont à la plage?

- au moyen d'un déterminant interrogatif :

Quels invités vont à la plage?

L'interrogation porte sur l'attribut :

- au moyen d'un pronom interrogatif : *Qui est ce personnage?*

Que deviens-tu? Quelle est la réponse?

- au moyen d'un déterminant interrogatif :

Quelle réponse est la meilleure?

L'interrogation porte sur le COD :

- au moyen d'un pronom interrogatif : *Que veux-tu ? Qui aimes-tu ?*
- au moyen d'un déterminant interrogatif : *Quelle réponse préfères-tu ?*
- au moyen de l'adverbe interrogatif **combien** dans le cas particulier des compléments de mesure¹⁸ : *Combien cela coûte-t-il ? Combien cela pèse-t-il ? Combien cela mesure-t-il ?*

L'interrogation porte sur le COI :

- au moyen d'un pronom interrogatif :
À qui parles-tu ? À quoi penses-tu ? Où vas-tu ?
- au moyen d'un déterminant interrogatif :
À quelle personne penses-tu ?

L'interrogation porte sur le groupe circonstanciel :

- au moyen de l'adverbe interrogatif **quand** pour le complément circonstanciel de temps : *Quand vas-tu à la plage ?*
- au moyen de l'adverbe interrogatif **comment** pour le complément circonstanciel de moyen : *Comment vas-tu à la plage ?*
- au moyen de l'adverbe interrogatif **pourquoi** pour le complément circonstanciel de cause : *Pourquoi vas-tu à la plage ?*

POUR ALLER PLUS LOIN**Valeur pragmatique de l'interrogation**

Si la valeur fondamentale du type de phrase interrogatif est la demande d'information, il n'est pas rare que, au plan pragmatique, l'interrogation ait une autre valeur.

- L'interrogation a une valeur injonctive d'ordre (ou d'ordre atténué, c'est-à-dire de demande) : *Peux-tu me passer le sel ?* signifie « passe-moi le sel » ; *Peux-tu ouvrir la porte ?* signifie « ouvre la porte ».
- L'interrogation a une valeur pragmatique d'assertion dans le cas de l'interrogation rhétorique : *Ne sont-ils pas extraordinaires, ces enfants ?* équivaut à l'assertion *Ces enfants sont extraordinaires* (avec une nuance exclamative).

Le principe qui explique qu'un type de phrase puisse être interprété comme ayant une valeur pragmatique différente de sa valeur pragmatique canonique est le principe de pertinence. Ce principe peut se définir de la façon suivante : un énoncé est toujours interprété selon sa pertinence maximale. Ainsi, dans le cas de l'énoncé *Peux-tu me passer le sel ?*, il ne serait pas pertinent d'interpréter que l'énoncé possède une valeur pragmatique interrogative si la personne à qui il s'adresse a visiblement accès à l'objet dont il est question, le sel (si tel n'est pas le cas, par exemple si l'interlocuteur se situe à distance de la salière, l'énoncé conservera sa valeur interrogative et on pourra répondre : « non, je ne peux pas, je suis trop loin »). Par conséquent, le destinataire de l'énoncé, comprenant que la valeur pragmatique d'interrogation n'est pas per-

¹⁸ _____ Sur l'analyse des compléments de verbes de poids, de prix, de mesure, voir II.2.3.1.

tinente, réinterprète l'énoncé de telle sorte qu'il soit pertinent dans la situation en lui conférant une valeur injonctive. Le principe pragmatique de pertinence a été développé par Dan Sperber et Deirdre Wilson dans un ouvrage intitulé *La Pertinence* (1989), à partir des travaux du philosophe du langage et linguiste britannique Paul Grice (1913-1988).

Le type impératif

1.7.3

- La phrase de type impératif correspond à une valeur pragmatique d'ordre. Dans sa configuration canonique, elle peut se présenter selon deux formes : au mode impératif ou au mode subjonctif.

Phrase de type impératif

Au mode impératif, pour la deuxième personne du singulier, la première personne et la deuxième personne du pluriel : *sors, sortons, sortez*.

Au mode subjonctif à la troisième personne du singulier et du pluriel : *qu'il(s) sorte(nt)*.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

La valeur pragmatique d'ordre peut être exprimée, d'une manière indirecte, par une phrase de type déclaratif ou interrogatif : *Tu fermes la fenêtre* (ou, avec exclamation, *Tu fermes la fenêtre!*)/*Tu fermes la fenêtre?* L'usage du futur (*Tu fermeras la porte*) et de l'infinitif (*Frapper avant d'entrer*) sont des moyens usuels d'exprimer un ordre au moyen d'une phrase de type déclaratif. L'ordre exprimé indirectement au moyen d'une phrase de type interrogatif se présente sous une forme atténuée, moins injonctive que lorsqu'il est exprimé au moyen d'une phrase de type déclaratif ou impératif. L'atténuation de l'injonction peut en outre être soulignée par divers moyens, dont les formules de politesse : *Pourriez-vous fermer la fenêtre s'il vous plaît?* Enfin, la valeur pragmatique d'ordre peut être exprimée par des phrases non verbales : *Silence! Chut!*

On notera que la phrase de type impératif n'exclut pas complètement la première personne. S'il est peu usuel de se donner un ordre à soi-même à l'impératif, cette situation se rencontre malgré tout, en particulier dans le monologue théâtral : «*Il faut prendre parti, l'on m'attend. Faisons mieux./Sur tout ce que j'ai vu fermons plutôt les yeux./Laissons [Roxane s'adresse ici à elle-même] de leur amour la recherche importune [...]*» (Racine, *Bajazet*, IV, 4).

Remarques

- L'ordre négatif est aussi nommé « défense » (en particulier dans la grammaire latine). Par exemple : *Ne te penche pas à la fenêtre*; *Ne pas se pencher à la fenêtre*.
- La fonction apostrophe (*Alice* dans *Alice, ferme la porte!*) n'est pas une fonction appartenant à la grammaire de la phrase. Un GN de fonction apostrophe est un apport qui se situe au plan de l'énonciation (donc une fonction de l'énonciation et non pas de la phrase), et qui sert à identifier l'interlocuteur. Son absence d'intégration à la phrase se traduit par le fait qu'il peut en être séparé : *Alice, ferme la porte!* pourrait aussi bien s'écrire *Alice! Ferme la porte!*



HISTOIRE DE LA LANGUE L'interrogation rhétorique (ou oratoire) joue un rôle majeur dans la langue latine où la place de l'art oratoire, au sein d'une société cultivant la joute verbale, est prépondérante. Ainsi, dans le célèbre début du premier discours de Cicéron contre Catilina *Quo usque tandem abutere, Catilina, patientia nostra* (« Jusques à quand enfin, Catilina, abuseras-tu de notre patience? »), la question posée n'en est pas une et ne sollicite pas une véritable réponse. Bien que l'impératif soit relativement peu attesté en latin, ce mode présentait trois formes distinctes, un impératif positif (*Lege!* « Lis! ») et deux impératifs négatifs, ces deux dernières formes étant pourvues d'une nuance sémantique. Ainsi, *Ne abieritis* (« Ne partez pas! ») s'employait pour un ordre énoncé d'une manière impérieuse, tandis que *Nolite abire* (« Veuillez ne pas partir ») exprimait un ordre adouci (cf. en français : *Asseyez-vous!* et *Veillez vous asseoir*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE DE TYPE DÉCLARATIF/INTERROGATIF/IMPÉRATIF

1.8

Les formes de phrases

- ▶ Les types de phrases sont obligatoires au sens où une phrase est nécessairement déclarative ou interrogative ou impérative, et par conséquent possède obligatoirement une valeur pragmatique d'assertion, d'interrogation ou d'injonction. Mais la phrase peut aussi, facultativement, être de forme négative, passive, exclamative, emphatique ou impersonnelle. Ainsi, la phrase *Le facteur distribue le courrier* est une phrase de type déclaratif. N'étant ni à la forme négative, ni à la forme passive, ni à la forme exclamative, elle est donc positive et active. On ne parlera toutefois pas de « forme positive » et de « forme active », car la phrase positive, active, non exclamative, non emphatique, non impersonnelle, est considérée comme la phrase de base (*Le facteur distribue le courrier*).

La forme négative

- ▶ La phrase de forme négative se caractérise par la présence d'adverbes de négation, du type *ne...pas*, *ne... plus*, *ne...jamais*, etc. : *Elle viendra* (forme positive) ➡ *Elle ne viendra pas* (forme négative).
- ▶ La négation est fondamentalement un opérateur logique qui inverse la valeur de vérité de la proposition : si une proposition est vraie, sa négation est fausse et si une proposition est fausse, sa négation est vraie. Ainsi, puisque la proposition *Marie Curie a obtenu le prix Nobel* est vraie, la négation de cette proposition (*Marie Curie n'a pas obtenu le prix Nobel*) est fausse ; de même, puisque la proposition *Londres est la capitale de la France* est fausse, sa négation *Londres n'est pas la capitale de la France* est vraie. Cependant, le fonctionnement de la négation dans les langues ne se réduit pas à celui d'un simple opérateur logique.
- ▶ On peut distinguer trois types de négations : la négation totale, la négation partielle et la négation exceptive.

Négation totale, négation partielle, négation exceptive

Négation totale

Elle se construit avec les adverbes *ne... pas* (ou les variantes *ne... nullement*; *ne... aucunement*; *ne... point*) et porte sur l'ensemble de l'énoncé : *Elle aime le cinéma français* ➡ *Elle n'aime pas le cinéma français*; *Elle a besoin de vos conseils* ➡ *Elle n'a pas/ aucunement/nullement besoin de vos conseils*.

Négation partielle

Ses formes sont plus variées, selon le constituant particulier de l'énoncé sur lequel elle porte :

- la négation porte sur un pronom :

Personne ne l'a écoutée (négation de *Quelqu'un l'a écoutée* ou *Certains l'ont écoutée* au moyen du pronom *personne*, antonyme de *quelqu'un*, *certains*, *tous*, etc.)

Rien ne changera (négation de *Quelque chose changera* au moyen du pronom *rien*, antonyme de *quelque chose*)

Nul n'est censé ignorer la loi (négation de *Certains sont censés ignorer la loi* au moyen du pronom *nul*, antonyme de *certains*);

- la négation porte sur un déterminant :

Aucun/nul détail ne lui échappe (négation de *Certains détails lui échappent* au moyen du déterminant *aucun/nul*, antonyme de *certains*, *tous*, etc.);

- la négation porte sur un adverbe :

Elle ne travaille guère (négation de *Elle travaille beaucoup*
au moyen de l'adverbe *guère*, antonyme de *beaucoup*)

Elle ne travaille jamais (négation de *Elle travaille toujours*
(au sens de « sans cesse ») au moyen de l'adverbe *jamais*,
antonyme de *toujours*)¹⁹.

Elle ne travaille plus (négation de *Elle travaille encore*
(ou *toujours* au sens de « encore ») au moyen de l'adverbe *plus*,
antonyme de *encore* (ou *toujours*).

Négation exceptive

Elle se construit avec les adverbes *ne... que*, et véhicule
une négation implicite : *Je n'aime que les films français*
signifie à la fois *J'aime les films français* (valeur positive explicite)
et *je n'aime pas les films qui ne sont pas français*
(valeur négative implicite sous la forme d'une double négation).

Remarques

- À la négation de phrase, s'oppose la négation lexicale au moyen de préfixes (*possible* ➔ *impossible*).
- Le *ne* dit « explétif » s'emploie dans certains cas supposant un contexte négatif : *Je crains qu'Alice ne parte* (= le départ d'Alice est redouté). Le *ne* explétif ne doit pas être confondu avec l'emploi de la négation : *Je crains qu'Alice ne parte pas* (= le départ d'Alice est souhaité). L'emploi du *ne* explétif est facultatif : *Je crains qu'Alice parte*. La phrase contenant un *ne* explétif n'est donc pas une phrase négative.
- On parle parfois de double négation pour désigner ou bien deux négations juxtaposées (*Je ne veux ni fromage ni dessert*) ou bien deux négations en relation de dépendance, qui s'annulent pour donner une phrase positive : *Nous ne pouvons pas ne pas répondre* (= *Nous devons répondre*). La véritable double négation, qui équivaldrait à une double négation logique, n'est pas réalisable en français (**Il n'est pas pas malade* au sens de « Il est malade »). En revanche, une forme de double négation est envisageable lorsqu'elle combine une négation lexicale et une négation grammaticale (**Il n'est pas inactif* au sens de « Il est actif »).
- Dans la négation exceptive, la négation implicite est partielle si elle est construite avec l'adverbe *plus* : *Je n'aime plus que les films français* (valeur positive explicite : *J'aime les films français*; valeur négative implicite : *Je n'aime plus les films qui ne sont pas français*).

¹⁹ _____ D'autres interprétations sont possibles : *Elle ne travaille jamais* peut être la négation de *Elle travaille souvent*, *Elle travaille un jour*, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Si la négation linguistique ne se réduit pas à un opérateur logique, c'est que son fonctionnement pragmatique met en jeu des énonciations implicites.

La négation peut tout d'abord avoir un simple rôle descriptif : l'énoncé affirme un contenu négatif ; il décrit, sous une forme négative, un état de choses qui aurait pu aussi bien être formulé sous une forme positive. Par exemple, l'énoncé *Elle n'a pas réussi son examen* affirme un contenu négatif (ne pas réussir) et peut être interprété comme équivalent à *Elle a échoué à son examen*. De même, *Elle n'est pas grande* peut être équivalent à *Elle est petite*. On parle dans ce cas de « négation descriptive ».

La négation peut d'autre part se présenter comme la réfutation d'un énoncé positif antérieur. Par exemple, l'énoncé *Le Misanthrope de Molière n'a pas été représenté la première fois en 1665 (mais en 1666)* est la réfutation d'une énonciation antérieure du type *Le Misanthrope de Molière a été représenté la première fois en 1665*. Il s'agit dans ce cas d'une négation polémique²⁰.

Enfin, la négation peut avoir pour rôle de nier le fait même qu'on puisse énoncer la phrase négative. Par exemple, l'énoncé *Elle n'est pas grande, elle est immense*, ne nie pas la grandeur (si elle est immense, elle est *a fortiori* grande) mais la légitimité de l'emploi de l'adjectif *grande*, jugé insuffisant. On parle, dans de tels cas, de « négation métalinguistique ».

On notera par ailleurs que la négation au moyen des adverbes *ne... pas* n'est pas nécessairement une négation totale. Ces adverbes peuvent en effet permettre de construire une négation partielle. On obtient souvent dans ce cas des phrases ambiguës : *L'avocate n'a pas convaincu les jurés avec cet argument* peut se comprendre au sens « en utilisant cet argument, elle n'a pas convaincu les jurés » (négation totale) ou au sens « elle a convaincu les jurés, mais pas avec cet argument » (négation partielle portant sur le GNP *avec cet argument*).

HISTOIRE DE LA LANGUE La syntaxe de la négation constitue en latin l'un des points les plus complexes de la langue. D'un point de vue morphologique, le principe de deux négations principales, *ne* et *non*, dont l'usage variait suivant le mode employé, a été aboli en français. Par ailleurs, le principe latin qui interdisait qu'une conjonction de coordination soit suivie d'un mot à sens négatif (*Il est parti et jamais ne revint. Abiit neque umquam rediit* où *neque umquam* remplace **et numquam*), principe qui obligeait à des manipulations lexicales compliquées, n'a pas survécu en français. En outre, la succession immédiate de deux négations (*Nemo non uenit. Il n'y eut personne pour ne pas venir* ➔ *Tout le monde est venu* et *Non nemo uenit. Il n'est pas vrai que personne ne soit venu* ➔ *Quelqu'un est venu*), système là encore complexe

²⁰ — La distinction entre négation descriptive et négation polémique est de nature pragmatique. Elle dépend donc du contexte. Par conséquent, selon le contexte, une même phrase peut produire un énoncé contenant une négation qui aura une valeur descriptive ou polémique. Ainsi, la phrase *Elle n'est pas grande*, dont on a vu qu'elle pouvait véhiculer une négation descriptive, peut aussi bien, dans un contexte approprié, avoir une valeur de négation polémique : *Alice est grande! – Non, elle n'est pas grande, elle mesure 75 cm, ce qui est la moyenne pour un enfant de 12 mois.*

et générateur d'erreurs, n'a pas non plus survécu tel quel en français. L'on notera enfin que, dans le cadre de l'interrogation totale, le latin, qui ne connaissait pas les mots *oui* et *non*, lesquels nous semblent pourtant si familiers dans notre usage quotidien, les remplaçait par la reprise du mot introduisant l'interrogation (*Visne abire? – Volo/Nolo. Veux-tu t'en aller? – Je le veux (= oui)*) ou, pour traduire « oui », par l'adverbe *etiam*; – *Je ne le veux pas (Nolo)*.

● NOTIONS GRAMMATICALES

FORME NÉGATIVE

NÉGATION TOTALE

NÉGATION PARTIELLE

NÉGATION EXCEPTIVE

NÉGATION DESCRIPTIVE

NÉGATION POLÉMIQUE

NÉGATION MÉTALINGUISTIQUE

1.8.2

La forme passive

- ▶ La phrase de forme passive est une phrase dont le verbe principal est employé à la voix passive. Par exemple, la phrase active *Bérénice aime Titus* peut être présentée sous la forme passive *Titus est aimé par (ou de) Bérénice*. Le groupe nominal prépositionnel (GNP) *par/de Bérénice* est le complément d'agent du verbe *aimer*, et il correspond au sujet de la phrase active correspondante.
- ▶ La phrase n'est pas de forme passive si le verbe employé à la voix passive se situe dans une proposition subordonnée. Par exemple, la phrase *Je sais que Titus est aimé par Bérénice* n'est pas de forme passive, car le verbe *savoir* est à la voix active.

Forme passive

Phrase active

Titus aime Bérénice.

Phrase de forme passive

Bérénice est aimée par (de) Titus.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin évitait qu'un verbe d'action ait pour sujet un nom abstrait. Ainsi, la phrase *La détermination me pousse à agir* était plus volontiers rendue en latin par *Je suis poussé à agir par la détermination*. En conséquence, la forme passive est bien plus présente en latin qu'elle ne l'est en français. Par ailleurs, le complément d'agent (*par Titus*) était susceptible de connaître en latin trois formes syntaxiques en fonction de la nature

du mot (animé/inanimé) ou du temps du verbe. Ces différentes constructions n'ont pas survécu en français. Le latin possédait enfin des verbes dit déponents (littéralement *qui ont déposé* [la voix active]) dotés d'une morphologie passive mais d'un sens actif : *pati, patior, passus sum*.

● NOTION GRAMMATICALE

FORME PASSIVE

La forme exclamative

1.8.3

- ▶ La phrase de forme exclamative se reconnaît à l'écrit par la présence, en fin de phrase, d'un point d'exclamation (et à l'oral par une intonation spécifique). Elle vise à exprimer une émotion du locuteur relative au contenu de l'énoncé.

Le point d'exclamation est parfois la seule marque de la forme exclamative, quel que soit le type de phrase :

Forme exclamative

J'ai mal dormi aujourd'hui!

(phrase de type déclaratif et de forme exclamative)

Vas-tu cesser de faire du bruit!

(phrase de type interrogatif et de forme exclamative)

Ferme la fenêtre!

(phrase de type impératif et de forme exclamative)

Mais la forme exclamative présente aussi des formes spécifiques, notamment lorsque l'exclamation est introduite par un mot exclamatif :

- adverbess exclamatifs *que* ou *comme* : *Que vous êtes joli! Que vous me semblez beau! Comme vous êtes joli! Comme vous me semblez beau!* Ces phrases sont de type déclaratif (*vous êtes joli, vous me semblez beau*) et de forme exclamative (au moyen des adverbess *que* ou *comme*);
- déterminant exclamatif *quel* : *Avec quelle appréhension j'attendais la fin de la classe!* (Gide). Cette phrase est également de type déclaratif (*j'attendais la fin de la classe avec appréhension*) et de forme exclamative (au moyen du déterminant exclamatif *quel*).

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le goût très prononcé des Romains pour l'art oratoire implique que la forme exclamative était très souvent usitée en latin, notamment dans les discours et plaidoyers politiques et juridiques. L'histoire a aussi transmis quelques paroles à la forme exclamative prêtées à des personnages célèbres (Néron : *Qualis artifex pereo!* « Quel artiste périt avec moi! », Caligula : *Oderint dum metuant!* « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent! »).

● NOTION GRAMMATICALE

FORME EXCLAMATIVE

1.8.4

La forme emphatique

► La forme emphatique permet d'insister sur l'un des constituants de la phrase en le mettant en relief par l'un des trois moyens grammaticaux suivants : l'extraction, le détachement ou une combinaison de ces deux moyens.

L'extraction d'un constituant de la phrase est un procédé²¹ consistant à encadrer ce constituant par *c'est... que* : *C'est ta vie que tu joues* (extraction du COD *ta vie* de la phrase *Tu joues ta vie*); *C'est ton avocate qui pourra te conseiller* (extraction du sujet *ton avocate* de la phrase *Ton avocate pourra te conseiller*); *À sa sœur, il aimait raconter des histoires* (extraction du COI *à sa sœur* de la phrase *Il aimait raconter des histoires à sa sœur*).

Le détachement d'un constituant de la phrase consiste à placer en tête de phrase ou en fin de phrase le constituant que l'on souhaite mettre en relief et à le détacher par une virgule du reste de la phrase. Par exemple, à partir de la phrase *Le problème est que nous ne sommes pas assez nombreux*, le détachement du sujet (*le problème*) permet d'obtenir la phrase *Le problème, c'est que nous ne sommes pas assez nombreux*. De même, à partir de *Ton avocate pourra te conseiller*, le détachement du sujet permet d'obtenir la phrase *Ton avocate, elle pourra te conseiller*. La combinaison de l'extraction et du détachement permet d'obtenir des phrases de forme emphatique du type : *Ce que tu joues, c'est ta vie; celle qui pourra te conseiller, c'est ton avocate*.

Forme emphatique**Par extraction***C'est toi qui dois parler le premier.***Par détachement***Tes amis, je suis certain qu'ils comprendront ta décision.***Par extraction et détachement***Ton travail, c'est ce qui doit être ta priorité.*

21 _____ Également nommé « clivage » ou « focalisation ».

- ▶ Pour décrire une phrase de forme emphatique, il convient donc, d'une part, de préciser si la forme emphatique est obtenue par extraction, par détachement ou par extraction et détachement, d'autre part d'identifier le constituant sur lequel porte l'emphase en donnant sa nature et sa fonction.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin ne possédait pas de présentatif du type *C'est... qui/que*. Du point de vue latin, la tournure est appelée un « gallicisme », c'est-à-dire une tournure propre au français impossible à rendre telle quelle en latin. C'est l'ordre des mots qui permet en latin de mettre en valeur un mot.

● NOTION GRAMMATICALE

FORME EMPHATIQUE

La forme impersonnelle

1.8.5

- ▶ Une phrase est à la forme impersonnelle lorsque son verbe principal est à la voix impersonnelle et si elle peut être considérée comme équivalente à une phrase non impersonnelle. Par exemple, la phrase *Il soufflait un vent de panique* est une phrase de forme impersonnelle parce qu'elle équivaut à la phrase *Un vent de panique soufflait*, malgré le changement de la voix du verbe *souffler*. En revanche, *Il pleuvait* n'est pas une phrase de forme impersonnelle parce qu'il n'existe pas de phrase non impersonnelle correspondante : on a simplement dans ce cas une phrase déclarative comportant un verbe à la voix impersonnelle.
- ▶ Comme dans le cas de la forme passive, une phrase n'est pas une phrase de forme impersonnelle si le verbe à la voix impersonnelle qu'elle comporte est situé dans une proposition subordonnée. Par exemple, la phrase *Alice redoutait qu'il souffle un vent de panique* est une phrase de type déclaratif qui n'est pas de forme impersonnelle puisque son verbe principal (*redoutait*) n'est pas conjugué à la voix impersonnelle. Le verbe à la voix impersonnelle qu'elle comporte (*il souffle un vent de panique*) étant situé dans la proposition subordonnée conjonctive COD (*qu'il souffle un vent de panique*), la forme de la phrase n'est pas affectée.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin ne possédait pas de tournure du type *Il soufflait un vent de panique*, mais utilisait fréquemment des verbes impersonnels (*decet*, « il convient » ; *oportet*, « il faut », etc.) et des tournures impersonnelles du type *humanum est* « Il est humain de ».

● NOTION GRAMMATICALE

FORME IMPERSONNELLE

1.9

Les phrases atypiques (ou non verbales)

- ▶ La phrase type (cf. II.2.1) s'analyse, au sens de sa construction, en groupe sujet (GS) et groupe verbal (GV), auquel peut s'ajouter facultativement un groupe circonstanciel (GC). Si ce schéma est canonique, il existe cependant d'autres types de phrases, que l'on nommera « atypiques », et qui sont d'un usage assez fréquent dans la langue, notamment orale, dialoguée ou expressive. Ces phrases atypiques se caractérisent généralement par le fait qu'elles ne comportent pas de verbe conjugué à un mode personnel.

1.9.1

La phrase averbale

- ▶ La phrase averbale, qu'elle soit simple ou complexe, est un cas particulier de phrase non verbale. Elle comporte toujours deux constituants, un sujet²² et un prédicat (ce que l'on dit du sujet), même si le sujet est parfois implicite car restitué par la situation d'énonciation. Ainsi, dans la phrase averbale *Excellent, ce rôti!* le prédicat *excellent* donne une information à propos du sujet *ce rôti*. L'appellation « phrase nominale » parfois utilisée pour désigner la phrase averbale est par ailleurs impropre, car cette dernière n'est pas nécessairement composée d'un groupe nominal. Ainsi, dans l'énoncé *Alice a démissionné. – Incroyable!*, – *Incroyable!* est une phrase averbale dont seul le prédicat est exprimé, ici un adjectif (*incroyable*), et dont le sujet, implicite, peut être restitué de la manière suivante : *Cela est incroyable!* (*cela* sujet, *est incroyable* prédicat). De la même façon, un énoncé du type *Quelle sottise!* est une phrase averbale à un seul constituant, le prédicat, dont le sujet est implicite (*Cela est une sottise!*).
- ▶ La phrase averbale peut être de type déclaratif, interrogatif ou impératif.

Phrase averbale simple

À deux constituants (sujet et prédicat) :

- type déclaratif : *Excellent* (prédicat), *ce rôti* (sujet) !;
- type interrogatif : *Prêts* (prédicat) *les enfants* (sujet) ?

À un seul constituant (prédicat) :

- type déclaratif : *Fermé le dimanche et les jours fériés* ;
- type impératif : *Dehors!*

²² _____. Dans ce cas, le terme « sujet » n'est plus entendu au sens grammatical comme désignant la fonction du constituant qui règle l'accord du verbe, mais au sens logique comme support du prédicat (le X dont le prédicat dit quelque chose).

La phrase elliptique

1.9.2

- ▶ Lorsqu'un énoncé dépend très étroitement du contexte antérieur, on ne parle pas de « phrase averbale » mais de « phrase elliptique ». Ainsi, dans le dialogue — *Mais où donc est Pierre? — À l'étage!*, l'énoncé *À l'étage!* n'est pas une phrase averbale mais une phrase elliptique ([*Pierre est*] *à l'étage!*) où le GS (*Pierre*) et le verbe (*est*) ont été omis comme le style oral et expressif l'autorise. Les constituants effacés peuvent donc être récupérés dans le contexte. De la même façon dans l'énoncé — *Qui a une réponse? — Moi*, le pronom *Moi* est une phrase elliptique qui, comme *À l'étage*, n'a pas de signification à elle seule et sans son contexte.

Phrase elliptique

— *Où est le dessert? — Dans le réfrigérateur.*
— *Que manque-t-il? — Le dessert.*

Le mot-phrase

1.9.3

- ▶ Le mot-phrase se distingue des phrases averbales à un seul constituant (— *Incroyable!*) et des phrases elliptiques réduites à un seul mot (— *Moi*) parce qu'il ne requiert aucun autre élément pour former une phrase. Ainsi, les adverbes d'affirmation (*Oui, si*), de négation (*Non, pas du tout*), les formules de politesse (*bonjour, bonsoir, bonne nuit, bon appétit, bienvenue*), les interjections (*merci, oh! ah!*)²³, etc., constituent des phrases réduites à un mot qu'on nommera « mots-phrases ».

Mot-phrase (phrase réduite à un mot)

Oui, non, si, pas du tout, etc.
Bonjour, bonsoir, bonne nuit, bienvenue, enchanté, etc.
Merci! Diable! Ciel! Oh! Ah! Seigneur! etc.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE ATYPIQUE

PHRASE NON VERBALE

PHRASE ELLIPTIQUE

MOT-PHRASE

²³ _____ Les interjections sont une classe de mots marginale, qui ne se situe pas sur le même plan que le nom, le verbe, etc. Voir II.3.8.

2

La fonction des mots et groupes de mots

2.1

La phrase

- La phrase type (P) est composée de deux ou trois éléments : un groupe sujet (GS), un groupe verbal (GV) et, facultativement, un groupe circonstanciel (GC) : $P = [GS + GV] (+ GC)$.

La phrase type

$$P = [GS + GV] (+ GC)$$

$P =$ *Le facteur distribue le courrier à huit heures.*

$GS =$ *le facteur*; $GV =$ *distribue le courrier*; $GC =$ *à huit heures*

Remarque : cette définition de la phrase est hétérogène puisque les constituants GS et GC renvoient à des fonctions (fonction sujet et fonction complément circonstanciel) tandis que le GV renvoie à une nature de mot (le verbe). Cette hétérogénéité permet d'obtenir une description simple et aisément accessible de la structure d'ensemble de la phrase. Une solution plus homogène implique l'introduction d'une nouvelle fonction, la fonction prédicat (ce terme se substituant alors à « groupe verbal »), qui n'est pas encore stabilisée dans la terminologie grammaticale usuelle en milieu scolaire. Cependant, comme le groupe verbal est nécessairement de fonction prédicat (à la différence du groupe nominal (GN), du groupe nominal prépositionnel (GNP), etc., qui peuvent occuper diverses fonctions), l'intérêt de ce terme est très limité : il se limite aux cas où la fonction prédicat est assurée par un constituant autre qu'un groupe verbal (par exemple dans une phrase non verbale du type *Excellent, ce rôti!*, où la fonction prédicat est assurée par l'adjectif *excellent*). Au plan de la description de la structure de la phrase type, le fait d'utiliser « groupe verbal » ou « prédicat » ne change absolument rien. Pour éviter toute complication inutile, on préconise donc l'emploi de « groupe verbal ».

- À la phrase type, s'opposent les phrases atypiques. Trois sortes de phrases atypiques peuvent être relevées :
- la phrase averbale : *Excellent, ce rôti!*
 - la phrase elliptique : *Où est le dessert? - Dans le réfrigérateur.*
 - la phrase réduite à un mot (ou mot-phrase) : *Oui; Bonjour; Merci!*

● NOTIONS GRAMMATICALES

PHRASE

PHRASE TYPE

PHRASE ATYPIQUE

PHRASE AVERBALE

MOT-PHRASE

GROUPE SUJET

GROUPE VERBAL

GROUPE CIRCONSTANCIEL

Le groupe sujet : la fonction sujet

2.2

- ▶ Le groupe sujet (GS) règle l'accord du verbe (ou, en d'autres termes, le verbe s'accorde avec le GS) : *le facteur distribue le courrier*; *les facteurs distribuent le courrier*.
- ▶ Le GS peut avoir différentes natures. Dans tous les cas, il est l'équivalent syntaxique d'un groupe nominal (GN) et peut être remplacé par *il*, *elle* ou *cela*²⁴. Le GS peut avoir une nature de GN, de pronom, de groupe infinitif, de proposition subordonnée complétive ou de proposition subordonnée relative substantive.

Nature du groupe sujet

Groupe nominal

Le facteur distribue le courrier (le GS du verbe *distribuer* est le GN *le facteur*, qui peut être remplacé par le pronom personnel *Il*).

Alice distribue le courrier (le GS du verbe *distribuer* est le GN réduit au nom propre *Alice*, qui peut être remplacé par le pronom personnel *Elle*).

Pronom

Pronom personnel : *Elle distribue le courrier*
(le GS du verbe *distribuer* est le pronom personnel *Elle*).

Pronom démonstratif : *Cela sera très utile*
(le GS du verbe *être* est le pronom démonstratif *cela*).

Pronom possessif : *Le mien est en panne*
(le GS du verbe *être* est le pronom possessif *le mien*).

Pronom indéfini : *Chacun fait son travail*
(le GS du verbe *faire* est le pronom indéfini *chacun*).

Pronom interrogatif : *Qui a fait cela ?*
(le GS du verbe *faire* est le pronom interrogatif *qui*).

Pronom relatif : *Un livre qui a été publié en France*
(le GS du verbe *publier* est le pronom relatif *qui*).

²⁴ _____ Il existe divers critères d'identification du GS. Dans cette terminologie, on se limite à un critère de délimitation du GS, indiquant que le GS équivaut à un élément simple (un pronom personnel, un pronom démonstratif ou un nom propre).

Groupe infinitif*Jouer du piano me repose*

(le GS du verbe *reposer* est le groupe infinitif *jouer du piano*, qui peut être remplacé par *cela*).

Proposition subordonnée complétive*Qu'elle soit en retard me surprend beaucoup*

(le GS du verbe *surprendre* est la proposition subordonnée complétive *qu'elle soit en retard*, qui peut être remplacée par *cela*).

Proposition subordonnée relative substantive*Qui se ressemble s'assemble* (le GS du verbe *s'assembler* est

la proposition subordonnée relative substantive *Qui se ressemble*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

GROUPE SUJET

GROUPE NOMINAL

2.3

Le groupe verbal

- ▶ Deux grands types de groupes verbaux (GV) doivent être distingués :
- d'une part, les GV comprenant un verbe et son complément d'objet (direct dans le cas du verbe transitif direct : *Le facteur distribue le courrier*; ou indirect dans le cas du verbe transitif indirect : *Le facteur parle à sa collègue*) ou réduits au verbe seul (*Le facteur dort*; *le facteur parle*). On les nommera « groupes verbaux transitifs ou intransitifs »;
 - d'autre part, les GV comprenant un verbe attributif et un attribut du sujet obligatoire (*Alice est grande*; *Alice est avocate*). On les nommera « groupes verbaux attributifs ».

● NOTION GRAMMATICALE

GROUPE VERBAL

2.3.1

La fonction complément d'objet

- ▶ Le GV transitif ou intransitif se compose d'un verbe à un mode personnel et, le plus souvent, d'un ou plusieurs constituants, qui peuvent à leur tour avoir différentes natures.
- ▶ Lorsque le complément d'objet n'est introduit par aucune préposition (*Je vois les enfants*), le complément est dit « complément d'objet direct » (COD) et le verbe

est dit « transitif direct ». Lorsque le complément d'objet est introduit par une préposition (*Je parle à quelqu'un*), le complément est dit « complément d'objet indirect » (COI) et le verbe est dit « transitif indirect »²⁵. Les verbes qui n'admettent ni COD ni COI sont appelés « verbes intransitifs » (*Les chevaux galopent*).

Les différents types de groupes verbaux

GV = V : *Le facteur travaille. Le facteur dort. Le facteur parle.*

GV = V + GN : *Le facteur distribue le courrier.*

le courrier : GN COD de *distribue*

GV = V + GNP : *Le facteur parle à sa collègue.*

à sa collègue : GNP COI de *parle*

GV = V + GN + GNP : *Le facteur donne une lettre à ma voisine.*

une lettre : GN COD de *donne*

à ma voisine : GNP COI de *donne*

GV = V + GNP + GNP : *Le facteur parle de ses vacances à sa collègue.*

de ses vacances : GNP COI de *parle*

à sa collègue : GNP COI de *parle*

► Le COD et le COI peuvent avoir les natures suivantes :

- GN COD : *Le facteur distribue le courrier*;
- GNP COI : *Elle parle de mon facteur*;
- pronom : *Le facteur le distribue* (COD) ; *le facteur lui parle* (COI) ;
- groupe infinitif : *Elle souhaite réussir sa vie* (COD) ; groupe infinitif prépositionnel : *Elle parle de réussir sa vie* (COI) ;
- proposition subordonnée complétive : *Je sais que vous avez raison* (COD) ; *je m'attends à ce que vous ayez raison* (COI) ; *Je m'étonne que vous soyez en retard* (COI malgré l'effacement de la préposition [s'étonner de quelque chose]) ;
- proposition subordonnée interrogative : *on vous a demandé si vous vouliez vous inscrire* (COD) ;
- proposition subordonnée relative substantive : *Embrassez qui vous voudrez* (COD) ; *je pense à ce que vous m'avez dit* (COI) ;
- proposition infinitive : *J'entends les enfants jouer dans la cour* (COD).

► Les éléments de fonction COD ou COI sont toujours l'équivalent syntaxique d'un GN et peuvent être remplacés par un pronom (de fonction COD ou COI).

Remarques

- Dans le cas du GV réduit au verbe, deux cas doivent être distingués : le cas du verbe intransitif qui ne peut pas avoir de complément d'objet (*Le soleil brille*) et le cas du verbe transitif qui, puisqu'il est transitif, peut avoir un complément, mais dont le complément d'objet n'est pas exprimé (*Elle mange*). On parle dans ce dernier cas d'« emploi absolu » du verbe transitif.

²⁵ _____ Dans le cas où le COI est un pronom, la préposition n'apparaît pas toujours : *Il lui parle*, le pronom *lui* est bien un COI puisque le verbe se construit avec une préposition (*parler à quelqu'un*).

- Les GV construits sur un verbe de mesure (*coûter, peser, mesurer, valoir*) ont des compléments d'objet dont les propriétés sont différentes des compléments d'objet types. Notamment, ils ne peuvent pas être mis à la forme passive : *Cette maison coûte une fortune* ➔ **une fortune est coûtée par cette maison*. En dépit de cette particularité, le complément des verbes de mesure sera analysé comme un COD, au même titre que les COD types : le GN *quatre kilos* dans *Il pèse quatre kilos* sera analysé comme un COD au même titre que le GN *le bébé* dans la phrase *Il pèse le bébé*, bien que ces deux emplois du verbe *peser* soient différents.
- Le terme « complément d'objet interne » s'applique notamment à des cas de compléments de verbes habituellement intransitifs, compléments qui se caractérisent par le fait qu'ils redoublent le sens du verbe : *Elle vit sa vie, Dormez votre sommeil, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière* (Bossuet). Puisqu'il n'existe pas encore de consensus, chez les linguistes, sur la délimitation de cette catégorie, il est préconisé de considérer les compléments d'objet internes comme de simples COD, donc de ne pas utiliser le terme « complément d'objet interne », qui surcharge inutilement la terminologie.
- On appelle « construction factitive » les constructions du type *Ils font construire une maison*. Cette construction pourra être analysée de la façon suivante : l'ensemble formé par le semi-auxiliaire factitif *faire* et l'infinitif équivaut au noyau V du GV (V = *font construire*). Par conséquent, le GN *une maison* dans la phrase *Ils font construire une maison* est analysé comme COD de *font construire*.
- Dans le cas de verbes à la voix impersonnelle, on parle de « complément du verbe impersonnel » (*Il faut partir; Il faut que tu partes*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

FONCTION COMPLÉMENT D'OBJET (DIRECT, INDIRECT)

FONCTION COMPLÉMENT DU VERBE IMPERSONNEL

2.3.2

La fonction attribut

- ▶ La fonction attribut concerne deux types de constructions du GV :
- dans le cas de l'attribut du sujet, le groupe verbal est constitué d'un verbe dit « attributif » (en premier lieu le verbe *être*) et d'un GN ou groupe adjectival (GAdj.) de fonction attribut du sujet de ce verbe : *Alice est une bonne avocate* (*une bonne avocate* est le GN attribut du sujet *Alice*); *Alice est très grande* (*très grande* est le GAdj. attribut du sujet *Alice*);
 - dans le cas de l'attribut du COD, le GV est composé de trois éléments : un verbe transitif (qui, donc, n'est pas attributif), un GN COD et un troisième élément (GN ou GAdj.), qui entretient avec le GN COD une relation similaire à celle qui existe entre l'attribut du sujet et le sujet. Par exemple : *On a élu Alice présidente* (le

GN *présidente* est attribut du COD *Alice* car la relation entre ces deux GN peut être exprimée sous une forme attributive : *Alice est présidente* [à la suite de l'élection]; *Elles estiment Alice suffisamment compétente* (le GAdj. *suffisamment compétente* est attribut du COD *Alice* car la relation entre ce GAjd. et le COD *Alice* peut également être exprimée sous une forme attributive : *Alice est suffisamment compétente* [selon elles]).

L'attribut du sujet

2.3.2.1

► L'attribut du sujet est un constituant obligatoire du GV dont le noyau est un verbe attributif. Le premier des verbes attributifs est le verbe *être*, qui permet l'expression d'une propriété du sujet (*Alice est grande*), d'un état du sujet (*Alice est malade*) ou d'effectuer une catégorisation du sujet (*Alice est avocate*). D'autres verbes attributifs ajoutent des nuances aspectuelles (*rester, devenir* : *Elle reste/devient/heureuse*) ou modales²⁶ (*sembler, paraître, avoir l'air* : *Elle semble/paraît/a l'air heureuse*).

Remarques

- Les GV dont le noyau est le verbe *être* peuvent comporter des compléments de forme GNP qui ne doivent pas être analysés comme des attributs. Par exemple, le GNP *à Alice* dans *Ce tableau est à Alice* ne peut pas être analysé sur le même plan que l'adjectif attribut *magnifique* dans *Ce tableau est magnifique* (notamment parce que l'adjectif attribut se pronominalise en *Il l'est* tandis que cela est impossible pour *à Alice* dans la phrase *Ce tableau est à Alice*. Or, la réponse à ce problème n'est pas encore stabilisée dans notre tradition grammaticale. Une solution simple consiste à considérer que le verbe *être* signifie ici « appartenir » (*Ce tableau est à Alice* = *Ce tableau appartient à Alice*) et par conséquent que le GNP *à Alice* est de fonction COI. De même, dans des phrases du type *Alice est dans la voiture*, *Alice est de Bordeaux*, *Ce tableau est de Mondrian*, les GNP peuvent être analysés comme des COI (au même titre que *à Paris* dans *Alice va à Paris*) puisque le verbe *être* ne fonctionne plus, dans de tels emplois, comme un verbe attributif mais comme un verbe général apte à se substituer à d'autres verbes plus précis : *Alice est dans la voiture* = *Alice se trouve dans la voiture*; *Alice est de Bordeaux* = *Alice vit/est née à Bordeaux*; *Ce tableau est de Mondrian* = *Ce tableau provient de/a été réalisé par Mondrian*; *Ce tableau est à Alice* = *Ce tableau appartient à Alice*. Notons que ces GNP ne peuvent être ni déplacés, ni supprimés : on ne peut donc les analyser comme des compléments circonstanciels. Notons enfin que, dans certains cas particuliers où l'emploi du GNP avec le verbe *être* équivaut à un emploi nominal ou adjectival, le GNP peut être analysé comme un attribut du sujet : dans *Alice est à l'école* au sens de « est écolière », *à l'école* est attribut du sujet *Alice*; en revanche, si *Alice est à l'école* signifie « Alice se trouve à l'école » (ou « Alice est dans l'école »),

26 _____ Les notions de mode et d'aspect sont définies ci-dessous en II.3.9.

- le GNP à *l'école* s'analyse comme un COI (au même titre que *dans la voiture* dans *Alice est dans la voiture*). De même, dans *Alice est en avance*, le GNP *en avance* s'analyse comme attribut du sujet *Alice* car il équivaut à un adjectif attribut (par exemple *ponctuelle* : *Alice est ponctuelle*).
- On utilise couramment l'expression « verbe attributif » pour désigner le verbe *être*. Cet usage est commode mais il convient de préciser que *être* n'est pas intrinsèquement un verbe attributif : il connaît des emplois attributifs, mais peut aussi être employé dans d'autres emplois, par exemple comme auxiliaire dans la formation des temps composés du verbe (*Alice est sortie*). En résumé : *Alice est grande* = emploi attributif du verbe *être*; *Alice est sortie* = emploi non attributif du verbe *être* (emploi de *être* comme auxiliaire).

La fonction attribut du sujet

Groupe adjectival

Alice est très grande.

GS : *Alice*; GV : *est très grande* (*est* : verbe attributif; *très grande* : GAdj. attribut du sujet *Alice*).

Groupe nominal

Alice est une bonne avocate.

GS : *Alice*; GV : *est une bonne avocate* (*est* : verbe attributif; *une bonne avocate* : GN attribut du sujet *Alice*)

Groupe prépositionnel

Alice est en retard.

GS : *Alice*; GV : *est en retard* (*est* : verbe attributif; *en retard* : GNP attribut du sujet *Alice*)

Pronom

Qui est Alice?

GS : *Alice*; GV : *est qui* (*est* : verbe attributif; *qui* : pronom interrogatif attribut du sujet *Alice*)

Avocate, elle l'est depuis deux ans.

GS : pronom *Elle*; GV : *l'est* (*est* : verbe attributif; *l'* : pronom personnel attribut du sujet *elle*)

Infinitif (parfois précédé de la préposition *de*)

Souffler n'est pas jouer; l'important est de participer.

GS : infinitif *souffler*; GV : *n'est pas jouer* (*est* : verbe attributif; *jouer* : infinitif attribut du sujet *souffler* + négation *ne...pas*)

Proposition subordonnée conjonctive

Le problème est qu'elle ne comprend pas la question.

GS : *Le problème*; GV : *est qu'elle ne comprend pas la question* (*est* : verbe attributif; *qu'elle ne comprend pas la question* : proposition subordonnée conjonctive attribut du sujet *le problème*)

L'attribut du COD

2.3.2.2

- ▶ L'attribut du COD se présente dans un GV comprenant au moins trois constituants : le verbe, un GN COD et un troisième constituant, de type nominal ou adjectival, ayant la fonction d'attribut du COD : *On a élu Alice présidente* (V : *a élu*, GN COD : *Alice*, GN attribut du COD : *présidente*); *Elles estiment Alice suffisamment compétente* (V : *estiment*, GN COD : *Alice*, GAdj. attribut du COD : *suffisamment compétente*).

Remarque : dans le cas de l'attribut du COD adjectival, il peut exister une ambiguïté liée à la confusion de cette structure avec la fonction épithète. Par exemple, la phrase *Ils ont cru cet enfant malade* est ambiguë :

- soit on analyse *malade* comme un adjectif attribut du COD *enfant*; dans ce cas, la phrase signifie « ils ont cru que cet enfant était malade » et la pronominalisation du GN COD s'effectue sous la forme *ils l'ont cru malade* (l'antécédent du pronom *l'* étant *cet enfant*);
- soit on analyse *malade* comme un adjectif épithète de *enfant*; dans ce cas, la phrase signifie « ils ont cru cet enfant, qui se trouvait être malade » et la pronominalisation du GN COD se réalise sous la forme : *ils l'ont cru* (l'antécédent du pronom *l'* étant *cet enfant malade*).

● NOTION GRAMMATICALE

FONCTION ATTRIBUT (DU SUJET, DU COD)

Le groupe circonstanciel : la fonction complément circonstanciel

2.4

- ▶ À la différence du complément d'objet du verbe (COD ou COI) qui est lié au sens du verbe, le complément circonstanciel n'entretient aucun rapport de sens nécessaire avec le sens du verbe. Il donne des informations complémentaires au sujet de l'événement décrit par l'ensemble groupe sujet et groupe verbal [GS + GV] : lieu de l'événement, moment de l'événement, cause de l'événement, etc. C'est pour cette raison que le complément circonstanciel est toujours facultatif (il peut donc être supprimé sans que l'intégrité grammaticale de la phrase soit affectée) et qu'il peut par ailleurs être déplacé dans la phrase, puisqu'il possède une autonomie par rapport à l'ensemble [GS + GV].

- ▶ La fonction complément circonstanciel peut être assurée par des groupes prépositionnels (GP), par des groupes nominaux (GN), par des adverbes ou par des propositions subordonnées. On peut avoir plusieurs GC dans une même phrase :

Chaque jour, le facteur distribue le courrier à huit heures (GC1 : *chaque jour*; GC2 : *à huit heures*).

La fonction complément circonstanciel

Le groupe prépositionnel complément circonstanciel

Groupe nominal prépositionnel : *à huit heures* dans

Le facteur distribue le courrier à huit heures.

Groupe pronominal prépositionnel : *devant moi* dans

Le facteur distribue le courrier devant moi.

Groupe infinitif prépositionnel : *avant de partir* dans

Le facteur distribue le courrier avant de partir.

Gérondif : *en se dépêchant* dans *Le facteur distribue le courrier en se dépêchant.*

Le groupe nominal complément circonstanciel

le matin dans *Le facteur distribue le courrier le matin.*

L'adverbe complément circonstanciel

aujourd'hui dans *Le facteur distribue le courrier aujourd'hui.*

La proposition subordonnée complément circonstanciel

Proposition subordonnée circonstancielle : *quand le jour se lève* dans *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.*

Proposition subordonnée participiale : *le travail achevé* dans *Le travail achevé, le facteur rentre chez lui; le temps aidant* dans *Le temps aidant, le facteur connaîtra les habitants du quartier.*

- Lorsque la fonction circonstancielle est reconnue comme telle dans la structure de la phrase, différents types de compléments circonstanciels peuvent être distingués selon leur sens. Cette identification sémantique du complément circonstanciel reste secondaire, pour l'analyse grammaticale de la phrase, par rapport à l'identification syntaxique de la fonction circonstancielle. Le tableau suivant récapitule les types les plus courants de compléments circonstanciels, selon leur valeur sémantique et leur nature.

Les différents types de compléments circonstanciels

Complément circonstanciel de temps

GN : *le matin* dans *Le facteur distribue le courrier le matin.*

GNP : *à huit heures* dans *Le facteur distribue le courrier à huit heures.*

Adverbe : *aujourd'hui* dans *Le facteur distribue le courrier aujourd'hui.*

Proposition subordonnée de temps : *quand le jour se lève* dans *Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.*

Proposition subordonnée participiale : *Le jour levé* dans
Le jour levé, le facteur distribue le courrier.

Complément circonstanciel de lieu

GNP : *dans le quartier* dans
Le facteur distribue le courrier dans le quartier.
 Adverbe : *ici* dans *Ici, le facteur distribue le courrier.*

Complément circonstanciel de cause

GNP : *par nécessité* dans
Le facteur distribue le courrier par nécessité.
 Proposition subordonnée : *parce que c'est son métier* dans
Le facteur distribue le courrier parce que c'est son métier.
 Gérondif : *en roulant trop vite* dans
Il a provoqué un accident en roulant trop vite.
 Groupe infinitif prépositionnel (GIP) : *pour avoir trop mangé* dans
Il s'est rendu malade pour avoir trop mangé.

Complément circonstanciel de conséquence

GP : *au point de nuire à la qualité de son travail* dans
Le facteur se presse au point de nuire à la qualité de son travail.
 Proposition subordonnée : *de sorte qu'il termine sa tournée plus tôt aujourd'hui* dans
Le facteur distribue le courrier rapidement de sorte qu'il termine sa tournée plus tôt aujourd'hui.

Complément circonstanciel de manière

GNP : *avec patience* dans
Le facteur distribue le courrier avec patience.
 GIP : *sans attendre* dans
Le facteur distribue le courrier sans attendre.
 Gérondif : *en se dépêchant* dans
Le facteur distribue le courrier en se dépêchant.
 Adverbe : *patiemment* dans
Le facteur distribue le courrier patiemment.

Complément circonstanciel de moyen (êtres inanimés)

GNP : *avec un stylo plume* dans
Le facteur signe le document avec un stylo plume.

Complément circonstanciel d'accompagnement (êtres animés)

GNP : *avec une collègue* dans
Le facteur travaille avec une collègue.

Complément circonstanciel de but

GIP : *pour gagner sa vie* dans
Le facteur distribue le courrier pour gagner sa vie.
 Proposition subordonnée : *pour que le courrier soit distribué*
 dans *Le facteur travaille pour que le courrier soit distribué.*
 GNP : *pour cette cause* dans *Elle se bat pour cette cause.*

Complément circonstanciel d'hypothèseGNP : *en cas de besoin* dans*Le facteur distribuera le courrier en cas de besoin.*GIP : *à condition de recruter un facteur ou une factrice*dans *Le courrier sera distribué à condition de recruter un facteur ou une factrice.*Proposition subordonnée : *si tout va bien* dans*Le courrier sera distribué si tout va bien.***Complément circonstanciel de concession**GNP : *malgré la pluie* dans *Le facteur distribue le courrier malgré la pluie.*Proposition subordonnée : *bien qu'il pleuve* dans*Le facteur distribue le courrier bien qu'il pleuve.*Gérondif : *tout en n'ayant commis aucune infraction grave* dans*Il a échoué à son examen tout en n'ayant commis aucune infraction grave.*GIP : *pour être dévot* dans *Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme.* (Molière)**POUR ALLER PLUS LOIN**

Certaines phrases comprenant un complément prépositionnel sont ambiguës, ce complément pouvant être analysé soit comme un COI, soit comme un complément circonstanciel. Par exemple, dans la phrase *Elle joue à lancer la balle dans la cour*, le GNP *dans la cour* doit être analysé comme un COI si *dans la cour* désigne le lieu d'aboutissement du verbe *lancer*. Dans ce cas, en effet, le GNP est impliqué par le sens du verbe puisque le sens véhiculé par le verbe *lancer* suppose un point d'aboutissement du lancer. En revanche, si la même phrase est interprétée au sens « Elle joue dans la cour et son jeu consiste à lancer une balle » sans indication du point d'aboutissement du lancer, *dans la cour* sera analysé comme un groupe circonstanciel (GC) constitué d'un GNP de fonction complément circonstanciel : ce GNP n'est en aucune façon impliqué par le sens du verbe et ne fait que donner une information complémentaire (de lieu, mais on aurait aussi bien pu avoir une information de temps, comme *ce matin*, ou de cause comme *parce qu'elle s'ennuie*, etc.). Cela explique que, dans cette interprétation, le GNP puisse être déplacé, tandis qu'un tel déplacement est impossible dans la première interprétation. La plupart des verbes de mouvement posent des problèmes de ce type.

Il convient par ailleurs de noter qu'il existe des cas de compléments qui sont dans une situation intermédiaire entre le GN COI et le GC (et que la grammaire scolaire ne prend généralement pas en charge car elle se limite à l'opposition binaire entre complément d'objet et complément circonstanciel). Considérons les phrases : *Alice travaille à Paris*; *À Paris, Alice travaille à la réussite de l'entreprise*. Dans cette dernière phrase, le GNP *à la réussite de l'entreprise* est un COI (ce que confirme notamment le fait qu'il très difficile à placer en tête

de phrase), au même titre que *à Paris* dans *Alice va à Paris* (à cette différence près que le COI est obligatoire avec le verbe *aller*). Dans la phrase *À Paris, Alice travaille à la réussite de l'entreprise* (qui signifie, sauf intonation particulière, « lorsqu'elle se trouve à Paris, Alice travaille à la réussite de l'entreprise », ce qui peut sous-entendre qu'elle ne travaille pas à la réussite de l'entreprise si elle n'est pas à Paris) le GNP *à Paris* est un GC, qui donne une information au sujet de l'ensemble formé par le GS et le GV (*Alice travaille à la réussite de l'entreprise*), cette information n'étant pas particulièrement impliquée par le sens du verbe et pouvant être remplacée par n'importe quelle autre circonstance (*Depuis un an, Alice travaille à la réussite de l'entreprise*). En revanche, dans la phrase *Alice travaille à Paris*, interprétée au sens « Alice exerce une activité professionnelle qui se situe à Paris », le GNP *à Paris* est moins mobile qu'un complément circonstanciel typique et il entre dans la portée de la négation (*Alice ne travaille pas à Paris* : « ce n'est pas à Paris qu'elle travaille », donc négation de *à Paris*) à la différence du GNP complément circonstanciel (*À Paris, Alice ne travaille pas à la réussite de l'entreprise* : « quand elle est à Paris, elle ne travaille pas à la réussite de l'entreprise », donc la négation ne touche pas *à Paris*). On peut parler dans ce cas d'un « complément circonstanciel du verbe », par opposition au complément circonstanciel, qui est un ajout à la phrase. Le complément circonstanciel du verbe (CCV) se caractérise par le fait qu'il est nié lorsque la phrase est sous la forme négative²⁷.

On remarquera cependant que, dans la phrase *Alice travaille à Paris*, le GNP *à Paris* peut aussi bien être interprété comme un CC si la phrase est prononcée avec une accentuation particulière sur *travaille* (ce que peut souligner une virgule : *Alice travaille, à Paris*). Car dans ce cas, le GNP *à Paris* n'est plus touché par la négation (*Alice ne travaille pas, à Paris*). Inversement, le GNP *à Paris* peut être analysé comme un CCV si une intonation particulière sur *à Paris* permet de comprendre que *À Paris, Alice travaille* est une réponse à la question « Où Alice travaille-t-elle ? »

En résumé :

Alice va à Paris : complément d'objet indirect.

Alice travaille à la réussite de l'entreprise : complément d'objet indirect.

Alice travaille à Paris : complément circonstanciel du verbe.

Alice travaille(,) à Paris : complément circonstanciel.

À Paris, Alice travaille : complément circonstanciel.

À Paris, Alice travaille (comme réponse à la question « Où Alice travaille-t-elle ? ») : complément circonstanciel du verbe.

Le fait de ne pas distinguer les compléments circonstanciels du verbe des compléments circonstanciels de la phrase est donc une simplification radicale de cette réalité linguistique complexe. La fonction complément circonstanciel du verbe (ou plus simplement « complément du verbe ») sera cependant utile pour l'analyse des adverbes (cf. II.3.1).

²⁷ _____ Beaucoup d'exemples de compléments circonstanciels donnés dans cette terminologie pourraient donc être analysés également comme des compléments circonstanciels du verbe.

2.5

Les fonctions dans le groupe nominal : l'expansion du nom (fonction complément du nom, fonction épithète) et l'expansion du groupe nominal (fonction apposition)

- ▶ Le groupe nominal (GN) est un groupe syntaxique dont le noyau est un nom (N). Outre le nom, le GN comporte très souvent un déterminant (Dét) et, facultativement, une expansion du nom (Exp). La formule générale du GN est donc la suivante : GN = Dét + N (+ Exp) : *une avocate remarquable, une remarquable avocate* (Dét : *une*; N : *avocate*; Exp : *remarquable*, adjectif). Cependant, dans certains cas, le GN est enrichi par un apport en position détachée que l'on nomme *apposition* (App.) : *Cette avocate, très fiable, pourra te conseiller* ([GN = [*Cette avocate*]] + App *très fiable*). L'expression « expansion du nom » permet de regrouper sous un même terme les fonctions épithète et complément du nom, qui jouent le même rôle par rapport au nom. Elle désigne donc une fonction.

2.5.1

La fonction complément du nom

- ▶ La fonction complément du nom est principalement exercée par un groupe prépositionnel (GP).

Fonction complément du nom

Groupe nominal prépositionnel (GNP) : *Le château de ma mère; une tragédie de Racine; une maison en bois.*

GIP : *Un livre à lire; Un livre à ne pas mettre entre toutes les mains.*

Groupe adverbial prépositionnel :
La littérature d'aujourd'hui; le film d'hier.

Proposition subordonnée complétive :
La crainte qu'elle parte m'envahit.

- Une proposition subordonnée conjonctive peut également avoir la fonction de complément du nom : *La crainte qu'elle parte m'envahit* (la proposition subordonnée complétive *qu'elle parte*, complément du nom *crainte* est ici équivalente au GNP *de son départ*); *J'ai la conviction qu'elle réussira* (la proposition subordonnée complétive *qu'elle réussira*, complément du nom *conviction* est ici équivalente au GNP *de sa réussite*)²⁸.
- Plusieurs compléments du nom peuvent être imbriqués les uns dans les autres. Par exemple, le GN *La voiture du frère de ma voisine* s'analyse de la façon suivante :
- Dét (*la*) + N (*voiture*) + Exp 1 (= GNP complément du nom : *du frère de ma voisine*);
 - l'Exp 1 *du frère de ma voisine* contient le GN *le frère de ma voisine*, qui s'analyse ainsi : Dét (*le*) + N (*frère*) + Exp 2 (= GNP complément du nom : *de ma voisine*).
- Au plan sémantique, la relation entre le nom et le GNP complément du nom est très variable; il n'existe pas de liste close des relations possibles. En voici quelques exemples :
- idée d'appartenance : *Le château de ma mère*;
 - idée de matière : *une maison en bois*;
 - idée de lieu : *une promenade en forêt*; *la gare de Strasbourg*;
 - idée de destination : *son départ pour Londres*, etc.
- Dans le cas de noms dérivés de verbes, le complément du nom peut correspondre au sujet ou à l'objet du verbe : *le décollage de la fusée* (« la fusée décolle » : le GNP complément du nom correspond au sujet du verbe *décoller* dont dérive *décollage*); *la réception de cette lettre* (« on a reçu cette lettre » : le GNP complément du nom correspond au COD du verbe *recevoir* dont dérive *réception*). Dans certains cas, le GNP est ambigu : *L'amour de ses parents* signifie ou bien « l'amour qu'on éprouve pour ses parents » (le GNP *de ses parents* correspond dans ce cas au COD de *aimer* dont dérive *amour*) ou bien « L'amour que les parents éprouvent » (le GNP *de ses parents* correspond dans ce cas au sujet de *aimer* dont dérive *amour*).

Les GNP du type *La ville de Strasbourg* (« la ville qui se nomme Strasbourg ») seront analysés comme des compléments du nom, au même titre que *La gare de Strasbourg* (« la gare qui se trouve à Strasbourg »), en dépit de la différence sémantique entre ces deux sortes de compléments²⁹.

²⁸ _____. On peut aussi trouver, mais beaucoup plus rarement, des propositions subordonnées relatives substantives de fonction complément du nom : *ce livre de qui vous savez*.

²⁹ _____. L'analyse de *de Strasbourg* dans des constructions du type *La ville de Strasbourg*, comme GNP apposé à *ville*, longtemps pratiquée, sera donc abandonnée parce qu'elle ne correspond pas à la définition de l'apposition adoptée dans cette terminologie (cf. II.2.6).

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Comme en français, le latin est parfois confronté à l'ambiguïté sémantique du complément du nom, suivant que le nom, dans une phrase avec un verbe conjugué, deviendrait sujet ou COD. Ainsi, dans le groupe nominal *Timor hostium* (*la crainte des ennemis*), l'on dit que *hostium* est soit : 1) un génitif subjectif quand ce nom peut, dans une phrase conjuguée, occuper la fonction de sujet (*Les ennemis ont peur*) ; 2) un génitif objectif quand ce nom peut, dans une phrase conjuguée, occuper la fonction de COD (*Il redoute les ennemis*). Inversement, le latin se démarque du français dans le groupe nominal *la ville de Rome* (*urbs Roma*) où *de Rome* n'est pas un complément du nom (il serait alors au génitif) mais une apposition (qui se met donc au même cas que *urbs*).

● NOTION GRAMMATICALE

FONCTION COMPLÉMENT DU NOM

2.5.2

La fonction épithète

- ▶ La fonction épithète est, comme la fonction complément du nom, une fonction majeure au sein du groupe nominal (GN). Elle se distingue de la fonction complément du nom en ce qu'elle relie un constituant (adjectival ou nominal) au nom d'une manière non pas indirecte mais directe, c'est-à-dire sans préposition : *une avocate remarquable* (la fonction épithète est une relation directe entre l'adjectif *remarquable* et le nom *avocate*) se distingue à cet égard de *une avocate de talent* (la fonction complément du nom est une relation indirecte, passant par la préposition *de*, entre le nom *avocate* et le nom *talent*).
- ▶ Trois types de constituants peuvent occuper la fonction épithète.

Fonction épithète**L'adjectif ou le groupe adjectival**

*une avocate remarquable; une avocate vraiment remarquable;
une avocate remarquable à tous égards.*

Le nom ou le groupe nominal

*un bijou fantaisie; des films grand public;
une opération coup de poing.*

La proposition subordonnée relative adjective

Les élèves qui avaient bien révisé ont obtenu d'excellentes notes.

On parlera donc d'« adjectif épithète » (ou « groupe adjectival épithète »), de « nom épithète » (ou « groupe nominal épithète ») et de « proposition subordonnée relative adjectivale épithète ».

● NOTION GRAMMATICALE

FONCTION ÉPITHÈTE

La fonction complément de l'adjectif

2.5.3

- Le groupe adjectival peut être formé d'un adjectif suivi d'un GNP de fonction complément de l'adjectif. Ainsi, dans la phrase *Elle est heureuse de sa réussite*, le GNP *de sa réussite* est complément de l'adjectif *heureuse*, l'ensemble du groupe adjectival *heureuse de sa réussite* étant de fonction attribut du sujet *elle*. Le complément de l'adjectif apparaît également dans le groupe adjectival épithète à l'intérieur d'un groupe nominal (GN). Ainsi, dans la phrase *Cette musicienne fière de ses progrès se produira bientôt en concert*, le GNP *de ses progrès* est complément de l'adjectif *fière* et l'ensemble du groupe adjectival *fière de ses progrès* est épithète du nom *musicienne*.

Fonction complément de l'adjectif

Elle est heureuse de sa réussite.

Cette musicienne fière de ses progrès se produira bientôt en concert.

● NOTION GRAMMATICALE

FONCTION COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF

La fonction apposition

2.6

- Un constituant de fonction apposition (ou apposé) n'est pas une expansion interne au groupe nominal (GN), mais un apport d'information externe au support que constitue le GN. En d'autres termes, l'apposition n'est pas une expansion du GN mais une expansion au GN : par exemple, dans la phrase *Cette avocate remarquable, exaspérée, quitta le tribunal*, le participe *exaspérée* est apposé au GN *cette avocate remarquable*.

Cette avocate remarquable, exaspérée, quitta le tribunal.

GN = support

Apposition

apport

L'apposition se caractérise en outre par le fait qu'elle est détachée de son support par des virgules.

▶ Trois types de constituants peuvent être apposés.

Fonction apposition

L'adjectif ou le groupe adjectival

Cette avocate, remarquable, a gagné le procès; Cette avocate, vraiment remarquable, a gagné le procès.

Le nom ou le groupe nominal

Une femme, avocate, lui a téléphoné. Cette femme, une avocate très connue dans la région, lui a téléphoné.

La proposition subordonnée relative adjectivale

Cette femme, qui est avocate, lui a téléphoné.

On parlera donc d'« adjectif apposé » (ou « groupe adjectival apposé »), de « nom apposé » (ou « groupe nominal apposé ») et de « proposition subordonnée relative adjectivale apposée ».

POUR ALLER PLUS LOIN

La distinction entre les expansions du nom (compléments du nom, épithètes) et les appositions se traduit sémantiquement par une distinction du rôle de ces fonctions à l'égard de l'extension nominale (ou extension du nom). L'extension d'un nom est l'ensemble des êtres ou objets auxquels ce nom est applicable. Par exemple, l'extension de *chaise* est l'ensemble de tous les objets que je peux nommer « chaise ». L'extension de *chaise* est plus petite que l'extension de *siège* puisque les chaises sont un sous-ensemble des sièges. En passant de *siège* à *chaise*, on effectue une réduction d'extension nominale par un moyen lexical (on passe d'un mot à un autre). Cette réduction de l'extension nominale est souvent nécessaire pour apporter de la précision au propos (si je demande un siège, je n'obtiendrai peut-être pas une chaise), mais les moyens lexicaux sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins. Il existe donc un autre moyen, non plus lexical mais grammatical, de réduire l'extension d'un nom : l'utilisation d'expansions nominales, épithètes ou compléments du nom. Dans *un siège de bureau* (complément du nom), *un siège auto* (nom épithète), *un siège confortable* (adjectif épithète), les expansions nominales (*de bureau*, *auto*, *confortable*) permettent de réduire l'extension du nom *siège* au même titre que le faisait le passage de *siège* à *chaise*.

L'apposition, quant à elle, n'affecte pas l'extension du GN auquel elle se rapporte. Dans *Ces sièges, confortables, ne sont pas chers*, le locuteur réfère à l'ensemble des sièges dont il dit qu'ils sont confortables : l'extension de

sièges n'est pas diminuée par l'adjectif apposé *confortable*. Mais dans la phrase *Je voudrais acheter des sièges confortables*, l'adjectif épithète réduit l'extension de *sièges* : seul est concerné par le souhait d'achat le sous-ensemble des sièges qui ont la propriété d'être confortables.

En résumé : les expansions du nom réduisent l'extension nominale mais l'apposition ne réduit pas l'extension nominale.

● NOTION GRAMMATICALE

FONCTION APPPOSITION

Les fonctions énonciatives et textuelles

2.7

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

La grammaire scolaire, parce qu'elle est principalement une grammaire de la phrase, accorde généralement peu de place aux plans d'analyse énonciatif et textuel. Il existe cependant un certain nombre de mots ou de propositions dont le rôle est inexplicable sans recours à ces plans d'analyse et qui doivent être pris en compte parce qu'ils apparaissent dans les phrases. Les fonctions énonciatives et textuelles concernent essentiellement des adverbes (ou groupes adverbiaux), des groupes nominaux prépositionnels (GNP) et des propositions subordonnées.

Les fonctions énonciatives

Les constituants ayant une fonction énonciative peuvent ou bien apporter une modalisation à l'énoncé, c'est-à-dire indiquer le degré d'adhésion du locuteur à son énoncé (fonction de modalisation) ou bien indiquer l'attitude du locuteur à l'égard de sa propre énonciation (fonction auto-énonciative).

La fonction de modalisateur

- Adverbe : *La réunion est probablement annulée.*
- Groupe prépositionnel (GP) : *Selon les journalistes, la réunion est annulée.*
- Proposition subordonnée : *Si l'on en croit les journalistes, la réunion est annulée.*

La fonction auto-énonciative

- Adverbe : *Franchement, je suis scandalisé par cette situation.*
- Groupe prépositionnel (GP) : *Pour être très franc, je suis scandalisé par cette situation.*
- Proposition subordonnée : *S'il faut être franc, je suis scandalisé par cette situation.*

Un cas particulier de la fonction auto-énonciative est celui de la **modalisation autonymique**. Par exemple, dans la phrase : *Il y a un « petit » problème*, le locuteur, au moyen de guillemets (et, à l'oral, au moyen d'une intonation ou d'un geste appropriés), donne une information sur la façon dont il convient de comprendre son utilisation du mot *petit*. Le mot *petit* est donc à la fois en usage (on réfère bien à la propriété de petitesse) et en mention (on dit quelque chose du mot *petit*). Le fait d'utiliser un mot en mention se nomme « autonymie » : par exemple, dans la phrase « *Petit* » a cinq lettres le mot *petit* est un autonyme puisque, dans cette phrase, on ne parle pas de la notion de petitesse mais du mot *petit*.

Les fonctions textuelles

Les fonctions textuelles concernent principalement des adverbes ou des locutions adverbiales dont le rôle est de contribuer à la structuration textuelle :

- fonction de connecteur : *Il fait très beau ce matin. Pourtant/cependant, etc. : je n'ai pas envie de sortir* ;
- fonction de balise textuelle : *Premièrement/d'abord/ensuite/enfin, etc. : je dirai que cette situation désastreuse a duré trop longtemps.*

La nature des mots ou groupes de mots

Le mot, à la différence du concept, appartient obligatoirement à une classe grammaticale (ou classe de mots). En d'autres termes, il a obligatoirement une nature : nom, verbe, adjectif, adverbe, déterminant, conjonction, préposition, pronom ou interjection.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le concept est une catégorisation qui se veut indépendante des langues. Les mots *sommeil*, *somnus* (latin), *sonno* (italien), *sueño* (espagnol), *sleep* (anglais), *Schlaf* (allemand) renvoient tous au même concept : « état dans lequel se trouve une personne ou un animal qui dort ». Ce concept est lui-même fondé sur une catégorisation biologique des états possibles des êtres vivants, donc sur une description biologique conçue comme indépendante des langues (mais qui, cependant, peut difficilement éviter de se formuler au moyen d'une langue). Par ailleurs, ce même concept est visé aussi bien par le verbe *dormir* que par le substantif *sommeil* ou l'adjectif *endormi*. Le concept se distingue donc du mot à la fois parce qu'il n'appartient à aucune langue et parce qu'il n'a pas de classe grammaticale. Il convient enfin de préciser que des mots qui renvoient au même concept n'ont pas nécessairement le même sens. Par exemple, *dormir*, *to sleep* (anglais), *schlafen* (allemand) n'ont pas le même sens puisque *dormir avec quelqu'un* se distingue en français de *coucher avec quelqu'un* alors que *to sleep* et *schlafen* ont ces deux significations. Le sens de *dormir* n'est donc pas superposable à celui de *to sleep* ni à celui de *schlafen*.

Remarque : la nature d'un mot détermine son emploi et ses formes possibles : savoir que le mot *dorment* dans la phrase *Elles dorment* est un verbe permet de prévoir que ce mot a des formes variables selon la personne, qu'il a un sujet, qu'il s'accorde avec son sujet et qu'il a une marque de pluriel en *-ent* à la troisième personne du pluriel ; savoir que le mot *poèmes* dans la phrase *J'aime les poèmes de Lamartine* est un nom permet de prévoir qu'il est précédé d'un déterminant, que ce déterminant s'accorde avec le nom, que la forme du déterminant peut être un indice du genre et/ou du nombre du nom, et qu'il a une marque de pluriel le plus souvent en *-s*. Reconnaître la nature des mots ou groupes de mots est donc une opération cognitive de catégorisation grammaticale, qui présente un intérêt majeur, notamment du point de vue orthographique.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Considérer que la nature d'un mot détermine son emploi est une simplification. En réalité, l'inverse est également vrai : c'est parfois l'emploi qui détermine la nature d'un mot dans une phrase. Par exemple, dans la phrase *Elle est fort sympathique*, l'adjectif *fort* est employé comme adverbe. Plus précisément, il prend dans cet emploi une valeur d'adverbe qui, dans le groupe adjectival *fort sympathique* modifie l'adjectif *sympathique* et qui, en tant qu'adverbe, reste invariable et donc ne s'accorde pas au féminin. L'adjectif *fort* dans ce type d'emploi pourrait être remplacé par *très*, ce qui montre bien qu'il fonctionne comme un adverbe (*Elle est très sympathique*). Est-ce donc la nature du mot qui détermine son emploi ou l'emploi du mot qui indique sa nature ? La réponse à cette question oblige à distinguer deux niveaux de description : le plan de la langue (mots hors emploi, tels qu'ils apparaissent, par exemple, comme entrées de définitions dans un dictionnaire) et le plan du discours, qui est celui de l'emploi des mots dans une phrase. Le mot *fort*, en langue, est un adjectif. En discours, le mot *fort* est le plus souvent employé conformément à sa nature (en langue), c'est-à-dire comme adjectif (*Elle est très forte*), mais il peut également être employé comme adverbe (*Elle est fort sympathique*). Par conséquent, la nature en langue d'un mot détermine son emploi en discours si celui-ci est conforme à la nature du mot (un mot de nature adjectivale employé comme adjectif), mais l'emploi en discours d'un mot d'une certaine nature peut fort bien ne pas coïncider avec cette nature (un mot de nature adjectivale employé comme adverbe). Lorsque l'on traite de la nature des mots, c'est généralement de la nature des mots en langue qu'il s'agit. Tel est au moins le cas ici.

3.1

Le nom

- ▶ Les noms se répartissent en noms propres et noms communs. Les noms propres désignent un être ou une chose singulière, tandis que les noms communs s'appliquent à des séries illimitées d'êtres, d'objets ou de concepts qui partagent des caractéristiques communes.

Les noms propres peuvent désigner des personnes individuelles inconnues (*Jean Dupont*) ou connues (*Pierre Corneille*), des personnages de fiction (*Emma Bovary*), des allégories personnifiées (*la Fortune*, *la Vertu*), des lieux géographiques (*Bordeaux*, *la Seine*, *la Lune*, *Mercure*), des divinités (*Jupiter*, *Junon*, *Dieu*, *le Tout-Puissant*), des monuments et œuvres artistiques (*Le Panthéon*, *La Joconde*, *Les Plaideurs*), des moyens de transport (*Le Normandie*, *le Mirage IV*), des événements ou des périodes historiques (*la Renaissance*, *l'Empire*), etc.

Les noms communs comportent deux grandes catégories : les êtres animés (*femme, homme, animal*) et inanimés (*table, chaise*)³⁰. Les noms communs inanimés se subdivisent par ailleurs en noms concrets (*chaise, table*) et abstraits (*courage, finesse*). Les noms concrets peuvent être comptables (ils peuvent être comptés : *une chaise, deux chaises*) ou massifs³¹ (ils ne peuvent pas être comptés mais peuvent être divisés³² : *du sable, de la farine*). En revanche, les noms abstraits sont tous massifs.

POUR ALLER PLUS LOIN

La distinction massif/comptable existe au plan des noms mais aussi au plan des groupes nominaux (GN). Un nom comptable (par exemple *bœuf* dans *Le bœuf est dans l'étable*) peut ainsi donner lieu à un GN massif, s'il est employé avec un article partitif (*Elle mange du bœuf*) et, inversement, un nom massif (par exemple *Il faut de la farine pour cette recette*) peut donner lieu à un GN comptable s'il est employé avec un article autre que le partitif (*Il faut deux farines différentes pour cette recette*). Ce point sera approfondi dans le chapitre consacré aux déterminants.

Noms propres et noms communs

Noms propres

*Marie Dupont, Bordeaux, Emma Bovary,
Le Panthéon, La Joconde*

Noms communs

*femme, homme, animal, école, table,
chaise, sable, courage, finesse*

Noms d'êtres animés

femme, homme, animal

Noms d'êtres inanimés

chaise, table, sable, farine, courage, finesse

Noms concrets comptables

chaise, table

Noms concrets massifs

sable, farine

Noms abstraits massifs

courage, finesse

30 _____ Ce partage est culturel, comme l'ont montré les anthropologues. Par exemple, les indiens Achuar traitent les plantes et les animaux comme des personnes (Philippe Descola, *La Nature domestique : symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1986).

31 _____ Les termes « massif » et « non comptable » sont équivalents.

32 _____ Les noms massifs peuvent être divisés au sens où un peu de sable est toujours du sable, un peu de farine est toujours de la farine. En revanche, les noms comptables ne peuvent pas être divisés : un morceau de chaise n'est pas une chaise.

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les noms communs étaient, en latin, susceptibles d'appartenir à l'un des trois genres suivants : masculin, féminin et neutre. Toutefois, un examen attentif montre que l'opposition fondamentale ne se situait pas entre masculin et féminin mais entre animé (masculin et féminin) et inanimé (neutre). D'un point de vue morphologique, les cinq déclinaisons latines comportent en effet à la fois des noms masculins et des noms féminins, preuve que les déclinaisons ne sont pas porteuses d'une assignation de genre. D'un point de vue morphologique toujours, les différences au sein des déclinaisons n'opposent pas les noms masculins et les noms féminins, mais les noms animés et les noms inanimés. Ainsi, au sein de la déclinaison thématique, *dominus* (masc.) « maître » et *populus* (fém.) « peuplier » se déclinent suivant le même paradigme, tandis que *templum* « temple » présente des formes différentes de celles des noms masculins et féminins. D'un point de vue lexical, des notions fondamentales s'expriment par le même mot, à la fois masculin et féminin (*homo* « homme » ou « femme », *parens* « père » ou « mère », *ciuis* « citoyen » ou « citoyenne », *bos* « bœuf » ou « vache », *sus* « cochon » ou « truie », *anser* « jars » ou « oie », etc.). La catégorie du genre étant par ailleurs une catégorie variant d'une langue à l'autre, il n'y a pas de lien de continuité entre les genres des noms latins et leurs équivalents en français. Le genre neutre, qui subsiste dans certaines formes pronominales (*ceci*, *cela*, *quoi*, etc.), a été évacué au profit du masculin (*templum*, nom neutre en latin a donné « temple », nom masculin).

● NOTIONS GRAMMATICALES

NOM PROPRE

NOM COMMUN

GENRE (MASCULIN, FÉMININ)

NOMBRE (SINGULIER, PLURIEL)

NOM (ANIMÉ, INANIMÉ, CONCRET, ABSTRAIT, COMPTABLE, MASSIF (OU NON COMPTABLE))

3.2

L'adjectif

► Dans la pratique scolaire de la grammaire, on utilisera par défaut le terme simple « adjectif ». La dénomination « adjectif qualificatif » n'est utile que par contraste avec l'adjectif relationnel.

L'adjectif comporte en effet deux catégories : l'adjectif qualificatif proprement dit exprime une qualité du nom auquel il se rapporte (*petit*, *grand*, *gentil*) ; l'adjectif relationnel, exprimant un simple rapport avec une notion (*la voiture présidentielle*, *un arrêté préfectoral*), peut aisément être remplacé par une préposition suivie d'un nom (*la voiture du président*, *un arrêté de la préfecture*). L'adjectif qualificatif est gradable (susceptible de connaître des degrés – comparatif ou superlatif), tandis que l'adjectif relationnel n'est pas gradable. Ainsi, on peut dire *une voiture très rapide*, mais on ne peut dire *un *arrêté très municipal*.

Adjectifs qualificatifs et adjectifs relationnels

Adjectifs qualificatifs

petit, grand, gentil, serviable, etc.

Adjectifs relationnels

préfectoral, présidentiel, etc.

Remarque : certains adjectifs sont susceptibles d'un emploi qualificatif et d'un emploi relationnel. Ainsi, dans le groupe nominal *La circulation parisienne*, *parisienne* est en emploi relationnel (= *La circulation de Paris, à Paris*), tandis que dans la phrase *Elle s'habille d'une manière très élégante et très parisienne*, *parisienne* est ici en emploi qualificatif et peut, à ce titre, comporter des degrés (comparatif, superlatif).

- Les adjectifs qualificatifs sont gradables : ils connaissent des degrés qui expriment l'intensité à laquelle une qualité est possédée par le nom auquel l'adjectif se rapporte.

Les degrés de l'adjectif qualificatif

Comparatifs

Comparatif d'égalité :

Elle est aussi savante (que toi).

Comparatif d'infériorité :

Elle est moins savante (que toi).

Comparatif de supériorité :

Elle est plus savante (que toi).

Superlatifs

Superlatif de supériorité :

Elle est la plus savante (de toutes).

Superlatif d'infériorité :

Elle est la moins savante (de toutes).

- **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le système latin des degrés de l'adjectif qualificatif était, pour la forme et pour le sens, très proche de celui qu'on observe en français, à deux exceptions près : 1) le latin connaissait des formes usuelles de comparatif de supériorité (*fortior* « plus courageux ») et de superlatif de supériorité (*fortissimus* « très/le plus courageux ») synthétiques (un seul mot) que le français a, à de rares exceptions près, évacuées au profit de forme périphrastique (en plusieurs mots); 2) le latin ne distinguait pas le superlatif de supériorité (*le plus riche*) du groupe adjectival (*très riche*). On observe cependant que certains comparatifs latins, parmi les formes les

plus employées, sont demeurés des comparatifs d'adjectifs (« pire », lat. *peior* est le comparatif de « mauvais », « meilleur », lat. *melior* est le comparatif de « bon ») ou ont donné au français des adjectifs à sens comparatif (« majeur », lat. *maior*, « mineur », lat. *minor*). Par ailleurs, quelques superlatifs latins sont devenus des adjectifs à sens superlatif (« minime », lat. *minimus* est l'équivalent sémantique de « très petit »). Enfin, le suffixe superlatif latin de supériorité *-issimus, a, um*, très productif en italien et en espagnol, a connu en français un certain rendement en fournissant des adjectifs à sens superlatif (*richissime, illustrissime*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

ADJECTIF QUALIFICATIF

ADJECTIF RELATIONNEL

GRADABLE

NON GRADABLE

DEGRÉS DE L'ADJECTIF

COMPARATIF (D'ÉGALITÉ, D'INFÉRIORITÉ, DE SUPÉRIORITÉ)

SUPERLATIF (DE SUPÉRIORITÉ, D'INFÉRIORITÉ)

3.3

Les déterminants

▶ Le déterminant est un constituant du groupe nominal (GN), placé avant le nom, dont il peut être séparé par une expansion : GN = Dét + N (+Exp). Par exemple : *mon avocate*; *cette excellente avocate*; *une avocate excellente*. Le déterminant s'accorde en genre et en nombre avec le nom.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Le déterminant a notamment pour fonction d'**actualiser** le nom. La fonction d'**actualisation** consiste à faire passer un mot du plan de la **langue** au plan du **discours**. Les mots qui constituent les entrées dans les dictionnaires (c'est-à-dire les mots qui sont définis dans le dictionnaire) apparaissent sans déterminant : *pantalon* : *culotte longue descendant jusque sur le cou-de-pied*. En effet, le mot tel qu'il apparaît défini dans le dictionnaire ne renvoie à aucune réalité particulière dans le monde mais à une simple possibilité de désignation, à un élément de la **langue**. Mais si l'on souhaite faire référence, en utilisant le nom *pantalon*, à un pantalon particulier, la présence d'un déterminant est exigée : on dira *mon pantalon*, *ce pantalon*, etc., le déterminant permettant au locuteur d'indiquer à quel objet particulier du monde il applique le nom *pantalon*. Grâce au déterminant, le nom est passé de la **langue** (pure potentialité d'emploi) au **discours** (emploi du nom dans une situation particulière et référant à un objet particulier – ou à un ensemble d'objets).

Dans l'emploi en discours des mots, deux plans doivent cependant être distingués : celui du passage du mot isolé (en langue) au mot employé dans une

phrase (en discours) et celui de l'utilisation d'une phrase par une personne particulière et dans une situation particulière (énonciation). On a vu plus haut que dans une phrase comme *Cette femme est fort sympathique*, le mot *fort* est un adjectif en langue, qui, en discours, est employé comme adverbe. Mais si l'on considère cette phrase comme simplement employable et non pas employée par quelqu'un, le GN *Cette femme* ne renvoie, dans la réalité, à aucune femme particulière. En revanche, si la phrase est insérée dans une situation d'énonciation particulière, le GN *Cette femme* aura un référent dans la réalité (par exemple cette femme qui est devant le locuteur au moment où il parle). On appelle **déictiques** les mots qui renvoient à la situation d'énonciation (et par conséquent qui ne peuvent être compris que lorsque l'on connaît la situation d'énonciation). Ainsi, dans la phrase *Aujourd'hui, toi, tu as laissé la fenêtre de cette pièce ouverte*, les mots *aujourd'hui, toi, la, cette* sont des déictiques : leur interprétation dépend du moment où la phrase a été prononcée (*aujourd'hui*), du lieu où elle a été prononcée (*la fenêtre, cette pièce*) et des personnes impliquées dans l'échange interlocutif (ici l'allocutaire, *toi*). Certains mots fonctionnent toujours comme des déictiques (*ici, aujourd'hui*), d'autres ont des emplois déictiques (l'article, le déterminant démonstratif, etc.) et d'autres emplois non déictiques (anaphoriques ou génériques principalement, cf. II.3.3.1).

L'article

3.3.1

- ▶ L'article, qui est le plus employé des déterminants, est le marqueur fondamental du nom, commun ou propre (*la table, le Portugal*) et des autres formes employées comme nom (*le boire et le manger, un je ne sais quoi*). Porteur du nombre et, en partie, du genre du nom qu'il détermine, il est toujours antéposé et indique, selon sa forme, définie ou indéfinie, que le nom qu'il détermine est plus ou moins identifié et connu. L'emploi de l'article n'est pas obligatoire et son omission répond à différents cas de figure (attribut du sujet : *Cette femme est médecin*; apostrophe : *Soldats, mettez-vous en rang!*, etc.).
- ▶ L'article comporte plusieurs formes appelées articles définis, indéfinis et partitifs. L'article partitif s'emploie principalement avec des noms massifs (*Elle mange du pain*). Seul l'article défini connaît en outre des formes contractées et des formes agglutinées (avec le participe passé *dit*, cf. II.3.3.1).

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

L'emploi des articles dépend en première analyse des propriétés du nom : l'article indéfini s'utilise avec les noms comptables mais pas avec les noms massifs (*Il y a une chaise dans le couloir*; **Il y a de la chaise dans le couloir*), l'article partitif s'utilise plutôt avec les noms massifs mais pas avec les noms comptables (*Il y a de la boue dans le couloir*; **Il y a une boue dans*

le couloir) et l'article défini s'utilise avec les deux types de noms (*La chaise est dans le couloir*; *La boue a sali le couloir*). Mais il existe plusieurs types de conversions du comptable au massif ou du massif au comptable : comme indiqué dans le chapitre consacré au nom, un nom comptable peut donner lieu à un GN massif, s'il est employé avec un article partitif (*Elle mange du bœuf*) et, inversement, un nom massif peut donner lieu à un GN comptable s'il est employé avec un article autre que le partitif (*Il faut deux farines différentes pour cette recette*). Le passage du massif au comptable peut correspondre sémantiquement à une idée de sous-catégorisation (dans *Il faut deux farines différentes pour cette recette*, le GN *deux farines* signifie « deux types de farines ») ou résulter de la limitation du référent massif par un contenant (dans *J'ai bu deux jus de fruits ce matin*, emploi comptable du nom *jus de fruit* originellement massif (*j'ai bu du jus de fruit ce matin*), le GN *deux jus de fruits* signifie préférentiellement « deux verres (ou bouteilles, etc.) de jus de fruits » – mais l'interprétation en sous-catégorisation (« deux types de jus de fruits ») n'est pas exclue. Dans le cas particulier des noms abstraits, qui sont en principe massifs, seule l'idée de sous-catégorisation est envisageable dans le cas d'une conversion massif ► comptable, mais la présence d'un adjectif est parfois nécessaire : *Il faut du courage pour faire cela* (massif); *Il faut un courage extraordinaire pour faire cela* (comptable : « un type de courage »); mais la phrase **Il faut un courage pour faire cela* n'est pas acceptable, sauf à réintroduire, au moyen d'une transformation exclamative, une sous-catégorisation appréciative implicite (*Il faut un courage pour faire cela!* – sous-entendu : « un courage extraordinaire »). La présence d'un adjectif n'est cependant pas toujours nécessaire pour qu'un nom abstrait massif soit transformé en nom abstrait comptable : *Il y a plusieurs courages* (Ferdinand Brunot, 1860-1938), au sens « plusieurs types de courages »; *nos lâchetés*, au sens « nos actes de lâcheté »).

Formes non contractées de l'article

Article défini : *l'arbre, le temps, la vie, les hommes*.

Article indéfini : *un homme, une femme. Elle a rencontré des personnes passionnantes. Elle a mangé de délicieux fruits.*

Article partitif³³ : *Elle mange du pain; Elle mange de la tarte.*

Formes contractées de l'article défini

à + le = au. *Elle va au travail.*

à + les = aux. *Elle donne à manger aux animaux.*

de + le = du. *Elle revient du travail.*

de + les = des. *L'herbe des champs est verte.*

³³ _____ Puisque le GN introduit par un article partitif est toujours massif, donc non comptable, l'article partitif n'a pas de pluriel.

POUR ALLER PLUS LOIN

Au plan sémantique, on distingue plusieurs emplois des articles dont les principaux sont les suivants :

- l'emploi générique, lorsque l'article signifie que le GN réfère à l'ensemble d'une classe (La femme est l'avenir de l'homme; un enfant a besoin d'attention);
- l'emploi spécifique, lorsque l'article signifie que le GN réfère à un ou plusieurs êtres ou objets particuliers. La référence à un ou plusieurs êtres ou objets particuliers peut être obtenue par différents moyens :
 - introduction d'un référent nouveau dans le discours au moyen de l'article indéfini : Une femme entra dans la pièce;
 - emploi anaphorique, par renvoi à un antécédent au moyen de l'article défini : Une femme entra dans la pièce [...] La femme posa une question;
 - emploi cataphorique, par renvoi à un subséquent au moyen de l'article défini : Elle posa la question suivante : «Qui êtes-vous?»;
 - référence à un être unique : La lune brillait.

Remarques

- On ne confondra pas l'article partitif (Veux-tu de la tarte?) avec la préposition de suivie de l'article défini (Il se félicite de la tarte qu'il a faite hier).
- Lorsque l'article indéfini pluriel est séparé du nom par un adjectif, il se change en de (des fruits délicieux, de délicieux fruits).
- Lorsque l'article indéfini pluriel est employé dans le complément d'une phrase négative, il se change le plus souvent en de (Elle mange des fruits ≠ Elle ne mange pas de fruits).

POUR ALLER PLUS LOIN

L'article défini est susceptible de s'agglutiner avec le participe passé dit pour produire des formes du type ledit, ladite, audit, lesdites, etc., fréquentes dans la langue administrative (Ledit témoin a confirmé sa déposition).

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin classique ignorait l'article, aussi bien défini qu'indéfini ou partitif (rosa désigne aussi bien « une rose » que « la rose »). L'article défini provient du pronom-adjectif démonstratif latin (il)le, (il)la, privé de sa première syllabe. L'article indéfini singulier provient de l'adjectif numéral cardinal unus, una. Les articles du et des sont issus de la préposition latine de combinée avec l'article défini. L'article apparaît en français dès les plus anciens textes, mais sa présence y est toutefois moins fréquente que dans la langue moderne.

● NOTIONS GRAMMATICALES

ARTICLE

ARTICLE DÉFINI

ARTICLE INDÉFINI

ARTICLE PARTITIF

FORME CONTRACTÉE DE L'ARTICLE DÉFINI

FORME AGGLUTINÉE DE L'ARTICLE DÉFINI

3.3.2

Les déterminants possessifs

- ▶ Le déterminant possessif contient, outre une valeur équivalente à celle d'un article défini, une information relative à la personne grammaticale : *mon chapeau* inclut une référence à la première personne (littéralement « le chapeau de moi »), *ton chapeau* inclut une référence à la deuxième personne, etc.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

De l'information relative à la personne grammaticale, dérivent deux types d'emploi des déterminants possessifs. S'ils intègrent la première ou la deuxième personne (du singulier et du pluriel), les possessifs renvoient au locuteur (*mon livre*; *notre livre*) ou à l'allocutaire (c'est-à-dire la personne à qui le locuteur s'adresse : *ton livre*; *votre livre*). On parle dans ce cas d'emploi « déictique » des possessifs. S'ils intègrent la troisième personne (du singulier ou du pluriel), ils renvoient à un être qui a été identifié précédemment : *Alice est écrivaine. Son livre est passionnant*. On parle dans ce cas d'emploi « anaphorique » des déterminants possessifs.

- ▶ Bien qu'on les appelle « possessifs », leur signification va au-delà de la simple possession : *Je te prête mon livre*; peut signifier « le livre qui m'appartient » mais aussi « le livre que j'ai écrit », « le livre que je suis en train de lire mais qui ne m'appartient pas », etc.

Formes du déterminant possessif

Première personne :
mon, ma, mes, notre, nos

Deuxième personne :
ton, ta, tes, votre, vos

Troisième personne :
son, sa, ses, leur, leurs

Remarques

- La forme *leur* est également une forme du pronom personnel : *Elle leur parle*. Cette forme, toujours invariable, ne peut être confondue avec celle du déterminant possessif puisque ce dernier, en tant que déterminant, introduit toujours un GN tandis que le pronom personnel *leur* est situé dans le groupe verbal, dont il constitue un complément. D'une manière plus marginale, on se gardera du risque de confusion possible avec *les leurs*, pronom possessif.
- Devant un nom féminin commençant par une voyelle, on utilise non pas la forme féminine *ma* mais le masculin *mon* : *ma femme* ; *mon amie* (et non **ma amie*).

HISTOIRE DE LA LANGUE Contrairement au français qui en fait un usage très fréquent, le latin n'utilisait guère les adjectifs possessifs. Ces derniers n'étaient en effet jamais employés lorsque le possesseur était évident (*Amo patrem* « J'aime mon père »). En outre, en raison de leur statut d'adjectif discriminatif (« ma maison » n'est pas « ta maison »), les adjectifs possessifs latins étaient le plus souvent postposés, leur antéposition marquant une insistance (*domus mea* « ma maison » et *mea domus* « ma maison à moi »). Les formes françaises (*mon, ton, son*) sont issues des formes atones (c'est-à-dire dépourvues d'accent) de l'adjectif possessif populaire latin *mus, tus, sus* attestées dans le latin parlé de Gaule mais non représentées dans les textes littéraires.

● NOTIONS GRAMMATICALES

DÉTERMINANT POSSESSIF

Les déterminants démonstratifs

3.3.3

- ▶ Le déterminant démonstratif est porteur de deux valeurs : d'une part celle d'un article défini (comme dans le cas du déterminant possessif), d'autre part une information supplémentaire indispensable à son interprétation. En effet, le déterminant démonstratif s'interprète par renvoi à un antécédent (*On voit beaucoup de chênes dans les forêts. Ces arbres perdent leurs feuilles en hiver*) ou par référence à la situation d'énonciation (*Regarde ces arbres!* [= *les arbres qui sont ici*]). Le démonstratif peut également annoncer ce qui va suivre (*Elle prononça ces paroles : « Me voilà »*) : dans ce cas, l'information est obtenue par renvoi non pas à un antécédent mais à un subséquent. Il peut être renforcé par une particule postposée (*-ci, -là*), jointe au nom par un trait d'union.

POUR ALLER PLUS LOIN

On parle d'emploi « anaphorique » du déterminant démonstratif lorsqu'il s'interprète par renvoi à un antécédent et d'emploi « cataphorique » du déterminant démonstratif lorsqu'il s'interprète par renvoi à un subséquent. Dans le cas où le déterminant démonstratif s'interprète par référence à la situation d'énonciation, on parle d'emploi « déictique » du déterminant démonstratif.

Formes du déterminant démonstratif

Singulier : ce livre, cet homme, cette femme;
ce mois-ci, cette femme-là
 Pluriel : ces individus

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin possédait trois déterminants démonstratifs (*hic*, *iste*, *ille*) d'usage très fréquent, porteurs parfois de nuances sémantiques : *iste* (valeur péjorative), *ille* (valeur laudative). Les déterminants démonstratifs français peuvent être porteurs du même sémantisme péjoratif (*cet individu*) ou laudatif (*ce héros*). La série française (*cet*, *cette*) est formée du présentatif latin *ecce* « voici » et de l'adjectif démonstratif latin *iste* : (*ec*)*c(e) ist(um)* ➔ *cest* ➔ *cet*, tandis que la forme française *ce* provient du présentatif *ecce* auquel s'ajoute le neutre du déterminant démonstratif latin *hic* : (*ec*)*ce (hoc)* ➔ *ce*.

POUR ALLER PLUS LOIN

L'article défini, le déterminant possessif et le déterminant démonstratif sont des **déterminants définis**. Ils permettent en effet, par un mécanisme anaphorique, cataphorique ou déictique, d'identifier le référent du GN qu'ils introduisent. L'identification déictique n'est toutefois possible que dans le cas où l'énoncé est lié à la situation d'énonciation, c'est-à-dire dans le cas du **discours**, au sens où on l'oppose au **récit** (cette distinction est due à Émile Benveniste). Le récit, très souvent au passé simple ou à l'imparfait, est coupé de la situation d'énonciation : la phrase *En 1789, la Bastille était forte de 127 hommes* se comprend de la même façon quel que soit le locuteur ou la situation d'énonciation. Si l'on poursuit cette phrase en utilisant un déterminant démonstratif (*ces hommes*), le démonstratif sera nécessairement anaphorique. Mais, en discours, le démonstratif pourra avoir un fonctionnement déictique : dans *Tu vois cet homme à notre droite?*, énoncé qui dépend entièrement de la situation d'énonciation (si on le transpose dans un autre lieu, il s'agira d'un autre homme), le démonstratif a bien un fonctionnement déictique. L'opposition entre récit et discours au sens de Benveniste n'est pas seulement importante pour les déterminants, mais aussi pour les formes verbales. Par exemple, la phrase *Michel portait la barbe* implique qu'il ne la

porte plus au moment où le locuteur s'exprime s'il s'agit d'un énoncé en discours, mais cette implication n'existe plus dans le cas du récit (*Michel portait la barbe* constitue alors une description située dans le passé sans aucune connexion avec le présent de l'énonciation).

● NOTIONS GRAMMATICALES

DÉTERMINANT DÉMONSTRATIF

PARTICULE POSTPOSÉE

Les déterminants interrogatifs

3.3.4

- ▶ Le déterminant interrogatif s'emploie dans des phrases interrogatives directes (*Quelle heure est-il? Quel est ce bruit?*) ou dans des subordonnées interrogatives (*Elle demande quelle heure il est. Elle demande quels sont tes auteurs préférés*) et indique que le nom auquel il se rapporte est l'objet de l'interrogation. La majeure partie des formes sont variables (*quel, quelle*, etc.), mais une des formes est invariable (*combien de*).

Formes du déterminant interrogatif

Formes variables

Quel(s) livre(s) préfères-tu?

Je me demande quel(s) livre(s) elle préfère.

Quelle heure est-il?

Je te demande quelle heure il est.

Quelles romancières préfères-tu?

Je me demande quelles romancières elle préfère.

Forme invariable

Combien de temps reste-t-il?

Je me demande combien de temps il reste.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** L'adjectif interrogatif latin *qualis*, d'usage restreint, rend compte des formes françaises. Il a supplanté l'adjectif interrogatif *qui(s)*, *quae*, *quod* qui était, à l'époque classique, usuel et plus fréquent que *qualis*. Mais la forme latine *qui(s)*, *quae*, *quod*, homonyme du pronom-adjectif relatif a été écartée pour éviter tout risque de confusion.

● NOTION GRAMMATICALE

DÉTERMINANT INTERROGATIF

3.3.5

Les déterminants indéfinis

- ▶ Le déterminant indéfini contient, outre une valeur équivalente à celle d'un article indéfini, une information relative à la quantité : nulle, partielle ou vague, ou encore totale.

Les déterminants indéfinis (classement sémantique)**Quantité nulle**

aucun/aucune; pas un/pas une; nul/nulle :

Elle n'a vu aucune fleur.

Quantité partielle ou vague

certain(es); plusieurs; quelque(s); différent(es); maint(es) :

Différents monuments ont été rénovés ces dernières années.

Quantité totale

chaque; tout (toute; tous; toutes); n'importe quel(le) :

Chaque détail a été prévu.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Lorsque le déterminant indéfini renvoie à la quantité totale, il a un emploi **générique**, comparable à celui de l'article dans *L'humain est mortel* (à rapprocher de *Tout humain est mortel*) ou dans *Un humain doit respecter la vie animale* (à rapprocher de *Tout humain doit respecter la vie animale*). On notera cependant que tous ces déterminants exprimant la **généricité** ne sont pas exactement équivalents : chacun exprime une nuance sémantique particulière de la généralité, ce qui explique qu'ils ne peuvent pas toujours être substitués l'un à l'autre. Par exemple, *chaque* dans *Chaque détail a été prévu* ne peut pas être remplacé par *tout* ni par *n'importe quel* (**Tout détail a été prévu; *N'importe quel détail a été prévu*); *n'importe quel* dans *N'importe quel livre fera l'affaire* ne peut pas être remplacé par *chaque* (**Chaque livre fera l'affaire*) et semble difficilement remplaçable par *tout* (*Tout livre fera l'affaire*).

- ▶ Pour un petit nombre de déterminants indéfinis, l'information contenue est liée à l'identité et à la différence : *même(s); autre(s); tel(les)*.
- ▶ Comme les autres déterminants, les déterminants indéfinis varient en genre et en nombre, selon le nom qu'ils accompagnent. Mais *chaque, aucun(e), nul(le)* sont toujours au singulier, et *plusieurs* est toujours au pluriel.

- ▶ Certains déterminants indéfinis ont la particularité de pouvoir se combiner avec un autre déterminant : un article indéfini (*Un autre voisin m'a informé des travaux à venir*) ; un article défini (*Elle a emporté les quelques livres qu'elle pouvait trouver*) ; un déterminant démonstratif (*Emporte ces quelques souvenirs*). On peut parler dans ce cas de « groupe déterminant ».

- ▶ *Même* se comporte de manière particulière : outre le fait qu'il accompagne le plus souvent un autre déterminant (*le même homme*), il peut se disjoindre de ce déterminant pour se placer après le nom, il a alors une valeur d'insistance (*C'est cet homme même*)³⁴. Il peut enfin se placer après un pronom personnel, en étant relié à lui par un tiret, et marquer là aussi l'insistance (*Lui-même a reconnu les faits*)³⁵.

- ▶ *Tout* est un déterminant indéfini dans des phrases du type *Tous les élèves sont présents*. En revanche, il est adverbe devant un adjectif (*Il est tout content. Elle est tout étourdie*), un participe passé (*Il est tout ému*), un adverbe (*Il est tout particulièrement satisfait*). Si l'adjectif, au féminin, commence par une consonne (*Elle est toute contente*) ou un *h* aspiré (c'est-à-dire bloquant la liaison comme dans *les héros*), l'adverbe perd son caractère invariable et s'accorde (*Elle est toute honteuse*).

▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin disposait d'une vingtaine de déterminants indéfinis dont seuls quatre ont fourni des formes au français : *nullus, a, um* a donné *nul(le)* ; *totus, a, um* a fourni au français *tout, toute*, avec, cependant, une évolution sémantique car le sens du déterminant latin était « tout entier », tandis que le sens de l'actuel déterminant français était, en latin, assumé par *omnis, e*, lequel a donné les formations savantes du type *omnivore* ; *solus, a, um* a donné le français *seul* qui a toutefois perdu son statut de déterminant indéfini pour devenir adjectif qualificatif ; *alter, era, erum*, « l'un (des deux), l'autre (des deux) » a donné au français *autre* et a supplanté l'adjectif indéfini usuel *alius, a, ud* « un autre ».

● NOTION GRAMMATICALE

○ DÉTERMINANT INDÉFINI

³⁴ _____ Ces deux positions possibles de *même* justifient qu'on puisse le considérer, dans ce type d'emploi, comme un adjectif. Cette remarque vaut aussi pour *autre*.

³⁵ _____ La nature de *même* est dans ce cas plus difficile à déterminer. La solution la plus simple consiste à considérer que *lui-même* est une forme renforcée du pronom personnel.

3.3.6

Les déterminants exclamatifs

- ▶ Le déterminant exclamatif s'emploie dans des phrases de forme exclamative (*Quel effort tu as produit! Que de larmes elle a versées!*) et indique que le nom auquel il se rapporte est l'objet d'une exclamation marquant l'expression d'un sentiment (admiration, étonnement, joie, etc.). Le déterminant exclamatif connaît des formes variables et des formes invariables.

Formes du déterminant exclamatif

Formes variables

Quel désastre! Quelle catastrophe! Quels problèmes elle a dû résoudre! Quelles sonnettes elle nous a racontées!

Formes invariables

Combien de plaisir me fait ta discrétion! (Balzac)
Que de monde dans ce musée!

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** L'adjectif exclamatif latin *qualis* rend compte des formes françaises. Il a supplanté l'adjectif exclamatif *qui, quae, quod* qui était, à l'époque classique, usuel et plus fréquent que *qualis*.

● NOTION GRAMMATICALE

DÉTERMINANT EXCLAMATIF

3.3.7

Les déterminants numéraux

- ▶ Le déterminant numéral indique le nombre précis d'êtres ou d'objets auxquels il se rapporte. À l'exception de *un(e)*, *vingt* et *cent*, les déterminants numéraux sont invariables.
- ▶ D'un point de vue étymologique, l'article indéfini *un(e)* a la même origine que le déterminant numéral *un*. Il n'est pas toujours aisé de les distinguer.

Formes du déterminant numéral

Je voulais une baguette, pas deux; deux heures; trois leçons; cent coureurs; un livre de cent soixante-douze pages, mille épreuves, etc.

Remarque : les numéraux ordinaux (*premier, deuxième, septième, etc.*) sont considérés comme des adjectifs au sein du GN (*Le premier jour; Dans un premier temps*).

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin a hérité d'un système décimal, sans le zéro, qu'il notait à l'aide de lettres tirées de son alphabet (I, V, X, L, C, M), lesquelles se combinaient entre elles pour former les nombres. Sauf rares exceptions, les chiffres et les nombres romains étaient le plus souvent notés de manière algébrique et non pas orthographiés *in extenso*. Compte tenu du caractère conservateur de la notion qui est peu susceptible d'évolution, les formes françaises continuent les formes latines héritées, à l'exception du système de notation algébrique qui, en français, a été emprunté à l'arabe (d'où l'appellation de chiffres arabes). Par rapport à l'héritage latin, le français a en outre privilégié des formes invariables là où le latin maintenait le caractère fléchi des formes. Jusqu'au XVII^e siècle, le français usait aussi fréquemment du système vicésimal qui consistait à compter à partir de la base vingt. Outre les formes usuelles *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix* qui ont été conservées, on peut par exemple citer le nom de l'hôpital parisien des Quinze-Vingts ainsi nommé parce qu'il comportait 300 (15 x 20) lits. La base vingt est également attestée dans les textes littéraires (cf. Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, III.4 : « Monsieur Jourdain. [...] *Donné à vous une fois deux cents louis. — Dorante. Cela est vrai. — Monsieur Jourdain. Une autre fois, six-vingts* » (6 x 20 donc 120 louis)).

● NOTION GRAMMATICALE

DÉTERMINANT NUMÉRAL

Les déterminants relatifs

3.3.8

▶ Le déterminant relatif *lequel, laquelle, lesquelles, auquel, auxquelles, duquel, desquel(le)s* s'emploie principalement dans la langue juridique mais aussi dans la langue littéraire : *Chez un prince huron, votre fidèle sujet au Canada, lequel prince vit peut-être encore* (Chateaubriand).

On le trouve également dans la locution *auquel cas* : *Je serai peut-être absente, auquel cas vous vous adresserez à mon adjoint*.

● NOTION GRAMMATICALE

DÉTERMINANT RELATIF

3.4

Les pronoms

- ▶ Les pronoms sont des équivalents syntaxiques du groupe nominal (GN), dont ils retiennent seulement les propriétés grammaticales. Leur sens est donc réduit à un sens grammatical et leur référence est fournie par leur antécédent : dans *Alice vient d'arriver. Elle a été retardée*, le pronom *elle* est l'équivalent syntaxique d'un GN (il pourrait être remplacé par un GN : *Alice vient d'arriver. Cette amie/collaboratrice/nouvelle recrue/etc. a été retardée*). Par ailleurs, intrinsèquement, le pronom *elle* contient des informations grammaticales (notamment de genre, ici féminin) mais sa référence dans la phrase est héritée du nom auquel il se rapporte : son antécédent *Alice*. Dans d'autres cas, le pronom ne renvoie pas à un GN antécédent (fonctionnement **anaphorique**) ou à un GN subséquent (fonctionnement **cataphorique**) mais sa référence est fournie par la situation d'énonciation (quelqu'un parle à quelqu'un dans un certain lieu et à un certain moment) : le pronom *je* dans *Je m'en vais* est, en vertu de son sens grammatical, interprété comme renvoyant à la personne qui parle (le locuteur) ; le pronom *tu* dans *Tu exagères!* renvoie à la personne à laquelle le locuteur s'adresse (l'allocutaire). Il s'agit de l'emploi **déictique** du pronom. Enfin, il arrive qu'un pronom ne renvoie ni à un GN antécédent ni à un participant de l'interlocution (locuteur ou allocutaire) mais qu'il réfère une généralité, à un ensemble plus ou moins défini. On parle dans ce cas d'emploi « générique » du pronom : *Personne n'est parfait* ; *Un jour, on mangera des insectes* ; *Chacun se réjouit des progrès de la médecine*.

3.4.1

Les pronoms personnels

- ▶ Les pronoms personnels correspondent aux personnes grammaticales du verbe. Il en existe plusieurs séries. Les pronoms personnels conjoints ne peuvent être séparés de la forme verbale à laquelle ils se rattachent (*Je marche, tu regardes*)³⁶. Les pronoms personnels disjoints peuvent être séparés de la forme verbale à laquelle ils se rattachent par un ou plusieurs mots (*Toi, illustre poète, tu as merveilleusement chanté l'amour*) ou être régis par une préposition (*Je travaille pour toi*). Les pronoms personnels réfléchis s'emploient à la voix pronominale (*Je me lave, ils se regardent*). Les pronoms personnels varient selon leur fonction dans la phrase (sujet : *Je travaille* – complément d'objet direct : *Pierre me regarde* – complément d'objet indirect : *Pierre me parle*). Le pronom *il* connaît par ailleurs un emploi non personnel à la voix impersonnelle : ce pronom ne peut être remplacé ni par un nom propre ni par un GN (*Il faut travailler* ; *Il s'est passé deux semaines depuis son départ*).

Remarque : la première et la deuxième personne (du singulier ou du pluriel) sont parfois nommées « personnes de l'interlocution ».

³⁶ _____ Sauf dans certains cas : négation (*Il ne marche pas*), autre pronom (*Je me lave*) notamment.

POUR ALLER PLUS LOIN

Du point de vue de leur fonctionnement référentiel (consistant à se demander à qui ou à quoi réfère (ou renvoie) le pronom), les pronoms personnels de troisième personne sont dits « anaphoriques » (ou « en emploi anaphorique ») lorsqu'ils s'interprètent par référence à un antécédent (*Alice vient d'arriver. Elle a été retardée*). Les pronoms personnels de première et deuxième personne sont dits « déictiques » (ou « en emploi déictique ») s'ils s'interprètent par renvoi à la situation d'énonciation, donc par référence aux personnes de l'interlocution : *Tu exagères!* Enfin, les pronoms personnels sont en emploi générique lorsqu'ils réfèrent à l'ensemble des membres d'une classe : dans *Nous n'avons pas assez de force pour suivre toute notre raison* (La Rochefoucauld), le pronom personnel *nous* renvoie à l'ensemble des êtres humains.

- Le pronom *on* est un pronom indéfini qui peut être employé à la place d'un pronom personnel sujet (*Nous mangeons* ➔ *On mange*). Dans la langue orale, son usage tend à supplanter l'utilisation de *nous*. Ce pronom peut aussi avoir une valeur générique (*On appelle cela un pronom*).

Formes du pronom personnel

Personne	Pronoms personnels sujets conjoints	Pronoms personnels disjoints	Pronoms personnels de fonction COD	Pronoms personnels de fonction COI	Pronoms personnels réfléchis
P1 sing.	je	moi	me	me	
P2 sing.	tu	toi	te	te	
P3 sing.	il, elle	lui, elle	le, la	lui	se (forme conjointe), soi (forme disjoints)
P1 plur.	nous	nous	nous	nous	
P2 plur.	vous	vous	vous	vous	
P3 plur.	ils, elles	eux, elles	les	leur	se (forme conjointe), soi (forme disjoints)
P3 sing.	on				

Fonctions des pronoms personnels

Pronoms personnels sujets conjoints

Je travaille. Tu voyages. Elle est médecin.

Pronoms personnels disjoints

*Toi, chère amie, quand donc m'écriras-tu ?
Je ne pense en effet qu'à toi.*

Pronoms personnels réfléchis

Je me lave. Tu te regardes. Elle se promène.

Pronoms personnels de fonction COD

Anne me regarde. Pierre la regarde. Sophie nous regarde.

Pronoms personnels de fonction COI

Anne lui parle. Sophie vous parle.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin possédait des pronoms personnels dont il faisait un usage bien moindre que le français moderne car une forme verbale seule, par sa désinence, suffisait à marquer la personne (*lego* « je lis »). L'emploi du pronom personnel était donc la marque d'une insistance et d'une expressivité (*Ego lego* « Moi, je lis »). En conséquence, il n'y a pas en latin de différence entre formes conjoints (*je, tu, il*) et formes disjointes (*moi, toi, lui*). L'ancien français témoigne d'une situation intermédiaire entre le latin et le français moderne car l'emploi du pronom personnel sujet n'y est pas systématique. Par ailleurs, le latin ne possédait pas, à l'exception du réfléchi (*se* conservé dans *Elle se lave*), de pronom personnel de la troisième personne du singulier et du pluriel. Pour suppléer l'absence de *il(s), elle(s)*, le français a utilisé le démonstratif *ille, illa* qui a donné à la fois les formes en emploi sujet (*il, elle*) et les formes en emploi objet (*le, la*). Les formes françaises (*je, me, tu, te*) conservent par ailleurs la trace du système flexionnel du latin : *je* provient en effet, par l'intermédiaire du latin vulgaire *eo*, du nominatif *ego*, tandis que *me* procède de l'accusatif *me*. Il en va de même de *tu* (nominatif *tu*) et de *te* (accusatif *te*). *Nous* et *vous* sont en revanche identiques en fonctions sujet et objet car les formes latines (*nos, uos*) étaient les mêmes pour les deux cas (nominatif et accusatif). Pour l'étymologie de *on*, cf. ci-dessous II.3.4.4.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRONOM PERSONNEL

PRONOM PERSONNEL CONJOINT

PRONOM PERSONNEL DISJOINT

PRONOM PERSONNEL RÉFLÉCHI

PRONOM PERSONNEL DE FONCTION COD

PRONOM PERSONNEL DE FONCTION COI

Les pronoms possessifs

3.4.2

- ▶ Le pronom possessif est l'équivalent d'un GN introduit par un déterminant possessif. Il renvoie donc tout à la fois à l'objet possédé et à son possesseur (*Prête-moi ton livre, car j'ai oublié le mien*). Le pronom possessif est formé de l'article défini (*le, la, les*) et d'une forme, dite tonique, du déterminant possessif (*mien, tien*, etc.).

Formes du pronom possessif

Première personne : *le mien, la mienne, les miens, le nôtre, les nôtres.*

Deuxième personne : *le tien, la tienne, les tiens, le vôtre, les vôtres.*

Troisième personne : *le sien, la sienne, les siens, le leur, les leurs.*

Remarques

- La graphie distingue, par l'usage de l'accent circonflexe, le déterminant possessif (*J'aime notre maison*) du pronom possessif (*Cette maison est la nôtre*). On remarque depuis quelques années une tendance à prononcer le déterminant *notre* avec un [o] fermé, comme *nôtre*.
- Les mots *le, la, les* dans *le mien, la mienne, les miens* sont des constituants du pronom possessif. On ne les analyse pas séparément comme des articles (car le pronom *le mien* ne fonctionne pas comme un véritable GN, *mien* n'étant pas dissociable de *le*).

▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin ne possédait pas de pronom possessif, mais seulement des déterminants possessifs (cf. ci-dessus, II.3.3.2). Les formes françaises (*mien, tien, sien*) sont issues des formes toniques (c'est-à-dire porteuses d'accent) de l'adjectif possessif classique latin *meus, tuus, suus*.

● NOTION GRAMMATICALE

PRONOM POSSESSIF

Les pronoms démonstratifs

3.4.3

- ▶ Les pronoms démonstratifs suppléent des noms qui, déjà présents dans le contexte de la phrase, ne sont ainsi pas répétés (*La robe de Laura est bleue, mais celle de Stéphanie est rouge*). Les pronoms démonstratifs peuvent aussi renvoyer à la situation d'énonciation et suppléer des notions dont l'identification dépend de la connaissance du contexte (*C'est quoi ça ?*).
- ▶ Le pronom démonstratif est utilisé pour former une proposition relative substantive : *J'aime ce que je veux ; Je ne suis pas celui que vous croyez.*

- ▶ Le pronom démonstratif est également utilisé pour former des phrases de forme emphatique, par extraction (*C'est Alice qui arrive*) ou par détachement avec reprise pronominale (*Le temps, c'est de l'argent*).
- ▶ D'un point de vue morphologique, on notera que les pronoms démonstratifs font partie des rares formes ayant conservé les trois genres hérités du latin (masculin, féminin et neutre). Pour la particule postposée *-ci/-là*, cf. ci-dessus II.3.3.3.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Le pronom démonstratif est en emploi anaphorique lorsqu'il s'interprète par référence à un antécédent (*La robe de Laura est bleue, mais celle de Stéphanie est rouge*³⁷; *La robe de Laura est bleue mais celle-ci est rouge*; *La robe de Laura est bleue, cela est évident*). Il est en emploi cataphorique lorsqu'il s'interprète par référence à un subséquent (*Je vous répondrais ceci : il faut s'en tenir aux faits*). Le pronom démonstratif est en emploi déictique s'il réfère à un élément de la situation d'énonciation : *C'est quoi ça ?* Enfin, il est en emploi générique s'il réfère à l'ensemble d'une classe : *Celui qui [= quiconque] soutient sa folie par le meurtre est un fanatique* (Voltaire).

Formes du pronom démonstratif

Formes simples

Masculin : *celui, ceux*

C'est celui que je voulais;

Ceux qui sont d'accord signeront le document.

Féminin : *celle, celles*

C'est celle que je voulais;

Celles qui sont d'accord signeront le document.

Neutre : *ce, c'*

Le temps, c'est de l'argent; Être libre, ce n'est pas pouvoir faire ce que l'on veut, mais c'est vouloir ce que l'on peut (Sartre).

Formes composées

Masculin : *celui-ci, celui-là, ceux-ci, ceux-là*

Je t'ai apporté deux livres. Celui-ci est un recueil de poèmes; celui-là un roman contemporain.

Féminin : *celle(s)-ci, celle(s)-là*

Je t'ai apporté deux tragédies. Celle-ci est une tragédie antique; celle-là une tragédie classique.

Neutre : *ceci, cela, ça*

La poésie, ça me passionne, et cela depuis longtemps.

37 _____ Dans *celle de Stéphanie*, le GNP de *Stéphanie* est complément du pronom démonstratif *celle*.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le pronom démonstratif français est formé par l'agglutination de l'adverbe de lieu *ici* (du bas latin *ecce hic*) et du pronom personnel *elle/lui* et signifie donc littéralement « elle/lui se trouvant ici ». Les formes *icelui/icelle* sont courantes au Moyen Âge et parfois utilisées par la suite de manière désuète et ironique (cf. Voltaire, *Candide*, titre du chapitre I « Comment Candide fut élevé dans un beau château, et comment il fut chassé d'icelui »). Ces formes sont notamment très fréquentes dans la correspondance de Flaubert. L'adverbe *cependant* procède de la locution participiale à valeur temporelle *ce pendant* (« cela étant pendant »).

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRONOM DÉMONSTRATIF

DÉICTIQUES

Les pronoms indéfinis

3.4.4

- ▶ Le pronom indéfini sert à désigner des êtres ou des objets sans les identifier. Il donne une information de quantité, qui va de la quantité nulle (*aucun*) à la quantité maximale (*tous*) en passant par des quantités intermédiaires (*certains*, *plusieurs*).
- ▶ D'un point de vue morphologique, certains pronoms indéfinis ne sont attestés qu'au singulier (*Personne*, *rien*, *aucun*, *nul*, *pas un*, *chacun*, *n'importe qui*, etc.)³⁸, d'autres connaissent le singulier et le pluriel (*quelqu'un/quelques-uns*, *tout/tous*), d'autres enfin ne sont attestés qu'au pluriel (*plusieurs*, *certains*). Enfin, la plupart des pronoms indéfinis varient en genre (*nul/nulle*, *l'un/l'une*, *tout/toute*, *quelques-uns/quelques-unes*).

Les pronoms indéfinis (classement sémantique)

Quantité nulle

personne, rien, aucun, nul, pas un, etc.

Personne n'est venu.

Quantité partielle ou vague

on, certains, plusieurs, quelqu'un, quelques-uns,

l'un... l'autre, les uns... les autres, etc.

Plusieurs étaient présents à l'inauguration du bâtiment.

Quantité totale

chacun, tout, tous, etc.

Tout a été prévu.

38 _____ Sauf, exceptionnellement, avec un nom qui n'existe qu'au pluriel : *Cela n'entraînera aucuns frais.*

POUR ALLER PLUS LOIN

Lorsque le pronom indéfini réfère à l'ensemble d'une classe (*Tout a été prévu*), il est en emploi générique. Dans le cas des pronoms exprimant une quantité partielle ou vague, la référence est spécifique.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le pronom indéfini *on*, d'un emploi très fréquent, tire son origine du nom latin *homo* « être humain ; homme, femme », qui est à la fois un nom commun masculin et féminin. La langue en garde la trace par l'usage possible d'un *l'* euphonique issu en ancien français d'un article défini (*li on*) : *Il faut prendre garde où l'on marche*. Le latin possédait par ailleurs une vingtaine de pronoms indéfinis qui n'ont eu qu'un très faible rendement en français : *nemo* (de *ne* + *homo* « pas même un homme », variante de *homo*) « personne » a donné le nom du personnage de fiction de Jules Verne, le capitaine Nemo ; *nihil* « rien » a donné des formations savantes du type *nihiliste*, *nihilisme* ; *quidam* « quelqu'un (que l'on connaît) » a subsisté en français dans *un quidam*.

NOTION GRAMMATICALE

PRONOM INDÉFINI

3.4.5

Les pronoms interrogatifs

Les pronoms interrogatifs servent à poser une interrogation (directe ou indirecte) portant sur des êtres animés ou inanimés qui sont l'objet de la question posée. D'un point de vue morphologique, les pronoms interrogatifs se répartissent en trois catégories : formes simples, formes composées et formes renforcées.

Formes du pronom interrogatif

Formes simples : *qui ? que ? quoi ?*
 Formes composées : *lequel ? laquelle ? lequel(les) ?*
 Formes renforcées : *qui est-ce qui ? qu'est-ce que ?*

Les fonctions du pronom interrogatif

Sujet : *Qui est là ? Je ne sais pas qui est là.*
 Attribut : *Qui êtes-vous ? Je ne sais pas qui vous êtes.*
 COD : *Que faites-vous ? Lequel veux-tu ?*
Elle ne sait pas lequel elle veut.
 COI : *À quoi penses-tu ? Elle ne sait pas à quoi elle aspire.*

▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le principal pronom interrogatif latin *quis, quae, quid* a, dès le bas latin, fusionné avec le pronom relatif *qui, quae, quod*; c'est donc cette dernière forme qui assume en français les fonctions de pronom relatif et de pronom interrogatif. Pour les formes composées, cf. ci-dessus II.3.3.4.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRONOM INTERROGATIF

FORME SIMPLE

FORME COMPOSÉE

FORME RENFORCÉE

Les pronoms relatifs

3.4.6

▶ Les pronoms relatifs servent à introduire une proposition subordonnée relative. À l'exception du cas particulier des propositions relatives substantives (*Qui dort dîne*) et du pronom relatif indéfini *quiconque* (*Quiconque piétine les fleurs sera blâmé par le jardinier*), les pronoms relatifs renvoient à un nom, un GN ou un autre pronom appelé « antécédent ». D'un point de vue morphologique, la forme du pronom relatif dépend de la fonction qu'il occupe dans la proposition qu'il introduit (*qui* est sujet et *que* est COD). Le pronom relatif présente des formes simples et des formes composées, variables et invariables.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Lorsqu'il n'a pas d'antécédent, le pronom relatif est en emploi générique (*Qui dort dîne*). Lorsqu'il a un antécédent (*La personne qui est là s'appelle Clara*), le pronom relatif est en emploi anaphorique.

Formes du pronom relatif

Formes simples

qui, que, quoi, dont, où

Formes composées

*lequel, laquelle, lesquels, lesquelles
auquel, à laquelle, auxquels, auxquelles
duquel, de laquelle, desquels, desquelles*

Les fonctions du pronom relatif

Sujet : *La personne qui est là s'appelle Clara.*

Complément du nom : *La voiture dont le moteur est en panne a été envoyée en réparation.*

Attribut : *L'excellente architecte qu'elle est a été récompensée par une distinction.*

COD : *Le professeur que je connais s'appelle M. Pierre.*

COI : *Les personnes dont je parle sont italiennes.*

Complément circonstanciel : *Le temple où nous avons vu cette fresque remonte à la plus haute Antiquité.*

Complément d'agent : *Le professeur de piano par qui j'ai été formé est très réputé.*

Remarque : les formes composées du pronom relatif permettent parfois d'éviter une ambiguïté : *Un instrument de l'éducation publique, laquelle heureusement en ce temps-là se gardait de nous enseigner à aimer* (Valéry). Si l'on remplace *laquelle* par *qui*, une ambiguïté sur l'antécédent apparaît : le pronom *qui* n'étant pas marqué en genre, il peut aussi bien référer à *instrument* qu'à *éducation*.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le principal pronom relatif latin *qui, quae, quod* a fourni au français les formes du pronom relatif *qui, que*. Les formes *qui, que* sont une survivance du système casuel latin où *qui* (nominatif) était le cas sujet et *quem* (accusatif) le cas du complément d'objet. Le pronom relatif indéfini *quicumque* « qui que ce soit qui » a donné au français son exact équivalent *quiconque*. Enfin, les pronoms relatifs de forme composée *lequel, laquelle*, etc. sont inconnues du latin et constituent une innovation du français.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRONOM RELATIF

FORME SIMPLE

FORME COMPOSÉE

PRONOM RELATIF INDÉFINI

Les pronoms adverbiaux

- ▶ Le français possède deux pronoms dits « adverbiaux » *en* et *y* qui se caractérisent par le fait qu'ils intègrent une préposition. Ces pronoms adverbiaux sont donc des pronoms qui jouent un rôle d'équivalents syntaxiques de groupes prépositionnels : *Jeanne a fait un beau voyage en Afrique : elle en parle souvent* (« elle parle souvent de son voyage en Afrique », *en* pronominalise *de son voyage en Afrique*); *Quand allez-vous à Venise? Nous y allons demain* (« nous allons demain à Venise », *y* pronominalise *à Venise*).
- ▶ La préposition intégrée par pronom adverbial *en* est toujours la préposition *de*. En revanche, le pronom adverbial *y* est ouvert à une variété de prépositions : *à* (*Nous y allons demain, à Venise*); *dans* (*Elle travaille dans cette ville depuis longtemps* ➔ *elle y travaille depuis longtemps*); *en* (*Nous allons en Italie demain* ➔ *nous y allons demain*).

Remarques

- Dans la mesure où certains pronoms personnels intègrent également une préposition (*Il lui parle = il parle à x*), on peut intégrer les pronoms adverbiaux à la classe des pronoms personnels.
- L'emploi des pronoms adverbiaux pour référer à des êtres animés est contraint. Il est possible avec le pronom adverbial *en* : *Je sais qu'elle aime Pierre : elle en parle souvent* (avec une ambiguïté : « elle parle de Pierre » ou « elle parle de son amour pour Pierre »), mais plus difficilement avec le pronom adverbial *y* : *Elle pense à Pierre* ➔ **Elle y pense souvent* (le pronom personnel semble plus naturel ici : *Elle pense souvent à lui*). Inversement, la pronominalisation d'un GNP référant à un inanimé se fait plus aisément au moyen du pronom adverbial (*Je pense à mes vacances* ➔ *J'y pense*, plutôt que *Je pense à elles*).

Les pronoms adverbiaux *en* et *y*

en : *Jeanne a fait un beau voyage en Afrique : elle en parle souvent.*
y : *Alice apprécie la piscine de sa commune : elle y va régulièrement.*

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les pronoms adverbiaux français ont une origine adverbiale : *en* provient du latin *inde* « de ce lieu » et *y* du latin *ibi* « ici, y ». En ce qui concerne cette dernière forme, on notera la graphie *y* destinée à donner plus de lisibilité à ce mot réduit à une seule lettre (la graphie *i* est attestée au Moyen Âge).

Les adverbes

- Les adverbes sont des mots invariables³⁹ qui peuvent se rapporter à un verbe (*Elle agit fermement* : *fermement* se rapporte au verbe *agir*), à un adjectif (*Une écriture peu lisible* : *peu* se rapporte à l'adjectif *lisible*), ou à un autre adverbe (*Elle travaille très sérieusement* : *très* se rapporte à l'adverbe *sérieusement*). En fonction de son sens et de la structure syntaxique dans laquelle il s'insère, l'adverbe peut être supprimé (*Elle agit fermement* ➔ *Elle agit*) ou non (*Cette maison coûte cher* ➔ **Cette maison coûte*; *la date limite est aujourd'hui* ➔ **La date limite est*). Dans le premier cas (*Elle agit*), le sens de la phrase est modifié, mais cette dernière demeure correcte. Dans le second cas (**Cette maison coûte*; **La date limite est*), la phrase devient agrammaticale. Enfin, les adverbes peuvent être classés en fonction du sens dont ils sont porteurs.

Les adverbes

Adverbes de temps

aujourd'hui, maintenant, hier, bientôt, etc.

Adverbes de lieu

ici, là, y, ailleurs, partout, etc.

Adverbes de manière

gentiment, sagement, etc.

Adverbes interrogatifs

pourquoi ? quand ? etc.

Adverbes d'intensité

autant, beaucoup, très, etc.

Adverbes de négation

ne... pas, ne... que, ni, etc.

Adverbes énonciatifs

peut-être, sans doute, etc.

Adverbes textuels

d'une part... d'autre part, etc.

- La tradition scolaire ne semble pas avoir stabilisé une dénomination de fonction pour les adverbes. Dans ces cas où l'adverbe se rapporte à des constituants, on utilisera simplement le terme « complément ». Ainsi, dans *Elle agit fermement*, l'adverbe *fermement* est de fonction complément du verbe *agir*⁴⁰; dans

³⁹ _____ Hormis le cas particulier de *tout* (cf. II.3.3.5).

⁴⁰ _____ Il s'agit plus précisément d'un complément circonstanciel du verbe (cf. II.2.4).

Une écriture peu lisible, l'adverbe *peu* est de fonction complément de l'adjectif *lisible*; dans *Elle travaille très sérieusement*, l'adverbe *très* est complément de l'adverbe *sérieusement*, ces deux adverbes formant un groupe adverbial (*très sérieusement*) qui est lui-même complément du verbe *travailler*.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Les adverbes peuvent se rapporter à des constituants de la phrase et avoir la fonction de complément d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe. Mais ils peuvent aussi se rapporter à plusieurs autres supports et avoir d'autres fonctions :

- lorsque l'adverbe se rapporte à la phrase entière, il peut avoir une fonction de complément circonstanciel : *Aujourd'hui, je ne travaille pas* ;
- l'adverbe peut établir un lien entre deux phrases ou entre deux propositions : *Il fait très beau ce matin. Pourtant je n'ai pas envie de sortir*. Dans ce cas, l'adverbe n'a pas de fonction syntaxique dans la phrase où il se trouve puisque, d'une façon comparable à une conjonction de coordination, il constitue le lien entre deux phrases. Sa fonction n'est pas une fonction syntaxique mais une fonction textuelle : la fonction de connecteur ;
- l'adverbe peut établir un lien entre des phrases ou entre des propositions pour rendre apparente la structure argumentative du texte et aider ainsi le lecteur à le comprendre. C'est ainsi que sont employés les adverbes *premièrement, d'abord, ensuite, enfin*, etc. De nouveau, ces adverbes n'ont pas une fonction syntaxique mais une fonction textuelle : la fonction de balise textuelle ;
- l'adverbe peut servir à modaliser une assertion. Modaliser une assertion signifie lui retirer sa présomption de vérité en exprimant une réserve (*peut-être, probablement*, etc.) ou un avis subjectif (*naturellement, bizarrement*, etc.). On parle dans ce cas d'adverbe modalisateur ou de fonction de modalisation de l'adverbe. Ainsi, on ne confondra pas *Elle a agi bizarrement*, où l'adverbe a une fonction de complément du verbe *agir* (« elle a agi d'une façon bizarre ») avec *Bizarrement, elle a agi*, où l'adverbe *bizarrement* a une fonction de modalisation (« Elle a agi et je trouve cela bizarre ») ;
- enfin, l'adverbe peut intervenir au plan de l'énonciation, pour caractériser non pas le contenu de la phrase mais pour permettre au locuteur de se situer par rapport à son propre propos : dans *Franchement, je suis scandalisé par cette situation* l'adverbe *franchement* porte sur la teneur que le locuteur donne au contenu de son énoncé (« Je suis scandalisé par cette situation et je vous parle franchement en disant cela »). Encore une fois, ce type d'emploi de l'adverbe ne constitue pas une fonction syntaxique : il s'agit ici d'une fonction énonciative. On parlera donc dans ce cas d'« adverbe auto-énonciatif ».

- Certains adverbes (en particulier, les adverbes de manière en *-ment*) sont susceptibles de connaître des degrés au même titre que les adjectifs qualificatifs.

Degrés des adverbes de manière

Comparatifs

Comparatif d'égalité :

aussi sérieusement (que)

Comparatif d'infériorité :

moins sérieusement (que)

Comparatif de supériorité :

plus sérieusement (que)

Superlatifs

Superlatif de supériorité :

le plus sérieusement

Superlatif d'infériorité :

le moins sérieusement

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Pour l'histoire du suffixe français *-ment*, cf. II.3.4.

● NOTION GRAMMATICALE

ADVERBE (TEMPS, LIEU, MANIÈRE, INTERROGATIF, INTENSITÉ, NÉGATIF, ÉNONCIATIF, TEXTUEL)

3.6

Les prépositions

- Les prépositions sont des mots invariables. Elles forment avec l'élément qu'elles introduisent un groupe prépositionnel (GP) et précisent la relation sémantique qui unit ce GP à l'élément auquel elles se rapportent. Ainsi, dans la phrase *Je viens pour travailler*, la préposition *pour* introduit le GP *pour travailler* et indique une relation de but avec le verbe *venir*. Les prépositions se placent devant un nom (*une chaise de bureau*), un groupe nominal (*chez mes amis, pour Alice*), un pronom (*pour toi*) ou un groupe de mots à valeur nominale (*Je viens pour travailler*). Les prépositions peuvent être constituées d'un seul mot (*sur*). Lorsqu'elles sont constituées de deux voire plusieurs mots (*au-dessus de*), on les nomme locutions prépositionnelles. Les prépositions peuvent être classées en fonction de leur sémantisme, qui est très riche.

Les prépositions

Lieu : *chez mes parents, en ville, dans la salle, autour de l'île, auprès de mes enfants*, etc.
 Temps : *avant l'orage, après l'été, depuis cette époque*, etc.
 Cause : *à cause de ces intempéries, grâce à votre intervention*, etc.
 Moyen : *avec des outils*, etc.
 Manière : *avec bonté, sans ironie*, etc.
 But : *pour toi*, etc.
 Opposition : *malgré eux, contre tous les principes*, etc.
 etc.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin faisait un très grand usage des prépositions, car le système des cas (nominatif, accusatif, génitif, ablatif, etc.) n'était pas en mesure d'exprimer toutes les relations qu'un mot pouvait entretenir avec le mot qu'il complétait. Du fait de la disparition des déclinaisons, l'usage des prépositions a été rendu encore plus nécessaire en français.

● NOTIONS GRAMMATICALES

PRÉPOSITION

LOCUTION PRÉPOSITIONNELLE

Les conjonctions

3.7

Les conjonctions de coordination

3.7.1

▶ Les conjonctions de coordination sont des mots invariables reliant entre eux des mots (*Pierre et Marie*), des groupes de mots (*le président de la République et son homologue italien*) et des phrases (*Elle ne sait pas lire, mais elle regarde les images*) de même fonction et souvent de même nature (cf. I.3.7.1).

Conjonctions de coordination

Mais, ou, et, or, ni, car

Remarque : le mot *donc* n'est pas une conjonction de coordination, mais fonctionne comme un adverbe (*Où en suis-je donc ?* ; *Et donc, que s'est-il passé ensuite ?* : ces positions de l'adverbe *donc* sont impossibles pour les conjonctions de coordination. Voir aussi I.3.7.1).

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin ne séparait pas les mots les uns des autres et l'usage de la *scriptio continua* rendait l'usage des particules de liaison, équivalent fonctionnel des conjonctions de coordination, obligatoire afin que l'œil puisse repérer le début d'une nouvelle phrase. À l'exception de **ou** (du latin *aut*) et de **et** (du latin *et*), les particules de liaison latines n'ont pas connu de postérité et le français a créé ses propres conjonctions de coordination à partir de mots latins qui n'en étaient pas originellement.

● NOTION GRAMMATICALE

CONJONCTION DE COORDINATION

3.7.2

Les conjonctions de subordination

► Les conjonctions de subordination sont des mots invariables qui introduisent une proposition subordonnée en la mettant en dépendance syntaxique par rapport à la proposition principale. Elles peuvent exprimer le temps (*quand, lorsque, toutes les fois que*, etc.), la cause (*parce que, sous prétexte que*, etc.), la conséquence (*de telle sorte que*, etc.), le but (*afin que*, etc.), la concession (*même si, bien que, quand bien même*, etc.), l'hypothèse (*si*, etc.), la comparaison (*comme, de même que*, etc.). Les conjonctions de subordination peuvent être constituées d'un seul mot (*quand*, etc.). Lorsqu'elles sont constituées de deux voire plusieurs mots (*bien que, quand bien même*, etc.), on les nomme « locutions conjonctives (de subordination) ».

Conjonctions de subordination**Temps**

*quand, lorsque, dès que, pendant que, avant que,
après que, alors que, tandis que, depuis que,
toutes les fois que, chaque fois que*, etc.

Cause

*comme, parce que, puisque, sous prétexte que,
attendu que, vu que, étant donné que*, etc.

Conséquence

que, de (telle) sorte que, en sorte que, si bien que, etc.

But

afin que, pour que, de peur que, etc.

Concession

*même si, bien que, quoique, alors que, tandis que,
quand bien même, lors même que*, etc.

Hypothèse

*si, au cas où, à condition que, pourvu que,
à moins que, etc.*

Comparaison

comme, de même que, ainsi que, etc.

Remarque : on ne confondra pas la valeur hypothétique de la conjonction *si* (*Si tu viens, je serai heureux*) avec son emploi en proposition subordonnée interrogative totale (*Je te demande si elle viendra*) ou son emploi en proposition subordonnée concessive (*Si cette route est plus courte, elle est en revanche plus difficile*).

POUR ALLER PLUS LOIN

L'emploi de certaines conjonctions de subordination relève soit d'un usage soutenu soit d'un maniement délicat :

- cause : *non que... mais parce que* (cause rejetée et cause avérée) :
Elle n'est pas venue à la réunion, non qu'elle fût malade, mais parce qu'elle avait un emploi du temps trop chargé;
- conséquence : *si... que* (avec une proposition principale négative ou interrogative) :
 - *Ce livre n'est pas si difficile que tu ne puisses le lire;*
 - *Ce livre est-il si difficile que tu ne puisses le lire?;*
- concession : *quand bien même, lors même que* : *Quand bien même tu me le demanderais instamment, je n'accepterais pas ta proposition.*

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin, qui privilégiait l'hypotaxe à la parataxe, c'est-à-dire la subordination à la juxtaposition, faisait un très grand usage des conjonctions de subordination. À de rares exceptions près (*si, comme*), le français a presque totalement renouvelé l'héritage latin et s'est forgé ses propres conjonctions de subordination. Certaines conjonctions ont parfois connu des extensions d'emploi : ainsi *quando*, qui, en latin, n'avait qu'une valeur interrogative (*Quando uenies? Quand viendras-tu?*), a été en outre doté en français d'une valeur temporelle (*Quand tu viens, je suis heureux*). Pour l'origine de la conjonction de subordination *que*, cf. ci-dessus II.1.2.1.

NOTIONS GRAMMATICALES

CONJONCTION DE SUBORDINATION

LOCUTION CONJONCTIVE (DE SUBORDINATION)

3.8 Les interjections et les onomatopées

► Les interjections sont des mots invariables et autonomes, insérés le plus souvent dans une phrase pour exprimer, d'une manière vive, une émotion, un sentiment, une sensation, etc. Elles peuvent constituer des phrases à elles toutes seules. D'un point de vue formel, elles peuvent être des mots d'une seule syllabe (*Oh! Chut!*), des noms ou groupes nominaux (*Attention! Mon Dieu!*), des formes verbales figées (*Allons! Tiens!*), des adjectifs (*Mince!*). Les onomatopées sont par ailleurs une catégorie d'interjections imitant un bruit (*plouf*), le cri d'un animal (*cocorico, miaou*) ou le bruit d'un être humain (*atchoum*).

Remarque : les interjections ont parfois été considérées comme l'une des natures de mots, au même titre que le nom, le verbe, etc. Ce point de vue n'est pas celui de la présente terminologie parce que, dans cette terminologie, il est tenu compte du caractère très marginal des interjections par rapport aux huit autres classes de mots. Si le terme « interjection » est commode pour désigner les mots-phrases du type *oh!*, *ah!*, etc., il n'appartient pas à l'ensemble des huit natures de mots qui structurent la grammaire du français (nom, verbe, adjectif, adverbe, déterminant, pronom, préposition, conjonction).

Interjections et onomatopées

Interjections : *Oh! Ah! Eh! Allons! Diable! Ciel! Voyons! Ah bon?* etc.
Onomatopées : *atchoum, chut, plouf, coucou*, etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Dans le cas des onomatopées, le signifiant (la suite des phonèmes qui forment le mot) imite le signifié (le sens du mot). Ce type de signe est nommé « iconique » : un signe iconique est un signe dont le signifiant est analogue au signifié. Par exemple, *meuh* est l'onomatopée désignant le bruit du cri des bovins et le signifiant de ce mot s'explique par analogie avec ce bruit. Certains mots de la langue sont d'origine onomatopéique : par exemple le verbe *meugler*. Le cas des onomatopées est marginal dans les langues, mais le phénomène de l'iconicité est beaucoup plus répandu qu'on l'a longtemps cru, notamment sous l'influence du « principe de l'arbitraire du signe », issu de l'œuvre du grand linguiste Ferdinand de Saussure (1857-1913). Le principe de l'arbitraire du signe postule que les signes linguistiques sont arbitraires, c'est-à-dire que les signifiants sont aléatoirement associés aux signifiés. Le développement des sciences cognitives a permis de montrer que de nombreux phénomènes langagiers échappent à ce principe. Par exemple, les sons aigus ([i] par exemple) se trouvent préférentiellement associés à des significations évoquant la petitesse ou la légèreté tandis que les sons graves ([a] par exemple) se trouvent préférentiellement associés à des significations évoquant la grandeur ou la lourdeur. En outre, l'analyse du style des textes littéraires repose fondamentalement sur une présomption d'iconicité : la forme des mots et des phrases donne des informations sur le contenu des textes.

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Certaines interjections françaises sont d'origine latine : sont ainsi attestées *oh*, *he*, *ah*, (parfois écrit *a*). Pour certaines onomatopées animales, on observe des différences sur la manière de percevoir le son produit par l'animal : ainsi *coco coco* est l'équivalent latin de *cocorico*. Le latin possède un adjectif *barbarus* « barbare » qui signifie étymologiquement « celui qui parle une langue incompréhensible » (c'est-à-dire un idiome autre que le latin et le grec), en somme celui qui fait « barbar » quand il parle. L'adjectif se retrouve à l'identique dans le grec *barbaros* et le sanskrit (vieil indien) *balbala-* (cf. le verbe *balbalacaroti*, « balbutier ») : ce type de formation relève de l'iconicité.

● NOTIONS GRAMMATICALES

INTERJECTION

ONOMATOPEE

Le verbe

3.9

► Le verbe exprime généralement une action⁴¹ (*Elle marche*; *Elle danse*) ou un état (*Les feuilles sont vertes*). Il constitue le noyau du groupe verbal (GV). Le verbe varie en personne, en temps, en mode, en voix, en nombre et parfois en genre.

► Son rôle fondamental consiste à contribuer à l'expression du temps. Mais cette notion de temps est ambiguë et il faut au moins distinguer :

- le temps des époques (ou « temps » proprement dit) : situer une action dans le temps consiste à la situer dans l'une des trois époques, le passé, le présent ou le futur. L'imparfait *chantait* dans *Elle chantait bien* permet de situer l'action de chanter dans le passé ; le futur *chantera* dans *Elle chantera (un jour)* permet de situer l'action de chanter dans le futur ; le présent *chante* dans *Elle chante (en ce moment)* permet de situer l'action de chanter dans le présent ;
- le temps aspectuel (ou « aspect ») : ce temps est celui de la durée interne de l'action. Par exemple, l'action désignée par *chanter* a un début, une phase de déroulement et une fin, quelle que soit l'époque (passée, présente ou future) où elle est située ;
- l'utilisation du mot « temps » dans la désignation des formes verbales (les « temps du verbe ») : le terme « temps » est utilisé pour désigner les formes de la conjugaison du verbe au sens où l'on dit que l'imparfait est un temps, que le subjonctif présent est un temps, etc. Cet emploi du mot « temps » est purement conventionnel, sans rapport nécessaire avec le terme « temps » au sens de « temps des époques » (les « temps » du subjonctif n'ont pas de valeur temporelle, voir II.3.9.5.1.B).

⁴¹ _____ Un nom peut également exprimer une action, en particulier lorsqu'il est dérivé d'un verbe (*La fusée décolle* ► *Le décollage de la fusée*).

- ▶ Par ailleurs, s'il est vrai que les temps verbaux servent généralement à exprimer la temporalité, ils sont aussi employés pour un autre usage : la modalisation. La modalisation consiste en l'expression de l'attitude du locuteur sur son propos. Par exemple, dans *Elle partirait demain matin* (au sens « il est possible qu'elle parte demain matin »), l'événement « partir demain matin » est modalisé par le conditionnel, au sens où cet emploi du conditionnel exprime le doute du locuteur sur l'événement décrit. Le conditionnel a donc ici une valeur modale.

Enfin, cette notion d'emploi modal ne doit pas être confondue avec la notion de mode. Les temps du français sont regroupés en catégories nommées modes : aux modes non personnels (infinitif, participe) s'opposent les modes personnels, parmi lesquels sont distingués des modes personnels mais non temporels (subjonctif et impératif) et un mode personnel et temporel (indicatif).

● NOTIONS GRAMMATICALES

TEMPS

ASPECT

MODE

VALEUR MODALE

3.9.1

Radical et désinence

- ▶ Conjuguer un verbe signifie produire l'ensemble des formes possibles d'un verbe en fonction de plusieurs variables : le mode, le temps, l'aspect et la personne.
- ▶ Un verbe, comme tous les autres mots, se décompose en plusieurs éléments, nommés « morphèmes ». L'analyse des éléments constituants du verbe se situe donc sur le plan morphologique.

Deux types de morphèmes doivent être distingués pour l'analyse morphologique du verbe :

- le **radical** contient le sens lexical stable du verbe. Par exemple, pour le verbe *chanter*, le radical est *chant-* ;
 - la **désinence** est le morphème, placé à droite du radical, qui varie selon le temps, le mode et la personne du verbe. Par exemple, dans *chantais* la désinence est *-ais*, dans *chanterons*, la désinence est *-erons*. Dans la pratique de classe, « désinence » peut être remplacé par « terminaison ».
- ▶ Beaucoup de verbes se conjuguent sur un seul radical (par exemple *chanter*) mais, dans certains cas, la conjugaison du verbe mobilise plusieurs formes du radical :
- verbes à un seul radical : *chanter* ;
 - verbes à deux radicaux : *lire* (radical *li-* dans *je lis, tu lis*, etc. ; radical *lis-* dans *nous lisons, vous lisez*, etc.) ;

- verbes à trois radicaux : *vivre* (radical *vi-* dans *je vis, tu vis*, etc. ; radical *viv-* dans *je vivais, tu vivais*, etc. ; radical *véc-* dans *je vécu, tu vécu*) ;
- verbes à plus de trois radicaux : auxiliaires *être, avoir* et *aller*.

► Enfin, la désinence du verbe conjugué se décompose elle-même en plusieurs morphèmes nommés « marques » : marque de temps et marque de personne. Par exemple, dans *ils chantaient*, la désinence *-aient* comporte une marque de temps et de mode *-ai-* (que l'on retrouve dans *je chantais, il chantait*, etc.) et une marque de personne *-ent* (que l'on retrouve dans *ils chantent*, etc.).

Remarque : une distinction entre base et radical est introduite dans le chapitre consacré au lexique (cf. II.4.3.1). Dans le cas de la morphologie verbale, cette distinction est peu pertinente. C'est pourquoi, dans la description de la conjugaison du verbe, il est possible d'utiliser indifféremment les termes « base » ou « radical ».

Décomposition de la forme verbale

Radical : *chant-* (verbe *chanter*), *li-* et *lis-* (verbe *lire*)

Désinence : *-aient* dans *chantaient*

Marque de temps et de mode :

-ai- marque de l'indicatif imparfait dans *chantaient*

Marque de personne : *-ent* marque de troisième personne du pluriel dans *chantaient*

NOTIONS GRAMMATICALES

MORPHÈME VERBAL

RADICAL

DÉSINENCE

MARQUE DE TEMPS

MARQUE DE PERSONNE

Classement morphologique des verbes

3.9.2

- Dans la tradition française, les verbes sont classés en trois groupes, qui correspondent, au moins pour les deux premiers, à une homogénéité des formes de conjugaison. À ces trois groupes s'ajoutent des verbes auxiliaires *être* et *avoir*.
- Les verbes du premier groupe sont ceux qui présentent un infinitif en *-er*. Ils se conjuguent à partir d'un seul radical, sur le modèle de *chanter*. C'est pourquoi, compte tenu du nombre de ses radicaux, le verbe *aller* n'est pas classé dans ce groupe en dépit de sa forme d'infinitif. Généralement, les verbes nouveaux (néologismes) sont formés sur le modèle des verbes de ce groupe (*liker, tweeter*, etc.).

- ▶ Les verbes du deuxième groupe présentent un infinitif en *-ir* et plusieurs formes de leur radical en *-iss-*, dont le participe présent (*-issant*). Par exemple, le verbe *finir*, dont le participe présent est *finissant*, appartient à la catégorie des verbes du deuxième groupe, à la différence de *partir*, dont l'infinitif est en *-ir* mais qui ne forme pas son participe présent au moyen de la désinence *-issant* (*partir*, *partant*).
- ▶ Les verbes du troisième groupe sont tous les verbes qui n'appartiennent à aucun des deux premiers groupes. Il s'agit donc d'une catégorie très hétérogène au plan morphologique. On distingue néanmoins trois types : les verbes ayant un infinitif en *-ir* (mais pas de participe présent en *-issant*) comme *partir*, les verbes ayant un infinitif en *-oir* du type *savoir*, *valoir*, etc. et les verbes ayant un infinitif en *-re*, du type *dire*, *écrire*, *prendre*, etc. On y rattache aussi les verbes *être*, *avoir* et *aller*.

Les groupes de verbes

Verbes du premier groupe : *chanter*, *parler*, etc.

Verbes du deuxième groupe : *finir*, *bondir*, *grossir*, etc.

Verbes du troisième groupe :

- ayant un infinitif en *-ir* : *partir*, *servir*, *fuir*, etc.
- ayant un infinitif en *-oir* : *savoir*, *apercevoir*, *devoir*, etc.
- ayant un infinitif en *-re* : *écrire*, *dire*, *prendre*, etc.
 - verbe *aller*
 - verbes *être*, *avoir*

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Les verbes latins dits réguliers étaient organisés en quatre conjugaisons. À ceux-là s'ajoutait un ensemble assez disparate de verbes dits irréguliers qui ne pouvaient pas, d'un point de vue synchronique, être rattachés à l'une des quatre conjugaisons. Le latin, par ailleurs, ne possédait qu'un seul auxiliaire, le verbe *sum* « être ». Le français n'a que très partiellement conservé l'héritage latin en réorganisant les verbes en trois groupes et en se dotant de deux auxiliaires, *être* et *avoir*. Les verbes latins de la première conjugaison, c'est-à-dire les verbes *-are*, parmi les plus récemment créés dans le système latin, sont ceux qui ont connu la plus grande fortune en français en fournissant à la langue les verbes du premier groupe en *-er*. Les verbes latins de la quatrième conjugaison, c'est-à-dire les verbes en *-ire*, ont fourni en français les verbes du deuxième groupe en *-ir*. Les paradigmes du latin les plus anciens (notamment le type *lego*, *is*, *ere* « lire ») sont au contraire ceux qui ont eu le moins de rendement en français voire ont totalement disparu. Par ailleurs, le verbe auxiliaire latin *sum* répondait à un jeu compliqué d'alternances radicales (*sum/es/fui*) que le français a conservées à l'identique (*je suis/tu es/je fus*). La disparité des radicaux

sum/es d'une part et *fui* d'autre part s'explique par le fait que la racine à l'origine des formes latines *sum/es* exprimait le présent, tandis que la racine à l'origine des formes *fui* exprimait uniquement le passé. Dans l'état le plus ancien de la langue, le latin a associé ces racines de sens quasi voisin mais de temporalité différente pour créer une conjugaison complète. Ce phénomène d'association de racines s'appelle le supplétisme.

● NOTIONS GRAMMATICALES

VERBE DU PREMIER GROUPE

VERBE DU DEUXIÈME GROUPE

VERBE DU TROISIÈME GROUPE

Auxiliaires et semi-auxiliaires

3.9.3

- ▶ Les verbes français, pour certaines de leurs formes, se conjuguent au moyen de deux auxiliaires, *être* et *avoir*, qui sont indispensables pour conjuguer les temps composés ainsi que la voix passive (auxiliaire *être* exclusivement pour la voix passive). Les temps conjugués sans auxiliaire sont appelés les temps simples, les temps conjugués avec auxiliaire sont appelés les temps composés.

Auxiliaires *être* et *avoir*

Emploi en temps composés (*être* et *avoir*) : *j'ai mangé, tu es mangé, elle aura mangé, nous aurions mangé, je suis sorti, tu seras parti, elle s'est coiffée*, etc.

Emploi dans la voix passive (*être*) : *La souris est mangée par le chat. La souris a été mangée par le chat.*

Remarque : *être* et *avoir* ne sont plus auxiliaires et ont un statut de verbe à part entière dans des énoncés du type *J'ai de l'argent* (« Je possède de l'argent »). *Ce vélo est à Paul* (« Ce vélo appartient à Paul »).

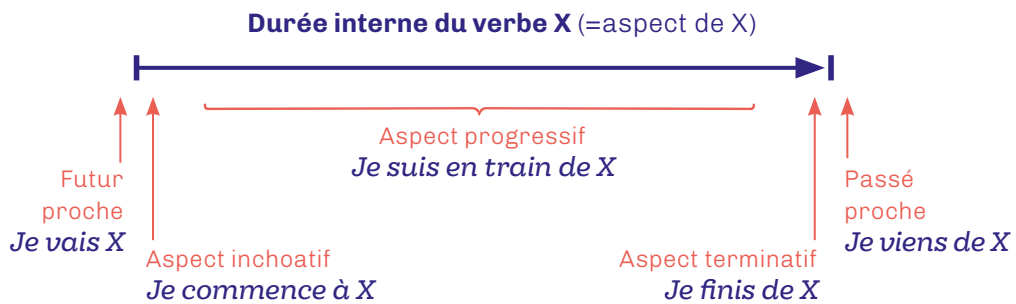
◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Lorsque les verbes *être* et *avoir* sont employés comme auxiliaires, ils ont un sens grammatical plutôt que lexical. En effet, il est très difficile de saisir ce que signifie *être* dans *Elle est partie*, ou *avoir* dans *Elle a terminé* (comme il est difficile de décrire le sens d'un article défini par exemple) : le sens de *être* et *avoir* auxiliaires est celui d'un outil grammatical, utile à la construction de certaines formes verbales. En revanche, dans *J'ai de l'argent*, le verbe

avoir a le sens de « posséder », dans *Ce vélo est à Paul*, le verbe *être* signifie « appartenir » et dans *Je pense donc je suis*, le verbe *être* signifie « exister » : dans ces emplois, *être* et *avoir* ont un sens lexical. Le processus selon lequel un mot lexical s'allège sémantiquement pour devenir un mot grammatical se nomme « grammaticalisation ». Il n'est aucunement limité aux auxiliaires : par exemple, l'adverbe de négation *pas* est issu, par grammaticalisation, du nom *pas* (*un pas*).

- Un certain nombre de verbes, appelés semi-auxiliaires lorsqu'ils sont suivis d'un infinitif, peuvent fonctionner d'une manière comparable aux auxiliaires et donner une indication aspectuelle ou modale.

Les indications aspectuelles peuvent être représentées de la façon suivante :



Verbes semi-auxiliaires

Semi-auxiliaires exprimant l'aspect

Futur proche (*aller*) : *Je vais venir*.

Passé proche (*venir*) : *Elle vient de partir*.

Aspect inchoatif (action prise en son commencement : *commencer à*) :
Elle commence à comprendre son erreur.

Aspect progressif (action perçue dans sa durée : *être en train de*) :
Elle est en train de travailler.

Aspect terminatif (action perçue à son terme : *finir*) :
Elle a fini de travailler.

Semi-auxiliaires exprimant la modalité

Devoir : *Je ne l'entends plus : elle a dû sortir* (probabilité)
Cela devait arriver (nécessité)

Pouvoir : *Il peut être midi* (possibilité, probabilité)

Les voix

- ▶ La voix traduit le point de vue adopté par le locuteur sur le procès exprimé par le verbe. Elle caractérise la façon dont les rôles sémantiques (l'agent, qui fait l'action, et le patient, qui subit l'action) sont attribués au sujet et aux compléments du verbe. Ces rôles sont diversement affectés selon que le verbe est à la voix active (le sujet est agent), à la voix passive (le sujet est patient), à la voix pronominale (dédoublement du sujet en agent et patient) ou à la voix factitive (dédoublement de l'agent).
- ▶ Le verbe comporte deux voix fondamentales : la voix active et la voix passive. Seuls les verbes transitifs directs, c'est-à-dire se construisant avec un complément d'objet direct, sont susceptibles d'être employés à la fois à la voix active et à la voix passive (*Le chat mange la souris* ➔ *La souris est mangée par le chat*). Les verbes transitifs indirects (*Je parle à Pierre*), les verbes intransitifs (*Les chevaux galopent dans la plaine*) et les verbes attributifs (*Sophie est excellente en mathématiques*) ne s'emploient qu'à la voix active.

Voix active et voix passive

Voix active : *La chirurgienne opère les malades.*
 Voix passive : *Les malades sont opérés par la chirurgienne.*

Remarque : un verbe peut être à la fois intransitif (*Les toits blanchissent*) et transitif (*La neige blanchit les toits*). Seul le second emploi est susceptible d'une transformation à la voix passive (*Les toits sont blanchis par la neige*).

- ▶ La voix pronominale présente deux caractéristiques morphologiques : la forme verbale est toujours précédée d'un pronom personnel de même personne que le sujet (*Je me regarde*; *Ils se sont plu*); l'auxiliaire employé est toujours l'auxiliaire *être* (*Ils se sont promenés*). La voix pronominale joue sur la distinction de deux rôles sémantiques possible du sujet grammatical : le rôle d'agent (*i.e.* qui fait l'action) et le rôle de patient (*i.e.* qui subit l'action).

Par conséquent, trois emplois principaux peuvent être distingués, selon que le sujet a (1) un double statut d'agent et de patient (pronominal réfléchi), (2) un statut principalement de patient (pronominal passif) ou (3) un statut principalement d'agent (pronominal actif) :

- verbe pronominal réfléchi : le sujet applique l'action à lui-même ; il est donc à la fois l'agent et celui qui subit l'action. Deux types de verbes pronominaux réfléchis peuvent être distingués :
 - le verbe pronominal réfléchi réflexif (*Elle se coiffe* : *elle* est à la fois « coiffante » (agent) et « coiffée » (patient));

- le verbe pronominal réciproque : les sujets s'appliquent l'action mutuellement (*Ils se regardent [l'un l'autre]* : chacun est « regardant » (agent) et « regardé » (patient)⁴² ;
- verbe pronominal à sens passif : le sujet supporte l'action ; dans ce cas, la voix pronominale constitue une variante de la voix passive, ce qui montre bien que le sujet joue sémantiquement un rôle de patient (*Le courrier se distribue tous les matins = On distribue le courrier tous les matins* : le sujet *le courrier* est l'objet de l'action de distribuer ; il joue donc un rôle sémantique de patient) ;
- verbe pronominal à sens actif : dans ce cas, le sujet joue principalement un rôle sémantique d'agent. Deux cas doivent être distingués, selon que le verbe se trouve obligatoirement ou facultativement à la voix pronominale :
 - le verbe essentiellement pronominal ne connaît pas d'autres constructions que la voix pronominale (*Elle se souvient de ces moments heureux. Le bâtiment s'est écroulé*) ;
 - verbe occasionnellement pronominal : un verbe occasionnellement pronominal est un verbe dont l'emploi pronominal, fréquent, coexiste avec un emploi non pronominal (*Je m'aperçois de mon erreur. J'aperçois des passants*).

Emplois de la voix pronominale

Verbe pronominal réfléchi

Verbe pronominal réfléchi réflexif :

Elle se regarde dans le miroir.

Verbe pronominal réciproque :

Ils se connaissent intimement.

Verbe pronominal à sens passif

Ce dessert se mange très froid.

Verbe pronominal à sens actif

Verbe essentiellement pronominal :

Elle s'est évanouie de peur.

Verbe occasionnellement pronominal :

Elle se rend compte de son erreur.

- ▶ La voix factitive correspond au cas où le sujet fait réaliser l'action par un tiers. Elle se construit au moyen du semi-auxiliaire *faire* (+ infinitif) : *Elle fait repeindre la maison par une entreprise*. Au plan sémantique, la voix factitive implique deux agents (celle qui fait repeindre la maison et celui ou celle qui la repeint).
- ▶ La voix impersonnelle est une forme verbale dans laquelle le sujet grammatical est un pur support grammatical sans référent. Ce sujet est le pronom *il* (impersonnel) : *il faut de la patience, il arrive qu'on se trompe*.

⁴² _____ *Ils se regardent* est ambigu : cette phrase signifie ou bien « chacun se regarde lui-même » (pronominal réfléchi) ou « chacun regarde l'autre et est regardé par l'autre » (pronominal réciproque).

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le verbe latin connaissait trois voix : la voix active, la voix passive et la voix déponente. La voix déponente regroupait des verbes dont la morphologie était passive mais le sens actif (*imitari* « imiter »). Cette voix, jugée non essentielle, a été éliminée du français, et parfois même en latin, au profit de la voix active. Les verbes latins sont également susceptibles d'emplois pronominaux.

● NOTIONS GRAMMATICALES

VOIX ACTIVE

VOIX PASSIVE

VOIX PRONOMINALE

VOIX FACTITIVE

VOIX IMPERSONNELLE

Les modes

3.9.5

► Le verbe comporte des modes personnels et des modes non personnels. Les modes personnels sont sensibles à l'expression de la personne et du nombre et parfois du genre. Les modes non personnels ignorent la personne et, partiellement, le genre et le nombre.

Les modes personnels

3.9.5.1

Les modes personnels sont : l'indicatif, le subjonctif et l'impératif. L'indicatif est un mode personnel et temporel ; le subjonctif et l'impératif sont des modes personnels non temporels.

A. Indicatif

► L'indicatif est le seul mode temporel : il permet de situer l'action désignée par le verbe dans le passé (passé simple et imparfait), dans le présent (présent) ou dans le futur (futur et conditionnel). Le mode indicatif comporte, parallèlement aux temps simples, une série de temps composés, formé au moyen de l'auxiliaire *être* ou *avoir* et du participe passé.

Les temps de l'indicatif

Temps simples

Présent : *je parle; je sors*
 Passé simple : *je parlai; je sortis*
 Imparfait : *je parlais; je sortais*
 Futur : *je parlerai; je sortirai*
 Conditionnel présent : *je parlerais; je sortirais*

Temps composés

Passé composé : *j'ai parlé; je suis sorti(e)*
 Passé antérieur : *j'eus parlé; je fus sorti(e)*
 Plus-que-parfait : *j'avais parlé; j'étais sorti(e)*
 Futur antérieur : *j'aurai parlé; je serai sorti(e)*
 Conditionnel passé : *j'aurais parlé; je serais sorti(e)*

- Au plan sémantique, les temps de l'indicatif ont diverses valeurs, dérivées de leur signification temporelle de base. On parlera donc des « valeurs du présent », des « valeurs de l'imparfait », etc. pour désigner le sens particulier que prennent les temps de l'indicatif dans tel ou tel contexte. Par exemple, le présent peut avoir diverses valeurs temporelles : une valeur de présent ponctuel (*Je vous remercie*), de présent étendu (*Il pleut depuis une heure*), de présent de vérité générale (*L'humain est mortel*), de futur proche (*J'arrive dans un instant*) ou de passé proche (*Elle sort d'ici* [= elle vient de sortir]). Il peut également avoir des valeurs modales (voir *infra*).

POUR ALLER PLUS LOIN

Statut du conditionnel : temps ou mode ?

Le conditionnel a longtemps été considéré comme un mode, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La symétrie qui existe dans la morphologie des verbes du premier groupe est un argument majeur en faveur de l'analyse du conditionnel comme temps et non pas comme mode : *je chanterai/je chanterais//je chanterai/je chantais*. Morphologiquement, le conditionnel est, pour les verbes du premier groupe (qui sont les plus fréquents), au futur ce que l'imparfait est au passé simple. D'un point de vue sémantique, le passage d'un énoncé du type *Je dis qu'elle viendra* à *Je disais qu'elle viendrait* montre bien que le conditionnel ne constitue qu'une variante du futur dans un contexte au passé (au moins dans cet emploi-ci, que l'on considère comme l'emploi de base du conditionnel). Dans les systèmes hypothétiques, où le futur et le conditionnel ont des emplois modaux, la différence entre les deux temps relève de la façon dont l'hypothèse est envisagée : le futur envisage la conséquence certaine d'une hypothèse envisageable au moment présent (*Si tu viens, je serai heureux*), alors que le conditionnel s'emploie pour indiquer la conséquence d'une hypothèse exclue dans le présent (irréel du présent : *Si je le pouvais, je viendrais*) ou exclue dans le passé (irréel du passé : *Si j'avais pu, je serais venu*). C'est en

raison de l'importance accordée aux emplois modaux du conditionnel que l'on considèrerait ce temps de l'indicatif comme un mode. Il est clair aujourd'hui que de tels emplois ne sont rien d'autre que des emplois modaux, que le conditionnel peut avoir au même titre que tous les autres temps de l'indicatif.

Toutefois, dans l'usage scolaire, le conditionnel est parfois considéré comme un mode et enseigné comme tel.

- Les temps de l'indicatif, outre leur valeur temporelle, peuvent avoir une **valeur modale**. Cette valeur est perceptible dès qu'un temps de l'indicatif n'a pas sa valeur temporelle habituelle. Par exemple, l'imparfait a pour rôle de base de signifier que l'action se situe dans le passé, mais il est évident qu'il ne joue pas ce rôle dans une phrase comme *Si tu travaillais, tu réussirais* : l'action de travailler n'a pas lieu dans le passé puisqu'il s'agit d'une hypothèse émise dans le présent. La plupart des temps de l'indicatif peuvent avoir des valeurs modales.

Exemples de valeurs modales des temps de l'indicatif

Présent

Si tu viens, je serai heureux. (valeur d'éventualité)

Tu sors d'ici! (valeur impérative)

Imparfait

Si tu venais, je serais heureux (valeur d'hypothèse) ;

Je venais vous demander un conseil. (valeur d'atténuation)

Alors, on avait un gros chagrin! (valeur hypocoristique)

Futur

Je vous demanderais de bien vouloir faire le silence.

(valeur d'atténuation)

Vous fermerez la porte. (valeur impérative)

Conditionnel

Si tu venais, je serais heureux. (valeur d'hypothèse)

Le Président aurait quitté le pays. (valeur d'éventualité)

Passé composé

Si tu as fini ce soir, tu me préviendras. (valeur d'éventualité)

Plus-que-parfait

Si tu étais venu, j'aurais été heureux. (valeur d'hypothèse)

Futur antérieur

Pourquoi n'est-elle pas encore arrivée? Elle aura raté

son train, sans doute. (valeur de conjecture)

- La différence entre les temps simples et les temps composés de l'indicatif est en premier lieu une différence d'aspect : les temps composés signifient l'aspect accompli des temps simples : *Elle dort* (aspect non accompli : l'action de dormir est en cours de déroulement) ; *Elle a dormi* (aspect accompli : l'action de dormir est achevée).

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Le terme « aspect » regroupe trois types de réalités linguistiques :

- l'aspect grammatical lié au temps du verbe. Les distinctions en matière d'aspect grammatical sont :
 - non accompli/accompli : cette opposition est marquée par l'opposition entre les temps simples et les temps composés (*Elle termine* : aspect non accompli ; *elle a terminé* : aspect accompli) ;
 - borné/non borné : certains temps, comme le passé simple, incluent les bornes du procès et en donnent une vue globale (*François I^{er} régna trente-deux ans*) tandis que d'autres, comme l'imparfait, n'incluent pas les bornes du procès et le présentent dans son déroulement (*François I^{er} invitait à sa cour de grands artistes italiens*) ;
- l'aspect sémantique est lié au sens du verbe : certains verbes sont dits imperfectifs (*marcher* par exemple) parce que l'action qu'ils désignent commence dès le début du procès (l'événement « marcher » a lieu dès le début de la marche). D'autres verbes (comme *sortir* ou *exploser*), dits perfectifs, exigent que le terme du procès soit atteint pour que l'événement soit considéré comme ayant lieu. C'est pourquoi ils sont difficilement compatibles avec la périphrase aspectuelle *être en train de* (*La bombe est en train d'exploser* et *Elle est en train de sortir de sa maison* sont des énoncés très peu probables) à la différence des verbes imperfectifs (*Elle est en train de marcher*) ;
- l'aspect lexical est signifié notamment par des semi-auxiliaires aspectuels : aspect inchoatif (*Elle commence à comprendre son erreur*), aspect progressif (*Elle est en train de travailler*), aspect terminatif (*Elle finit de travailler*), etc.

- **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le système verbal latin était organisé de manière temporelle. En latin, cette organisation constitue une innovation car la langue avait hérité d'un système où l'aspect de l'action (action unique, action répétée, action envisagée en son début, action envisagée en son achèvement, etc.) était plus important que le système temporel. Le latin a considérablement réduit l'importance dévolue à l'aspect au profit d'un système temporel qu'il a transmis au français. L'aspect pouvait en latin se marquer notamment à l'aide de suffixes verbaux (-*sco* dans *albescio* « je deviens blanc », -*ito* dans *dictito* « je répète sans cesse ») : ainsi le suffixe -*ito* a fourni au français les verbes en -*eter*, du type *voleter*. Un autre suffixe à valeur aspectuelle mérite par ailleurs une mention particulière : le latin a hérité du grec le suffixe fréquentatif -*izare*

marquant la répétition de l'action. Le latin a ainsi emprunté au grec le verbe *baptizare* « plonger trois fois dans l'eau ➔ baptiser ». Ce suffixe a évolué en bas latin en *-idiare* d'où sont issus les verbes français en *-oyer* (*tournoyer*). Au XVI^e siècle, apparaît en français le suffixe *-iser* dont sont issues les formations savantes du type *minimiser*, *moderniser* et où la valeur itérative n'est généralement plus perceptible. Enfin, le système temporel latin, d'un point de vue fonctionnel, se retrouve quasiment à l'identique en français à trois exceptions près : le français a deux auxiliaires principaux *être* et *avoir*, là où le latin n'avait que le verbe *esse* « être » ; le français s'est doté de trois temps du passé (passé simple, passé composé, passé antérieur) là où le latin n'en possédait qu'un (le parfait) ; le conditionnel, inconnu du latin, voit ses emplois exprimés notamment par le subjonctif. D'un point de vue morphologique, les formations temporelles latines n'ont pas connu la même postérité en français : le futur latin (*ero*, *amabo*, *monuero*) a, par exemple, totalement disparu du français au profit de formes refaites : *essere habeo* « j'ai à être » ➔ *esserayo* ➔ *je serai*). L'imparfait latin en *-bam* a donné naissance à deux séries de formes : les formes du type *je chantève*, *je chanto(u)e*, attestées dans l'Est et l'Ouest, ont été ensuite supplantées par des formes du type *je vendois*, présentes dans le Nord et dans le Centre et qui vont pour finir évoluer et être notées *je vendais*. Jusqu'au XVII^e siècle, l'orthographe *oi* de l'imparfait demeure fréquente dans les textes littéraires.

● NOTIONS GRAMMATICALES

INDICATIF

TEMPS DE L'INDICATIF (PRÉSENT, IMPARFAIT, FUTUR, PASSÉ SIMPLE, CONDITIONNEL PRÉSENT, PASSÉ COMPOSÉ, PLUS-QUE-PARFAIT, FUTUR ANTÉRIEUR, PASSÉ ANTÉRIEUR, CONDITIONNEL PASSÉ)

ASPECT

VALEUR MODALE DES TEMPS VERBAUX

B. Subjonctif

- ▶ Le subjonctif est un mode personnel mais non temporel. Il n'a donc que des valeurs modales, c'est-à-dire exprimant l'attitude du locuteur sur son propos, sa subjectivité (souhait, regret, doute, etc.). Ainsi, le subjonctif présent ne signifie jamais l'inscription du procès dans l'époque présente mais exprime par exemple le souhait (*Je désire qu'elle vienne*; *Vive la République!*) ou le regret (*Je regrette que tu partes*). De même, le subjonctif imparfait n'exprime pas l'inscription du procès dans le passé mais notamment le souhait (*Je souhaitais qu'elle eût l'occasion de se défendre*).

- D'un point de vue morphologique, la forme proprement dite de subjonctif est *je chante, je finisse, je sois, je vienne, je puisse*, etc. Le mot *que* qui précède traditionnellement la forme verbale dans les tableaux de conjugaison (*que je chante, que je vienne*) ne fait pas partie de la conjugaison du subjonctif, mais se trouve être la conjonction de subordination *que* introduisant les complétives (*Il faut que tu viennes*) ou les subordonnées circonstancielles (*Bien qu'elle soit malade, elle est présente*). Le subjonctif étant très présent dans ces structures, une habitude de présentation veut que cette conjonction figure aussi dans les tableaux de conjugaison du verbe. D'ailleurs, cette conjonction *que* est absente dans les propositions subordonnées relatives au subjonctif (*Je n'ai rien trouvé qui en vaille la peine*). La présence de cette conjonction de subordination indique seulement que le subjonctif se rencontre le plus fréquemment en proposition subordonnée. Cependant, avec ou sans *que*, le subjonctif s'emploie aussi en propositions indépendantes (*Vive la République! Qu'elle s'en aille!*).
- La gamme des attitudes que le locuteur peut avoir à l'égard de son propos définit l'ensemble des valeurs du subjonctif, qui sont toutes des valeurs modales : souhait (*Je désire qu'elle vienne*), regret (*Je regrette qu'elle ait fait cette erreur*), ordre (*Qu'elle entre!*), supposition (*Moi, que je commette une telle erreur!; Soit un triangle A, B, C*), anticipation (*Je dois partir avant qu'il pleuve*), etc.

Les temps du subjonctif

Temps simples

Présent : *Il faut qu'elle fasse un effort*

Imparfait : *Il fallait qu'elle fit un effort*

Temps composés

Passé : *Je regrette qu'elle ait fait cette erreur*

Plus-que-parfait : *Je regrettais qu'elle eût fait cette erreur*

POUR ALLER PLUS LOIN

Dans certains cas, le subjonctif est le seul mode possible dans la subordonnée (*Je dois partir avant qu'il pleuve*). Dans d'autres cas, seul l'indicatif est possible (*Je pense qu'elle viendra*). Mais il existe des cas où une alternance entre l'indicatif et le subjonctif est possible. Ces cas sont intéressants pour les nuances qu'ils révèlent. On distinguera par exemple : *Je cherche un chat qui est roux et qui a les yeux verts* (ce chat existe, la phrase a pu être prononcée par quelqu'un qui a perdu son chat) et *Je cherche un chat qui soit roux et qui ait les yeux verts* (il s'agit d'un souhait ; on ne sait pas si le chat dont il est question existe).

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin a hérité de son histoire deux modes, le subjonctif et l'optatif, qui avaient à l'origine des emplois distincts. L'optatif servait notamment à exprimer la possibilité et le souhait. Le latin, bien que ne percevant pas de frontière fonctionnelle très grande entre ces deux modes, en a cependant conservé les morphèmes : tous les subjonctifs latins en *i/e/a* du type *sim*, *amem*, *moneam* sont étymologiquement d'anciens optatifs ; les morphèmes hérités de subjonctif, devenus inutiles en latin, ont servi à former l'indicatif futur (le futur de *sum*, *ero*, est étymologiquement un ancien subjonctif). Une fois les suffixes réassignés, le latin a fondu les emplois du subjonctif et de l'optatif en un seul mode, le subjonctif.

● NOTION GRAMMATICALE

SUBJONCTIF (PRÉSENT, IMPARFAIT, PASSÉ, PLUS-QUE-PARFAIT)

C. Impératif

L'impératif est le mode utilisé pour donner un ordre. Comme le subjonctif, il s'agit donc d'un mode personnel mais non temporel. D'un point de vue morphologique, l'impératif est un mode défectif qui ne comporte que trois personnes (*Chante! Chantons! Chantez!*). Les deux personnes inusitées sont suppléées par le subjonctif (*Qu'il sorte! Qu'elles sortent!*). La première personne du singulier n'existe pas : quand on souhaite donner un ordre à soi-même, c'est la deuxième personne du singulier (*Allez, Alice, reprends courage!* [C'est Alice elle-même qui parle]) ou la première personne du pluriel qui sont employées. L'impératif connaît deux temps, le présent et, plus rarement usité, le passé.

Formes de l'impératif

Présent : *Chante! Chantons! Chantez!*

Passé : *Aie fini! Ayons fini! Ayez fini!*
Ayez fini votre travail quand nous serons rentrés!

Remarque : un ordre négatif (*Ne dis rien! Ne reviens pas!*) est aussi appelé défense.

- ▶ **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le latin possédait un impératif présent et un impératif futur. L'impératif présent (*Ama! Amate! Aime! Aimez!*) était le plus usuel. L'impératif futur, plus rare, s'employait notamment pour les verbes dépourvus d'impératif présent : le français a conservé *memento* (*Souviens-toi!*) dont il a fait un nom commun. L'impératif présent latin ne comportait, contrairement au français, que deux personnes (deuxièmes personnes du singulier et du pluriel). Comme en français, les personnes inusitées étaient suppléées par le subjonctif. Pour la défense, cf. II.1.7.3.

● NOTIONS GRAMMATICALES

IMPÉRATIF

TEMPS DE L'IMPÉRATIF (PRÉSENT, PASSÉ)

ORDRE NÉGATIF/DÉFENSE

3.9.5.2

Les modes non personnels

- ▶ Les modes non personnels sont l'infinitif et le participe. Le mode participe comporte lui-même deux formes (ou « temps »), le participe présent et le participe passé.
- ▶ Les modes non personnels sont insensibles à la catégorie de la personne, mais porteurs, pour certains d'entre eux, de l'indication du nombre et du genre.
- ▶ Ils ont des emplois variés, qui ne sont pas seulement de type verbal, mais également de type nominal, adjectival ou adverbial.
- ▶ Au plan sémantique, les modes non personnels se distinguent par leur aspect : l'infinitif indique que l'action désignée par le verbe est à accomplir, le participe présent indique qu'elle est en cours d'accomplissement et le participe passé qu'elle est accomplie.



- ▶ Par ailleurs, les modes non personnels n'ont pas de valeur temporelle : ils ne permettent pas, par eux-mêmes, de situer l'action dans le passé, dans le présent ni dans le futur. Ils peuvent cependant exprimer une relation temporelle (simultanéité par exemple) par rapport à une autre action située dans le temps (*Elle arriva à l'école en criant*).

Remarques

- Les modes non personnels font partie intégrante de la conjugaison du verbe. On évitera donc de les présenter, en particulier l'infinitif, comme des « formes non conjuguées ».
- Cette présentation des modes non personnels est une commodité pédagogique. Au plan linguistique, comme l'indique bien le schéma qui précède, il n'existe qu'un seul mode non personnel, qui se divise en trois formes : le participe présent, le participe passé et l'infinitif. Ces formes peuvent être nommées « temps », mais elles n'ont rien de temporel puisqu'elles se distinguent uniquement par leur aspect.

A. L'infinitif

- ▶ L'infinitif partage, avec le participe, la particularité d'être insensible à la catégorie de la personne.
- ▶ D'un point de vue morphologique, l'infinitif connaît le présent (*manger*) et le passé (*avoir mangé*), ces deux formes étant par ailleurs susceptibles d'être transformées à la forme passive (*être mangé*, *avoir été mangé*). Les formes passives sont sensibles à la catégorie du genre et du nombre (*être mangé(e)(s)*, *avoir été mangé(e)(s)*).
- ▶ Du point de vue de ses emplois, l'infinitif peut être le noyau du groupe verbal (GV) d'une proposition infinitive (*J'entends les enfants jouer dans la cour*), d'une proposition subordonnée relative (*Je cherche un endroit où passer mes vacances*) ou d'une proposition subordonnée interrogative (*Je ne sais pas quoi décider*). Dans ses autres emplois, l'infinitif peut occuper toutes les fonctions du nom (sujet, attribut du sujet, COD, COI, complément du nom, complément de l'adjectif, etc.). On parle de « groupe infinitif » lorsque l'infinitif, dans une fonction nominale, possède des compléments (*Elle souhaite boire un verre d'eau*; *Elle veut partir à la campagne*). L'infinitif peut également acquérir le plein statut de nom lorsqu'il est substantivé (*pouvoir* ➔ *le pouvoir*, *savoir* ➔ *le savoir*).

Morphologie de l'infinitif

Infinitif présent

aimer (= forme simple de l'infinitif)

Infinitif passé

avoir aimé (= forme composée de l'infinitif)

Emplois de l'infinitif

Dans des fonctions nominales (emploi nominal)

Infinitif sujet :

Mentir est honteux.

Infinitif attribut du sujet :

Tricher n'est pas jouer.

Infinitif COD :

Je veux partir.

Infinitif COI :

Elle s'applique à travailler.

Complément du nom :

L'envie d'apprendre est chez lui très grande.

Complément de l'adjectif :

Il est prêt à partir.

Complément circonstanciel :

Elle est félicitée pour avoir travaillé avec application.

Apposition à un groupe nominal :

*Elle n'a que deux préoccupations,
comprendre et progresser.*

Comme noyau du GV d'une proposition subordonnée (emploi verbal)

En proposition infinitive :

J'entends les enfants jouer dans la cour.

En proposition relative :

Je cherche un endroit où passer mes vacances.

En proposition subordonnée interrogative :

Je ne sais pas quoi décider.

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres emplois verbaux de l'infinitif se rencontrent en proposition indépendante (et souvent dans des phrases atypiques) :

- infinitif à valeur délibérative : *Où aller ? À qui se fier ?*;
- infinitif à valeur impérative : *Lire attentivement les consignes de sécurité. Ne pas se pencher par la fenêtre*;
- infinitif à valeur exclamative : *Moi le trahir ! Quelle calomnie !*;
- infinitif à valeur narrative (ou infinitif de narration) : *Ainsi dit le renard ; et flatteurs d'applaudir* (La Fontaine).

HISTOIRE DE LA LANGUE L'infinitif latin comportait deux voix (active, passive) et trois temps (présent, parfait, futur). Le français a conservé les deux premiers temps, devenus en français l'infinitif présent et passé. En revanche, l'infinitif futur latin n'a pas été conservé en français. D'un point de vue fonctionnel, l'infinitif latin remplissait sensiblement les mêmes fonctions que son équivalent français, aussi bien comme forme verbale, centre de la proposition infinitive (*Volo te exire. Je veux que tu sortes*), qu'en qualité de forme nominale (*Volo exire* [COD de *uolo*]. *Je veux sortir. Errare* [sujet] *humanum est. Se tromper est humain*). Les valeurs exclamative (*Piratam agere triumphum! Un pirate remporter un triomphe!*) et narrative (*Cottidie Caesar frumentum flagitare. Chaque jour César réclamait du blé/Et chaque jour César de réclamer du blé*) sont également attestées en latin.

● NOTION GRAMMATICALE

INFINITIF

B. Le participe présent

- ▶ Le participe présent est une forme verbale qui s'emploie ou bien avec une valeur verbale (*Les invités arrivant, je m'empresse de dresser la table*), ou bien avec une valeur d'adjectif (*une élève aimant la lecture [= amatrice de lecture]; une idée intéressante*) ou bien avec une valeur d'adverbe (*Elle est entrée en faisant du bruit [= bruyamment]*).
- ▶ Lorsqu'il est en emploi verbal, le participe présent est le noyau du GV de la proposition participiale : *Les invités arrivant, je m'empresse de dresser la table*.
- ▶ Dans le cas du participe présent à valeur d'adjectif, deux cas doivent être distingués selon le degré d'intégration du participe présent à la catégorie de l'adjectif :
 - le cas de l'adjectif verbal correspond au degré d'intégration maximal du participe présent à la catégorie de l'adjectif. L'adjectif verbal adopte dans ce cas l'ensemble des caractéristiques morphologiques et syntaxiques de l'adjectif : accord en genre et en nombre avec le nom (*des personnes charmantes*), possibilité d'avoir des degrés (*des opinions très changeantes*), d'être de fonction épithète (*une idée intéressante*) ou attribut (*Cette personne est très accueillante*). Parallèlement, en raison de son intégration à la catégorie de l'adjectif, l'adjectif verbal perd une propriété caractéristique du verbe : la possibilité d'avoir des compléments. Ainsi, il n'est pas possible de construire *intéressant* avec un COD si ce participe présent est employé comme adjectif verbal (**une idée intéressante le public*). En revanche, la construction *une idée intéressant le public* est possible : *intéressant* n'étant pas un adjectif verbal, il peut avoir un COD, *le public*.

Dans certains cas, une forme issue d'un participe présent bascule entièrement dans la catégorie de l'adjectif, ce changement de classe grammaticale étant marqué par un changement orthographique. Par exemple, le participe présent *précédant* (*Les joueurs victorieux, précédant la foule, ont reçu un accueil triomphal*), devient un adjectif lorsqu'il s'écrit avec un *e* (*le chapitre précédent, la leçon précédente*). De même pour *fatigant* (< *fatiguant*), *provocant* (< *provoquant*), *convergent* (*convergeant*). Des mots comme *précédent*, *fatigant*, *provocant*, *convergent*, etc., sont purement et simplement des adjectifs : compte tenu de leur orthographe, ils ne peuvent plus être considérés comme des participes présents intégrés dans la catégorie des adjectifs (donc comme des adjectifs verbaux) ;

- le cas du participe présent employé comme adjectif correspond à un rapprochement à l'égard de la catégorie de l'adjectif limité aux fonctions que le participe (ou le groupe participial) peut occuper. Le participe présent employé comme adjectif est le plus souvent de fonction épithète (*Cette biologiste observe des animaux vivant dans la nature* : le groupe participial est épithète du nom *animaux*) ou apposé (*Alice se promenait, pensant à tout ce qu'elle devait faire* : le groupe participial est apposé au nom *Alice*). Du point de vue de sa construction, le participe présent employé comme adjectif conserve, à la différence de l'adjectif verbal, la possibilité d'avoir des compléments (COD : *Les champs environnant le village sont très fertiles [le village est COD de environnant]* ; COI : *Les personnes parlant à l'inconnu s'exprimaient dans sa langue [à l'inconnu est COI de parlant]*).

► L'emploi adverbial du participe présent est celui que l'on le nomme le « gérondif ». Le gérondif est, d'un point de vue synchronique (cf. ci-dessous « Histoire de la langue »), formé de la préposition *en* suivie du participe présent (*en chantant*). Il s'agit d'une forme invariable du participe présent.

Le gérondif est considéré comme un emploi adverbial du participe présent parce qu'il a toujours une fonction de complément circonstanciel. Ainsi, dans la phrase *Elle se promène en chantant*, le gérondif *en chantant* exprime que l'action de se promener et celle de chanter se déroulent en même temps. Dans la phrase *C'est en écoutant que tu comprendras*, le gérondif *en écoutant* exprime que l'action de comprendre se fait au moyen de l'action d'écouter. Mais, en fonction du contexte, d'autres valeurs circonstancielles peuvent également être attestées (cause, manière, opposition, condition, etc.). En raison de son statut de forme verbale, le gérondif est susceptible d'avoir des compléments : ainsi, dans la phrase *Elle a progressé en respectant scrupuleusement les consignes*, le GN *les consignes* est COD du gérondif *en respectant*.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin possédait des participes présents qui étaient susceptibles d'un emploi adjectival ou nominal. Ainsi, le participe présent *parens* (du verbe *pario, is, ere* « enfanter, produire ») a donné le nom *parens* (masc. ou fém.) « père, mère » et, au pluriel, *parentes* « les parents », littéralement « ceux qui engendrent un enfant ». De même, le participe présent *adulescens* (du verbe *adolesco, is, ere* « grandir, croître ») a donné le nom *adulescens* (masc. ou fém.), « jeune homme, jeune femme ».

Lorsque le latin souhaitait faire du verbe une forme nominale exprimant le complément circonstanciel de moyen, il avait recours à une forme, appelée gérondif, déclinée à l'ablatif singulier. Ainsi, dans la phrase *Fabricando fit faber. C'est en forgeant que l'on devient forgeron*, *fabricando* est l'ablatif du gérondif tiré du verbe *fabricare* « forger ». C'est cette forme en *-a/endo* qui, en français, a évolué en *-ant* ou *-ent*, devenant ainsi homonyme du participe présent issu, lui, de *-a/entem* ➔ *-a/ent* (*cantantem* ➔ *chantant*). L'évolution phonétique a confondu les deux formes en français, mais l'italien a conservé des gérondifs très fréquents par exemple dans le langage musical (*crescendo, decrescendo, accelerando*, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

Le gérondif peut parfois, dans des usages anciens, présenter l'omission de la préposition *en*, ce qui est susceptible d'entraîner des risques de confusion avec le participe présent employé comme adjectif. La langue a conservé encore aujourd'hui quelques expressions présentant cette omission où l'on notera la position postposée du gérondif : *chemin faisant* (= *en faisant chemin*), *tambour battant* (= *en battant le tambour*), *argent comptant* (= *en comptant l'argent*), *ce faisant* (= *en faisant cela*), *aller croissant*, etc.

La forme composée (passée) du gérondif est d'un emploi relativement rare : *La pianiste n'a pas été applaudie avec chaleur, tout en ayant interprété son morceau à la perfection*.

Morphologie du participe présent

Participe présent de forme simple

aimant

Participe présent de forme composée

ayant aimé

Emplois principaux du participe présent

Emploi verbal

En proposition participiale : *Les invités arrivant, je m'empresse de dresser la table.*

Emploi adjectival

Adjectif verbal : *une idée intéressante.*

Participe présent employé comme adjectif :

- de fonction épithète : *Cette biologiste observe des animaux vivant dans la nature; Les champs environnant le village sont très fertiles.*
- de fonction apposé : *Alice se promenait, pensant à tout ce qu'elle devait faire.*

Emploi adverbial

Gérondif :

- complément circonstanciel de temps (simultanéité) :
Elle arriva à l'école en criant;
 - complément circonstanciel de cause :
Elle a provoqué un accident en roulant trop vite;
 - complément circonstanciel de moyen :
Elle a progressé en étudiant avec assiduité;
 - complément circonstanciel de manière :
Elle m'écoute en affichant une grande bienveillance;
 - complément circonstanciel de condition :
Tu réussirais mieux en t'appliquant davantage;
 - complément circonstanciel d'opposition :
Elle a échoué à son examen du permis de conduire, tout en n'ayant commis aucune infraction grave.

● NOTIONS GRAMMATICALES

EMPLOI VERBAL DU PARTICIPE PRÉSENT

ADJECTIF VERBAL

PARTICIPE PRÉSENT EMPLOYÉ COMME ADJECTIF

GÉRONDIF

C. Le participe passé

- Le participe passé est une forme verbale qui s'emploie soit avec une valeur de verbe (*Elle a chanté; elle est partie; le problème résolu, Alice partit*), soit avec une valeur d'adjectif (*Les airs chantés aujourd'hui*).

Dans ses emplois verbaux, le participe est utilisé pour former les formes composées des temps du verbe (*Elle a chanté; Elle est partie*) ainsi que le passif (*Elle est étonnée par cette réaction*). Il peut également, comme le participe présent, être le noyau du GV d'une proposition participiale : *Le chat parti, les souris dansent*.

Le participe passé employé comme adjectif est le plus souvent de fonction épithète (*Une lettre rédigée rapidement*), attribut (*Elle semble fatiguée*) ou de fonction apposé (*Les enfants, épuisés, s'endormirent aussitôt*).

- Comme dans le cas du participe présent, le participe passé connaît deux degrés d'intégration à la catégorie de l'adjectif : un degré maximal, qui admet une variation en degrés au moyen d'un adverbe mais n'autorise pas les compléments (*des cheveux frisés* ► *des cheveux très frisés* ► **des cheveux très frisés par la sueur*); un degré plus faible, qui autorise les compléments mais n'admet pas la variation en degré (*des cheveux frisés par la sueur*). Comme cette différence d'emploi, contrairement au participe présent, n'entraîne pas de changement en matière d'accord (le participe passé s'accorde dans les deux cas), la tradition grammaticale n'a pas retenu deux dénominations distinctes pour ces deux types d'emplois adjectivaux du participe passé.

Morphologie du participe passé

Participe passé de forme simple

aimé

Participe passé de forme composée

eu aimé

Emplois principaux du participe passé

Comme forme verbale

Dans les formes composées de la conjugaison du verbe :

Elle a chanté; Elle est partie.

Dans la voix passive :

La souris est mangée par le chat.

En proposition participiale :

Le chat parti, les souris dansent.

Comme forme adjectivale

En fonction épithète :

Une lettre rédigée rapidement.

En fonction attribut :

Elle semble fatiguée.

En fonction apposition :

Les enfants, épuisés, s'endormirent aussitôt.

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le participe latin comportait deux voix (active, passive) et trois temps (présent, parfait, futur). Le participe présent (*amans* « aimant ») et le participe futur (*amaturus, a, um* « étant sur le point d'aimer ») n'existaient qu'à la voix active, tandis que le participe parfait n'existait, sauf exception des verbes déponents (*imitatus* « ayant imité »), qu'à la voix passive (*amatus* « ayant été aimé »). En français, comme pour l'infinitif, la forme du futur a été éliminée. Le participe présent latin était variable en genre et en nombre. Son équivalent français (*aimant*) était, en vertu de l'héritage latin, encore variable au XVII^e siècle (Racine, *Andromaque*, vers 859-860 : « N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux/Que la veuve d'Hector pleurante à vos genoux ? »). Un certain nombre d'expressions françaises encore utilisées en français moderne témoignent de cet ancien usage de l'accord du participe présent : *les ayants droit, à la nuit tombante, toutes affaires cessantes, séance tenante*, etc.

● NOTION GRAMMATICALE

PARTICIPE PASSÉ

Le lexique

Dans sa définition la plus large, le lexique du français est l'ensemble des mots de la langue française. Cet ensemble reste une fiction théorique car aucun dictionnaire ne peut répertorier l'intégralité des mots du français. Le terme « lexique » peut également être employé pour désigner un sous-ensemble du lexique général limité à une classe grammaticale (le lexique des verbes) ou à un domaine particulier (le lexique des émotions, le lexique des saveurs, le lexique de l'informatique, etc.). Le vocabulaire est un sous-ensemble du lexique, constitué des mots employés ou connus par une personne particulière ou par un groupe particulier. S'il est difficile à identifier exhaustivement, un vocabulaire, à la différence du lexique ou d'un lexique particulier, est nécessairement fini. Il s'enrichit par l'apprentissage et les pratiques discursives spontanées (le vocabulaire du sport, le vocabulaire d'un enfant de quatre ans, le vocabulaire de la haute bourgeoisie, etc.)

On distingue, dans le lexique, les mots lexicaux des mots grammaticaux. Les mots lexicaux sont les noms, les verbes, les adjectifs et les adverbes. Les mots grammaticaux sont les déterminants, les pronoms, les conjonctions, les prépositions et les interjections. Cependant, la frontière entre ces deux types de mots n'est pas aussi évidente qu'il paraît : un adverbe comme *si* dans *Elle est si grande!* fonctionne comme un mot grammatical (à valeur d'intensité) plutôt que comme un mot lexical ; le mot *bien* fonctionne comme un mot lexical dans *un bien, faire le bien*, mais plutôt comme un mot grammatical dans *Je viendrais bien mais je suis occupé*. Si le caractère lexical ou grammatical d'un mot est souvent une propriété stable du mot lui-même, c'est-à-dire qui demeure quels que soient les emplois du mot (un article sera toujours un mot grammatical, un nom comme *liberté* sera toujours un mot lexical), dans certains cas, c'est l'emploi du mot qui lui donne son caractère lexical ou grammatical (comme dans le cas de *bien*).

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Les mots se distinguent des concepts en ce qu'ils appartiennent à une classe grammaticale. Le concept résulte d'un processus de catégorisation mentale et n'est par principe attaché à aucune classe grammaticale. Par exemple, le concept « liberté » peut se manifester aussi bien sous la forme d'un nom (*la liberté, la libération*, etc.), d'un verbe (*libérer*), d'un adjectif (*libre*) ou d'un adverbe (*librement*). Le vocabulaire d'un individu dans une langue donnée (y compris la langue des signes) configure son esprit en ce qu'il contribue à la formation de ses représentations conceptuelles (ou plus simplement de sa pensée) – sans toutefois, bien sûr, les déterminer complètement. Le développement du vocabulaire (dont le métalangage grammatical fait partie) est donc utile non seulement à la communication (compréhension et expression)

mais aussi à la formation de la pensée. Cependant il existe des concepts qui, dans une langue ou chez un individu, n'ont pas de matérialisation linguistique sous forme de mots. Par exemple, il n'existe pas en français d'équivalent du mot *cafetero* qui, en espagnol du Mexique, désigne quelqu'un qui boit beaucoup de café ; il n'existe pas non plus d'équivalent du mot *berlenggang* qui, en indonésien, désigne l'action de marcher avec grâce en tenant sa main sur sa hanche. Pourtant un locuteur du français peut accéder facilement aux concepts correspondant à ces mots.

● NOTIONS GRAMMATICALES

LEXIQUE

VOCABULAIRE

MOT LEXICAL

MOT GRAMMATICAL

4.1

Le morphème

- Les mots se décomposent en morphèmes, qui sont les plus petites unités de signification isolables par permutation (*dé-* est un morphème dans *défaire* car il permute par exemple avec *re-* (*refaire*), mais il n'est pas un morphème dans *désert* car *dé-* ne peut dans ce mot permuter avec aucun autre morphème). On distingue les morphèmes lexicaux, qui sont des morphèmes libres (au sens où ils sont autonomes, c'est-à-dire peuvent être employés seuls, par exemple *faire* dans *défaire*) ou liés (au sens où ils n'apparaissent que soudés à un autre morphème, par exemple *-spir-* dans *respirer*) des morphèmes grammaticaux qui sont toujours des morphèmes liés (par exemple *dé-* dans *défaire*, *-s* dans *filles*).

Les morphèmes

Morphèmes lexicaux

table (mot composé d'un seul morphème lexical),
rouge-gorge (mot composé de deux morphèmes lexicaux),
défaire (mot composé de deux morphèmes, l'un lexical, *faire*, l'autre grammatical, *dé-*).

Morphèmes grammaticaux

•Morphèmes flexionnels :

marques de genre (*-e* dans *amie*), de nombre (*-s* dans *jours*), de temps, de mode et de personne dans le cas des verbes (*-aient* dans *ils marchaient*). Les marques verbales de temps, de mode et de personne sont nommées « désinences ».

•Morphèmes dérivationnels :

préfixes (*dé-* dans *défaire*) et suffixes (*-iel* dans *présidentiel*).

● NOTIONS GRAMMATICALES

MORPHÈME

MORPHÈME LEXICAL

MORPHÈME GRAMMATICAL

MORPHÈME FLEXIONNEL

MORPHÈME DÉRIVATIONNEL

Point de vue diachronique : l'histoire des mots

4.2

- ▶ Toute langue peut être envisagée selon deux points de vue : le point de vue synchronique et le point de vue diachronique. Le point de vue synchronique consiste à s'intéresser à un état de langue dans une période historique restreinte (on dira dans ce cas qu'on étudie tel ou tel aspect de la langue « en synchronie ») : période historique contemporaine des locuteurs (le français d'aujourd'hui) ou ancienne (le français du Moyen Âge, le français du XVII^e siècle, etc.). Le point de vue diachronique s'intéresse à l'évolution des langues dans leur histoire et aux changements qu'elles ont connus (on dira alors qu'on étudie tel ou tel aspect de la langue « en diachronie »). Dans le cas du lexique, le point de vue diachronique consiste notamment à s'intéresser à l'étymologie des mots.
- ▶ En identifiant l'étymologie d'un mot, on détermine son origine la plus ancienne possible et sa constitution.
- ▶ On distingue dans la langue les mots de formation populaire (par exemple *chien*) et les mots de formation savante (par exemple *géographie*).

La formation populaire résulte de l'usage d'un mot à travers les siècles : elle tend donc à éloigner le mot de son étymologie, sur le plan sémantique comme sur le plan morphologique. La formation savante est due à un emprunt visant à enrichir la langue de mots considérés comme manquants. Ces emprunts sont issus du grec et du latin.

Un même mot latin peut ainsi constituer l'étymologie de deux mots distincts, l'un résultant de la formation populaire, l'autre d'une formation savante (*potionem* qui donne *poison* et *potion*). Ces couples se nomment des doublets.

Il arrive aussi très fréquemment qu'une même notion soit représentée à la fois par un nom d'origine populaire (lat. *testa* « cruche » ➔ *tête*) et un autre mot d'origine savante (lat. *caput* « tête » ➔ *décapiter*).

- ▶ Dans l'histoire d'une langue, certains mots cessent peu à peu d'être utilisés, soit parce que les réalités qu'ils désignaient ont disparu, soit parce qu'ils ont été remplacés par d'autres mots. Ces mots sortis de l'usage courant sont des

archaïsmes (par exemple, *bailler* au sens de « donner », *Je te baillerai les premiers fonds*, ou encore *poitrinaire* au sens « personne atteinte de tuberculose pulmonaire »). Inversement, des mots nouveaux apparaissent régulièrement dans les langues : tant qu'ils sont perçus comme nouveaux, on les nomme « néologismes ». En 2018, *un hashtag*, *la cheffe*, *bisounours*, *spoiler*, *l'ubérisation* sont perçus comme des néologismes. De nos jours, *avion* (mot créé à la fin du XIX^e siècle) n'est plus du tout perçu comme un néologisme.

- Enfin, une langue incorpore à son stock lexical des mots issus d'autres langues : on parle dans ce cas d'emprunts. Par exemple : *week-end* (emprunté à l'anglais) ; *algèbre* (emprunté à l'arabe) ; *leitmotiv* (emprunté à l'allemand).

L'emprunt consiste à introduire dans la langue un mot issu d'une langue étrangère. En fonction de leur degré d'intégration au français, certains mots sont encore perçus comme des mots issus d'autres langues (*kimono*, *shopping*, *tsar*), tandis que d'autres ne sont plus perçus comme des mots d'origine étrangère (*orange*, *tomate*). L'arrivée d'un mot étranger en français ne se fait pas toujours de manière directe, de langue à langue. Il arrive en effet très souvent qu'une langue serve d'intermédiaire : le nom *rotin* est, par exemple, un mot malais (*rōtan*) arrivé en français par l'intermédiaire du néerlandais (*rottin*).

Emprunts de mots à des langues étrangères

leitmotiv (allemand), *shopping* (anglais),
chiffre (arabe), *pastille* (espagnol), *sabre* (hongrois),
ombrelle (italien), *judo* (japonais), *thé* (malais),
ananas (portugais), *tsar* (russe), *pistolet* (tchèque), etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les emprunts ne sont pas intégrés à une langue au même degré : le mot *week-end* est très bien intégré à la langue française et l'on peut presque oublier qu'il s'agit d'un emprunt ; *algèbre* est si bien intégré à la langue française que son statut d'emprunt est imperceptible, sauf pour des locuteurs disposant de connaissances historiques au sujet de la langue ; en revanche, *spoiler* (au sens de « divulguer prématurément un élément clé d'un scénario et gâcher ainsi le plaisir du lecteur ou du spectateur », *to spoil* signifie « gâcher »⁴³) est un emprunt vraiment perçu comme tel (en 2018) en raison du caractère récent de son intégration au français. Il convient donc de distinguer l'emprunt au sens synchronique, qui est un emprunt perçu comme tel, de l'emprunt au sens général (ou, ce qui revient au même, au sens diachronique) qui inclut tous les types d'emprunts, qu'ils soient ou non perçus comme tels. L'emprunt au sens synchronique est un cas particulier d'emprunt.

⁴³ _____ Le verbe anglais *to spoil* est lui-même un emprunt : il provient de l'ancien français *espoillier* (« dépouiller, déshabiller »), issu du latin *spoliare* que l'on retrouve en français dans *spolier*.

Étymologie, formation populaire/savante, doublet, archaïsme, néologisme, emprunt

Étymologie : le mot *théâtre* a une étymologie grecque : à son origine on trouve le verbe *θεάομαι*, qui signifie « regarder », « contempler ».

Mots de formation populaire : *chien* vient du latin *canis* (même sens) ; *rien* vient du latin *rem* (la chose).

Mots de formation savante : *géographie* vient du grec *γῆ* (la Terre) et *γράφειν* (décrire) ; *mobile* vient de *mobilem* (mobile).

Doublets : *potionem* a donné *poison* (formation populaire) et *potion* (formation savante) ; *pensare* a donné *peser* (formation populaire) et *penser* (formation savante).

Archaïsme : *bailler* (donner), *poitrinaire* (personne atteinte de tuberculose).

Néologisme : *un hashtag*, *spoiler* (les mots *hashtag* et *spoiler* sont aussi des emprunts), *l'ubérisation*.

Emprunt : *week-end* ; *algèbre* ; *leitmotiv*.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin a, tout au long de son histoire, emprunté des mots à des langues étrangères : le grec figure en première place des langues où le latin a puisé une partie de son lexique (*pirata*, *poeta*, *bibliotheca*, *athleta*, *theatrum*, *amphora*, *philosophia*, etc.), mais d'autres idiomes expliquent une partie du lexique latin : le nom latin *asinus* « âne » est, par exemple, un emprunt à une langue de Mésopotamie, région d'où est originaire cet animal ; le nom latin *rosa* « rose », qui est le modèle intemporel de la première déclinaison latine, n'est pourtant pas un mot latin mais un mot emprunté au vieux perse, région d'où provient cette fleur. Si on observe d'ailleurs de près *philosophia*, *asinus* et *rosa*, on constate que ces trois noms ont en commun de présenter un *s* intervocalique qui dénonce leur origine étrangère, car, en latin, un *s* intervocalique se change presque toujours en *r* (phénomène appelé rhotacisme, du nom de la lettre grecque *rhô* (*r*) : cf. *est* « il est » et *erit* « il sera »). De nos jours, le marketing emprunte aussi aux langues anciennes d'innombrables mots pour désigner des produits : ainsi la crème Nivea® doit son nom à l'adjectif latin *niueus*, *a*, *um* « blanc comme la neige », les piles Mazda® sont ainsi nommées en référence au dieu zoroastrien de la lumière Ahura Mazda, l'opérateur de téléphonie mobile Itinériss® emprunte son appellation au nom latin *iter*, *itineris* « chemin », le chocolat blanc Galak® rappelle le grec *gala*, *galaktos* « lait » et le médicament Viagra® est une réminiscence du nom sanskrit *viāghra-* « tigre ». Parfois c'est une expression complète qui donne son nom à un produit : ainsi l'adage latin *dura lex sed lex* a fourni le nom des verres Duralex® (en référence à leur robustesse) et les chaussures Asics® tirent leur nom des initiales de l'expression latine *Anima sana in corpore sano*.

● NOTIONS GRAMMATICALES



4.3

La formation des mots (morphologie lexicale)

- ▶ La morphologie lexicale est l'étude de la forme ou de la formation des mots lexicaux. Elle peut être envisagée sous un angle diachronique, si l'on s'intéresse à l'enrichissement du lexique au cours de l'histoire, mais aussi sous un angle synchronique, si l'on s'intéresse aux types de formations de mots disponibles à un moment donné de l'histoire d'une langue, et en particulier dans la période contemporaine.
- ▶ On distingue les mots simples et les mots complexes. Les mots simples comprennent un seul morphème lexical et ne comportent ni préfixe, ni suffixe (ex. *souris*, *table*, *maison*), tandis que les mots complexes contiennent plusieurs morphèmes (soit deux morphèmes lexicaux soit un morphème lexical et un ou plusieurs préfixes ou suffixes). Les mots complexes peuvent eux-mêmes être divisés en trois grandes catégories :
 - les mots dérivés (un morphème lexical et au moins un préfixe ou un suffixe) :
 - dérivés par préfixation (*refaire*, *impossible*) ;
 - dérivés par suffixation (*embarquement*, *national*) ;
 - les mots composés (deux morphèmes lexicaux : *portefeuille*, *chou-fleur*, *pomme de terre*) ;
 - les locutions (deux morphèmes lexicaux : *demandeur la main de quelqu'un* au sens de « demander en mariage »).

Mots simples et mots complexes

Mots simples

faire, *nation*, *château*, *fort*,
demandeur, *main*

Mots complexes

Mots dérivés par préfixation : *refaire*

Mots dérivés par suffixation : *national*

Mots composés : *château-fort*

Locutions : *demandeur la main de*
(au sens de « demander en mariage »)

Remarque : il convient donc de distinguer deux sens du terme *mot* : dans son acception usuelle, *mot* est compris au sens d'unité graphique (définition qui s'applique en premier lieu aux mots simples et aux mots dérivés : *table* et *refaire* sont des mots au sens graphique). Dans l'expression *mot complexe*, le terme *mot* est entendu au sens d'une unité sémantique, et plus précisément au sens « unité lexicale composée de plusieurs morphèmes lexicaux autonomes » (*pomme de terre*, *rouge-gorge*). Il importe d'avoir cette distinction à l'esprit pour comprendre qu'il n'y a rien de paradoxal à définir un mot complexe comme un *mot* (au sens sémantique : par exemple, *pomme de terre* est perçu comme un seul mot, au même titre que *tomate* ou *poireau*) contenant plusieurs *mots* (au sens graphique : les trois mots *pomme*, *de* et *terre* pour *pomme de terre*).

POUR ALLER PLUS LOIN

Les mots complexes peuvent être divisés en deux catégories :

- les mots complexes construits sont des mots complexes comprenant plusieurs morphèmes en synchronie et dont le sens se déduit du sens des unités qui les composent (*refaire*, *national*, etc.);
- les mots complexes non construits semblent formés de plusieurs éléments mais ne sont pas analysables en morphèmes. Par exemple, *carpette* semble comporter un suffixe *-ette* mais ne peut pas être considéré comme un mot construit en raison du fait que *carp-* n'est pas un morphème disponible en synchronie dont le sens contribuerait au sens de *carpette*.

NOTIONS GRAMMATICALES

MOT SIMPLE

MOT COMPLEXE

Les mots dérivés : préfixes et suffixes

4.3.1

- ▶ Les mots dérivés sont formés de deux types d'éléments : à un radical porteur du sens principal (et issu d'une base autonome), s'ajoutent un ou plusieurs éléments non autonomes qui viennent modifier le sens du dérivé ainsi formé. Les éléments ajoutés sont les préfixes et les suffixes.
- ▶ Les éléments placés avant le radical sont les préfixes, ceux placés après le radical sont les suffixes. Les préfixes ne modifient pas la classe grammaticale de la base (*faire* [V] ➔ *défaire* [V]). Les suffixes peuvent en revanche changer la classe grammaticale de la base (*président* [N] ➔ *présidentiel* [Adj.]). Ainsi, l'adjectif *utile* précédé du préfixe *in-*, non autonome, devient l'adjectif *inutile*. Le nom *président*, quand il est augmenté du suffixe *-iel* non autonome, change de classe grammaticale pour devenir l'adjectif *présidentiel*.

- ▶ Un mot peut connaître plusieurs dérivations : *intolérable* est un dérivé à partir du radical *tolérer* par suffixation (*tolérable*) puis par préfixation (*intolérable*).
- ▶ Certains mots enfin sont formés simultanément d'un préfixe et d'un suffixe (*en-col-ure*) : dans ce cas de figure, la forme préfixée seule (**encol*) ou la forme suffixée seule (**colure*) n'existe pas dans le lexique. On appelle ces mots dérivés des parasynthétiques.

Mots dérivés : les préfixes et les suffixes

Mots formés à l'aide d'un préfixe

capable ➔ *incapable*, *porter* ➔ *importer*

Mots formés à l'aide d'un suffixe

président ➔ *présidentiel*

Mots formés à l'aide d'un préfixe et d'un suffixe

tolérer ➔ *tolérable* ➔ *intolérable*

Mots formés simultanément par préfixation et suffixation (parasynthétiques)

encolure, *dévitaiser*

- ▶ Pour gagner en précision dans la description du support des affixes, on distingue base, radical et racine :
 - la base est le mot qui sert de point de départ à la dérivation (*nation* est la base de *national*, *chanter* est la base de *chanteur*);
 - le radical est la forme que prend la base lorsqu'elle entre en construction avec un affixe (*chant-* est le radical de *chanteur* comme de *chanter*, *nation-* est le radical de *national*);
 - il peut arriver que le radical ne diffère pas de la base : ainsi *nation* est aussi bien la base et le radical de *national*;
 - la racine est, en diachronie, un élément qui n'existe pas nécessairement en français comme morphème autonome mais qui est un morphème lexical dans une autre langue : par exemple, dans *respirer*, on peut isoler la racine latine *spir-*, issue de *spirare* (« expirer, souffler »), que l'on trouve également dans *inspirer*, *expirer*, *aspirer*, etc. Au plan synchronique, *spir-* n'est pas un morphème du français mais il est un élément de sens stable inclus dans plusieurs morphèmes lexicaux (*respirer*, *expirer*, etc.). On peut dans ce cas parler de « submorphème ».

Base, radical et racine

Base : la base de l'adjectif *national* est le nom *nation* ;
la base du nom *chanteur* est le verbe *chanter*.

Radical : le radical du nom *chanteur* est *chant-* ;
le radical de l'adjectif *national* est *nation-*.

Racine et famille de mots : à partir de la racine latine *cant-* présente dans le verbe *cantare* (*chanter*), se déploie une famille de mots : *chanson*, *cantate*, *cantique*, *chant*, *chansonnette*, *chanter*, *déchanter*, *rechanter*, *enchanter*, *chantonner*, *chantage*, *chanteur*, *chanteuse*, *cantatrice*, *enchanteur*, *enchantement*, *enchanté*, etc.

Remarque : *cant-* (dans *cantatrice*) et *chant-* (dans *chanteuse*) sont deux morphèmes de formes distinctes mais ayant le même sens. On les appelle des « allo-morphes ». Les préfixes négatifs *in-* (*insécurité*), *im-* (*impossible*), *il-* (*illégal*), *ir-* (*irresponsable*) sont également des exemples de morphèmes allomorphes.

HISTOIRE DE LA LANGUE Le latin et le grec faisaient grand usage de la préfixation et de la suffixation et un très grand nombre des préfixes et des suffixes français sont d'origines latine ou grecque. Ainsi, le préfixe privatif grec *a-/an-* se retrouve dans les mots du type *atrophie*, *analphabète*, *anarchie*. Son équivalent latin *in-/il-/im-/ir-* a donné les mots du type *insatisfait*, *illisible*, *impossible*, *irréfléchi*.

● NOTIONS GRAMMATICALES

MOT DÉRIVÉ

PRÉFIXE

SUFFIXE

BASE

RADICAL

RACINE

Les mots composés

► Les mots composés sont des mots complexes formés d'au moins deux unités lexicales (ou mots, au sens graphique) susceptibles d'un usage autonome et qui sont graphiquement ou bien soudées (*portefeuille*) ou bien unies par un trait d'union (*porte-clés*, *poisson-chat*), ou encore séparées par des blancs (*pomme de terre*).

4.3.2

Remarque : le sens du mot composé est parfois transparent, c'est-à-dire aisément déductible du sens des unités qui le composent (*porte-clés*), mais parfois aussi opaque, c'est-à-dire difficile à déduire du sens des unités composantes (*casse-tête* au sens de « massue » ou de « jeu de patience »). Le sens d'un mot composé opaque doit avoir été appris pour que le mot puisse être compris et utilisé.

Les mots composés : quelques formations courantes

[nom + nom] : *poisson-chat*

[nom + préposition + nom] : *pomme de terre*

[nom + adjectif] : *coffre-fort*

[adjectif + nom] : *rouge-gorge*

[verbe + nom] : *portefeuille, porte-clés*

[adjectif + adjectif] : *aigre-doux*

[adverbe + adjectif] : *tout-puissant*

[préposition + nom] : *avant-projet*

[préposition + verbe] : *sous-entendre*

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Le grec a fourni au français un très grand nombre de noms composés relevant du langage scientifique et technique (*archéologie, baromètre, microscope, mégalopole*, etc.) On parle souvent dans ce cas de « composition savante ». Les noms propres gaulois en *-rix* (*Vercingétorix* et... *Astérix*) sont des noms composés gaulois passés en latin, formés d'un nom propre et d'un mot gaulois *rix* (*chef*) qui trouve son exact correspondant dans le latin *rex* « roi, souverain, chef ». Ainsi, *Vercingétorix* signifie littéralement le « chef Vercingétos ».

● NOTION GRAMMATICALE

MOT COMPOSÉ

4.3.3

Les locutions

► Il n'existe pas de frontière nette entre les locutions et les mots composés. En effet, les noms composés et les locutions sont issus d'un même processus linguistique : le figement. En d'autres termes, mots composés et locutions appartiennent à la catégorie générale des expressions figées.

Remarque : le figement des locutions connaît des degrés variables. Certaines sont totalement figées et ne supportent aucune modification (par exemple *fleur bleue* dans *être fleur bleue* au sens de « être sentimental »), d'autres sont moins fortement figées et peuvent être modifiées (par exemple, *une nuit blanche* (au sens de « une nuit passée sans avoir dormi ») admet l'insertion d'un adverbe : *une nuit complètement blanche*).

- Il se dégage cependant, dans la tradition grammaticale française, quelques tendances permettant de différencier les emplois de ces deux termes :
- lorsque les unités qui forment un mot lexical sont soudées ou liées par un trait d'union, on parle de « mot composé ». Le mot composé peut être un nom composé (*portefeuille*, *coffre-fort*) ou un adjectif composé (*un garçon nouveau-né*) ;
 - lorsque le mot lexical formé de plusieurs unités est un verbe, on utilise plutôt le terme « locution » : *avoir l'air* (au sens de « sembler »), *demander la main de quelqu'un* (au sens de « demander en mariage »), *attendre un enfant* (au sens de « être enceinte »), *marcher sur des œufs* (au sens de « se conduire prudemment ») sont des locutions verbales ;
 - lorsqu'il s'agit d'un mot grammatical formé de plusieurs éléments, on utilise également le terme « locution ». Les principaux types de locutions grammaticales sont les locutions adverbiales (*peut-être*), les locutions prépositionnelles (*à côté de*, *à cause de*) et les locutions conjonctives (*parce que*, *de sorte que*) ;
 - l'usage est hésitant dans le cas des noms dont les éléments sont séparés par un blanc, du type *pomme de terre* ou *table ronde* (au sens de « réunion »). Dans de tels cas, les deux dénominations se rencontrent : *pomme de terre* est un nom composé pour certains, une locution pour d'autres ; *table ronde* est une locution pour certains, un nom composé pour d'autres. Les deux dénominations, « mot composé » et « locution », sont donc possibles pour ce type de mots complexes.

● NOTIONS GRAMMATICALES

LOCUTION

FIGEMENT

EXPRESSION FIGÉE

La conversion

4.3.4

- On appelle conversion un procédé de création lexicale consistant à changer la classe grammaticale : par exemple, le participe présent du verbe *passer* (*passant*) devient le nom *un passant*. La conversion est donc une création lexicale sans préfixation ni suffixation.
- Un cas particulier de conversion est l'antonomase, qui consiste dans la création d'un nom commun à partir d'un nom propre : *Eugène Poubelle* (préfet de Paris) ➔ *poubelle*.
- Lorsque le lien entre le nom propre et le mot nouvellement créé demeure encore sensible, l'emploi de la majuscule est de règle (*un Mozart de la finance*), alors qu'elle est omise lorsque le lien n'est plus senti (*une égérie*, *un mécène*, *une poubelle*, etc.) ou que le terme a été complètement intégré dans la langue (*un harpagon*, *un don juan*, etc.).

La conversion

De verbe à nom : *pouvoir* ➔ *le pouvoir*
 De préposition à nom : *pour, contre* ➔ *le pour, le contre*
 D'adjectif à nom : *vrai, faux* ➔ *le vrai, le faux*
 De phrase à nom : *le qu'en dira-t-on*
 De nom propre à nom commun (antonomase) :
Eugène Poubelle (préfet de Paris) ➔ *poubelle* ;
Etienne de Silhouette (caricaturiste) ➔ *silhouette* ;
Mao (président chinois) ➔ *col Mao*

► **HISTOIRE DE LA LANGUE** Certains mots et certaines locutions ne sont pas interprétables sans connaissances relatives à l'histoire de la langue, ou plus largement à l'histoire culturelle. En 1804, l'École polytechnique soumit à ses candidats, lors de l'épreuve de français, le sujet suivant « Imaginez la réponse de Laïus à Œdipe », réponse qui avait pour cadre la rencontre des deux hommes, lesquels, ignorant alors leur parenté, se querellèrent pour savoir lequel des deux devrait laisser passer en premier le char de l'autre. Les candidats, inspirés par ce sujet, noircirent page sur page, faisant ainsi du roi Laïus un nom commun, un *laïus*, désignant un discours trop long et creux. Par ailleurs, la locution verbale *avoir maille à partir (avec quelqu'un)* se comprend seulement si l'on sait que, en français médiéval, *maille* est une petite monnaie de faible valeur et *partir* peut avoir le sens de « partager » (dont on retrouve la trace dans *se départir*). La locution adjectivale *mal famé* se comprend à partir du latin *fama*, « renommée, réputation », qui devient *fame* en ancien français. La locution adjectivale *fleur bleue* trouve son origine dans un roman de Novalis, *Henri d'Ofterdingen*. Les mots composés et les locutions renferment donc de précieuses connaissances linguistiques et culturelles. Il reste que, très souvent, les locutions et mots composés sont employés à bon escient sans que le locuteur ait conscience du sens de leur formation. L'accès à cette conscience est une forme de réflexivité linguistique.

● NOTIONS GRAMMATICALES

CONVERSION

ANTONOMASE

4.3.5

Autres procédés de formation

- Quelques autres procédés de formation courants doivent être signalés :
- la troncation (effacement d'une partie du mot) : *photographie* ➔ *photo* ; *cinématographe* ➔ *cinéma, ciné* ;
 - le mot-valise (mot formé à partir de deux mots tronqués) : *franglais, alicament, aspivenin, tapuscrit* ;

- l'acronyme (mot formé de plusieurs groupes de lettres d'un terme dont la prononciation est uniquement syllabique) : *radar, smic*;
- le sigle (mot formé des initiales de ses éléments, généralement prononcé d'une manière alphabétique) : *HLM, RATP, PDG*;
- le verlan : *chelou, meuf*.

Le procédé du verlan (verlanisation) est le suivant : (1) ajout d'un e muet si le mot de départ ne contient pas deux syllabes : *louche* [luʃ] ➔ [luʃə], *femme* [fam] ➔ [famə]; (2) inversion de l'ordre des syllabes : [luʃə] ➔ [ʃəlu] *chelou*, [famə] ➔ [məfa]; (3) éventuellement troncation : [məfa] ➔ [məf] *meuf*.

● NOTIONS GRAMMATICALES

TRONCATION

MOT-VALISE

ACRONYME

SIGLE

VERLAN

Les relations entre les mots (sémantique lexicale)

4.4

Après avoir examiné la formation des mots, dont l'étude relève de la morphologie lexicale, on adoptera le point de vue de la sémantique lexicale, qui s'intéresse aux relations de sens entre les mots et aux relations entre les différents sens d'un même mot.

Les familles de mots

4.4.1

- ▶ Une famille de mots est un ensemble de mots ayant en commun une même racine ou un même radical.

Famille de mots

Les mots *cœur, cardiaque, péricarde, cordial, cordialité, cordialement* sont de la même famille parce qu'ils ont en commun une racine correspondant à une forme grecque (*kardia*) ou latine (*cor*) du mot *cœur*.

- ▶ Au sein d'une famille de mots, se dégage une sous-famille nommée « famille dérivationnelle ».

Famille dérivationnelle

Une famille dérivationnelle est formée de l'ensemble des mots qui dérivent d'un même radical en synchronie : les mots *nation*, *national*, *international*, *nationaliser*, *internationaliser*, *dénationaliser*, *dénationalisation*, *internationalisation* sont de la même famille (dérivationnelle) parce qu'ils ont en commun le radical *nation*.

4.4.2

Le champ lexical

- ▶ Le terme « champ lexical » est utilisé pour désigner un ensemble de mots qui se rapportent à un même thème, à une même notion.

Champ lexical

Champ lexical de la nature : *prairie*, *herbe*, *forêt*,
branche, *feuille*, *bouleau*, *nid*, *oiseau*, etc.

Le poème de Baudelaire « L'Albatros » met en œuvre le champ lexical de la navigation : *hommes d'équipage*, *mer*, *navire*, *aviron*, *tempête*.

Ce terme de « champ lexical » présente un intérêt pratique pour le repérage des thématiques qui parcourent les textes, mais il s'agit d'un terme peu précis du point de vue linguistique. Non seulement la dénomination d'un champ lexical est variable (dans le cas de « L'Albatros », on a mentionné le champ lexical de la navigation mais il eût été tout aussi pertinent de le caractériser comme champ lexical de la *mer*), mais en outre cette notion se fonde sur une catégorisation hybride, à la fois linguistique et référentielle, puisque le champ lexical se caractérise indistinctement par des relations lexicales et par des relations entre les objets du monde extralinguistique.

Remarque : la notion de « champ sémantique » est inutile parce qu'elle est équivalente à celle de polysémie (sur « Polysémie », voir II.4.4.7)

4.4.3

Dénotation et connotation

- ▶ La dénotation d'un mot désigne le ou les sens qu'il possède de manière stable, indépendamment de son utilisation en discours. La connotation est l'ensemble des significations secondes qui viennent s'ajouter au sens stable qui constitue la dénotation. Des mots peuvent avoir la même dénotation, tout en possédant des

connotations variées. La connotation est variable selon les types de discours ou les locuteurs. La connotation introduit des nuances en matière de registre de langue, d'affectivité ou de références culturelles partagées.

Dénotation et connotation

Le jeune homme hume le bouquet/Le jeune homme sent le bouquet/Le jeune homme renifle le bouquet.

Ici, *humer*, *sentir* et *renifler* ont la même dénotation (*percevoir une odeur*), mais des connotations différentes (*humer* a une connotation plus soutenue que *sentir*; *renifler* a une connotation animale et plus familière).

Le cheval/Le canasson/Le destrier galope dans la plaine.
cheval, *canasson* et *destrier* ont la même dénotation (*cheval*), mais des connotations différentes (*canasson* est péjoratif et familier, *destrier* est laudatif et soutenu).

Les noms *deuil*, *tristesse*, *affliction* peuvent avoir, d'un point de vue subjectif, une connotation négative, tandis que les noms *amour*, *joie*, *allégresse* auront plutôt une connotation positive.

● NOTIONS GRAMMATICALES

DÉNOTATION

CONNOTATION

Synonymie et antonymie

4.4.4

- ▶ La synonymie et l'antonymie sont des relations entre des mots d'une même classe grammaticale, fondées sur leur sens.
- ▶ Les mots dont les sens sont proches et qui peuvent, dans certains contextes, être interchangeables, sont des synonymes.

Synonymie

Les enfants jouent/les enfants s'amuse
(*jouer* et *s'amuser* sont ici synonymes)

Il s'est dissimulé derrière une porte/Il s'est caché derrière une porte (*se dissimuler* et *se cacher* sont ici synonymes)

Une assurance logement/une assurance habitation
(*logement* et *habitation* sont ici synonymes)

La synonymie est relative à un contexte. Par exemple, *jouer* ne se substitue plus à *s'amuser* dans *Ils jouent aux cartes*. On notera par ailleurs que des synonymes peuvent également se distinguer en termes de registre de langue (*livre/bouquin, voiture/bagnole*).

Registres de langue

On distingue usuellement trois registres de langue :
familier (*canasson*), courant (*cheval*) et soutenu (*destrier*).

D'autres registres sont possibles, bien sûr,
dans un continuum qui va du très vulgaire au très soutenu.

Les mots qui désignent le même être ou le même objet
mais qui diffèrent par leur registre de langue ont la même dénotation
(*canasson, cheval* et *destrier* désignent tous trois le même type
d'animal), mais des connotations différentes : connotation familière
(pour *canasson*), soutenue (pour *destrier*), mais aussi vulgaire, etc.

Remarque : le registre de langue peut aussi être nommé dans l'usage scolaire
« niveau de langue ».

- ▶ La synonymie est usuellement distinguée de l'antonymie : les mots de sens similaires sont des synonymes et, inversement, les mots qui ont des sens opposés sont des antonymes. Cependant, cette symétrie est trompeuse car la relation d'opposition est trop vague pour caractériser convenablement l'antonymie. Au sein de l'antonymie, il convient de distinguer le cas des contradictoires, que l'on reconnaît par le fait que l'un est la négation de l'autre (*vivant/mort; mâle/femelle*), du cas des contraires, qui correspondent aux deux pôles d'une propriété (*chaud/froid, riche/pauvre*). À la différence des antonymes contradictoires, la négation de l'un des antonymes contraires n'équivaut pas au sens de l'autre membre (ce qui n'est pas chaud n'est pas nécessairement froid, celui qui n'est pas riche n'est pas nécessairement pauvre), ce qui s'explique par le fait que *chaud* et *froid* d'une part, *riche* et *pauvre* d'autre part représentent les deux extrémités d'un continuum sur lequel des positions intermédiaires sont envisageables (*tiède* par exemple, pour le couple *chaud/froid*).

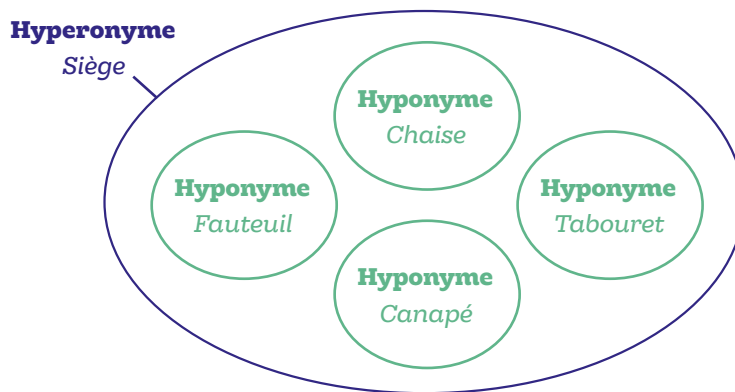
Antonymie

Antonymes contradictoires : *vivant/mort; mâle/femelle*
Antonymes contraires : *chaud/froid; grand/petit; riche/pauvre*

Remarque : même si elle n'est pas enseignée, la distinction entre antonymes contraires et antonymes contradictoires doit être connue des professeurs, afin que ceux-ci soient en mesure de choisir convenablement leurs exemples et de proposer des exercices cohérents.

Hyperonymie et hyponymie

- Pour définir l'hyperonymie et l'hyponymie, il convient de rappeler la notion d'extension nominale (cf. II.2.6) : l'extension du nom est l'ensemble des êtres ou objets auxquels le nom est applicable. Ainsi, l'extension du nom *chaise* est plus petite que l'extension du nom *siège* (l'ensemble des objets que l'on peut nommer *chaise* est inclus dans l'ensemble des objets que l'on peut nommer *siège*). *Siège* est un hyperonyme de *chaise* et *chaise* est un hyponyme de *siège* (au même titre que *tabouret*, *canapé*, etc.).



Hyperonymie et hyponymie

animal est un hyperonyme de *félin*,
qui est lui-même un hyperonyme de *chat*;
villa est un hyponyme de *maison*
qui est lui-même un hyponyme de *bâtiment*.

◆ POUR ALLER PLUS LOIN

Les notions d'hyperonymie et d'hyponymie désignent des relations d'inclusion entre des ensembles référentiels, c'est-à-dire entre des ensembles de choses, d'êtres ou d'événements auxquels les mots réfèrent. La plupart des mots ont un ou plusieurs hyponymes et un ou plusieurs hyperonymes : par exemple, *chat* est un hyponyme de *félin* (lui-même hyponyme de *mammifère*, qui est à son tour hyponyme de *animal*, etc.) mais un hyperonyme de *chat de race* et *chat de gouttière*, la dénomination *chat de race* étant elle-même un hyperonyme de *chat persan*, *chat siamois*, etc.

Au plan cognitif, on distingue cependant trois niveaux fondamentaux :

- **le niveau de base** : le niveau de base est le niveau le plus élevé auquel les membres d'une catégorie ont une forme générale semblable. Par exemple, *chat* ou *pomme* sont des noms appartenant au niveau de base. Le niveau de base est aussi le niveau le plus élevé auquel une unique image mentale peut être associée à la catégorie (il est possible de dessiner un chat ou une pomme) ;

- le **niveau superordonné** : le niveau superordonné est le niveau supérieur au niveau de base. Par exemple, *animal* ou *fruit* sont des noms appartenant au niveau superordonné. L'association avec une image mentale précise n'est plus possible (il n'est pas possible de produire un dessin correspondant à la catégorie générale *fruit* ou *animal*).
- le **niveau subordonné** : le niveau subordonné est le niveau inférieur au niveau de base. Par exemple, *pomme golden* ou *chat persan* appartiennent au niveau subordonné.

Niveau superordonné	<i>animal</i>	<i>fruit</i>
Niveau de base	<i>chat</i>	<i>pomme</i>
Niveau subordonné	<i>chat persan</i>	<i>pomme golden</i>

● NOTIONS GRAMMATICALES

HYPERONYME

HYPONYME

4.4.6

Homonymie

- L'homonymie est une relation entre des mots de significations différentes fondée sur leur forme, orale ou écrite. Les homonymes sont rangés en deux catégories :
- ils peuvent être des mots qui s'écrivent de la même façon mais n'ont pas le même sens (*la mousse des arbres*, *le mousse du bateau*). On les nomme « homonymes homographes ». Parfois, les homonymes homographes n'ont pas la même prononciation (*les fils de mon frère*, *les fils de laine*) ;
 - ils peuvent aussi être des mots qui se prononcent de la même façon mais s'écrivent de façon différente et n'ont pas le même sens (*vers*, *vert*, *verre*). On les nomme « homonymes homophones ».

Les homonymes

Homonymes homographes

la mousse des arbres, *le mousse du bateau* ;
les fils de mon frère, *les fils de laine*.

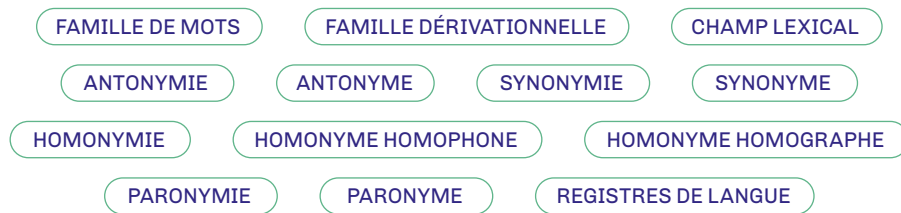
Homonymes homophones

un compte en banque, *les contes de Charles Perrault*,
le comte et la comtesse.

Remarque : on parle de « paronymie » lorsque des mots de sens différents s'écrivent ou se prononcent de manière presque semblable : *effraction* et *infrac-tion*, *décerner* et *discerner*, *illusion* et *allusion* sont des paronymes.

HISTOIRE DE LA LANGUE La connaissance des familles de mots repose évidemment sur des connaissances étymologiques. Par exemple, la connaissance de l'étymon latin *cor, cordis* (« cœur ») est utile à l'établissement de la famille du mot *cœur*. Les homonymes se caractérisent par le fait qu'ils ont des étymons distincts : la *mousse (des arbres)* est un mot issu du lat. *mulsa* « hydromel » (employé métaphoriquement pour désigner la plante) tandis que le *mousse (du bateau)* provient du latin vulgaire **muttius* « émoussé, tronqué » en raison de la coutume qui consistait à raser la tête des jeunes mousses.

NOTIONS GRAMMATICALES



Polysémie

4.4.7

- ▶ La polysémie désigne le fait qu'un mot soit pourvu de plusieurs sens différents mais qui présentent une certaine similarité. Ainsi, une *souris* peut notamment désigner un petit mammifère rongeur (c'est le sens premier du mot), mais il désigne également aujourd'hui un élément d'un ordinateur, par analogie avec la forme de la souris (corps + queue).
- ▶ La relation de similarité est la caractéristique distinctive de la polysémie, par rapport à l'homonymie. En effet, les homonymes sont également des mots qui ont plusieurs sens (*mousse*), mais ces sens n'ont aucune relation de similarité. C'est pourquoi l'homonymie est vue comme une relation entre deux mots distincts (il y a deux mots « mousse ») tandis que la polysémie est vue comme une relation entre les différents sens d'un seul et même mot (il y a un seul mot *souris*, qui a deux sens).
- ▶ On notera enfin que la polysémie ne concerne pas seulement les noms mais toutes les classes de mots, dont les verbes (*Une tuile est tombée du toit. La nuit tombe de bonne heure*).

Remarque : la polysémie d'un mot est parfois nommée « champ sémantique ». Cette notion est inutile si l'on admet celle de polysémie.

Polysémie

Un mot est polysémique s'il a plusieurs sens et s'il existe une relation de similarité entre ces différents sens.

Les principaux types de similarité qui sont mis en œuvre dans la polysémie sont les suivants :

Analogie : *souris*

sens premier : « rongeur »

sens analogique : « souris d'ordinateur »

Métaphore : *fleur*

sens premier : « partie de végétal »

sens métaphorique : *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* (Proust)

Métonymie : *salle*

sens premier : « pièce d'habitation »

sens métonymique : « public d'une salle de spectacle »

(*Une salle enthousiaste*)

Extension de sens : *minute*

sens premier : « soixante secondes »

par extension de sens : « court espace de temps »

(*J'arrive dans une minute*)

Restriction de sens : *homme*

sens premier : « être humain »

par restriction de sens : « être humain mâle adulte »

HISTOIRE DE LA LANGUE Tous les sens d'un mot ne sont pas apparus en même temps et certains mots peuvent gagner ou perdre des sens au cours de leur histoire. De même que les mots *souris* ou *bureau* ont vu leur polysémie s'accroître avec le développement du vocabulaire de l'informatique, le mot *ami* a désormais intégré dans beaucoup de dictionnaires le sens « ami sur un réseau social ». Inversement, la polysémie de *commerce* s'est réduite au cours du temps à son sens économique : le sens relationnel (*être en commerce avec quelqu'un*), encore très vivant au XVII^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle (chez Proust par exemple), est aujourd'hui désuet et par conséquent ne fait plus partie de la polysémie vivante de ce mot.

● NOTIONS GRAMMATICALES

POLYSÉMIE

SENS PREMIER

SENS ANALOGIQUE

SENS MÉTAPHORIQUE

EXTENSION DE SENS

RESTRICTION DE SENS

Conclusion générale

Les plans d'analyse

La présente terminologie grammaticale contient un ensemble de descriptions qui ne se situent pas toutes sur le même plan. Au-delà de cette terminologie, l'ensemble des plans d'analyse qu'il convient de distinguer sont les suivants :

- **le plan phonétique** : il consiste en une analyse des structures de la langue orale et par conséquent fait appel à l'alphabet phonétique international. Au plan phonétique, *Ces enfants sont heureux* se transcrit phonétiquement de la façon suivante : [sezãfãsõtøRø]. On observera que cette notation fait apparaître les liaisons (entre *ces* et *enfants* et entre *sont* et *heureux*) qui n'apparaissent pas à l'écrit ;
- **le plan graphématique** : il consiste en une analyse de la réalisation écrite de la langue orale. L'essentiel des questions d'orthographe se situe sur ce plan. Dans *Ces enfants sont heureux*, on observera, au niveau graphématique, que la transcription graphique de la suite de phonèmes [sezãfãsõtøRø] pose notamment le problème de la réalisation de [se] (*ces* ou *ses*?), ou encore de la présence des digrammes (graphèmes composés de deux lettres) EN, AN correspondant tous deux au même phonème [ã] ;
- **le plan morphologique** : il consiste en une analyse des formes des mots selon leur sens. La morphologie grammaticale analyse les variations grammaticales des formes des mots (par exemple le passage de *enfant* singulier à *enfants* pluriel, ou encore les variations des formes des verbes dans leur conjugaison :

sont, forme du verbe *être*). La morphologie lexicale s'intéresse à la formation des mots (mots dérivés (*enfantin*, dérivé de *enfant*) ou composés (*petit-enfant*) par exemple);

- **le plan syntaxique** : il consiste essentiellement en l'analyse des fonctions dans la phrase. Dans *Ces enfants sont heureux*, on dira, sur un plan syntaxique, que le groupe nominal *ces enfants* est le sujet du verbe *être* et que *heureux* est l'attribut du sujet *ces enfants*;
- **le plan morphosyntaxique** : il consiste en une analyse des phénomènes d'accord, qui croisent les plans syntaxique et morphologique. En effet, l'accord consiste en une variation morphologique conditionnée par une relation syntaxique. Dans *Ces enfants sont heureux*, on remarquera, au plan morphosyntaxique, que le pluriel du sujet *ces enfants* entraîne l'utilisation de la troisième personne du pluriel du verbe *être* (*sont*). Le plan morphosyntaxique est également un plan crucial pour l'étude de l'orthographe (l'identification de *sont* comme troisième personne du pluriel du verbe *être* permet d'éviter la confusion avec le déterminant possessif *son*);
- **le plan sémantique** : il consiste en la description du sens des mots et des phrases indépendamment de leur prise en charge par un locuteur particulier. La description sémantique des mots est fournie par les dictionnaires. La description sémantique d'une phrase comme *Les enfants jouent* conduit par exemple à observer qu'elle est composée d'un agent (*les enfants*) qui effectue une action exprimée par un prédicat (*jouent*) ou encore que la nature du prédicat oblige, pour le sens sélectionné, à avoir un agent animé (**le ballon joue*);

- **le plan pragmatique ou énonciatif** : il consiste en l'analyse de la prise en charge de la phrase par un locuteur particulier, à un moment particulier, dans un lieu particulier et s'adressant à un interlocuteur particulier. La phrase *Ces enfants sont heureux* contient un déterminant démonstratif (*ces*) dont le sens renvoie à la situation d'énonciation (les enfants que je montre ou qui sont autour de nous) ainsi qu'un verbe au présent qui s'interprète également en fonction du temps de l'énonciation ;
- **le plan textuel** : il consiste en l'analyse de la structuration du texte. Dans le cadre restreint de cette terminologie, ce plan d'analyse prend notamment en charge l'étude des connecteurs ;
- **le plan référentiel** : il consiste en la prise en compte des réalités extralinguistiques en tant qu'elles sont visées par les énoncés. Les langues ont des structures autonomes, largement indépendantes des structures du monde extralinguistique, mais elles ont malgré tout pour rôle de permettre la référence aux êtres, objets ou événements du monde extralinguistique.

Dans la pratique scolaire de la grammaire, il est essentiel de savoir différencier ces plans pour être en mesure de proposer des activités grammaticales homogènes. Par exemple, l'étude des conjugaisons du verbe, qui relève de la morphologie verbale, est indépendante de l'étude des valeurs des temps, qui relève de la sémantique. Ou encore, un exercice portant sur les équivalents féminins de *cheval*, *porc* ou *coq* sollicite des connaissances lexicales, donc se situe sur le plan sémantique, tandis que l'étude de la transformation de formes masculines en formes féminines – ou l'inverse – (*ami/amie*; *chien/chienne*; *menteur/menteuse*, etc.) relève du plan d'analyse morphologique.

Cette terminologie ne prétend aucunement fournir l'ensemble des termes permettant de décrire la grammaire française. Comme on l'a remarqué à plusieurs reprises, la tradition grammaticale scolaire française ne retient pas certaines distinctions, qui sont cependant utiles pour décrire certaines structures, et qui sont d'ailleurs utilisées par les linguistes. L'objectif de cette terminologie est d'unifier les pratiques métalinguistiques dans les classes, depuis l'école élémentaire jusqu'au lycée. Autrement dit, elle vise à faire en sorte que les objets grammaticaux soient toujours nommés de la même façon, quel que soit le niveau des élèves, et dans toute la France. C'est à cette condition qu'on peut espérer que les connaissances grammaticales se stabilisent et se cumulent réellement chez les élèves tout au long de leur scolarité. Mais cela suppose également que les termes grammaticaux soient régulièrement utilisés pour décrire des structures canoniques (ou prototypiques), la compétence ainsi acquise permettant ultérieurement de décrire les structures plus atypiques que l'on trouve dans les textes. Il ne suffit donc pas que les termes grammaticaux soient clairement définis : il faut encore savoir les utiliser, et plus précisément avoir à l'esprit que leur champ d'applicabilité évolue au cours de la scolarité, depuis les structures les plus fréquentes, les plus régulières et les plus canoniques, jusqu'aux structures moins fréquentes et moins conformes à l'organisation générale du système de la langue française. Plus tard, l'analyse de ces structures plus complexes conduira les élèves à apporter un regard critique sur la terminologie scolaire qui aura été le socle de leurs connaissances grammaticales et, peut-être, à véritablement **penser** leur langue.

Annexes

Tableau 1 :

Les natures de mot (ou de groupe de mots) pour chaque fonction

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Fonctions au niveau de la phrase		
Sujet	Groupe nominal (GN)	
	GN de type Dét + N	<u>Le facteur distribue le courrier.</u>
	GN avec expansion nominale	<u>Le facteur de mon quartier distribue le courrier le matin.</u>
	GN réduit au nom propre	<u>Alice est avocate.</u>
	GN réduit au nom commun	<u>Bagnole est un mot familier.</u> <u>Noblesse oblige.</u>
	Pronom	
	Pronom personnel	<u>Elle distribue le courrier.</u>
	Pronom démonstratif	<u>Cela sera très utile.</u>
	Pronom possessif	<u>Le mien est en panne.</u>
	Pronom indéfini	<u>Chacun fait son travail.</u>
	Pronom interrogatif	<u>Qui a fait cela ?</u>
	Pronom relatif	<u>Un livre qui a été publié en France.</u>
	Infinitif	
	Infinitif	<u>Jouer me repose.</u>
Groupe infinitif	<u>Jouer du piano me repose.</u>	

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Proposition subordonnée		
	Proposition subordonnée conjonctive	<i>Qu'elle soit en retard me surprend beaucoup.</i>
	Proposition subordonnée relative substantive	<i>Qui se ressemble s'assemble.</i>
	Proposition subordonnée interrogative partielle	<i>Pourquoi elle a voulu partir si vite demeure inexplicé.</i>
Complément circonstanciel	Groupe prépositionnel	
	Groupe nominal prépositionnel (GNP)	<i>Le facteur distribue le courrier à huit heures.</i>
	groupe pronominal prépositionnel	<i>Le facteur distribue le courrier devant moi.</i>
	groupe infinitif prépositionnel	<i>Le facteur distribue le courrier avant de partir.</i>
	Gérondif	<i>Le facteur distribue le courrier en se dépêchant.</i>
	Groupe nominal (GN)	
	GN de type Dét + N	<i>Le facteur distribue le courrier le matin.</i>
	GN avec expansion nominale	<i>Ce facteur distribue le courrier les jours où le facteur habituel est absent.</i>
	Adverbe	<i>Le facteur distribue le courrier aujourd'hui.</i>
	Proposition subordonnée	
	Proposition subordonnée circonstancielle	<i>Le facteur distribue le courrier quand le jour se lève.</i>
	Proposition subordonnée participiale	<i>Le travail achevé, le facteur rentre chez lui. Le temps aidant, le facteur connaîtra les habitants du quartier.</i>

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Fonctions dans le groupe verbal		
Complément d'objet direct	Groupe nominal (GN)	
	GN de type Dét + N	<i>Le facteur distribue <u>le courrier</u>.</i>
	GN avec expansion nominale	<i>Le facteur distribue <u>le courrier du jour</u>.</i>
	GN réduit au nom propre	<i>Le facteur aime <u>Alice</u>.</i>
	Pronom	
	Pronom personnel	<i>Le facteur <u>le</u> distribue.</i>
	Pronom démonstratif	<i>J'ai compris <u>cela</u>.</i>
	Pronom possessif	<i>Il veut <u>le mien</u>.</i>
	Pronom indéfini	<i>Elle lit <u>tout</u>.</i>
	Pronom interrogatif	<i><u>Que</u> fait le facteur ?</i>
Pronom relatif	<i>Le facteur <u>que</u> tu connaissais a été muté.</i>	
Infinitif		
Infinitif	<i>Elle souhaite <u>réussir</u>.</i>	
Groupe infinitif	<i>Elle souhaite <u>réussir sa vie</u>.</i>	
Proposition subordonnée		
Proposition subordonnée conjonctive	<i>Je sais <u>que vous avez raison</u>.</i>	
Proposition subordonnée relative substantive	<i>Embrassez <u>qui vous voudrez</u>.</i>	
Proposition subordonnée interrogative totale	<i>On vous a demandé <u>si vous vouliez vous inscrire</u>.</i>	
Proposition subordonnée interrogative partielle	<i>On vous a demandé <u>pourquoi vous vouliez vous inscrire</u>.</i>	
Proposition infinitive	<i>J'entends <u>les enfants jouer dans la cour</u>.</i>	

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Complément d'objet indirect	Groupe nominal prépositionnel (GNP)	
	GNP de type Prép + Dét + N	<i>Elle parle <u>de mon facteur</u>.</i>
	GNP avec expansion nominale	<i>Elle parle <u>du facteur de son quartier</u>.</i>
	GNP réduit au nom propre	<i>Elle parle <u>d'Alice</u>.</i>
	Pronom	
	Pronom personnel	<i>Le facteur <u>lui</u> parle. Le facteur <u>en</u> parle.</i>
	Pronom démonstratif	<i>Elle parle <u>de celui-ci</u>.</i>
	Pronom possessif	<i>Elle parle <u>de la sienne</u>.</i>
	Pronom indéfini	<i>Elle parle <u>de tout</u>.</i>
	Pronom interrogatif	<i><u>À qui</u> parle le facteur ?</i>
Pronom relatif	<i>Le facteur <u>à qui</u> tu parlais a été muté.</i>	
Pronom adverbial	<i>Jeanne a fait un beau voyage en Afrique : elle <u>en</u> parle souvent. Alice apprécie la piscine de sa commune : elle <u>y</u> va régulièrement.</i>	
Infinitif		
Infinitif	<i>Elle parle <u>de réussir</u>.</i>	
Groupe infinitif	<i>Elle parle <u>de réussir sa vie</u>.</i>	
Proposition subordonnée		
Proposition subordonnée conjonctive	<i>Je m'attends <u>à ce que vous ayez raison</u>.</i>	
Proposition subordonnée relative substantive	<i>Je pense <u>à ce que vous m'avez dit</u>.</i>	
Proposition subordonnée interrogative totale	<i>Je ne me souviens pas <u>s'il souhaitait venir</u>.</i>	
Proposition subordonnée interrogative partielle	<i>Je me souviens <u>pourquoi il souhaitait venir</u>.</i>	

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Complément d'agent	Groupe nominal prépositionnel (GNP)	
	GNP de type Prép + Dét + N	<i>Ce bâtiment a été construit <u>par une architecte.</u></i>
	GNP avec expansion nominale	<i>Ce bâtiment a été construit <u>par une célèbre architecte.</u></i>
	GNP réduit au nom propre	<i>Titus est aimé <u>par (ou de) Bérénice.</u></i>
	Pronom relatif	<i>Le professeur de piano par <u>qui</u> j'ai été formé est très réputé.</i>
Complément du verbe impersonnel	Infinitif	
	Infinitif	<i>Il faut <u>partir.</u></i>
	Groupe infinitif	<i>Il faut <u>partir de cet endroit.</u></i>
	Proposition subordonnée	
	Proposition subordonnée conjonctive	<i>Il faut <u>que tu partes.</u></i>
Attribut du sujet	Adjectif	
	Adjectif	<i>Alice est <u>grande.</u></i>
	Groupe adjectival	<i>Alice est <u>très grande.</u></i>
	Groupe nominal	
	GN de type Dét + N	<i>Alice est <u>mon avocate.</u></i>
	GN avec expansion nominale	<i>Alice est <u>une bonne avocate.</u></i>
	GN réduit au nom commun	<i>Alice est <u>avocate.</u></i>
	GN réduit au nom propre	<i>Mon avocate est <u>Alice.</u></i>
	GNP	<i>Alice est <u>en retard.</u></i>
	Pronom	
	Pronom personnel	<i>Avocate, <u>elle</u> l'est depuis deux ans.</i>
	Pronom démonstratif	<i>Le bon livre est <u>celui-ci.</u></i>

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
	Pronom possessif	<i>Ce livre est <u>le mien</u>.</i>
	Pronom indéfini	<i>Il n'est plus <u>le même</u>.</i>
	Pronom interrogatif	<i><u>Quelles</u> sont vos intentions ?</i>
	Pronom relatif	<i>On ne reconnaît plus la grande actrice <u>qu'elle</u> fut.</i>
Infinitif		
	Infinitif	<i>Une chose est <u>d'apprendre</u> ; une autre est <u>de comprendre</u>.</i>
	Groupe infinitif	<i>Une chose est <u>d'apprendre ses leçons</u> ; une autre est <u>de les comprendre</u>.</i>
Proposition subordonnée		
	Proposition subordonnée conjonctive	<i>Le problème est <u>qu'elle ne comprend pas la question</u>.</i>
	Proposition subordonnée relative substantive	<i>Elle est <u>qui elle veut</u>.</i>
	Proposition subordonnée interrogative partielle	<i>La question est <u>pourquoi elle ne reste pas</u>.</i>
Attribut du complément d'objet direct	Adjectif	
	Adjectif	<i>Elles estiment Alice <u>compétente</u>.</i>
	Groupe adjectival	<i>Elles estiment Alice <u>suffisamment compétente</u>.</i>
Complément (circonstanciel) du verbe	Groupe nominal	
	GN réduit au nom commun	<i>On a élu Alice <u>présidente</u>.</i>
	GNP	<i>Ils tiennent cet homme <u>pour le responsable</u>.</i>
	Proposition subordonnée relative	<i>Je la vois <u>qui arrive</u>.</i>
	Adverbe	<i>Elle agit <u>fermement</u>.</i>
	GNP	<i>Elle agit <u>d'une façon brutale</u>.</i>

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Fonctions dans le groupe nominal		
Complément du nom	Groupe prépositionnel	
	GNP	<i>Le château <u>de ma mère</u>.</i>
	groupe pronominal	<i>Une idée <u>à lui</u>.</i>
	prépositionnel	<i>Le souci <u>de chacun</u>.</i>
	groupe infinitif prépositionnel	<i>Un livre <u>à lire</u>.</i>
	groupe adverbial	<i>La littérature <u>d'aujourd'hui</u>.</i>
	prépositionnel	<i>Le film <u>d'hier</u>.</i>
	Proposition subordonnée	
	Proposition subordonnée conjonctive	<i>La crainte <u>qu'elle parte</u> m'envahit.</i>
	Proposition subordonnée relative substantive	<i>Le livre <u>de qui tu sais</u> se vend bien.</i>
Épithète	Adjectif	
	Adjectif	<i>Une avocate <u>remarquable</u>.</i>
	Groupe adjectival	<i>Une avocate <u>vraiment remarquable</u>.</i>
		<i>Une avocate <u>remarquable à tous égards</u>.</i>
	Groupe nominal (GN)	
	GN réduit au nom commun	<i>Un bijou <u>fantaisie</u>.</i>
	GN réduit au nom propre	<i>Le poète <u>Hugo</u>.</i>
	GN avec expansion nominale	<i>Des films <u>grand public</u>.</i>
	Proposition subordonnée	
	Proposition subordonnée relative adjectivale	<i>Les élèves <u>qui avaient bien révisé</u> ont obtenu d'excellentes notes.</i>
Complément de l'adjectif	GNP	<i>Elle est heureuse <u>de sa réussite</u>.</i>
	Adverbe	<i>Une écriture <u>peu lisible</u>.</i>

Fonction	Nature (mot ou groupe de mots)	Exemple
Apposition	Adjectif	
	Adjectif	<i>Cette avocate, <u>remarquable</u>, a gagné le procès.</i>
	Groupe adjectival	<i>Cette avocate, <u>vraiment remarquable</u>, a gagné le procès.</i>
	Groupe nominal	
	GN de type Dét + N	<i>Cette femme, <u>une avocate</u>, lui a téléphoné.</i>
	GN réduit au nom commun	<i>Une femme, <u>avocate</u>, lui a téléphoné.</i>
	GN réduit au nom propre	<i>Cette femme, <u>Alice</u>, lui a téléphoné.</i>
	GN avec expansion nominale	<i>Cette femme, <u>une avocate très connue dans la région</u>, lui a téléphoné.</i>
	Proposition subordonnée	
	Proposition subordonnée relative adjectivale	<i>Les élèves, <u>qui avaient bien révisé</u>, ont obtenu d'excellentes notes.</i>
Fonctions textuelles et énonciatives		
Balise textuelle	Adverbe	<i><u>Premièrement</u>, ... <u>deuxièmement</u>, ... <u>enfin</u>...</i>
Modalisation	Adverbe	<i><u>Bizarrement</u>, elle a agi.</i>
Auto-énonciative	Adverbe	<i><u>Franchement</u>, je suis scandalisé par cette situation.</i>

Tableau 2 :

Les fonctions possibles pour chaque nature de mot (ou de groupe de mots)

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Groupe nominal (GN)		
GN de type Dét + N	Sujet	<i><u>Le facteur distribue le courrier.</u></i>
	Complément d'objet direct	<i><u>Le facteur distribue le courrier.</u></i>
	Attribut du sujet	<i><u>Alice est mon avocate.</u></i>
	Complément circonstanciel	<i><u>Le facteur distribue le courrier le matin.</u></i>
	Apposition	<i><u>Cette femme, une avocate, lui a téléphoné.</u></i>
GN avec expansion nominale	Sujet	<i><u>Le facteur de mon quartier distribue le courrier le matin.</u></i>
	Complément d'objet direct	<i><u>Le facteur distribue le courrier du jour.</u></i>
	Attribut du sujet	<i><u>Alice est une bonne avocate.</u></i>
	Complément circonstanciel	<i><u>Ce facteur distribue le courrier les jours où le facteur habituel est absent.</u></i>
	Épithète	<i><u>Des films grand public.</u></i>
	Apposition	<i><u>Cette femme, une avocate très connue dans la région, lui a téléphoné.</u></i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
GN réduit au nom propre	Sujet	<i><u>Alice</u> est avocate.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Le facteur aime <u>Alice</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Mon avocate est <u>Alice</u>.</i>
	Épithète	<i>Le poète <u>Hugo</u>.</i>
	Apposition	<i>Cette femme, <u>Alice</u>, lui a téléphoné.</i>
GN réduit au nom commun	Sujet	<i><u>Bagnole</u> est un mot familier. <u>Noblesse</u> oblige.</i>
	Attribut du sujet	<i>Alice est <u>avocate</u>.</i>
	Épithète	<i>Un bijou <u>fantaisie</u>.</i>
	Apposition	<i>Une femme, <u>avocate</u>, lui a téléphoné.</i>
	Attribut du complément d'objet direct	<i>On a élu Alice <u>présidente</u>.</i>

Groupe prépositionnel

Groupe nominal prépositionnel (GNP)	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de mon facteur</u>.</i>
	Complément circonstanciel	<i><u>À huit heures</u> le facteur distribue le courrier.</i>
	Attribut du sujet	<i>Alice est <u>en retard</u>.</i>
	Attribut du complément d'objet direct	<i>Ils tiennent cet homme <u>pour le responsable</u>.</i>
	Complément du nom	<i>Le château <u>de ma mère</u>.</i>
	Complément de l'adjectif	<i>Elle est heureuse <u>de sa réussite</u>.</i>
	Complément d'agent	<i>Ce bâtiment a été construit <u>par une architecte</u>.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Groupe pronominal prépositionnel	Complément circonstanciel	<i>Le facteur distribue le courrier <u>devant moi</u>.</i>
	Complément du nom	<i>Une idée <u>à lui</u>. Le souci <u>de chacun</u>.</i>
groupe infinitif prépositionnel	Complément circonstanciel	<i><u>Avant de partir</u> le facteur distribue le courrier.</i>
	Complément du nom	<i>Un livre <u>à lire</u>.</i>
Groupe adverbial prépositionnel	Complément du nom	<i>La littérature <u>d'aujourd'hui</u>. Le film <u>d'hier</u>.</i>
Gérondif	Complément (circonstanciel) du verbe	<i>Le facteur distribue le courrier <u>en se dépêchant</u>.</i>
Adjectif		
Adjectif	Épithète	<i>Une avocate <u>remarquable</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Alice est <u>grande</u>.</i>
	Attribut du complément d'objet direct	<i>Elles estiment Alice <u>compétente</u>.</i>
	Apposition	<i>Cette avocate, <u>remarquable</u>, a gagné le procès.</i>
Groupe adjectival	Épithète	<i>Une avocate <u>vraiment remarquable</u>. Une avocate <u>remarquable à tous égards</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Alice est <u>très grande</u>.</i>
	Attribut du complément d'objet direct	<i>Elles estiment Alice <u>suffisamment compétente</u>.</i>
	Apposition	<i>Cette avocate, <u>vraiment remarquable</u>, a gagné le procès.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Adverbe	Complément circonstanciel	<i><u>Aujourd'hui</u> le facteur distribue le courrier.</i>
	Complément de l'adjectif	<i>Une écriture <u>peu</u> lisible.</i>
	Complément du verbe	<i>Elle agit <u>fermement</u>.</i>
	Connecteur	<i>Il fait très beau ce matin. <u>Pourtant</u> je n'ai pas envie de sortir.</i>
	Balise textuelle	<i><u>Premièrement</u>, ... <u>deuxièmement</u>, ... <u>enfin</u>...</i>
	Modalisateur	<i><u>Bizarrement</u>, elle a agi.</i>
	Auto-énonciatif	<i><u>Franchement</u>, je suis scandalisé par cette situation.</i>
Pronom		
Pronom personnel	Sujet	<i><u>Elle</u> distribue le courrier.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Le facteur <u>le</u> distribue.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Le facteur <u>lui</u> parle. Le facteur <u>en</u> parle.</i>
	Attribut du sujet	<i>Avocate, elle <u>l'est</u> depuis deux ans.</i>
Pronom démonstratif	Sujet	<i><u>Cela</u> sera très utile.</i>
	Complément d'objet direct	<i>J'ai compris <u>cela</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de celui-ci</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Le bon livre est <u>celui-ci</u>.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Pronom possessif	Sujet	<i><u>Le mien</u> est en panne.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Il veut <u>le mien</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de la sienne</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Ce livre est <u>le mien</u>.</i>
Pronom indéfini	Sujet	<i><u>Chacun</u> fait son travail.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Elle lit <u>tout</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de tout</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Il n'est plus <u>le même</u>.</i>
Pronom interrogatif	Sujet	<i><u>Qui</u> a fait cela ?</i>
	Complément d'objet direct	<i><u>Que</u> fait le facteur ?</i>
	Complément d'objet indirect	<i><u>À qui</u> parle le facteur ?</i>
	Attribut du sujet	<i><u>Quelles</u> sont vos intentions ?</i>
Pronom relatif	Sujet	<i>Un livre <u>qui</u> a été publié en France.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Le facteur <u>que</u> tu connaissais a été muté.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Le facteur <u>à qui</u> tu parlais a été muté.</i>
	Attribut du sujet	<i>On ne reconnaît plus la grande actrice <u>qu'</u>elle fut.</i>
	Complément d'agent	<i>Le professeur de piano par <u>qui</u> j'ai été formé est très réputé.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Pronom adverbial	Complément d'objet indirect	<i>Jeanne a fait un beau voyage en Afrique : elle <u>en</u> parle souvent.</i> <i>Alice apprécie la piscine de sa commune : elle <u>y</u> va régulièrement.</i>
	Complément (circonstanciel) du verbe	<i>Le facteur <u>y</u> distribue le courrier [dans ce quartier].</i>
Infinif		
Infinif	Sujet	<i><u>Jouer</u> me repose.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Elle souhaite <u>réussir</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de réussir</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Une chose est <u>d'apprendre</u> ; une autre est <u>de comprendre</u>.</i>
Groupe infinitif		
	Sujet	<i><u>Jouer du piano</u> me repose.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Elle souhaite <u>réussir sa vie</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Elle parle <u>de réussir sa vie</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Une chose est <u>d'apprendre ses leçons</u> ; une autre est <u>de les comprendre</u>.</i>
	Complément du verbe impersonnel	<i>Il faut <u>partir de cet endroit</u>.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Proposition subordonnée		
Proposition subordonnée conjonctive	Sujet	<i><u>Qu'elle soit en retard</u> me surprend beaucoup.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Je sais <u>que vous avez raison</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Je m'attends à <u>ce que vous ayez raison</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Le problème est <u>qu'elle ne comprend pas la question</u>.</i>
	Complément du nom	<i>La crainte <u>qu'elle parte</u> m'envahit.</i>
	Complément du verbe impersonnel	<i>Il faut <u>que tu partes</u>.</i>
Proposition subordonnée relative substantive	Sujet	<i><u>Qui se ressemble</u> s'assemble.</i>
	Complément d'objet direct	<i>Embrassez <u>qui vous voudrez</u>.</i>
	Complément d'objet indirect	<i>Je pense à <u>ce que vous m'avez dit</u>.</i>
	Attribut du sujet	<i>Elle est <u>qui elle veut</u>.</i>
	Complément du nom	<i>Le livre <u>de qui tu sais</u> se vend bien.</i>
Proposition subordonnée relative adjective	Épithète	<i>Les élèves <u>qui avaient bien révisé</u> ont obtenu d'excellentes notes.</i>
	Apposition	<i>Les élèves, <u>qui avaient bien révisé</u>, ont obtenu d'excellentes notes.</i>
	Attribut du complément d'objet direct	<i>Je la vois <u>qui arrive</u>.</i>

Nature (mot ou groupe de mots)	Fonction	Exemple
Proposition subordonnée interrogative partielle	Sujet	<u>Pourquoi elle a voulu partir si vite</u> demeure inexplicé.
	Complément d'objet direct	On vous a demandé <u>pourquoi vous vouliez vous inscrire.</u>
	Complément d'objet indirect	Je me souviens <u>pourquoi il souhaitait venir.</u>
	Attribut du sujet	La question est <u>pourquoi elle ne reste pas.</u>
Proposition subordonnée interrogative totale	Complément d'objet direct	On vous a demandé <u>si vous vouliez vous inscrire.</u>
	Complément d'objet indirect	Je ne me souviens pas <u>s'il souhaitait venir.</u>
Proposition subordonnée circonstancielle	Complément circonstanciel	<u>Quand le jour se lève,</u> le facteur distribue le courrier.
Proposition subordonnée participiale	Complément circonstanciel	<u>Le travail achevé,</u> le facteur rentre chez lui. <u>Le temps aidant,</u> le facteur connaîtra les habitants du quartier.
Proposition subordonnée infinitive	Complément d'objet direct	J'entends <u>les enfants jouer dans la cour.</u>

Index

Index

Numéros de page : Niveau I, Niveau II

A

- Acronyme **171**
- Actualisation **106**
- Adjectif **19, 21, 28, 38, 89, 96, 98, 101, 104, 128, 153, 156, 159**
- Adjectif numéral ordinal **117**
- Adjectif qualificatif **104**
- Adjectif relationnel **104**
- Adjectif verbal **153, 156**
- Adverbe **17, 20, 28, 39, 74, 90, 91, 99, 128, 131, 153, 159**
 - Affirmatif **81**
 - Auto-énonciatif **129**
 - Énonciatif **128**
 - Exclamatif **77**
 - Intensité (d') **39, 128**
 - Interrogatif **39, 70, 128**
 - Lieu **39, 128**
 - Manière **39, 128, 130**
 - Modalisateur **129**
 - Négation (de) **39, 73, 81, 128**
 - Temps **39, 128**
 - Textuel **128**
- Affirmation (adverbe) **81**
- Agent **141**
- Agent (complément d') **76, 126**
- Agglutiner (s') **109**
- Allocutaire **107, 110**
- Allomorphe **167**
- Analogie **177**
- Anaphorique (emploi) **109, 112, 118, 122, 125**
- Antécédent **32, 42, 59, 111, 118, 125**
- Anticipation **148**
- Antonomase **169**
- Antonyme **49, 174**
 - Contradictoire **174**
 - Contraire **174**
- Antonymie **48, 173**
- Apostrophe (fonction) **72**
- Appartenance **95**
- Apposition (fonction) **55, 94, 96, 97, 98, 99, 152, 156, 157, 158**
- Arbitraire du signe (principe) **134**
- Archaïsme **162, 163**
- Article défini **30, 107, 111, 112**
 - Forme agglutinée **107**
 - Forme contractée **30, 31, 107, 108**
- Article indéfini **30, 107, 116**
- Article partitif **31, 107**
- Aspect **135, 140, 146**
 - Aspect accompli **146, 150**
 - Aspect borné **146**
 - Aspect grammatical **146**
 - Aspect inchoatif **146**
 - Aspect lexical **146**
 - Aspect non accompli **146, 150**
 - Aspect non borné **146**
 - Aspect progressif **146**
 - Aspect sémantique **146**
 - Aspect terminatif **146**
- Assertion **25, 66, 70, 72**
- Atténuation **71, 145**
- Attribut du COD (fonction) **16, 86, 89**
- Attribut du sujet (fonction) **15, 16, 21, 38, 55, 61, 84, 86, 124, 126, 151, 158**
- Attributif (verbe) **16, 21, 84, 86, 87, 88, 141**
- Atypique (phrase) **80**
- Auto-énonciatif (adverbe) **129**
- Autonymique (modalisation) **100**

Auxiliaire (verbe) **33, 86, 88, 138**
 Averbale (phrase) **80, 82**

B

Balise textuelle **129**
 Base **137, 165**

C

Cataphorique (emploi) **109, 112, 122**
 Causalité (idée) **65**
 Champ lexical **48, 172**
 Champ sémantique **50, 177**
 Classe grammaticale **45, 101**
 Clivage **78**
 Comparatif (adjectif, adverbe)
 Comparatif d'égalité **105, 130**
 Comparatif de supériorité **105, 130**
 Comparatif d'infériorité **105, 130**
 Complément circonstanciel
 du verbe **93, 128**
 Complément circonstanciel
 (fonction) **17, 20, 57, 58, 60, 63, 89, 90, 126, 129, 152, 154**
 Accompagnement **91**
 But **91**
 Cause **18, 91, 156**
 Concession **92**
 Condition **156**
 Conséquence **91**
 Hypothèse **92**
 Lieu **18, 91, 92**
 Manière **91, 156**
 Moyen **91, 155, 156**
 Opposition **156**
 Temps **18, 90, 156**
 Complément d'agent (fonction) **76, 126**
 Complément de l'adjectif
 (fonction) **97, 151**

Complément d'objet (fonction) **15, 84**
 Complément d'objet direct
 (COD) **15, 16, 20, 55, 59, 60, 62, 64, 84, 124, 126, 151, 154**
 Complément d'objet indirect
 (COI) **15, 16, 20, 60, 84, 85, 93, 124, 126, 151**
 Complément d'objet interne **86**
 Complément du nom (fonction) **19, 21, 55, 60, 94, 96, 126, 152**
 Complément du verbe
 impersonnel **55, 86**
 Concept **101, 159**
 Concomitance (idée) **65**
 Conditionnel passé **36, 144**
 Conditionnel présent **36, 144**
 Conjecture (valeur) **145**
 Conjonction **28, 43, 159**
 Conjonction de coordination **24, 43, 131**
 Conjonction de subordination **23, 43, 52, 53, 57, 132, 148**
 But **132**
 Cause **132**
 Comparaison **133**
 Concession **132**
 Conséquence **132**
 Hypothèse **133**
 Temps **23, 132**
 Connecteur (argumentatif/
 textuel) **65, 129**
 Connotation **172**
 Conversion **169**
 Coordination **22, 24, 65**
 Corrélatif (système) **58**
 Corrélacion **58**

D

Déclaratif (type) **25, 66, 68, 71, 77, 80**
 Défectif (mode) **149**
 Défense **72, 149**
 Degré (adjectif) **104**

Degré (adverbe de manière) **130**
 Déictique **107, 110, 112, 118, 122**
 Délibérative (valeur) **152**
 Dénotation **172**
 Désinence **33, 136, 137**
 Destination **95**
 Détachement **78, 122**
 Déterminant **19, 28, 30, 73, 94, 106, 159**

Déterminant défini **112**
Déterminant démonstratif **30, 32, 111, 112**
Déterminant exclamatif **77, 116**
Déterminant indéfini **114**
Déterminant interrogatif **64, 70, 113**
Déterminant numéral **116**
Déterminant possessif **31, 110, 112, 121**
Déterminant relatif **117**

Deuxième groupe (verbe du) **35, 138**
 Diachronie **161, 164, 166**
 Discours **102, 106, 112**
 Disjointes (formes) (pronom personnel) **42**
 Doublets **161, 163**
 Doute **147**

E

Ellipse (du sujet) **25**
 Elliptique (phrase) **81, 82**
 Emphatique (forme) **72, 78, 122**
 Emploi absolu (verbe transitif) **85**
 Emploi anaphorique **109, 112, 118, 122, 125**
 Emploi cataphorique **109, 112, 122**
 Emploi générique **109, 114, 118, 125**
 Emploi spécifique **109**
 Emprunt **161, 162**
 Énonciatif (adverbe) **128**
 Énonciatif (plan) **182**
 Énonciation **72, 107**

Épithète (fonction) **19, 21, 38, 96, 156, 158**
 Être animé **29, 103**
 Être inanimé **29, 103**
 Étymologie **161, 163**
 Éventualité (valeur) **145**
 Exclamatif (adverbe) **77**
 Exclamatif (déterminant) **77, 116**
 Exclamation (point) **77**
 Exclamative (forme) **26, 72, 77, 116**
 Exclamative (valeur) **152**
 Expansion du groupe nominal **94**
 Expansion du nom **19, 94**
 Explétive (négation) **74**
 Expression figée **168**
 Extension nominale **98, 175**
 Extension (sens) **178**
 Extraction **78, 122**

F

Factitive (construction) **86**
 Famille de mots **171**
 Famille dérivationnelle **171, 172**
 Figement **168**
 Focalisation **78**
 Fonction (définition) **19, 64**
 Fonction apostrophe **72**
 Fonction apposition **55, 94, 96, 97, 98, 99, 152, 156, 157, 158**
 Fonction attribut du COD **16, 86, 89**
 Fonction attribut du sujet **15, 16, 21, 38, 55, 61, 84, 86, 124, 126, 151, 158**
 Fonction auto-énonciative **99**
 Fonction complément circonstanciel **17, 20, 57, 58, 60, 63, 89, 90, 126, 129, 152, 154**
 Fonction complément d'agent **76, 126**
 Fonction complément de l'adjectif **97, 151**
 Fonction complément d'objet **15, 84**

Fonction complément d'objet direct (COD) **15, 16, 20, 55, 59, 60, 62, 64, 84, 124, 126, 151, 154**

Fonction complément d'objet indirect (COI) **15, 16, 20, 60, 84, 85, 93, 124, 126, 151**

Fonction complément du nom **19, 21, 55, 60, 94, 96, 126, 152**

Fonction de balise textuelle **100**

Fonction de connecteur **100, 129**

Fonction de modalisateur **99, 129, 136**

Fonction énonciative **99**

Fonction épithète **19, 21, 38, 96, 156, 158**

Fonction sujet **14, 20, 55, 59, 60, 62, 63, 83, 124, 126, 151**

Fonction textuelle **100**

Formation populaire **161, 163**

Formation savante **161, 163**

Forme contractée **30, 31, 107, 108**

Forme de phrase **26, 72, 76**

Forme emphatique **72, 78, 122**

Forme exclamative **26, 72, 77, 116**

Forme impersonnelle **72, 79**

Forme négative **26, 73**

Forme passive **26, 72, 76, 79**

Formule de politesse **81**

Futur **36, 144**

Futur antérieur **36, 144**

G

Généricité **114**

Générique (emploi) **109, 114, 118, 125**

Genre (masculin/féminin) **29, 38, 41, 135, 143, 150**

Gérondif **91, 154**

Grammaticalisation **140**

Graphématique (plan) **180**

Groupe adjectival **96**

Groupe adverbial **129**

Groupe adverbial prépositionnel **40, 94**

Groupe circonstanciel **12, 17, 24, 52, 82, 89**

Groupe déterminant **115**

Groupe infinitif **84, 85, 91, 151**

Groupe infinitif prépositionnel **40, 90, 91, 94**

Groupe nominal **14, 16, 19, 40, 55, 62, 64, 83, 85, 89, 90, 92, 94, 96, 97, 106, 118, 130**

Groupe nominal prépositionnel **15, 18, 19, 20, 21, 40, 64, 85, 87, 90, 94, 97**

Groupe prépositionnel **40, 90, 99, 127, 130**

Groupe pronominal prépositionnel **40, 64, 90**

Groupe sujet **12, 14, 22, 52, 80, 82, 83**

Groupe verbal (syntaxe) **12, 15, 16, 19, 20, 22, 52, 82, 84, 135**

Groupe verbal attributif **84, 87**

Groupe verbal (morphologie) **34, 137, 138**

H

Habitude (déterminant possessif) **31**

Homonyme **49, 177**

Homographe **49, 176**

Homophone **49, 176**

Homonymie **49, 176**

Hyperonymie **175**

Hypocoristique (valeur) **145**

Hyponymie **175**

Hypothèse **92, 145**

I

Iconicité **134**

Iconique (signe) **134**

Imparfait (indicatif) **36, 144**

Imparfait (subjonctif) **37, 148**

Impératif (mode) 36, 38, **71, 143, 149**
 Impératif (type) 25, **66, 71, 77, 80**
 Impérative (valeur) **145, 152**
 Imperfectif (verbe) **146**
 Impersonnelle (forme) **72, 79**
 Impersonnelle (voix) **79, 142**
 Incise (proposition) **66**
 Inclusion (relation d') 24
 Indicatif 36, **143**
 Infinitif 36, 40, **150**
 Infinitif substantivé **151**
 Injonction 25, **66, 72**
 Injonctive **71**
 Intensité (adverbe) 39, **128**
 Interjection **81, 134, 159**
 Interlocutif (échange) **107**
 Interlocution 42, **118**
 Interrogatif (adverbe) 39, **70, 128**
 Interrogatif (type) 25, **66, 68, 71, 77, 80**
 Interrogation 25, **66, 72**
 | *Interrogation directe* **68**
 | *Interrogation indirecte* **68**
 | *Interrogation partielle* **69**
 | *Interrogation totale* **69**
 Interro-négation **68, 69**
 Intonation **68**
 Intransitif (verbe) **84, 141**
 Invariable (mot) 39, 40, 43, **128, 131, 132, 134**
 Inversion (sujet) **68**

J

Juxtaposition 22, 24, **65**

L

Langue (plan) **102, 106**
 Lexique 44, **159**
 Lieu (adverbe) 39, **128**
 Lieu (idée) **95**

Locuteur **110**
 Locution **164, 168, 169**
 Locution adverbiale **169**
 Locution conjonctive **132, 169**
 Locution interrogative **68**
 Locution prépositionnelle **130, 169**
 Locution verbale **169**

M

Majuscule 22, **52**
 Manière (adverbe) 39, **128, 130**
 Marques (mode, personne, temps) 33, **137**
 Massif (nom) 29, **103, 107, 108**
 Matière **95**
 Métaphore **178**
 Métonymie **178**
 Modale (valeur) **136, 144**
 Modalisateur (adverbe) **129**
 Modalisation autonymique **100**
 Modalisation (fonction) **99, 129, 136**
 Mode impératif 38, **71, 143, 149**
 Mode verbal 33, 36, **135, 136**
 | *Mode non personnel* 36, **143, 150**
 | *Mode non temporel* **147**
 | *Mode personnel* **143, 147**
 Morphème grammatical **160**
 | *Morphème dérivationnel* **160**
 | *Morphème flexionnel* 33, 45, **137, 149, 160**
 Morphème lexical 44, **160, 164**
 Morphologie lexicale 44, **164**
 Morphologie verbale 33
 Morphologique (plan) **180**
 Morphosyntaxique (plan) **66, 181**
 Mot complexe 44, **164**
 Mot composé 44, 46, **164, 167, 169**
 Mot (définition) **164**
 Mot dérivé 44, **165**
 Mot grammatical **159**

Mot invariable 39, 40, 43, **128, 131, 132, 134**

Mot lexical **159**

Mot-phrase **81, 82**

Mot simple 44, **164**

Mot subordonnant **52, 53**

Mot-valise **170**

N

Narrative (valeur) **152**

Nature des mots **101**

Négation 39, **73, 75, 81**

Négation descriptive **75**

Négation double **74**

Négation exceptive **73, 74**

Négation explétive **74**

Négation lexicale **74**

Négation métalinguistique **75**

Négation partielle **73**

Négation polémique **75**

Négation totale **73**

Négation (adverbe) 39, **73, 81, 128**

Négative (forme) 26, **73**

Néologisme **162, 163**

Niveau (cognitif) **175**

Niveau de base **175**

Niveau subordonné **176**

Niveau superordonné **176**

Niveau de langue 49, **174**

Nom 28, **96, 97, 98, 102, 159**

Nom abstrait 29, **103**

Nom commun 28, **102, 130**

Nom comptable 29, **103**

Nom concret 29, **103**

Nom massif 29, **103, 107, 108**

Nom propre 28, **102**

Nombre 38, 41, **135, 143, 150**

Non temporel (mode) **147**

Non verbale (phrase) **80**

Numéral ordinal (adjectif) **117**

O

Onomatopée **134**

Opposition (idée) **65**

Ordre **71, 148, 149**

P

Parasynthétique (dérivé) **166**

Paronyme **176**

Participe passé 36, **63, 143, 150, 157**

Participe présent 36, **63, 150, 153, 154, 155**

Emploi adjectival **156**

Emploi adverbial **156**

Emploi verbal **156**

Passé antérieur 36, **144**

Passé composé 36, **144**

Passé simple 36, **144**

Passé (subjonctif) 37, **148**

Passive (forme) 26, **72, 76, 79**

Patient **141**

Perfectif (verbe) **146**

Performatif (énoncé) **66**

Personne (du verbe) 33, **135, 141, 149**

Pertinence (principe) **70**

Phonétique (plan) **180**

Phrase 12, 22, **52, 82**

Phrase atypique (non verbale) **80**

Phrase averbale **80, 82**

Phrase complexe 22, **65**

par coordination 22, **52, 65**

par juxtaposition 22, **52, 65**

par subordination 22, 23, **52**

Phrase elliptique **81, 82**

Phrase interro-négative **68, 69**

Phrase simple 22

Plan d'analyse **180**

Plan énonciatif **182**

Plan graphématique **180**

Plan morphologique **180**

Plan morphosyntaxique **66, 181**

- Plan phonétique* **180**
- Plan pragmatique* **66, 70, 182**
- Plan référentiel* **182**
- Plan sémantique* **181**
- Plan syntaxique* **181**
- Plan textuel* **182**
- Plus-que-parfait (indicatif) **36, 144**
- Plus-que-parfait (subjonctif) **37, 148**
- Point d'exclamation **77**
- Point (ponctuation) **22, 52**
- Politesse (formule) **81**
- Polysémie **50, 177**
- Possession (déterminant possessif) **31, 110**
- Pragmatique (plan) **66, 70, 182**
- Prédicat **20, 80, 82**
- Préfixation **44, 164, 166**
- Préfixe **44, 164, 165**
- Premier groupe (verbe du) **34, 137**
- Préposition **28, 40, 96, 130**
- Présent (indicatif) **36, 144**
- Présent (subjonctif) **37, 148**
- Principe arbitraire du signe **134**
- Pronom **20, 28, 40, 73, 83, 85, 118, 159**
 - Pronom adverbial* **127**
 - Pronom démonstratif* **121, 123**
 - Pronom indéfini* **119, 123**
 - Pronom interrogatif* **64, 68, 70, 124**
 - Pronom personnel* **32, 40, 41, 118**
 - Pronom personnel complément* **41, 119, 120**
 - Pronom personnel réfléchi* **119, 120, 141**
 - Pronom personnel sujet* **41**
 - Pronom personnel sujet conjoint* **120**
 - Pronom personnel sujet disjoint* **120**
 - Pronom possessif* **121**
 - Pronom relatif* **52, 59, 125**
 - Pronom relatif indéfini* **125**
- Pronominal (verbe) **141, 142**
 - À sens actif* **142**
 - À sens passif* **142**
 - Réciproque* **142**
 - Réfléchi* **141**
 - Réfléchi réflexif* **141**
- Proposition **22, 52**
- Proposition incise **66**
- Proposition indépendante **24, 65**
- Proposition infinitive **52, 54, 62, 85, 152**
- Proposition principale **22, 23, 52, 57**
- Proposition subordonnée **22, 23, 53, 57, 132**
- Proposition subordonnée circonstancielle **53, 54, 57, 58**
 - But* **57, 91**
 - Cause* **18, 57, 91**
 - Comparaison* **57**
 - Comparaison hypothétique* **57**
 - Concession* **57, 92, 133**
 - Conséquence* **57, 91**
 - Hypothèse* **57, 92, 99, 132**
 - Temps* **57, 90**
- Proposition subordonnée complétive **53, 55, 59, 83, 85, 94**
- Proposition subordonnée conjonctive **54, 55**
- Proposition subordonnée corrélatrice **58**
- Proposition subordonnée infinitive **52, 54, 62, 85, 152**
- Proposition subordonnée interrogative partielle **52, 54, 63, 64, 151, 152**
- Proposition subordonnée interrogative totale **54, 55, 56, 85, 133**
- Proposition subordonnée participiale **52, 54, 63, 90, 91, 156, 157**
- Proposition subordonnée relative **53, 54, 59, 151**
 - Adjective apposée* **59, 98**
 - Adjective épithète* **59, 97**
 - Substantive* **60, 83, 85, 121, 125**

R

- Racine **166**
- Radical (création lexicale) **45, 47, 166**
- Radical (du verbe) **33, 136, 137**
- Récit **112**
- Référentiel (plan) **182**
- Registre de langue **48, 68, 174**
 - Courant* **174**
 - Familier* **174**
 - Soutenu* **174**
- Regret **147**
- Relation (déterminant possessif) **31**
- Respect (déterminant possessif) **31**
- Restriction (sens) **178**

S

- Sémantique lexicale **47, 50**
- Sémantique (plan) **181**
- Semi-auxiliaire (verbe) **139, 140, 142**
- Sens (mot) **48, 50**
 - Analogique* **178**
 - Métaphorique* **178**
 - Par extension* **178**
 - Premier* **178**
 - Restriction* **178**
- Sigle **171**
- Signifiant **134**
- Signifié **134**
- Souhait **147**
- Spécifique (emploi) **109**
- Subjonctif **37, 71, 143, 147**
- Submorphème **166**
- Subordination **22, 23, 52, 65**
- Subordination implicite **65**
- Subséquent **32, 112, 118**
- Succession (idée) **65**
- Suffixation **44, 164, 166**
- Suffixe **44, 164, 165**
- Sujet (fonction) **14, 20, 55, 59, 60, 62, 63, 83, 124, 126, 151**

- Superlatif (adjectif, verbe)
 - de supériorité* **105, 130**
 - d'infériorité* **105, 130**
- Supposition **148**
- Synchronie **161, 165**
- Synonyme **48, 173, 174**
- Synonymie **48, 173, 174**
- Syntaxique (plan) **181**

T

- Temps (adverbe) **39, 128**
- Temps composé **36, 139, 143, 157**
- Temps des époques (temps proprement dit) **135**
- Temps du verbe **135, 143, 146**
- Temps simple **36, 143**
- Textuel (adverbe) **128**
- Textuel (plan) **182**
- Trait d'union **46**
- Transitif (verbe) **84, 86**
- Transitif direct (verbe) **141**
- Transitif indirect (verbe) **141**
- Troisième groupe (verbe du) **35, 138**
- Troncation **170**
- Types de phrases **25**
 - Déclaratif* **25, 66, 68, 71, 77, 80**
 - Impératif* **25, 66, 71, 77, 80**
 - Interrogatif* **25, 66, 68, 71, 77, 80**

U

- Unité lexicale **46**

V

- Valeur modale (temps de l'indicatif) **136, 144, 145**
- Valeur modale (temps subjonctif) **147**
- Valeurs (temps verbaux) **144**

Verbe 16, 20, 33, **128, 134, 135, 159**

| *Intransitif* **84, 141**

| *Transitif* **84, 86**

| *Transitif direct* **141**

| *Transitif indirect* **141**

Verbe attributif 16, 21, **84, 86, 87, 88, 141**

Verbe auxiliaire 33, **86, 88, 138**

Verbe semi-auxiliaire **139, 140, 142**

Verlan **171**

Vocabulaire **159**

Voix **135**

| *Voix active* **141**

| *Voix factitive* **141, 142**

| *Voix impersonnelle* **79, 142**

| *Voix passive* **76, 139, 141, 157**

| *Voix pronominale* **141**

Liste des abréviations

Adj : adjectif

Adv : adverbe

App : apposition

CCV : complément circonstanciel du verbe

COD : complément d'objet direct

COI : complément d'objet indirect

Dét : déterminant

Exp : expansion du nom

GAdj : groupe adjectival

GC : groupe circonstanciel

GIP : groupe infinitif prépositionnel

GN : groupe nominal

GNP : groupe nominal prépositionnel

GP : groupe prépositionnel

GS : groupe sujet

GV : groupe verbal

N : nom

P : phrase

V : verbe



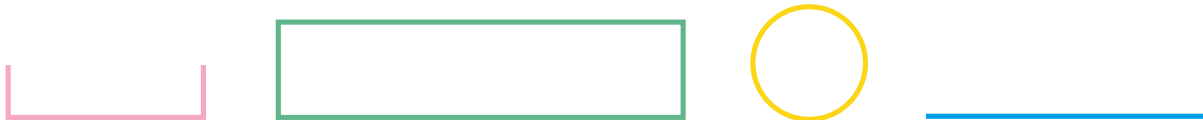
Édition de juin 2021
Réimpression de janvier 2023
ISBN 978-2-11-155900-4
ISSN 2966-537X

Conception graphique et suivi éditorial
Délégation à la communication

Exécution graphique
Opixido

Suivi de fabrication
Service de l'action administrative et des moyens

Impression
DEJA LINK



education.gouv.fr
eduscol.education.fr

